

Institut de Démographie (IDUS)

| SAGE

Université de Strasbourg

Comment mieux comprendre l'évolution récente des parcours de vie
après 50 ans en Belgique ?

Lecture diachronique et spatiale de certains aspects du vieillissement

Jean-Paul Sanderson

Rapport pour l'Habilitation à Diriger des Recherches

Tome 1 : Volume de synthèse

Présenté sous la promotion de Didier Breton

Jury

Christophe Bergouignan, Professeur des Universités, Université de Bordeaux

Catherine Bonvalet, Directeur de recherches à l'INED

Didier Breton, Professeur des Universités, Université de Strasbourg

Nathalie Burnay, Professeur, Université de Namur

Joëlle Gaymu, Directeur de recherches à l'INED

Laurent Nowik, Maître de conférences HDR, Université de Tours

A Dolinda, Erwan, Florian, Bryan, William et Jerry

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail c'est avec plaisir que je souhaite remercier ceux qui m'ont aidé ou soutenu pendant ces dernières années de ma carrière et au cours de ce travail.

Je remercie Didier Breton d'avoir accepté de me guider dans la réalisation de cette Habilitation à Diriger les Recherches et de m'avoir soutenu pour mener à bien ce projet. Je remercie également Catherine Bonvalet, Nathalie Burnay, Joëlle Gaymu, Christophe Bergouignan et Laurent Nowik.

Je remercie l'Université de Strasbourg qui a accepté que ma défense se déroule ici et, de manière toute particulière, l'équipe des démographes qui m'a accueilli l'année passée durant l'été quand je suis venu à Strasbourg pour travailler sur cette habilitation. Je remercie le Labex iPOPs qui a financé ce séjour.

Tout particulièrement, je remercie Christophe Bergouignan qui le premier m'a parlé de la possibilité de réaliser une habilitation à diriger des recherches et m'a proposé d'embarquer dans cette aventure.

Je remercie également mes collègues louvanistes, représentés dans ce jury par Nathalie Burnay et dont l'amitié, les conseils et le soutien sans faille m'ont accompagné dans tous mon parcours professionnel et plus particulièrement dans cette habilitation. Je tiens également à adresser des remerciements à Thierry Eggerickx qui m'a encouragé dans cette voie et avec qui je collabore depuis près de 15 ans. Ces remerciements seraient incomplets si je n'en adressais pas à Hubert Gérard qui le premier m'a parlé de démographie et m'a incité à en parcourir les sentiers.

Un grand merci aussi, à ma famille, Chantal et les enfants, ainsi qu'à mes proches, sur le soutien desquels j'ai toujours pu compter.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
PARTIE 1 : DÉFINITIONS, DONNÉES ET PARADIGME	27
1. Définitions des concepts : vieillissement, retraite, migration	27
2. Paradigme : les parcours de vie	41
3. Données	44
PARTIE 2 : VIEILLISSEMENT ET RETRAITE : CONTEXTE BELGE	49
1. Panorama législatif et évolution demo-législative	50
2. Spatialisation du processus de vieillissement	75
PARTIE 3 : MOBILITÉ SPATIALE À L'APPROCHE DE LA RETRAITE	106
1. Comment a évolué la mobilité résidentielle des personnes en fin d'activité au cours des 30 dernières années ?	107
2. Mobilité et situation socio-économique : migre qui peut ?	129
3. Pourquoi migrent-ils ?	137
CONCLUSION	144
ANNEXE : CARTE GÉO-POLITIQUE DE LA BELGIQUE	148
ARTICLES, CHAPITRES D'OUVRAGE ET COMMUNICATIONS UTILISÉS DANS CETTE SYNTHÈSE	150
BIBLIOGRAPHIE (HORS TEXTES REPRIS DANS LA PARTIE PRÉCÉDENTE)	151

Retour sur mon parcours et ma pratique de recherche

Entre éclectisme et spécialisation

Mon parcours universitaire, de même que mon parcours professionnel se caractérisent par un certain goût pour l'éclectisme qui se traduit par un mémoire d'histoire portant sur les relations économiques entre la Belgique et l'Argentine à la fin du 19^e siècle ; une thèse de maîtrise en démographie sur les relations entre mobilité et fécondité au 18^e siècle dans un village du nord du Portugal ; une thèse de doctorat sur la démographie du Congo belge et, actuellement, des travaux en démographie sur la Belgique (et traitant aussi bien des inégalités sociales, spatiales, de fécondité, de mortalité, mobilité résidentielle et vieillissement).

De ma formation d'historien, j'ai conservé le goût de la profondeur temporelle et un intérêt marqué pour les sources de données. En histoire, la collecte des données (l'identification des sources exploitables) et leur critique constituent des éléments majeurs de toute recherche.

A l'issue de ma formation en histoire, la nécessité de compléter mon parcours universitaire s'est imposée rapidement. La formation en histoire en Belgique à Namur et à Louvain-la-Neuve était (et est encore) peu orientée vers l'histoire quantitative¹ et encore moins vers la démographie historique². C'est ce qui m'a amené à la démographie, une science dont j'ignorais à peu près tout tant elle avait été peu présente dans mon cursus universitaire. Ce passage de l'histoire à la démographie s'est fait par le canal du stage en démographie historique organisé à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales³. Par la suite, ce choix s'est avéré gagnant et les deux cursus ont pu se compléter pour aboutir à la réalisation d'une thèse de maîtrise portant sur la fécondité au Portugal au 18^e siècle, soit un parfait exemple de la complémentarité entre l'histoire et la démographie. De ma formation en démographie, j'ai retiré des compétences de démographe : une bonne connaissance et maîtrise des outils de l'analyse démographique, un intérêt marqué pour la mesure (plus précisément pour la construction d'outils d'observation ou d'indicateurs) ; pour l'analyse des différences sociales et spatiales et la manipulation des bases de données (la dimension collecte issue de mon parcours d'historien s'est agrémentée d'une dimension travail (au sens moyenâgeux du terme) des chiffres pour construire des indicateurs pertinents).

Mes premières activités de recherche en démographie se sont orientées vers l'Afrique, notamment sur le Congo. Le choix du Congo était presque évident. Je souhaitais poursuivre en démographie historique tout en embrassant un cadre plus large qu'un village comme cela avait été le cas pour

¹ A titre indicatif, aujourd'hui, dans un cursus universitaire d'historien, à Louvain-la-Neuve, l'étudiant au cours de ses 5 années aura un cours de méthode quantitative (de 22h) en 3^e année. Il aura en sus un cours d'économie politique en 2^e année et un cours d'histoire économique et sociale en 3^e année ainsi qu'au cours des deux années de Master, pour autant qu'il le prenne en option.

² La démographie historique n'apparaît pas dans le cursus des historiens et, à titre purement indicatif, de 1994 à 2000, en histoire, 7 mémoires touchant à la démographie historique ont été réalisés sur un total de 419 mémoires défendus en histoire durant cette même période.

³ Mon inscription à ce stage doit beaucoup au Professeur Hubert Gérard qui, à l'époque m'a suggéré d'y participer.

ma thèse de Maîtrise. Par ailleurs, la formation louvaniste étant fortement orientée « pays du sud », mon choix s'est rapidement dirigé vers le continent africain. Dès lors, en démographie, depuis la Belgique (il fallait tenir compte de la disponibilité des données), le choix était assez restreint. Le choix s'est finalement porté sur le Congo. Outre la question de la disponibilité des données s'ajoutait un contexte de polémique autour de l'évolution de la démographie congolaise pendant la période de l'Etat Indépendant du Congo. Cette période d'extrême violence aurait entraîné une diminution de la population de moitié de 1885 à 1908, selon les uns. A contrario, les autres soutiennent que les conséquences démographiques de cette période sont très réduites voire se contentent de l'ignorer (Sanderson, 2000). Toutefois, à partir de 2003, mes travaux se sont axés presque exclusivement sur la Belgique du fait, dans un premier temps, de contraintes imposées par les projets sur lesquels j'étais successivement engagés⁴. Ces projets m'ont amené à m'intéresser à la démographie locale voire infra-locale (avec des projets portant sur la démographie de quartiers : Cytise quartier pour la Wallonie ou Monitoring des quartiers bruxellois) et aux questions de mobilités résidentielles. Ce choix « contraint » par les contrats, s'est rapidement mué en intérêt majeur pour les questions de démographie locale, de disparités socio-spatiales, en couvrant différents champs de la démographie belge que ce soit la mortalité, la fécondité ou la mobilité, pour ne prendre que les principaux thèmes de la démographie⁵.

Cet éclectisme m'a permis d'acquérir une certaine connaissance sur différents sujets mais surtout sur la manière de faire de la démographie à partir de données très différentes : qu'ils s'agissent des registres paroissiaux, des recensements coloniaux, des enquêtes EDS ou des registres de population.

Si cet éclectisme aujourd'hui thématique plutôt que géographique constitue encore une des lignes de force de mes travaux, depuis 2010 et ma défense de thèse, mes travaux se sont davantage focalisés autour de deux thématiques : la démographie locale et la problématique du vieillissement. La première de ces thématiques s'inscrit parfaitement dans la poursuite de mes travaux antérieurs tandis que la seconde relève d'un choix délibéré. En effet, au lendemain de ma défense de thèse, j'ai eu l'opportunité de proposer un projet de recherche sur le vieillissement et d'en obtenir le financement par le Fonds de la Recherche Scientifique de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Le choix de la première thématique est principalement lié à une volonté de poursuivre des travaux déjà entrepris (notamment les projections de population à l'échelle communale, le recensement de la population nocturne de Louvain-la-Neuve, cytise⁶). Le choix de la seconde renvoyait à l'absence des démographes dans le débat sur la réforme des pensions en Belgique, « rendue nécessaire » par le vieillissement de la population. Par la suite, d'autres projets allaient me permettre d'approfondir ce sujet, le dernier en date étant l'enquête sur la population âgée de Louvain-la-Neuve dont le questionnaire est actuellement (janvier 2017) en cours d'élaboration.

⁴ A Louvain-la-Neuve, le statut de Maître de Conférences n'existe pas. Entre les doctorants et les professeurs, il n'y a que les chercheurs post-doctorant sur contrat extérieur.

⁵ Cette couverture m'a d'ailleurs permis d'acquérir une bonne connaissance de la situation belge que je peux aujourd'hui exploiter, notamment, dans des cours donnés auprès d'étudiant en urbanisme.

⁶ Cytise est une base de données socio-démographiques à l'échelle des communes et des quartiers wallons couplée à un logiciel de présentation géostatistique (www.cytise.be).

Dans l'ensemble, l'après thèse ouvre une période de plus grande cohérence thématique. On retrouve ainsi certains leitmotivs dans mes travaux. Le premier est sans conteste une **attention particulière portée aux données**. A l'heure actuelle, je gère les bases de données du registre national et des recensements récents pour le Centre de recherche en démographie de l'Université catholique de Louvain. Cela implique notamment de collaborer aux différents projets impliquant l'utilisation de ces données ; de travailler sur le couplage de certains fichiers (recensement de 1981 avec celui de 1991 ; couplage des bulletins de décès (1981-1990) avec le recensement de 1981...) ; tirage d'échantillon et préparation des fichiers pour certaines analyses et aide à la réalisation de ces analyses. Parallèlement, je suis impliqué dans le projet « SODA » (SOcial Data Archive) qui vise à centraliser et conserver, à fins de réutilisation, les données collectées via enquête dans le cadre de projets spécifiques⁷.

Une deuxième constante est **la dimension spatiale-locale**. Une majorité de mes travaux interrogent la dimension spatiale en tentant de mettre en évidence des différences spatiales entre localités belges et en recherchant des explications.

Une troisième est une attention relativement constante **aux évolutions temporelles** (que ce soit en interrogeant le passé ou en tentant de se projeter dans un avenir plus ou moins proche). Chaque fois que cela a été possible, j'ai choisi d'analyser les phénomènes en prenant en compte les évolutions temporelles sur le moyen et le long terme. Ce choix est en partie facilité par la nature même des phénomènes démographiques qui présentent une assez grande inertie et dont les évolutions se prêtent à des analyses sur le moyen et long terme.

Ce sont ces aspects sur lesquels je voudrais revenir maintenant en présentant l'enjeu que, selon moi, ils représentent et les implications qu'ils ont eues sur mes recherches.

Registre national et collecte des données

Lors d'un colloque de la CUDEP à Bordeaux, Alain Parant, qualifiait la démographie belge d'enfant gâté de la démographie du fait de l'existence d'un registre national centralisé. Ce terme n'est sans doute pas totalement abusif si on regarde la richesse de cette base de données.

Historiquement, le Registre national trouve ses racines dans les registres de population dont l'origine remonte à la période française. En 1791, l'Etat impose aux administrations locales de tenir des listes d'habitants (nom, prénom, lieu de naissance, dernier domicile, profession...) (loi du 19-22 juillet 1791) (Biraben, 1970). Le système sera abandonné en 1815 puis réinstauré en 1829 (Poulain, 2010). Toutefois, la révolution belge met le registre sous l'éteignoir et il faut attendre le recensement de 1846 pour que la Belgique se dote d'un système d'enregistrement continu de la population des communes qui la composent. Chaque résidant est tenu de s'enregistrer auprès de la commune où il réside (Poulain et Herm, 2013). Par rapport aux systèmes antérieurs et plus spécifiquement par rapport à un autre registre, le Registre de population inauguré en 1846 entend dénombrer la population de droit sur son lieu de résidence. En ce sens, il s'oppose au registre d'état

⁷ Ce projet s'inscrit dans un cadre plus vaste, CESSDA (Consortium of European Social Science Data Archives). Concrètement, le projet vise à organiser dans chaque pays des archives ouvertes accessibles à tous les chercheurs. A titre d'exemple, en France, ce projet par PROGEDO (Production, Gestion de données) en lien avec le Réseau Quetelet. En Belgique, le projet en est encore à ses premiers balbutiements.

civil qui enregistre les événements sur le lieu de leur survenance. Cette spécificité va permettre de ne pas y inscrire toute une série de personnes, à commencer par les étrangers (ceux-ci sont tenus, depuis 1832 de s'inscrire au registre des étrangers mais ne peuvent émarger au registre de population qu'après autorisation de l'administration centrale et du ministre compétent (Sanderson et Eggerickx, 2010)).

Cette première étape qui se termine en 1990 avec la centralisation du Registre, offre, en termes de recherche, des perspectives assez extraordinaires : depuis 1846, chaque individu est enregistré dans son ménage par sa commune. On dispose de sa date de naissance, de son activité professionnelle éventuelle au moment de son enregistrement, de son mariage éventuel, des naissances, de ses migrations à l'intérieur de la commune et, *in fine*, de son départ éventuel de la commune avec son lieu de destination. Autrement dit, on dispose, potentiellement, d'une source de données permettant de suivre chaque individu, ou plus exactement chaque parcours de vie individuel depuis la naissance, au travers de tous les actes. Ce registre n'étant pas centralisé, les changements de résidence impliquant des changements de commune sont parfois renseignés avec retard, au point que les recensements successifs doivent permettre, de 10 en 10 ans, de corriger les chiffres de population à l'échelle communale en éliminant les doublons (Poulain, 2010). Les registres furent ainsi corrigés, les personnes ayant quitté le territoire d'une commune sans le signaler étant radiées de celle-ci. Toutefois, au-delà de ces défauts, pour des périodes comme la deuxième moitié du 19^e siècle ou le début du 20^e siècle, ils constituent une source exceptionnelle : elle offre la possibilité de reconstituer des familles, de suivre des parcours individuels, d'analyser la fécondité par génération ainsi que les migrations internes, la nuptialité... (Eggerickx et al., 2012 ; Costa et al., 2011 ; Eggerickx et al., 2008a et 2008b).

L'idée d'un registre centralisé est émise dès les années 1960 (Lentzen, 1982). Celui-ci va fonctionner, dans un premier temps, sur une base volontaire de la part des communes. Il ne fera l'objet d'une loi qu'en 1983. Ce développement s'accompagne de la création d'un identifiant individuel unique (le numéro de registre national) qui permet de coupler les registres entre eux (arrêté royal du 24 mai 1976). Il faudra attendre 1990 pour disposer d'un registre national informatisé fonctionnel susceptible de donner, année après année, un instantané de la population belge selon son lieu de résidence, son type de ménage, son état-civil, sa localisation, sa nationalité et bien sûr sa date de naissance et son sexe (la loi de 1983 prévoit également la profession). Sachant qu'il s'agit d'un enregistrement continu, il est possible, via le numéro de registre national⁸ (qui ne peut être communiqué à des tiers), de relier ces instantanés entre eux et suivre le parcours résidentiel des personnes au fil des ans. De 1990 à 2016, on dispose ainsi de la possibilité de suivre la population belge dans son ensemble pendant 26 ans. Bien plus, cette base de données est couplée avec les recensements de 1991 et 2001. Elle devrait l'être bientôt avec les recensements de 1981 et de 2011. Autrement dit, aux données purement démographiques du Registre s'ajoutent celles plus socio-économiques des recensements (caractéristiques du logement, situation professionnelle, niveau d'instruction...).

⁸ A la création du Registre national, l'un des objectifs est d'attribuer à chaque individu un numéro national. Celui-ci est un identifiant unique permettant d'identifier une personne dans tous les fichiers administratifs (Poulain, 2010).

Cet âge d'or du registre aurait pu être celui du chercheur. Oris (1990) écrit à ce propos que le registre national couvrant l'ensemble de la population belge ouvre « le vieux rêve d'histoire totale » oserais-je dire de démographie totale. Malheureusement, avec lui s'est développé le « fantasme » du « big brother »⁹ aboutissant à un premier paradoxe : un accès des plus restreints à des données pourtant parmi les plus fines au monde. En Belgique, il est particulièrement prégnant avec cette crainte de l'usage de données qui dans un même temps sont collectées par l'Etat. Le résultat est un accès très restreint pour les chercheurs. Actuellement, seuls deux centres universitaires y ont accès, l'un étant le Centre de recherche en démographie de l'Université catholique de Louvain. Cette autorisation d'accès est réexaminée et renouvelée à chaque nouveau projet¹⁰. Chaque demande de même que chaque variable demandée fait l'objet d'une justification et d'une analyse précise. En soit ces contrôles¹¹ se justifient pleinement du fait de l'importance des données et de leur caractère individuel (même si anonymisé : les noms et prénoms sont retirés des données transmises tandis que l'adresse est remplacée par le secteur statistique¹²). Il est arrivé, certaines années de voir une demande de transmission de données du Registre national à condition de retirer le jour de survenance des événements (mariage, mise en union, naissance, décès).

Un second paradoxe de ce registre et sans doute le plus contraignant pour le chercheur pourrait se résumer à un « complexe de riche ». Actuellement, il est très difficile d'organiser des enquêtes de grande envergure à l'échelle nationale en Belgique (hormis les enquêtes rendues obligatoires par l'Europe). L'argument le plus souvent cité est que l'information est disponible par ailleurs et qu'avec la richesse du registre, on en sait déjà bien assez. Cela peut sembler surprenant mais c'est l'un des éléments clefs de l'échec partiel d'une enquête comme « Genre et Générations » qui en Belgique n'a connu qu'une seule vague au lieu des trois initialement annoncées. A cela s'ajoute bien sûr un contexte politique et institutionnel peu favorable (au lancement de l'enquête « Genre et Générations » en Belgique, il était question de régionaliser la statistique belge). Ce « complexe du riche » est d'ailleurs l'un des arguments avancés dans les années 1960 et 1980 pour créer le registre national (Poulain, 2010), il devait permettre d'éviter certaines enquêtes, jugées fort onéreuses. L'argument a également été utilisé pour supprimer le recensement belge dans sa formule classique au lendemain de l'opération de 2001. L'idée était de lui substituer un recensement administratif sur base des registres disponibles. Plusieurs arguments soutenaient cette idée : l'un était économique, un recensement classique coûte très cher en termes de collecte et de traitement de données, un recensement administratif doit coûter beaucoup moins cher

⁹ Cette crainte était déjà exprimée avant l'officialisation du Registre national. Ainsi, en 1980, Marie-Françoise Rigaux écrivait : « *La vie privée est menacée sur deux fronts : les fichiers gérés par les administrations publiques, surtout s'ils sont interconnectés, confèreront aux autorités de l'Etat une mémoire prodigieuse des faits et gestes du moindre de leurs administrés ; quant aux fichiers du secteur privé...* » (Rigaux, 1980, p. 444).

¹⁰ L'accès à ces données est autorisé dans le cadre d'une convention précisant à quel(s) projet(s) précis ces données étaient destinées, à charge pour le chercheur de détruire les données reçues une fois le projet terminé. Dès lors, chaque nouvelle recherche impliquant l'accès à ces données impose de réintroduire une nouvelle demande d'autorisation.

¹¹ Toutefois, dans le cas belge, la situation peut sembler excessive. Un simple exemple, alors que nombre de pays ont déposé un échantillon de leurs recensements dans le cadre du projet IPUMS¹¹, la Belgique pour laquelle les discussions entre l'équipe du projet IPUMS, les universités belges, le service de statistique fédéral (DGS (Direction générale de la statistique)) et la Commission de la vie privée ont débuté avant 2009, n'a toujours pas déposé la moindre donnée. En cause, le risque de pouvoir identifier une personne sur base de ses caractéristiques sociodémographiques.

¹² En ville, le secteur statistique correspond à l'ilot et en milieu rural au découpage en anciennes communes, celui existant avant la fusion des communes de 1975.

puisqu'il s'agit de mettre ensemble des fichiers déjà existant et pour lesquels, le même identifiant individuel est utilisé ; le deuxième était temporel, le traitement et la préparation des données (notamment l'encodage) étaient des opérations longues et laborieuses au point que l'exploitation proprement dite et l'analyse des résultats des recensements, notamment, de 1991 et 2001 ont pris énormément de retard. Ainsi, dans le cas du recensement de 2001, la première monographie parut en 2006 et les dernières ne sont pas encore publiées. Un recensement administratif devrait permettre une mise à disposition beaucoup plus rapide des données et résultats. En effet, les fichiers existant déjà, il « suffit » de les coupler sur la base du numéro de registre national, finie la longue procédure d'encodage. Enfin, argument déjà évoqué, pourquoi collecter une information dont on dispose par ailleurs, dans des registres. Au lendemain du recensement de 2001, des tests ont été organisés ou « devaient être organisés » organisés sous l'appellation de micro-census afin de déterminer si un recensement administratif était possible. Ces tests portaient sur des échantillons d'individus et sur quelques variables. Il s'agissait de coupler les registres du cadastre des logements, de la population, certaines données fiscales, le Datawarehouse marché du travail et de la protection sociale du Datawarehouse marché du travail et protection sociale de la Banque carrefour de la Sécurité sociale¹³ et les données communautaires sur l'enseignement. Le résultat en est, aujourd'hui, un census 2011 (sur l'ensemble de la population) dont les données individuelles seront bientôt disponibles et dont la pauvreté fait un peu peur : les recensements précédents incluaient des questions sur la fécondité, celle-ci n'est plus disponible qu'au travers du Registre national et des actes d'état-civil. Or, l'information sur la filiation n'est actuellement pas disponible dans le Registre. Dès lors, lorsqu'on a un ménage monoparental dont le chef de ménage est un homme, impossible d'attribuer les enfants à une femme. Dans les registres d'état-civil, on peut retrouver certaines caractéristiques de la mère mais pas le rang de naissance. La seule solution pour analyser la fécondité serait de coupler les deux fichiers mais pour ce faire, il faut l'autorisation de la commission de la vie privée.

On le voit, l'existence d'un registre est à la fois un atout et un inconvénient (en raison de son accessibilité et de ce complexe de « riche ». Ce constat n'est pas sans implication sur mes recherches. Le registre national fournit une information exhaustive et permet de facto des analyses spatiales très fines. Ce système de collecte de données est une « voie royale » pour les approches locales. Il permet également une analyse très précise de la mobilité résidentielle et d'observer 25 années de la vie démographique et résidentielle des Belges. A contrario, l'éventail d'information disponible est plus réduit que celle d'une enquête non exhaustive, certes, mais plus approfondie. Ainsi, dans une étude récente présentée au colloque de l'AIDELF à Strasbourg (Bourguignon et al., 2016), on a voulu étudier les migrations au-delà de 80 ans et déterminer dans quelles mesures celles-ci visaient un rapprochement familial (les parents devenant dépendant (ou par crainte de la dépendance) se rapprocheraient de leurs enfants). Cette analyse s'est révélée particulièrement complexe à mettre en œuvre au travers du Registre national¹⁴. Dans l'enquête « Genre et

¹³ Il s'agit d'une base de données agrégeant l'ensemble des informations socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Pratiquement, cette base de données reprend toutes les informations socio-économiques (revenus sur base des déclarations fiscales, situation sur le marché du travail, sécurité sociale (pensions, allocations sociales, soins de santé...) à l'échelle individuelle.

¹⁴ L'un des enjeux de cette approche est de reconstituer des fratries sans disposer de la filiation. La solution envisagée consiste à ne retenir pour l'analyse que les familles dont enfants et parents cohabitent encore en 1991.

Génération » (ERFI en France) menée en Belgique, on posait explicitement la question, à ceux qui manifestaient leur intention de migrer, si cette migration devait leur permettre de se rapprocher de leurs enfants. De même, une question portant sur la distance séparant le domicile parental du domicile des enfants permettait d'appréhender de façon très précise la distance les séparant.

Enfin, il ne faut pas boudier son plaisir : cela fait près de 15 ans que j'interroge le Registre national et il arrive encore à me surprendre. Ainsi, je suis, actuellement, impliqué dans un développement « rétrospectif » de cette base de données. Il s'agit de coupler le recensement de 1981 avec celui de 1991 ce qui permettrait, de facto, de disposer d'un « film continu » de 35 ans de vie de tous les résidents sur le territoire belge. En effet, on aurait ainsi une base de données permettant de suivre individuellement la population de la Belgique de 1981 à 2015 avec en outre la possibilité d'inclure dans cette base de données les bulletins de naissance et de décès.

Dimension spatio-locale

La dimension spatiale, l'approche locale font partie intégrante de ma démarche de recherche en démographie. Elles découlent d'une volonté de comparer et de mettre en évidence des différences, d'un parti pris de travailler avec des administrations ou des associations ayant un fort ancrage local ou régional et enfin, une attention à un objet d'étude particulier : les migrations internes.

Quand on travaille sur la Belgique, la dimension spatiale n'est jamais très loin, sans y prendre garde, on se retrouve souvent à comparer Flandre et Wallonie. Par ailleurs, pour la Belgique, l'approche par le spatial et le local est intrinsèquement liée aux sources de données et plus particulièrement au registre de population. En effet, dans la mesure où cette source est exhaustive, elle permet d'observer la population à des échelles spatiales très fines (qu'il s'agisse de la commune ou même du quartier (Sanderson et Eggerickx, 2010)). Cette approche offre l'avantage de permettre la mise en évidence de différences qui n'apparaissent pas à des niveaux plus macros.

Ainsi, en 2001, Debuisson et al. posaient le constat d'une homogénéisation des comportements démographiques à l'échelle des Etats européens et des grandes régions. Or, la dimension locale permet de se rendre compte, sans nécessairement remettre en cause cette vision globale, que des différences, des résistances persistent mais à des échelles plus fines. Les moyennes nationales dissimulent des disparités importantes voire croissantes selon les cas. Ainsi, pour la période 2003-2007, l'indice conjoncturel de fécondité pour la France est de 1,93. Il varie de 2,07 dans les pays de la Loire à 1,56 en Corse (Prioux, 2007 et Desplanques, 2011). Le tableau ci-dessous permet d'approfondir ce propos. Alors que les écarts entre pays ou entre régions sont relativement faibles (que ce soit en termes de fécondité (indice conjoncturel de fécondité, écart maximal de 0,78 entre pays d'Europe occidentale et 0,22 entre les régions belges) ou de mortalité (espérance de vie à la naissance, écart maximal de 2,6 entre pays et 1,9 entre régions), ceux-ci sont beaucoup plus grands entre les communes wallonnes (1,23 pour l'ICF et 8,5 ans pour l'espérance de vie).

Tableau 1. Valeurs maximales et minimales de l'indice conjoncturel de fécondité et de l'espérance de vie à la naissance observés à différentes échelles spatiales (2014).

Entité	Indice conjoncturel de fécondité			Espérance de vie à la naissance				
	Pays	2014		Pays	2014			
Europe occidentale	Max.	France	2,01	Max.	Espagne	83,3		
	Min.	Portugal	1,23	Min.	Danemark	80,7		
Belgique	Régions 2010-2014			Régions 2010-2014*				
	Max.	Région de Bruxelles-capitale	1,97	Max.	Flandre	81,3	78,9	83,7
	Min.	Flandre	1,75	Min.		78,9	76	81,8
	Communes 2010-2014			Communes 2010-2014*				
Wallonie	Max.	Olne (Province de Liège)	1,32	Max.	Antoing (Hainaut)	75,4	70,7	80,5
	Min.	Rendeux (Luxembourg)	2,55	Min.	Büllingen (Liège)	83,9	82,7	85,4

Source : Ined (2014) et Cytise-Registre national (2010-2014).

*Pour les régions belges et les communes, les indices sont calculés sur une période quinquennale afin d'atténuer les variations aléatoires dues aux petits nombres.

Au niveau communal, les écarts en termes de mortalité traduisent des différences socio-économiques importantes. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que les communes qui trustent le haut du classement en termes d'espérance de vie se retrouvent également en haut du classement des communes wallonnes selon le baromètre des conditions de vie (Eggerickx et al., 2007 ; Sanderson et Eggerickx, 2010). Il s'agit de communes périurbaines accueillant une population très aisée. A l'opposé, les communes connaissant les plus faibles niveaux en termes d'espérance de vie sont celles qui se retrouvent en bas de ce baromètre et qui géographiquement se situent dans la province du Hainaut, sur ce qui est encore appelé l'ancien axe industriel wallon. Pour ce qui est des différences observées en termes de fécondité, elles font davantage état d'une certaine résistance au modèle de basse fécondité¹⁵. Ainsi, les niveaux les plus élevés, se retrouvent dans les communes de la province du Luxembourg qui, historiquement parlant, à toujours maintenu, depuis le 19^e siècle et le début de la transition démographique, une fécondité plus élevée que le reste de la Wallonie (Costa et al., 2011 ; Brée et al., 2016). A l'échelle de la Belgique, le constat est particulièrement intéressant. En effet, si aujourd'hui, cette région est la plus féconde du pays, jusque dans les années 1970-1980, la fécondité en Flandre et notamment dans le Limbourg demeurait plus élevée du fait, notamment d'un catholicisme pratiquant plus important dans cette région. Par la suite, la pratique religieuse va régresser amenant une baisse brutale de la fécondité. Une partie de l'explication est à chercher dans la seconde transition démographique qui serait plus avancée en Flandre (Lesthaeghe et Neels, 2002). Toutefois, on peut soulever, dans le cas des communes luxembourgeoises, l'hypothèse d'une résistance au modèle général de basse

¹⁵ Le terme « résistance » est parfois associé à des notions d'immobilisme, d'évolution plus lente... (Tabutin et Masquelier, 2013). Ici, il faut davantage l'entendre dans le sens d'une inscription dans une voie différente. Alors que l'ensemble de la Belgique s'inscrit dans le modèle européen de basse fécondité, que le Limbourg (en Flandre), qui fit longtemps figure d'exception avec une fécondité relativement élevée jusque dans les années 1970, affiche des niveaux de fécondité parmi les plus bas de Belgique (actuellement, l'indice conjoncturel de fécondité est de 1,6 enfant par femme) (vers 1970, il était à 2,5 enfant par femme), les Ardennes belges sont à plus de 2 enfants par femme (vers 1970, elles étaient à 2,26). Elles se retrouvent ainsi dans une voie différente du modèle général de baisse de la fécondité et du modèle de baisse tardive mais rapide observé pour le Limbourg (Eggerickx et al., 2014).

fécondité. Historiquement, cette région est longtemps demeurée « à part » (Sanderson et Eggerickx, 2008) avec un contrôle social apparemment plus laxiste dans la mesure où les temps « clos » (soit ceux durant lesquels, l’Eglise interdisait les rapports sexuels mais aussi les mariages) étaient moins respectés qu’ailleurs en Belgique, témoignant sinon d’un contrôle social moins rigoureux, à tout le moins d’une certaine indépendance par rapport aux préceptes de l’Eglise catholique (Eggerickx, Sanderson et Bahri, 2008a). Aujourd’hui, une partie de cette région vit au rythme de la périurbanisation luxembourgeoise. Elle s’avère désormais attractive pour de jeunes ménages avec enfant(s). Ce travail sur les différences spatiales amène à relativiser l’homogénéisation souvent soulignée. Parallèlement, elles renvoient aux différences sociales. En effet, les analyses menées en croisant recensements et registres montrent un fort ancrage spatial des différences sociales (Eggerickx et Sanderson, 2010 ; Sanderson et Eggerickx, 2010 ; Sanderson et Eggerickx, 2014). L’importance de ces différences spatiales amène à une prise en compte régulière du milieu de résidence comme variable explicative. Elle impacte également sur les travaux de fin d’étude des étudiants (l’année passée un mémoire réalisé intégrait la dimension spatiale. Il analysait les migrations périurbaines au départ de l’agglomération de Charleroi¹⁶). Enfin, dans le cadre d’un projet actuellement en cours, on¹⁷ reprend les analyses spatiales de mortalité en examinant leur évolution depuis 1981 et en analysant cette distribution spatiale au regard des groupes sociaux de manière à déterminer ce qui prédomine entre le groupe social et l’environnement socio-spatial. Cette recherche repose sur le principe d’une standardisation selon l’âge et le groupe social. Pratiquement, les premières étapes consistent à calculer des tables de mortalité par groupe d’âge par région, par arrondissement et par groupe social¹⁸. Actuellement, les premiers résultats sont disponibles à l’échelle des régions belges. Ceux-ci confirment la situation privilégiée de la Flandre par rapport aux deux autres régions. Cet avantage se maintient pour chacun des groupes sociaux retenus. Même si les écarts semblent plus importants entre les régions pour le groupe social le moins favorisé. Ce premier résultat semble indiquer la possibilité d’un effet propre au milieu mais il est également probable qu’une partie de ces différences s’expliquent par des effets de composition à l’intérieur de ces 3 groupes sociaux. La suite du travail devrait porter sur la comparaison de groupes relativement homogènes et suffisamment nombreux.

¹⁶ M. Meyers, 2016, *De la périurbanisation à la ségrégation spatiale à Charleroi. Analyse des disparités à travers les migrations entre centre et périphérie*, Mémoire de fin d’étude en sciences de la population et du développement, finalité démographie, Louvain-la-Neuve.

¹⁷ Cette recherche est financée par le Service public fédéral de la politique scientifique. Une équipe au sein du Centre de Recherche en démographie de l’UCL (composée de Christophe Vandeschrick, Paul Majérus, Thierry Eggerickx et moi-même) collabore avec une équipe de la Vrij Universiteit Brussel pour réaliser ce projet.

¹⁸ A partir des données du recensement de la population de 2001, il est possible de construire des catégories socio-économiques en tenant compte de différents paramètres. Cet exercice a été réalisé dans le cadre d’un projet mené au Centre de recherche en démographie (projet de recherche Destiny). L’objectif était d’analyser l’évolution des inégalités sociales en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg. Une méthodologie a été élaborée en vue d’attribuer à chaque individu un groupe socio-économique (Lord et al., 2011). A partir de caractéristiques individuelles et de ménage (en ce compris le revenu), il s’agissait de positionner chaque individu en fonction des différentes modalités de ces variables sur une échelle exprimant un continuum allant de la situation la plus précaire à la plus favorisée. On a ensuite regroupé les individus au sein d’agrégats de personnes partageant des similitudes sur les différentes dimensions. Cela a permis de construire 16 groupes socio-économiques allant du groupe le plus défavorisé au plus favorisé. Pour l’analyse de la mortalité par groupe social et par région et arrondissement, les 16 groupes ont été regroupés en 3 de manière à éviter les problèmes d’effectifs.

Tableau 2. Espérance de vie à la naissance par groupe social et par Région (2010-2014)

Régions	Groupe social						Ensemble	
	Aisé		Intermédiaire		Défavorisé		H	F
	H	F	H	F	H	F		
Bruxelles	80,4	85,6	77,0	83,3	72,4	80,4	75,6	81,2
Flandre	80,9	85,9	77,9	83,9	72,9	81,5	76,9	82,3
Wallonie	79,0	84,6	75,7	82,8	70,0	80,1	74,0	80,7

Source : Cytise-Registre national (2014).

Ces différences ne sont pas sans impact en termes d'aménagement du territoire et de développement de services (Bourguignon et al., 2014). Le travail sur le local et sur le spatial offre ainsi la possibilité d'interagir avec les acteurs publics et associatifs locaux. En effet, je parle ici pour la Belgique, au niveau national et régional, les interlocuteurs sont le plus souvent des services administratifs dépendant d'un ministre, rarement des personnes ayant un pouvoir de décision. Au niveau local, le travail se fait plus souvent avec les élus locaux et parfois avec l'administration. Ainsi, actuellement, je prépare une enquête sur le vieillissement à Louvain-la-Neuve. Cette enquête s'inscrit, en partie, dans le processus de diagnostic prévu par le programme « Villes amies des aînés » soutenu par l'OMS (Moulaert et Houioux, 2013). Elle résulte d'une collaboration entre les autorités de la ville, l'université et des représentants du monde associatif. Elle implique notamment la co-construction du questionnaire avec ces partenaires.

Ces différences infra-régionales renvoient à différentes notions telles la ségrégation spatiale. Celle-ci est souvent abordée sous l'angle négatif de la mise à l'écart d'un groupe (thème du ghetto de pauvres ou d'étrangers) (Bouzouina, 2008 ; Helfer, 2005). Pourtant, elle peut se lire comme le regroupement parfois inconscient d'individus partageant certaines caractéristiques socio-économiques plus favorisées aboutissant, *in fine*, à une conscience et à une culture de l'entre soi dont l'autre (« celui qui ne nous ressemble pas ») est exclu. Un bel exemple de ségrégation (négative) est constitué en Belgique par les quartiers de « logements sociaux ». Equivalents en France à des HLM destinés à des populations précarisées, les quartiers de logements sociaux constituent aujourd'hui des espaces à l'écart des centres-villes et des quartiers plus huppés. Ils concentrent une population relativement homogène : familles monoparentales, chômeurs... En comparant la situation prévalant dans quatre quartiers à forte concentration de logements sociaux de la ville de Namur avec la moyenne de la commune, on constate qu'hormis le fait d'avoir une proportion de logements sociaux bien supérieure à la moyenne, ces quartiers comptent des proportions de demandeurs d'emploi et de familles monoparentales nettement supérieures avec des écarts allant du simple au double par rapport à cette moyenne pour le quartier de Jambes-Amée qui compte la plus forte proportion de logements sociaux.

Tableau 3. Composition des quartiers de logements sociaux à Namur : distribution des individus selon certaines caractéristiques socio-démographiques, 2014

Entité	% de logements sociaux	% de demandeurs d'emploi	% de familles mono-parentales	% de 60 ans et +	% de moins de 20 ans	% de non européens parmi les étrangers
Namur (ensemble de la commune)	10%	16%	10%	25%	22%	51%
Jambes-Amée	63%	30%	22%	23%	28%	61%
Bas-Pré	48%	29%	15%	22%	28%	64%
Herbatte	42%	24%	15%	18%	27%	68%
Saint-Servais	32%	36%	15%	18%	25%	69%

Source : Cytise-Registre national (2014).

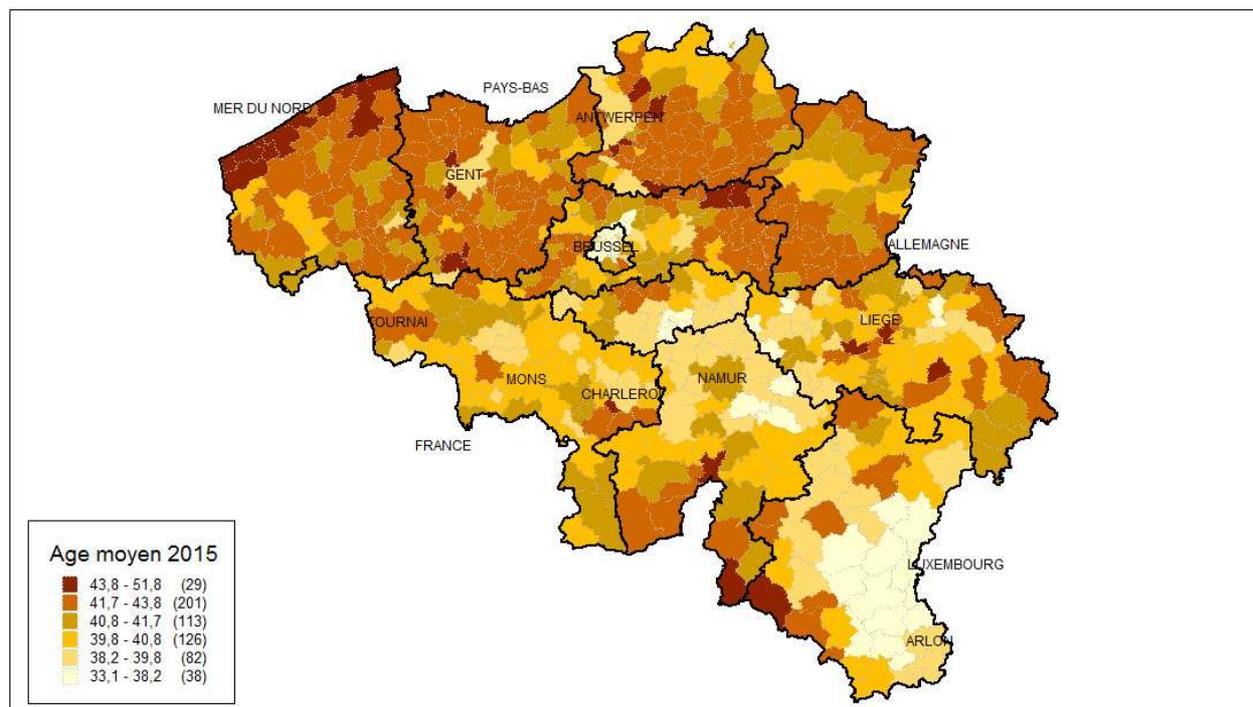
Un autre exemple est fourni par l'étude des communes de la Région de Bruxelles-capitale. En calculant un indice d'hétérogénéité (il s'agissait d'un indice composite reposant sur le modèle de l'indice de spécialisation de Duncan (Apparicio, 2000), il ressortait que les communes les moins hétérogènes étaient les communes réputées les plus riches ou les plus pauvres (Sanderson et Eggerickx, 2010). Ces inégalités économiques et sociales sont renforcées par la mobilité résidentielle.

Le rôle de la migration dans la transformation du paysage sociodémographique peut être appréhendé au travers de différents exemples. Un premier exemple est fourni par les migrations de retraite au départ de la région de Bruxelles-capitale. Deux destinations majeures se détachent : la côte belge et les vallées touristiques wallonnes. Une première étude (Sanderson et Eggerickx, 2006) a démontré que les plus aisés socio-économiquement partaient principalement vers le littoral, les autres s'orientant davantage vers les communes wallonnes. La raison de ce choix tient en grande partie au coût de l'immobilier, le littoral subissant une pression foncière beaucoup plus élevée.

Un deuxième exemple est fourni par les migrations périurbaines. Celles-ci voient de jeunes ménages biactifs (socio-économiquement aisés) s'installer en périphérie des grandes villes. Se déplaçant souvent avec leurs jeunes enfants (ou en vue de constituer leur famille), ils impactent les structures socio-démographiques des communes d'accueil entraînant un rajeunissement de celles-ci (Sanderson et Eggerickx, 2014).

Les conséquences démographiques peuvent se lire directement sur la Figure 1. Celle-ci représente l'âge moyen des populations communales. Le meilleur exemple de cette situation est fourni par l'espace périurbain bruxellois. Il s'étend autour de Bruxelles et sur la Wallonie vers Namur et le Luxembourg, créant un axe de communes plus jeunes au centre de la Wallonie (Figure 1).

Figure 1. Age moyen de la population des communes belges (2015)



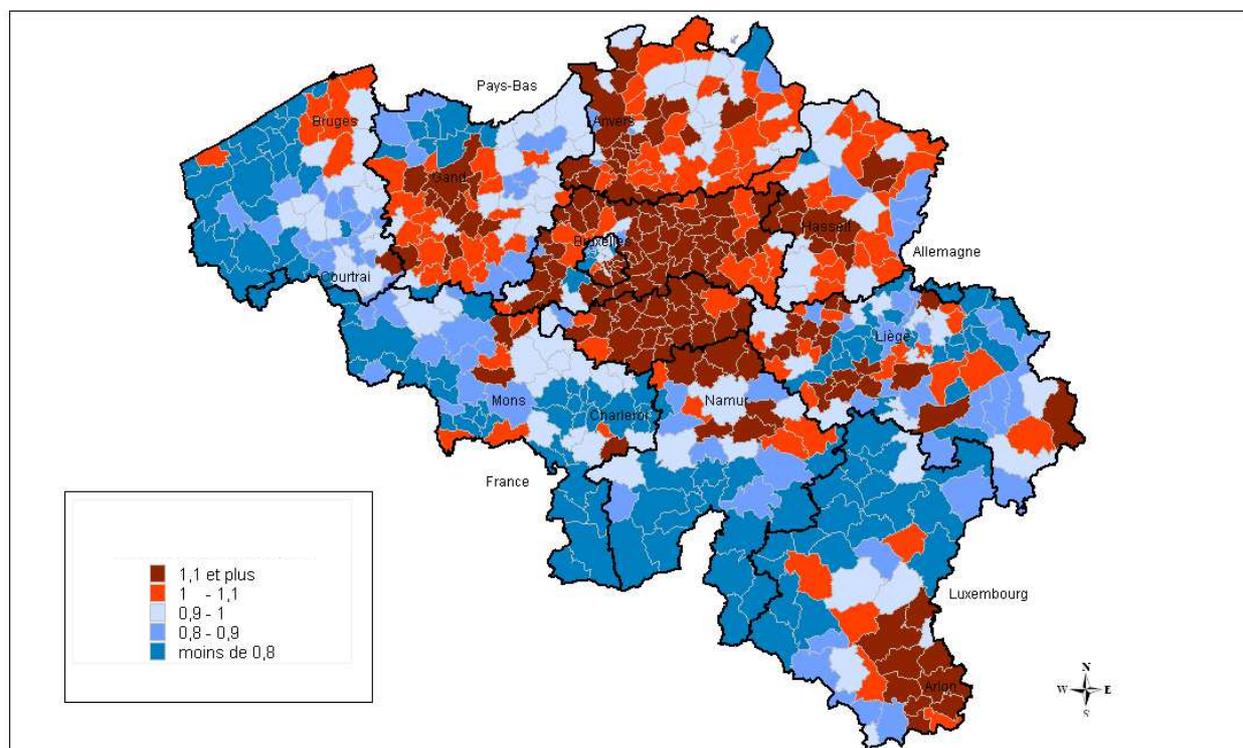
Source : Bourguignon, Gourbin et Sanderson, 2017

Cette situation n'est pas propre à la Belgique. Analysant les migrations locales (échelle des cantons), Bergouignan (2009) identifie des types de cantons dont la structure par âge serait affectée par les migrations de certains groupes d'âges. Ainsi, les cantons étudiants, les villes-centre des grandes agglomérations, Paris et sa banlieue gagnent principalement des jeunes de 18 à 24 ans du fait d'une concentration de l'offre de formation et d'emploi ; progressivement, ces cantons voient le poids de ce groupe d'âge s'accroître au détriment des autres. A l'opposé, le littoral et le rural attirent des migrants âgés de 50 ans et plus entraînant un déséquilibre par le sommet de leur pyramide des âges. Les couronnes périurbaines, les espaces rurbains et « l'archétype urbain » attirent principalement le groupe d'âge intermédiaire et leurs enfants, impliquant une transformation de la pyramide par la base et par le milieu. Ces constats font écho à ceux posés pour la Belgique renvoyant l'idée que les espaces s'inscrivent dans les parcours individuels et se révèlent attractifs ou répulsifs selon le cycle de vie individuel.

Leur impact est également socio-économique. L'arrivée de ces ménages relativement aisés va augmenter la pression foncière, impliquant une hausse des prix et des loyers, avec à la clef une fermeture progressive de ces espaces à certaines populations plus fragilisées (Sanderson et Eggerickx, 2014). Ainsi, dans une étude portant sur la sélection socio-spatiale induite par la migration (Sanderson et Eggerickx, 2014 ; Charlot et al., 2009), on a mis en évidence que les

personnes les plus favorisées privilégiaient les espaces périurbains tandis que les personnes les moins favorisées étaient reléguées vers des espaces plus excentrés¹⁹.

Figure 2. Indice de spécialisation standardisé²⁰ d'immigration intercommunale (2001-2006)
Groupe favorisé

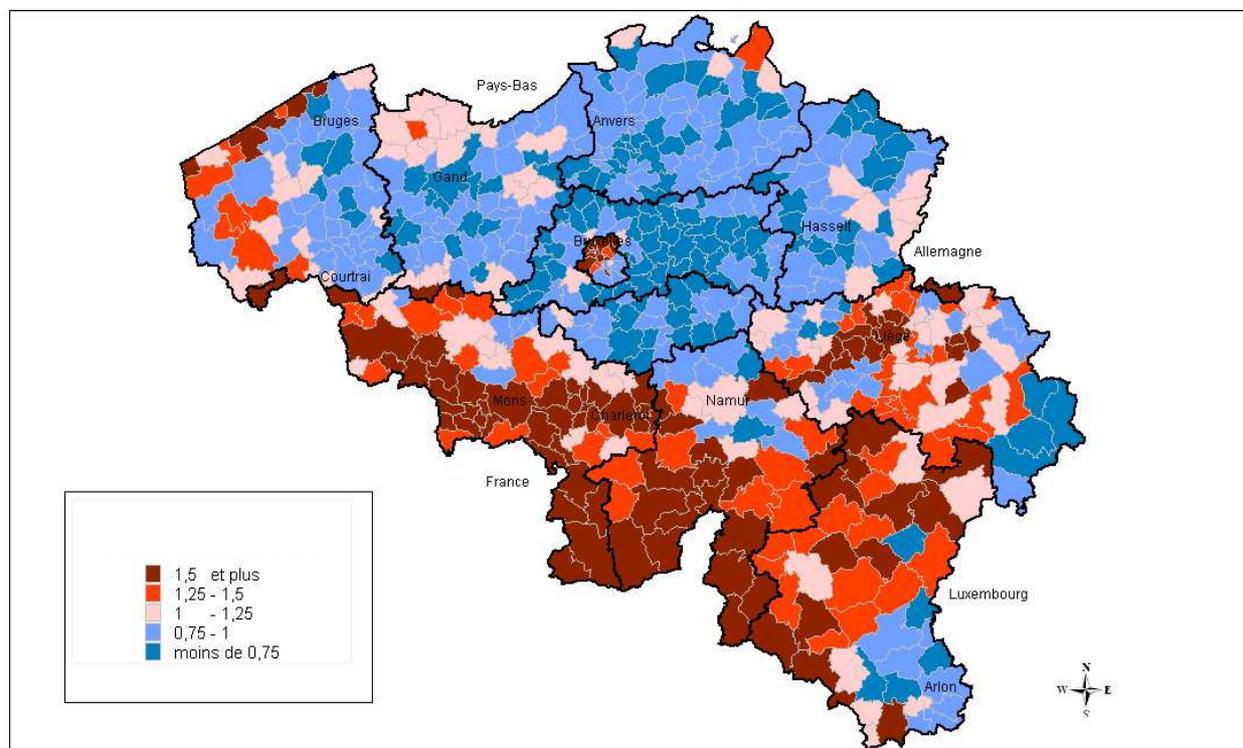


Source : Sanderson et Eggerickx, 2014.

¹⁹ Pour réaliser cette étude, on a calculé pour chaque commune un taux d'immigration standardisé selon l'âge. En comparant la valeur obtenue pour chaque commune à la probabilité moyenne de migrer pour chaque groupe socio-économique, on obtient un indice de spécialisation dont la valeur pivot est 1 (>1, le GS considéré migre davantage vers la commune x; <1, le GS migre moins vers la commune x).

²⁰ Les taux d'immigration ont été standardisés en fonction de l'âge de manière à contrôler les effets de structure (Sanderson et Eggerickx, 2014). De plus pour chaque commune, le taux standardisé communal a été rapporté à la moyenne nationale.

Figure 3. Indice de spécialisation standardisé d'immigration intercommunale (2001-2006)
Groupe défavorisé



Source : Sanderson et Eggerickx, 2014.

Au vu de cet exemple, on comprend le poids des migrations internes qui impactent fortement les structures par âges et les compositions socio-économiques des populations locales. On ne migre pas par hasard et le lieu de destination est rarement neutre.

Ces migrations sont aussi en lien direct avec les comportements démographiques : fécondité et mortalité. Une étude récente (Costa et al., 2014) a démontré dans le cas belge que les migrants internes avaient tendance à adapter les comportements de fécondité des lieux de destination. Ainsi, une femme (l'étude reposait sur l'analyse de la fécondité féminine) quittant le Limbourg belge (province ayant l'un des niveaux de fécondité des plus bas) pour une commune de la province du Luxembourg (province ayant le niveau de fécondité le plus élevé), aurait une forte probabilité d'avoir une fécondité élevée.

Ces constats ont amené à développer une approche spécifique lors de l'élaboration de projection de population et de ménage à l'échelle des communes wallonnes. Le projet, financé par le service de statistique de la Région wallonne, s'est très largement nourri de l'expérience accumulée en termes d'analyse des différences spatiales sur le territoire belge. Sans entrer dans les détails de la méthode qui sera exposée plus loin dans le texte, l'idée générale a été d'exploiter au mieux les données disponibles à l'échelle locale pour l'élaboration de ces projections. Différentes options se présentaient : regrouper les communes de manière à avoir des effectifs suffisants (le modèle OMPHALE utilisé en France fixe une limite à 50.000 personnes (Rudant, 2011)) ; considérer les

différences spatiales comme le résultat des différences sociales et construire des indicateurs locaux à partir des indicateurs nationaux calculés par strate sociale. L'indicateur au niveau local est une moyenne des valeurs obtenues au niveau national pondérée par le poids de chaque groupe au niveau local (Franzén et Karlsson, 2010) ou encore recourir à la méthode des tendances partielles proposée par Max Banens (1994) qui consiste à appliquer les méthodes de projection classiques à un niveau agrégé puis à redistribuer le résultat obtenu en fonction de l'évolution du poids relatif de chaque entité qui la compose. Ces trois méthodes pour intéressantes qu'elles soient, ne permettent pas de rendre compte intégralement des disparités locales. En effet, les projections réalisées avec OMPHALE ne peuvent rendre compte des spécificités locales dans la mesure où elles agrègent les unités d'observation. La méthode Franzén et Karlsson postule que les différences locales sont uniquement des effets de composition socio-économique. Enfin, la méthode des tendances partielles redistribue a posteriori sans tenir compte de spécificités locales en termes de mortalité, de fécondité et de migration. Cette méthode constitue, *a priori*, un moindre mal. Elle combine la robustesse des modèles de type OMPHALE en projetant à un niveau agrégé tout en permettant de retrouver une information détaillée à l'échelle locale via une méthode redistributive. Cependant la question demeure jusqu'à quel détail appliqué la redistribution. Doit-on appliquer celle-ci de façon globale à l'ensemble des groupes d'âges ou au contraire distinguer les évolutions de chaque groupe d'âge en acceptant des redistributions différenciées, au risque d'obtenir des résultats incohérents. Ces différentes méthodes peuvent donner satisfaction si on ne dispose pas de données très détaillées notamment en ce qui concerne les migrations internes. Or, les données issues du registre national fournissent toutes les informations nécessaires pour calculer les indicateurs démographiques en rapport avec la mortalité, la fécondité et la mobilité à l'échelle locale. C'est pourquoi, aucune de ces trois voies n'a été suivie. A ce stade, on aurait pu opter pour la méthode de projections avec contraintes de logements développée par A. Ditgen et les modèles de micro-simulation utilisés notamment par C. Bergouignan. La difficulté de ces modèles est qu'ils conviennent parfaitement pour projeter la population et les ménages à l'échelle d'une commune ou d'un espace géographique relativement restreint. Ils ont rarement été appliqués sur de grands ensembles et à l'échelle locale (même si actuellement, dans le cas des modèles de micro-simulation la situation est en train de changer du fait du développement de la méthode et son application à des échelles plus vastes²¹. On a plutôt opté pour une approche par le local en construisant un modèle multi-état dont la commune de résidence est une des caractéristiques (cf. Point 2.2 de la partie 2 consacré au devenir du vieillissement).

Dimension temporelle

La dimension temporelle est très présente dans mes travaux. Elle se décline de deux façons :

- Une dimension « histoire » lorsque ces travaux portent sur des populations du passé (ex. : les migrations internationales dans l'entre-deux-guerres (Sanderson et Eggerickx, 2010) ; la

²¹ Actuellement, les projections canadiennes sont réalisées à partir d'un modèle de micro-simulation (Carrière et al., 2014), de même la possibilité d'utiliser un modèle de micro-simulation pour réaliser des perspectives de population à l'échelle communale est actuellement à l'étude en Flandre (Pelfrene et al., 2016). Ce type de modèle pourrait d'ailleurs être envisagé pour une prochaine version des projections de population et de ménage à l'échelle des communes wallonnes.

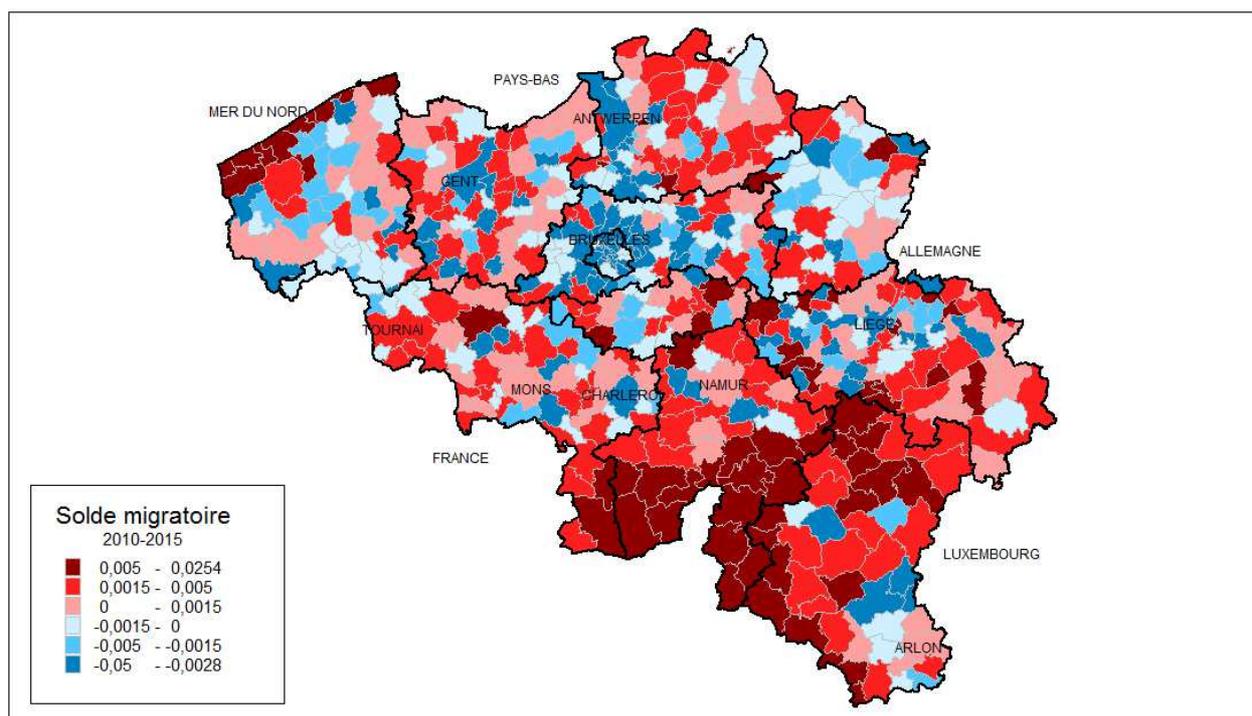
fécondité au cours de la même période (Eggerickx, Barhi, Sanderson, 2008a ; Brée, Eggerickx et Sanderson, 2016) ; Eggerickx, Barhi, Sanderson, 2008b).

- Une dimension « perspective temporelle » lorsqu'il s'agit de comprendre une situation actuelle, des changements récents au regard de leur évolution au cours des dernières années ou du dernier siècle (ex. : le passage à la retraite (Sanderson, 2015) ; les parcours migratoires (Sanderson, 2014) ; la fécondité (Costa, Eggerickx et Sanderson, 2012)). Cette dimension temporelle trouve sa pleine expression dans l'analyse par cohorte de générations chère à la démographie.

Au-delà de flatter mon plaisir d'historien (ce qui aurait pu être une fin en soi), la dimension temporelle permet souvent de mieux mettre en relief la situation actuelle et d'inscrire celle-ci dans une perspective plus large ce qui permet à la fois de prendre du recul et de nuancer certains propos.

Ainsi, l'examen des migrations des 50-74 ans met en évidence des échanges déficitaires avec les grandes villes belges dont Bruxelles (Figure 4).

Figure 4. Soldes migratoires par migration interne des personnes âgées de 50 à 74 ans (2001-2006)

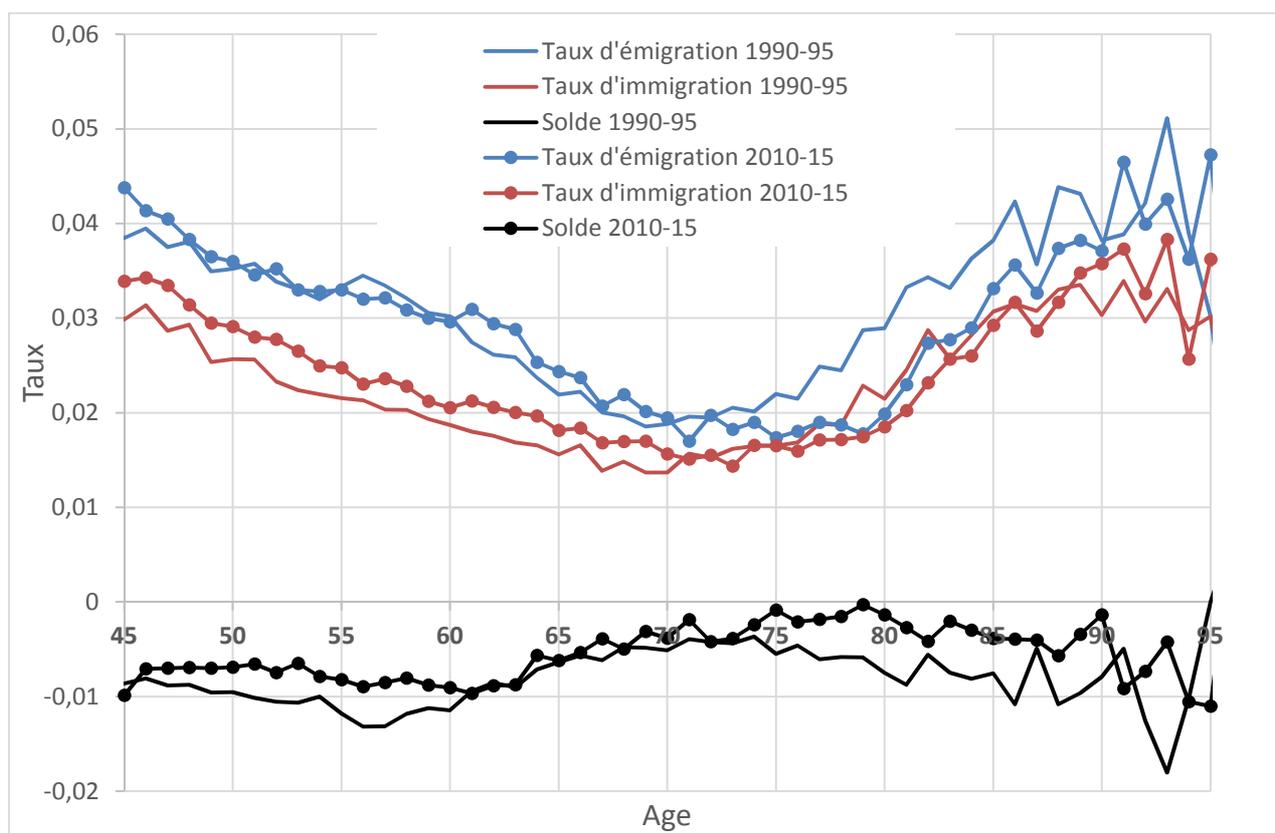


Source : Registre national 2001-2006 ; calcul de l'auteur

La conclusion en est une relative répulsivité des villes à l'égard de cette population. Toutefois, l'observation des migrations de ce groupe d'âge depuis les années 1990 met en évidence un rééquilibrage progressif des bilans migratoires qui se rapprochent de 0 même s'ils demeurent

négatifs. Ainsi, on peut se demander si ne s’amorce pas progressivement un repositionnement de la ville dans les parcours migratoires individuels dont l’effet pourrait être un équilibre des échanges. On ne peut parler de regain d’attractivité pour les personnes âgées, les taux d’immigration demeurant stable, par contre, on peut évoquer une sédentarisation des aînés bruxellois (les 75 ans et plus) dans la mesure où les taux d’émigration de cette population diminuent (Figure 5). Dans ce cas précis, l’intégration de la perspective temporelle au travers de la comparaison de cohortes de générations séparées par plusieurs dizaines d’années, permet d’interpréter correctement le résultat obtenu.

Figure 5. Taux d’immigration, d’émigration et soldes migratoires (par migration interne) vers Bruxelles des personnes âgées de 45 à 95 ans (1990-1995, 2010-2015)



Source : Sanderson, 2017

L’intégration du temps dans mes approches a eu aussi une autre conséquence, m’intéresser au paradigme des parcours de vie. L’intérêt de cette approche est de vouloir inscrire les parcours individuels dans leur temporalité historique (ce paradigme sera développé plus en détail plus loin dans le texte). Sans nécessairement recourir aux méthodes d’analyses biographiques, ce paradigme a été intégré dans nos analyses au travers de l’approche par cohorte. Cette perspective est particulièrement intéressante pour un historien et a été spécifiquement utilisée, notamment, dans une approche de la fécondité par génération. Cela a permis de mettre en évidence des niveaux de fécondité exceptionnellement bas dans l’entre-deux-guerres (plus bas que ceux que nous connaissons actuellement). La volonté de ne pas avoir d’enfant qui se marque dans le nombre de femmes sans enfant, explique en bonne partie les niveaux très bas de la fécondité. Ces niveaux

seraient liés à ce contexte très particulier marqué par la « Grande Guerre » perçue assez largement comme une « grande boucherie » avec un nombre de morts jamais atteint. Dès lors, la réaction aurait été « à quoi bon » (Brée et al., 2016).

Ces différents aspects marquent mon approche de la recherche en démographie. Ils ont été intégrés dans ce document au travers d'une thématique particulière : le vieillissement démographique.

Le choix de la thématique du vieillissement

Ce mémoire d'Habilitation rassemble différents travaux dont le fil conducteur est l'analyse du vieillissement en Belgique avec une attention particulière sur cette période charnière dans la vie des individus qu'est le passage à la retraite. Cette thématique est abordée ici dans une perspective diachronique avec la volonté, chaque fois où c'est possible, d'interroger le passé et de se projeter dans l'avenir. L'intérêt de cette problématique est de mettre la démographie au carrefour de plusieurs disciplines, que ce soit l'histoire, la sociologie, la géographie...

Au moment d'élaborer ce travail qui constitue une synthèse de travaux que j'ai réalisés ou auxquels j'ai contribué, deux thématiques se présentaient. La première était la démographie locale en Belgique. De fait, depuis 2003, la majeure partie de mes travaux concerne la démographie locale embrassant des questions liées aux disparités et aux évolutions différenciées en matière de mortalité, de fécondité et de migration. La seconde était la question du vieillissement et des fins de carrières qui monopolisent l'essentiel de mon activité scientifique depuis 2010.

C'est cette dernière qui a été retenue car elle concerne un champ, aujourd'hui, très peu couvert par les démographes belges. Par ailleurs, il n'exclut pas les approches locales mais au contraire s'enrichit de nouveaux questionnements lorsqu'il est abordé au niveau local. Enfin, les textes rassemblés ici ont souvent été construits avec une perspective temporelle plus ou moins longue ce qui d'un point de vue strictement personnel ne pouvait que flatter ma double formation de démographe et d'historien.

Cette réflexion, construite au tour de la question du vieillissement, s'inscrit pour une large part dans le cadre du paradigme des parcours de vie, l'objectif étant d'analyser les interactions entre les trajectoires familiale, professionnelle (départ du marché du travail) et migratoire à l'approche de la vieillesse. L'intérêt de ce paradigme est d'inscrire les vécus individuels dans leur contexte socio-historique.

La plupart des travaux réunis dans ce document ont fait l'objet d'articles publiés dans des revues ou de communications présentées à des colloques. Par ailleurs, la plupart d'entre eux ont été réalisés dans le cadre de projets plus vastes dans lesquels j'ai été impliqué. Citons notamment :

- Cytise : ce projet impliquait la constitution d'une base de données sociodémographiques à l'échelle communale et infra-communale couplée à un logiciel de présentation géostatistique (www.cytise.be) ;

- Enquête « Genre et génération » - Belgique : il s'agissait d'accompagner la réalisation de la première vague du volet belge de l'Enquête GGS réalisée dans différents pays européens. Le travail a consisté en l'élaboration du questionnaire (adaptation au contexte belge) et du plan de sondage ; en la formation et le suivi des agents enquêteurs et en l'analyse des premiers résultats ;
- Perspectives de population et de ménages au niveau communal en Belgique : il s'agissait de mettre au point une méthodologie permettant de réaliser des perspectives au niveau communal et de proposer plusieurs scénarios d'évolution ;
- Recherche post-doctorale sur la thématique « Fins de carrière et parcours de vie » : ce projet m'a permis de retracer, du 19^e siècle à nos jours, l'évolution de la gestion individuelle et collective des fins de carrière et de comprendre, au niveau individuel, les interactions entre les trajectoires familiales et migratoires et la gestion de la fin de vie active.

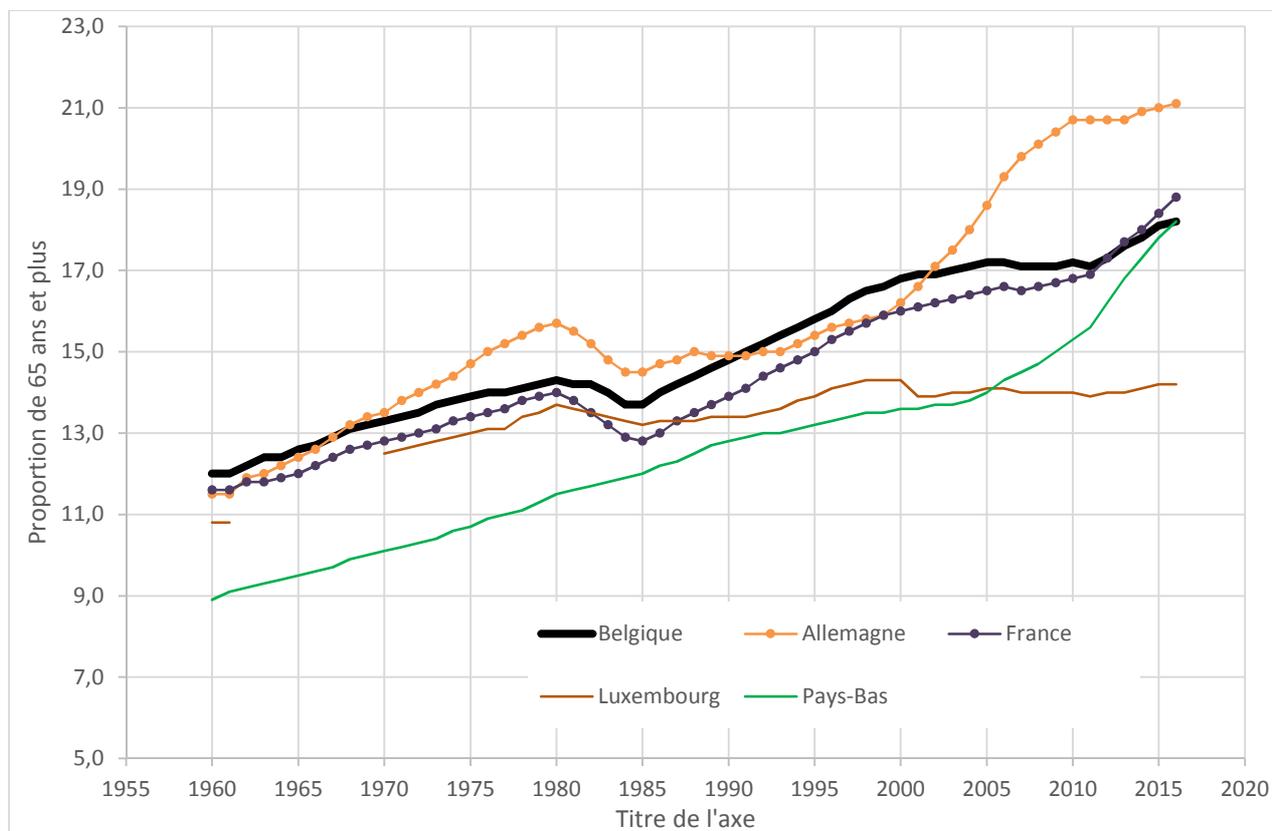
Enfin, certaines parties ont été rédigées pour la circonstance, dans le but de compléter la vision que je voulais présenter de la problématique du vieillissement en Belgique.

Le vieillissement en Belgique : un sujet en pleine actualité

Depuis plusieurs décennies, les scientifiques ont alerté les pouvoirs publics sur le vieillissement de la population et ses conséquences socioéconomiques (Loriaux et al., 1990). Ce vieillissement observé dans l'ensemble des pays occidentaux trouve son origine dans la transition démographique caractérisée par une baisse de la natalité et une baisse de la mortalité. Le tout aboutissant à un accroissement du poids relatif des individus âgés au détriment des plus jeunes (Eggerickx et al., 2012b). La Belgique se situe aujourd'hui dans la moyenne européenne alors qu'en 1960, elle figurait parmi les pays les plus vieillis juste derrière l'Autriche. Le schéma d'évolution belge est très proche du schéma français, avec une évolution régulière et assez progressive du

phénomène contrairement à des pays comme l'Italie, l'Espagne et le Portugal dont le vieillissement est beaucoup plus rapide.

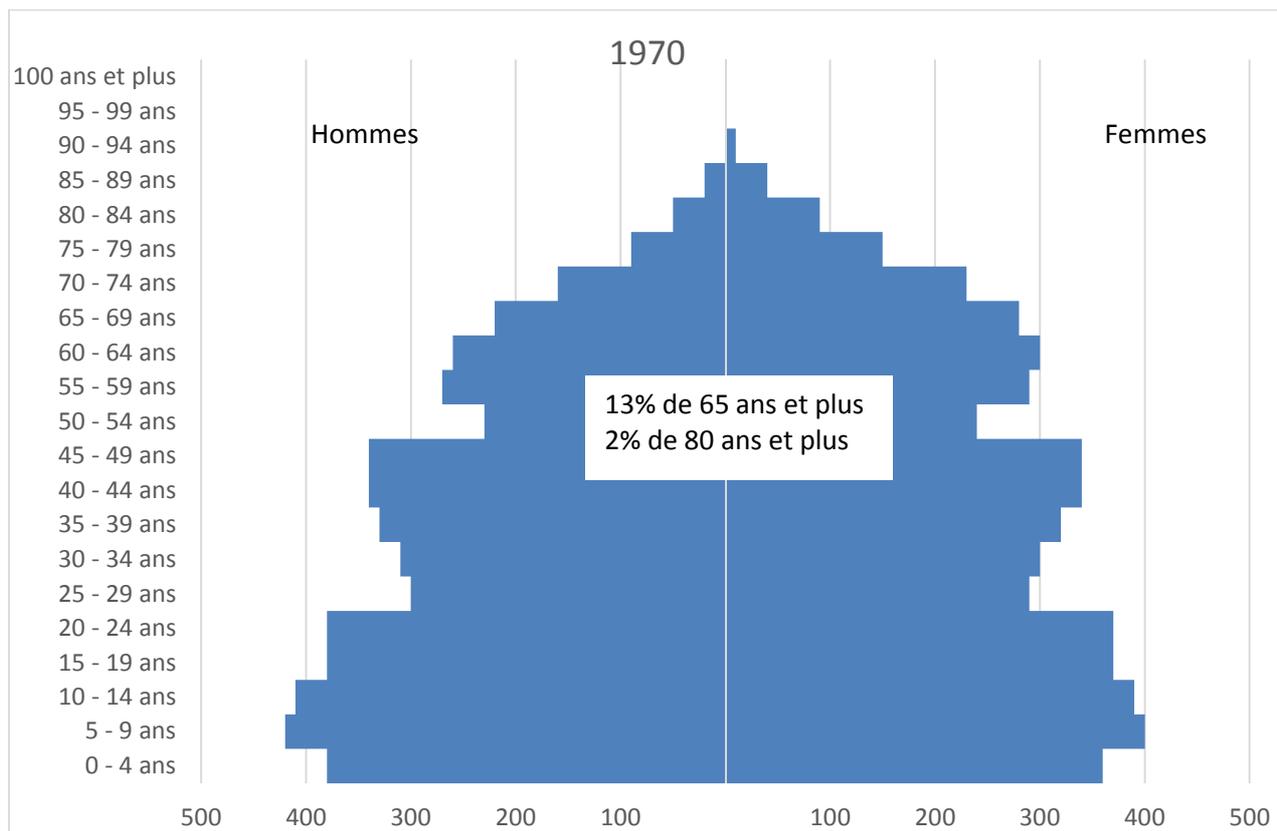
Figure 6. Proportion de 65 ans et plus de quelques pays Européens (1960-2016)



Source : Eurostat, 2015

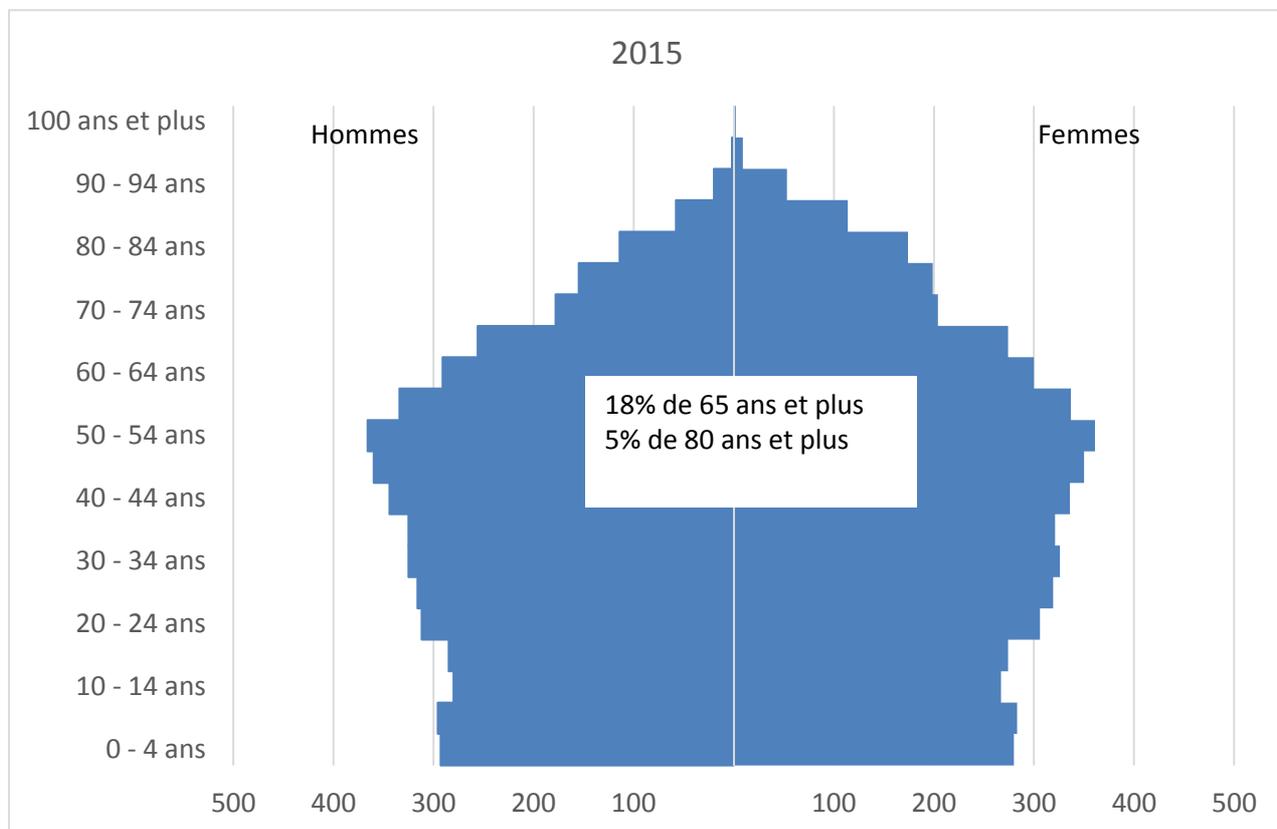
Cette évolution est particulièrement perceptible au cours des 40 dernières années et se lit directement sur la pyramide des âges (Figure 7 et 8). En 1970, celle-ci ressemble encore un peu à la vision que l'on peut avoir d'une pyramide en géométrie avec une base assez large qui se rétrécit. A ce moment-là, on compte 13% de 65 ans et plus et à peine 2% de 80 ans et plus. La base subit déjà les effets de la baisse de la fécondité et tend à se resserrer tandis qu'au sommet, les effectifs des générations deviennent plus importants du fait de l'amélioration des conditions de vie.

Figure 7. Pyramide des âges de la Belgique en 1970



Source : Recensement de 1970

Figure 8. Pyramide des âges de la Belgique en 2015

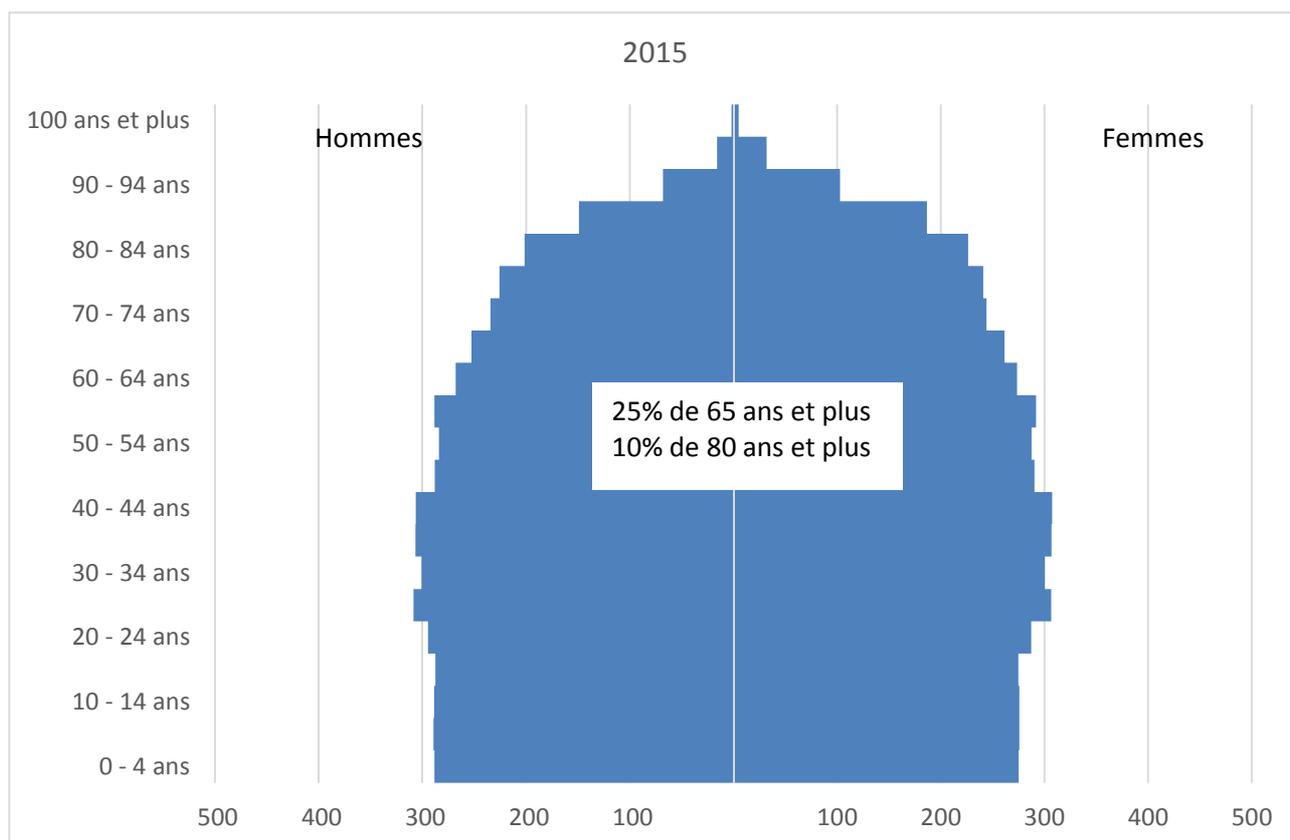


Source : Cytise/Registre national-DGSIE

En 2015, le vieillissement est nettement plus marqué. On a, cette fois, une pyramide en forme de meule de foin. On compte désormais 17% de 65 ans et plus et 5% de 80 ans et plus. La base est désormais moins large et ses effectifs moins nombreux que ceux des différents groupes d'âges de 35 ans à 59 ans.

En 2050²², la forme de la pyramide devrait se rapprocher du cylindre avec des classes d'âges quasi identiques. Le vieillissement se marquera encore davantage avec 25% de 65 ans et plus et 10% de 80 ans et plus.

Figure 9. Pyramide des âges de la Belgique en 2050



Source : Perspectives du Bureau Fédéral du Plan et de la Direction Générale de la Statistique (2016)

Au niveau sociétal, cette évolution pose de nombreux problèmes politiques et économiques, notamment, la question du financement du vieillissement. Ce phénomène est d'autant plus prégnant que la diminution du nombre d'actifs, consécutive à la baisse de la fécondité et l'accroissement du nombre d'inactifs âgés, consécutif de l'amélioration de l'espérance de vie,

²² Les hypothèses sous-jacentes sont : une diminution des flux migratoires à partir de 2017, le solde migratoire passera de 39.954 en 2014 à 20.000 en 2060 ; l'espérance de vie continuera à s'accroître mais à des rythmes plus lents (gain de 2,1 mois par an pour les hommes et 1,4 mois par an pour les femmes) ; la fécondité restera stable, autour de 1,8 enfants par femme.

provoquent une augmentation du ratio de dépendance²³ (Griffiths, 1997) et de la part des dépenses publiques consacrées aux retraites et aux soins de santé (Kilbom, 1999).

A l'échelle locale, le vieillissement se marque surtout au travers de sa répartition inégale qui génère pour certaines communes la nécessité de développer des services à destinations de population parfois très âgées. Cette situation est particulièrement complexe à gérer pour certaines de ces communes dans la mesure où elles sont relativement isolées (Bourguignon et al., 2016) et sous-équipées en terme notamment de service de santé à destination des personnes âgées. Cependant, le vieillissement peut également constituer une opportunité pour ces communes (peu attractives pour les jeunes, car éloignées des pôles d'emplois) dans la mesure où elles sont amenées à développer, pour ses personnes âgées, des services créateurs d'emplois.

Au niveau individuel, on observe une nette transformation des conditions de vie. Les parcours individuels se transforment : on vit davantage en couple (l'allongement de l'espérance de vie induit un report de l'âge au veuvage). Cet allongement de l'espérance de vie a aussi pour résultat que l'âge de la vieillesse (biologique : période de la vie marquée par un accroissement des problèmes de santé et une perte d'autonomie ; perçue : « *La vieillesse c'est les cheveux blancs, les rides sur la peau. C'est ça. C'est physique. Quand est-ce qu'on devient vieux ? Généralement quand ça va pas trop.* » (Briaud, 2016, p. 8) a reculé passant de 60-65 ans en 1950 à 73 ans aujourd'hui selon Caradec²⁴(2010). Dès lors, l'âge à la retraite, qui marquait auparavant l'entrée dans la vieillesse, en est de plus en plus dissocié et apparaît davantage comme un tournant marquant le début d'une nouvelle étape dans la vie des individus. Ce tournant souhaité, voire préparé (Burnay, 2002 ; Ogg et al., 2013), fait passer l'individu d'une période centrée sur le parcours professionnel à une période davantage axée sur les loisirs et la famille. Cette nouvelle appréhension de la retraite, implique une transformation profonde du mode de vie des individus puisque ce passage ouvre une période relativement longue où l'individu est en bonne santé et n'a plus d'obligation professionnelle. A cela il faut également ajouter une autre transformation fondamentale, celle de la trajectoire familiale puisque la retraite peut coïncider avec le départ des enfants du foyer parental et le phénomène du « nid vide ».

Ces transformations s'accompagnent, selon les cas, de la réalisation d'une migration (interne ou internationale). Dans ce contexte, migrer ne signifie pas seulement changer de logement mais comme l'expriment Cribier et Kych (1992, p. 679) : « *La migration de retraite n'est pas seulement une stratégie résidentielle, elle est une stratégie du mode de vie : l'acteur social cherche à maintenir plaisir à vivre et image positive de soi dans un nouveau mode de vie, à compenser des pertes, à développer de nouveaux rôles, de nouvelles activités, de nouvelles relations, un autre rapport aux lieux.* ». Il est important de bien saisir l'ampleur de ces migrations, essentiellement internes, qui peuvent avoir un impact non négligeable à l'échelle locale (Sanderson et Eggerickx, 2006) induisant notamment des rythmes de vieillissement très différents dans l'espace belge mais aussi à moyen et

²³ Selon la définition de l'INSEE (http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/dev_durable/structure_grandes_classes_age_population.htm) « *Le ratio de dépendance est égal au nombre de personnes d'« âge inactif » (c'est à dire de moins de 20 ans ou de plus 60 ans) pour 100 personnes d'« âge actif » (compris entre 20 et 59 ans).* »

²⁴Caradec (2010) utilise, pour déterminer cet âge, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance. Ce seuil est discutable puisqu'en retenant l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans, on obtiendrait un âge à l'entrée dans la vieillesse plus élevé. Ainsi dans le cas belge, selon l'enquête santé de 2008 (<https://hisia.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>), l'espérance de vie en bonne santé (sans aucune incapacité) à 65 ans serait de 11 ans pour les hommes et de 10 ans pour les femmes.

long termes impliquant des besoins spécifiques en termes de services et d'accompagnement des individus lorsque surviennent les problèmes liés à la dépendance.

Ne pouvant prétendre appréhender tous les aspects du vieillissement dans une lecture holistique, on a retenu quatre aspects qui ouvrent à la fois la possibilité d'une approche nationale et d'une approche locale ainsi que celle d'une lecture diachronique du phénomène. Pour ce faire, ce document sera structuré en quatre parties.

Une partie s'intéressera à la question du contexte belge, s'intéressant à la fois à la question des retraites et du vieillissement ainsi qu'à celle de la géographie du vieillissement et à son évolution. Le premier volet analysera le panorama législatif belge en parallèle avec l'évolution démographique depuis la fin du 19^e siècle. L'objectif de cette partie sera double :

- mettre en parallèle le processus de vieillissement et la mise en place du système des retraites en Belgique depuis les prémices jusqu'aujourd'hui ;
- s'interroger sur les transformations récentes des retraites dans le cadre de la théorie des parcours de vie en analysant l'incidence de l'évolution de l'âge à la retraite sur les processus de standardisation et de déstandardisation des parcours de vie.

Le second volet de cette partie analysera la situation au niveau local en étudiant la spatialisation du processus de vieillissement. L'objectif de ce volet sera :

- dresser un état de la situation actuelle et des transformations de l'espace belge au cours des dernières années ;
- envisager l'évolution possible de cet espace au cours des 15 prochaines années.

Une autre partie abordera la question de la mobilité spatiale des retraités. Elle analysera les transformations des parcours migratoires à l'approche de la retraite depuis les années 1970. On s'intéressera particulièrement :

- aux destinations privilégiées des migrants âgés ;
- aux motivations sous-tendant ces parcours migratoires ;
- à la possibilité d'un retour des migrants âgés en ville, sachant que celle-ci s'inscrit actuellement dans le cadre de programmes politiques.

Toutefois, préalablement à ces deux parties, une première reviendra sur la définition des principaux concepts utilisés et sur les données exploitées.

PARTIE 1 : DÉFINITIONS, DONNÉES ET PARADIGME

Dans leur ouvrage réédité en 2011, Raymond Quévy et Luc Van Campenhoudt identifient parmi les premières étapes d'une démarche scientifique, la définition des concepts et l'identification des sources de données (ou la construction des outils d'observation). La démographie n'échappe pas à la règle. Il convient donc de revenir sur l'objet de ce travail et sur le cadre analytique dans lequel on se situe. L'enjeu n'est pas neutre. Récemment, en commentaire d'une contribution de chapitre sur le caractère socialement sélectif des migrations de retraite, l'un des lecteurs (sociologues) m'objectait que le terme migration était mal utilisé, l'usage voulait, selon lui, que ce terme soit réservé aux migrations internationales ou à la mobilité interne sur de longues distances. Pourtant, si on regarde la littérature démographique, le terme « migration » s'emploie aussi bien pour la migration internationale que pour la migration interne. Selon Pellerin (2011), la notion de « mobilité » serait davantage un concept « émergent » porteur d'un nouveau paradigme proposant une lecture plus socioéconomique de la migration. Sans vouloir ouvrir ici le débat, on peut comprendre à partir de cet exemple assez simple, l'enjeu que constitue la définition de ces concepts.

1. Définitions des concepts : vieillissement, retraite, migration

Les travaux présentés ici mettent en jeu trois concepts principaux : le **vieillissement**, la **retraite** et la **migration**. Tous les trois peuvent être appréhendés à des niveaux différents. Le vieillissement apparaît comme un processus influençant l'évolution et le devenir de nos sociétés tandis que retraite et migration se lisent l'un comme l'autre à l'échelle individuelle.

1.1. Vieillissement et retraite

1.1.1. Vieillissement

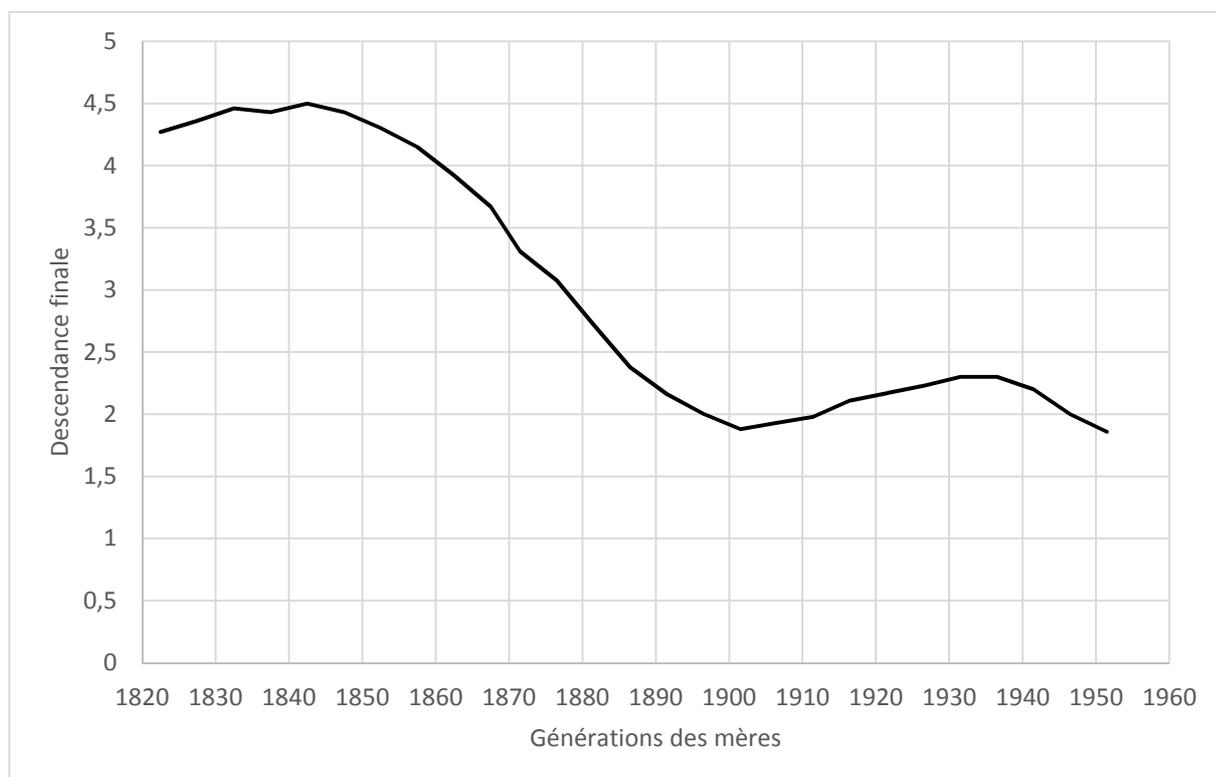
Comme énoncé en introduction de ce travail, le vieillissement tel que nous le connaissons aujourd'hui est l'enfant de la transition démographique. Pour reprendre les mots d'Alain Parrant (2005, p. 83) : « *Défini comme l'augmentation, au fil du temps, de la proportion de personnes âgées. Lorsque le processus du vieillissement est bien installé..., le vieillissement des populations est d'abord à appréhender comme le résultat de deux tendances communément estimées heureuses : la maîtrise de la fécondité et l'allongement de la vie.* »

Cette définition permet d'une part d'inscrire la dynamique du vieillissement dans sa perspective historique et de la repositionner dans son contexte global, comme le rappelle Michel Loriaux (2003

p. 2) : « (...) jamais la révolution démographique ne se serait produite si elle n'avait pas été concomitante à d'autres grandes révolutions sociétales, scientifique et technologique bien sûr, mais aussi économique et sociale, politique et culturelle, et celles-ci n'auraient souvent pas été possibles ou facilitées, si la transition démographique ne s'était pas mise en place, en provoquant une croissance de la population et une transformation des structures démographiques. »

Ainsi, en Belgique, la descendance finale par génération passe de 4,5 enfants pour la génération née en 1840-1844 (soit celle dont la vie féconde sera la plus intense entre 1865 et 1869 (Brée et al., 2016) pour atteindre 1,86 enfant pour la génération 1949-1953. Cela entraîne, de facto, une diminution progressive de la base de la pyramide des âges. Cette situation n'est pas spécifique à la Belgique, elle est le lot commun de la plupart des pays européens (Festy, 1970 ; Chesnais, 1982 ; Avdeev et al., 2011)

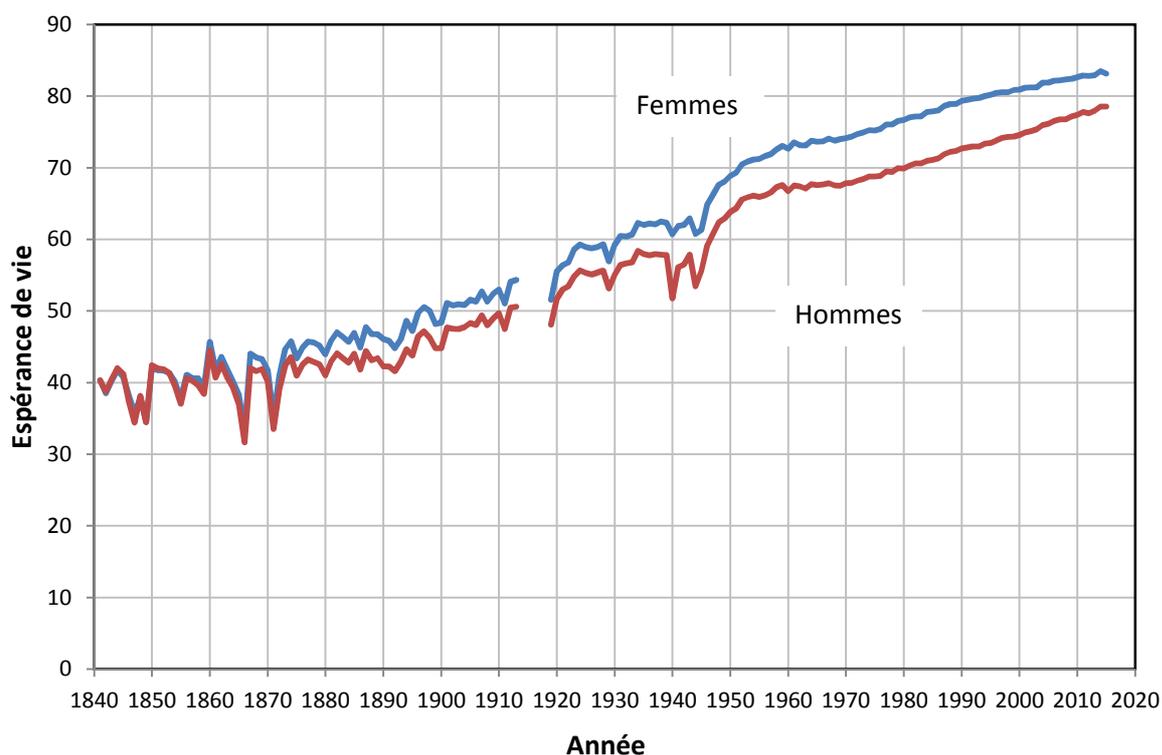
Figure 10. Descendance finale par générations (quinquennales) de naissance des mères (1820-1949)



Source : Brée et al., 2016.

Sous l'effet de la limitation des naissances, le poids relatif des jeunes générations va diminuer. Simultanément, la proportion de personnes âgées va s'accroître et cette augmentation sera d'autant plus rapide que les chances de survie aux âges élevés iront en s'améliorant. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance va passer de 40 ans vers 1830 à 83 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes en 2015 (Figure 11).

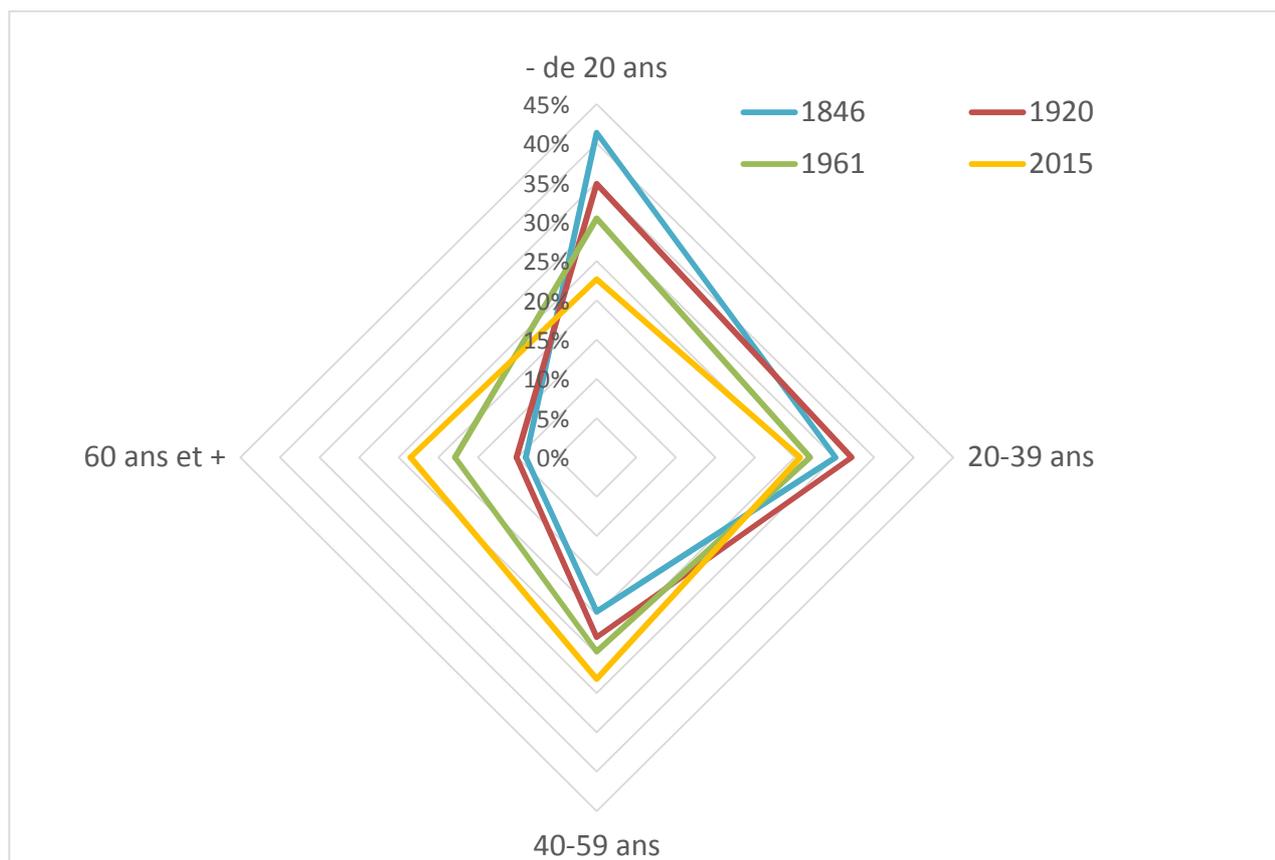
Figure 11. Espérance de vie à la naissance en Belgique (1842-2009)



Source : Bourguignon, Gourbin et Sanderson, 2017.

L'impact se voit directement sur la structure par âges qui progressivement se transforme, avec dans un premier temps, une diminution des effectifs au jeunes âges du fait de la baisse de la fécondité (Eggerickx et al., 2012). Cela se voit également dans la répartition de la population par grand groupe d'âges (Figure 12). De 1846 à 1920, on observe une diminution du poids des moins de 20 ans tandis que celui des 60 ans et plus ne bouge pas. Par la suite, le poids relatif de ce groupe d'âge augmente du fait du report de la mortalité aux grands âges. On en arrive ainsi en 2015 à une situation où le poids relatif des 60 ans et plus est égal sinon supérieur à celui des moins de 20 ans. Une autre conséquence est la diminution du poids des 20-39 ans au profit des 40-59 ans.

Figure 12. Répartition de la population par grand groupes d'âges (1846, 1920, 1961, 2015)



Source : DGSIE-Registre national.

Toutefois, la question du vieillissement ne se limite pas à ce processus. Elle peut s'analyser au niveau individuel et, dès lors, la notion se complexifie, renvoyant alors à quatre types de réalités différentes : le vieillissement chronologique, le vieillissement biologique, le vieillissement psychologique et le vieillissement social :

- Le vieillissement chronologique renvoie au nombre d'années écoulées depuis la naissance. Il renvoie implicitement aux indicateurs du vieillissement et selon les auteurs le poids du vieillissement correspondra à la % de 60 ans et plus ou de 65 ans et plus. Si le vieillissement chronologique sert bien souvent de référence, il ne traduit pas l'état de santé physique, les aptitudes mentales, ni le statut social. Il est cependant la mesure la plus simple et la plus communément utilisée en démographie.
- Le vieillissement biologique se réfère à l'état général de l'organisme, et en particulier du cœur, des poumons et du système circulatoire, résultant de la sénescence et des maladies vécues par le sujet. Dans cette optique, le vieillissement pourrait coïncider avec l'apparition et le développement des problèmes de dépendance, lorsque l'individu commence à avoir besoin d'aide pour poser certains actes.
- De la même manière, le vieillissement psychologique peut être déterminé par l'état des processus sensoriels et de perception, par le fonctionnement mental (mémoire, intelligence, apprentissage...), la transformation de personnalité, les motivations et les désirs.
- Enfin, le vieillissement social, il peut être défini grâce aux types de relations entretenues avec autrui, aux rôles sociaux, aux formes de sociabilité, à la société en général. Les normes

sociales fondent un ensemble de représentations collectives et de références partagées et définissent ainsi ce que l'on doit, ce que l'on peut faire, selon son vieillissement chronologique.

Ces quatre lectures du vieillissement ne sont pas totalement indépendantes les unes des autres. La définition du vieillissement social se fonde certes sur les rôles mais est également fonction du vieillissement chronologique, mais aussi biologique et psychologique de la personne. Si on s'interroge sur la vieillesse, on constate que les bornes de ce groupe ont beaucoup évolué. Au 18^e siècle, avec une espérance de vie à la naissance d'une trentaine d'année, une personne de 45-50 ans est vieille (âge social) et son organisme est usé (âge biologique) (Feller, 2005). Aujourd'hui avec l'allongement de l'espérance de vie et de la vie en bonne santé, la notion de vieillesse porte davantage sur le 4^e âge ; une personne de 50 ans ne se sent pas vieille et n'est plus qualifiée de telle (âge social) notamment parce que son organisme n'est pas usé (âge biologique), ses capacités intellectuelles et mentales sont intactes (âge psychologique). La définition du vieillissement a ainsi évolué au point que les termes mêmes ont évolué. Si on reprend Caradec (2009), on est passé des termes de « vieillards » cher au 19^e siècle à celui de « retraités » pour voir émerger de nouveaux concepts comme celui de 3^e âge (dans les années soixante), de senior (1990). Cette expansion sémantique renvoie à la difficulté de définir une catégorie (les « vieux »), une période de la vie (la « vieillesse ») et un processus (le « vieillissement ») avec cette complexité supplémentaire que les termes sont très socialement connotés et, de ce fait, difficiles à utiliser. Par ailleurs, elle montre la distorsion progressivement apparue entre le vieillissement social et le vieillissement biologique et psychologique. Lorsque le système de départ à la retraite est appliqué à tous les ouvriers et employés (soit, au milieu des années 1920 pour la Belgique (cf. Partie 2)), la pension de retraite est prévue pour des travailleurs considérés comme fatigués voire usés et le passage à la retraite marque l'entrée dans la vieillesse. Progressivement, l'état de santé des néo-retraités s'est amélioré et l'entrée dans la vieillesse reportée vers des âges plus élevés dissociant définitivement retraite et vieillesse.

Notre approche se focalisera sur le vieillissement chronologique (la majorité des indices en démographie étant construits autour des âges chronologiques) tout en étant tenant compte, selon l'analyse effectuée, du vieillissement social notamment au travers des transformations du passage à la retraite.

1.1.2. Retraite

L'évolution de la pyramide des âges va attirer l'attention des politiques sur le groupe d'âges élevés et plus particulièrement sur cette étape particulière de la vie des individus qu'est le passage à la retraite. Cette attention est d'autant plus forte que, pendant longtemps, la retraite a été assimilée au passage à la vieillesse (Loriaux, 2003), alors qu'aujourd'hui, ces deux événements semblent de plus en plus dissociés du fait de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé (qui ont entraîné un report de l'entrée dans la vieillesse vers des âges plus élevés) et des politiques sociales (qui, a contrario, sont allées dans le sens d'un rajeunissement de l'âge effectif de passage à la retraite).

Formellement, la retraite peut se définir comme une période de la vie ou comme une étape, un passage.

La retraite, comme période, peut être définie comme ce temps post-vie active où l'individu n'est plus présent sur le marché du travail (il rentre dans la catégorie des inactifs) et où la source principale de ses revenus change, il ne perçoit plus un revenu du travail (salaire...) ni un revenu de remplacement (allocation de chômage, revenu d'insertion...) mais une pension de retraite versée par la sécurité sociale. Cette approche par la situation sur le marché du travail et la source de revenu peut poser certaines difficultés. En effet, à côté du statut de retraité ou de pensionné est venu s'ajouter celui de pré-retraité, pré-pensionné. Il s'agit de personne ayant été licenciée de leur emploi quelques années avant d'atteindre l'âge légal à la pension et qui durant cet intervalle de temps ne sont plus actif mais perçoivent un revenu de remplacement (allocation de chômage), souvent complété par un montant versé par l'ancien employeur.

Au-delà des termes et de sa complexité administrative, la notion de retraite s'elle-même transformée. Comme le rappelle l'ouvrage de Legrand (2001), la retraite apparaît comme un nouvel âge du parcours de vie, un nouveau temps social avec ses propres rôles, différents de ceux exercés auparavant (citons simplement le passage de la parentalité à la grand-parentalité). Elle peut dès lors se définir comme une période du parcours de vie marquée à ses débuts par une série de bifurcation affectant les trajectoires familiales, professionnelles et éventuellement résidentielle (comme on le verra par la suite) et caractérisée par un lien avec le marché du travail plus ténu voire absent. Il ne se définit plus comme l'entrée dans la vieillesse mais bien comme un âge à part entière entre la vie professionnellement active et la vieillesse. Enfin, ce « nouvel âge » ouvre la possibilité d'une discussion autour de la valeur « travail » (Royer, 2002). En effet, si on s'en rapporte à certains discours politiques, on arrive à la retraite de plus en plus tôt et dans un état de santé tel qu'on devrait être capable de poursuivre encore sa carrière.

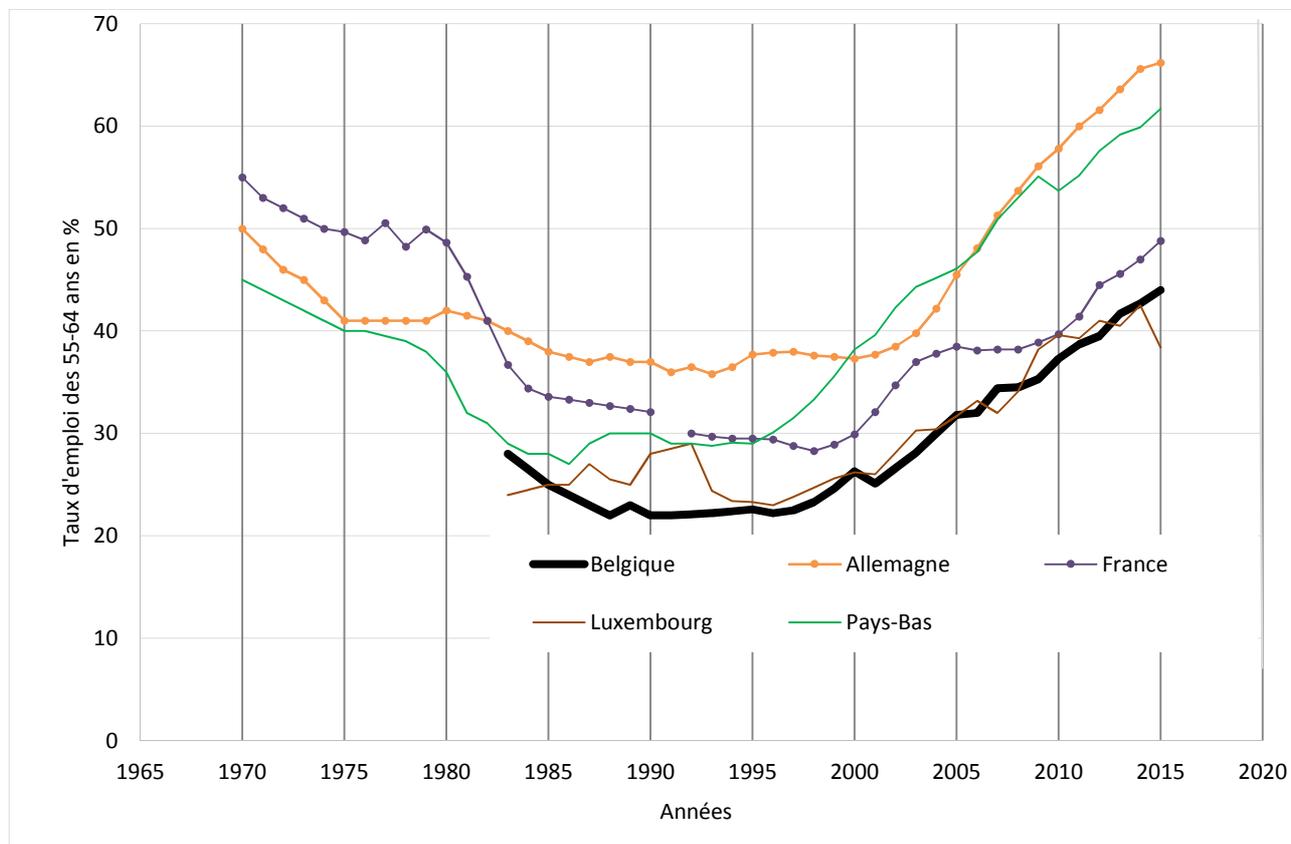
En Belgique, le problème semble d'autant plus important que le marché de l'emploi se caractérise par un taux d'activité des 55-64 ans particulièrement bas, largement inférieur à la moyenne de l'UE-27 (Figure 13). Certes, on observe, dans tous les pays européens y compris en Belgique, une hausse des taux d'emploi des seniors mais, la Belgique demeure à la traîne de pays comme la France, l'Allemagne et même les Pays-Bas (en 2012, selon l'INSEE, le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans en Belgique était de 39,5% contre 61,5% en Allemagne, 44,5% en France, 58,6% aux Pays-Bas et 41,0% au Luxembourg). Dans ce contexte de vieillissement et d'allongement de l'espérance de vie (en ce compris l'espérance de vie en bonne santé (Lannoye et Lypszic, 2000)), les politiques d'emploi des différents pays européens visent désormais à maintenir plus longtemps les travailleurs en activité que ce soit en relevant l'âge légal à la retraite²⁵ (Devolder et Maréchal, 2007) ou en supprimant les mécanismes de prépension (Vandenberghe, 2010).

La Figure 12 montre l'évolution des taux d'emploi des 55-64 ans pour la Belgique et les pays limitrophes. De 1983 à 2004, les taux d'emploi de la Belgique et du Luxembourg sont inférieurs à 30% alors que les Pays-Bas repassent au-dessus de cette limite dès 1995 et que la France et

²⁵ Ainsi, en juin 2014, le comité d'experts sur les pensions a rendu son rapport. Il préconise, entre autre, de relever l'âge légal à la retraite de 65 ans à 67 ans (<http://pension2040.belgique.be/fr/>).

l'Allemagne ne passeront jamais sous ce même seuil. Le relèvement des taux précède de quelques années (environ 5 ans) l'arrivée aux âges de la pension des générations du baby-boom.

Figure 13. Evolution du taux d'emploi des 55-64 ans de certains pays européens de 1970 à 2015 (en %)



Source : Observatoire des retraites (<http://www.observatoire-retraites.org/>) et INSEE

Ces mécanismes de prépension amène à s'interroger sur la notion de retraite-passage. Autrement dit, sur le moment où survient le passage de l'état d'actif à celui d'inactif-retraité. Si l'âge à la pension légale n'a guère évolué depuis l'instauration du système de pension, il était, alors, fixé à 60 ans pour les femmes (actuellement, il est de 65 ans) et 65 ans pour les hommes, l'âge réel au départ du marché du travail n'a cessé de diminuer jusqu'au milieu des années 1990. Bien plus, cette étape ritualisée autour du « pot de départ » et du cadeau offert « en prévision des loisirs futurs » était (et est encore largement) non seulement vécue assez tôt mais est également voulue tôt, tant par les employés que les employeurs (Burnay, 2002). Ainsi, l'identification de cette étape se perçoit davantage au travers du changement de statut qu'au travers de l'âge des individus (on sait que cela se passe entre 55 et 65 ans avec une moyenne à 58 ans (Sanderson, 2014)). Par ailleurs, récemment, se développe la volonté chez certains de ne quitter que partiellement le marché du travail et de conserver une activité complémentaire²⁶ (parfois au sein même de l'entreprise où on a terminé sa

²⁶ En Belgique, ce n'est que récemment (dernières mesures en 2015) que ce cumul est autorisé voire encouragé.

carrière), pratique encouragée par certaines mesures prises en vue de l'assouplissement des règles liées au cumul revenus du travail-pension de retraite²⁷. Pour ces personnes la retraite devient en quelque sorte leur situation principale avec en « à côté » un maintien d'activité professionnelle. Dès lors, se pose la définition précise du moment du passage à la retraite. Doit-on considérer le moment où l'on quitte « à titre principal²⁸ » (lequel demeurera sans doute ritualisé) ou le moment où on cesse définitivement toute activité (lequel, a contrario, ne sera absolument pas ritualisé, le désengagement se faisant sans doute assez progressivement).

Au travers des travaux présentés par la suite, ces deux aspects de la retraite seront abordés alternativement.

1.2. Mobilité résidentielle et migration de retraite

La migration est abordée ici sous un angle un peu particulier à savoir la mobilité résidentielle interne à la Belgique. J'ai volontairement exclu la migration internationale car elle présente des caractéristiques différentes de la mobilité résidentielle et surtout, il est impossible de suivre les émigrants internationaux à partir des registres. De même, j'ai exclu la mobilité quotidienne qui renvoie à une toute autre problématique. Elle est certes liée à la mobilité résidentielle mais renvoie à des approches (en termes de données et de méthodes) qui n'ont pas été mobilisées dans le cadre de ce travail. Du fait des sources de données disponibles (cf. supra), il est possible en Belgique de suivre la mobilité résidentielle année après année tant à l'échelle communale qu'à une échelle infra (quartier, secteur statistiques²⁹). Dans l'approche de la mobilité retenue au travers de mes travaux, j'ai privilégié l'approche communale définissant la migration résidentielle comme un changement de commune de résidence. Ainsi, un individu se verra qualifié de migrant si sa commune de résidence en début de période d'observation est différente de sa commune de résidence en fin d'observation. Ce choix a ses contraintes car il néglige la mobilité intra-communale qui numériquement est importante, l'essentiel des migrations se font sur de courtes distances (Eggerickx, 2010). Toutefois, ce choix se justifiait par la volonté d'identifier les changements de résidence susceptibles d'impliquer un changement d'environnement. Par ailleurs, les secteurs statistiques, définis à l'issue du recensement de 1970 en vue de la préparation de la fusion des communes de 1975, ne sont disponibles qu'à partir du recensement de 1981. Il est, certes, possible de reconstituer les communes actuelles en regroupant les anciennes (avant fusion) mais la démarche inverse est impossible. Or, les données le permettant, je souhaitais analyser la mobilité résidentielle de 1970 à 2015, ce qui impliquait de ne prendre en compte que la mobilité intercommunale. Une deuxième contrainte imposée par ce choix est de ne pas considérer les

²⁷ Voir à ce propos, le site de l'office national des pensions : <http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/working/limits/Pages/default.aspx>.

²⁸ La législation belge ne fixe pas de limite supérieure quant à l'âge d'exercice d'une activité complémentaire. La seule contrainte imposée est liée au montant des revenus liés à cette activité.

²⁹ « Le secteur statistique est l'unité territoriale de base qui résulte de la subdivision du territoire des communes et anciennes communes par la Direction générale Statistique - Statistics Belgium pour la diffusion de ses statistiques à un niveau plus fin que le niveau communal. » <http://statbel.fgov.be/> Il représente l'échelle spatiale la plus petite pour laquelle des données statistiques sont disponibles.

individus effectuant des allers-retours durant la période d'observation. Si la période d'observation est d'un an, un individu quittant sa commune le 2 janvier et y revenant avant le 31 décembre de la même année sera considéré comme sédentaire. Ce choix est moins contraignant que le précédent, il ne permet pas de prendre en compte des situations transitoires.

On aboutit ainsi à regrouper notre population en deux catégories principales en comparant les communes de résidences au court de la période d'observation :

- 1) Les sédentaires = individu observé dans la même commune en début et en fin de période ;
- 2) Les migrants internes = individus observés dans deux communes différentes en début et en fin de période.

Selon les textes et les objectifs, j'ai travaillé avec les soldes migratoires, les taux d'immigration et les taux de mobilité. Les soldes migratoires permettent de mettre en évidence les résultats des entrées et des sorties et ainsi d'identifier les communes attractives ou répulsives pour les personnes âgées. Toutefois, celui-ci présente l'inconvénient de combiner l'attractivité exprimée par le taux d'immigration et la répulsivité qui se traduit par le taux d'émigration. Travailler à partir du taux d'immigration permet de ne tenir compte que de la seule attractivité de la commune. Comme le montre les résultats, ce choix n'est pas sans incidence, surtout pour la dernière période. En effet, travaillant à partir des soldes migratoires, Van Hecke et Savenberg (2002) ont mis en évidence le caractère globalement répulsif des grandes villes qui se retrouvaient avec des soldes négatifs. Si le nombre de personnes âgées quittant la ville est plus important que celui des entrants du même âge, cela ne signifie pas nécessairement un manque d'attractivité comme le montrent De Corte et al. (2003), ceux qui choisissent la ville ne le font pas nécessairement par défaut. Le problème de la ville est donc moins un manque d'attractivité sur les populations externes qu'une certaine incapacité à retenir certaines populations qui aspirent à autre chose. Toutefois, le choix peut être contraint par les données. Le recensement de 1970 permet de calculer des taux d'immigration mais pas de taux d'émigration ni de soldes migratoires.

Un deuxième choix consistait à définir les contours de la migration de retraite, soit celle identifiable comme liée au passage à la retraite. Dans ce travail, on a considéré comme migrations de retraite, les migrations survenant entre 50 et 74 ans. Les travaux menés sur le sujet (Grimmeau et al., 2003 ; Sanderson, 2013), ont clairement montré que certains anticipent leur retraite en migrant quelques années plus tôt tandis que d'autres postposent leur départ quelques années après leur sortie officielle du marché du travail. Les raisons de ce choix dépendent de différents facteurs comme le moment du départ des enfants (éventuels) du foyer parental, le moment du départ du marché du travail du conjoint (éventuel), l'état de santé de la personne... (Ogg et al., 2013 ; Sanderson et al., 2012). Dès lors, la littérature sur le sujet définit la migration de retraite comme une migration intervenant dans un intervalle d'âges autour de la retraite : entre 50 et 74 ans (Bracaval, 2009 ; Sanderson et Eggerickx, 2006), entre 55 et 69 ans (Guichard-Claudic, 2001 ; Grimmeau et al., 2003) ou encore entre 55 et 74 ans (Bartiaux et Bonaguidi, 1993). Notre choix, 50-74 ans, se justifie pour plusieurs raisons :

- premièrement, en Belgique, le 75^e anniversaire semble introduire une rupture dans la mesure où les migrations au-delà de cet âge ne répondent plus au même schéma de

répartition spatiale. En effet, celles-ci impliqueraient davantage une entrée en institution (survenant le plus souvent après 75-80 ans) et seraient principalement motivées par des problèmes de santé (Bracaval, 2009). Les communes de destination seraient dès lors davantage choisies en fonction de l'offre en matière d'institutions ou de services aux personnes âgées. Thalineau et Nowick (2009) identifient, pour la France, une phase intermédiaire entre 70 et 84 ans, lorsque la mobilité est au plus bas et que celle-ci devient une mobilité d'ajustement (dont la finalité serait de se « rapprocher » soit de la famille, soit de services médicaux ou autres). Le même phénomène semble s'observer en Belgique et ce d'autant plus que l'entrée en institution est retardée (Sanderson, 2015) ;

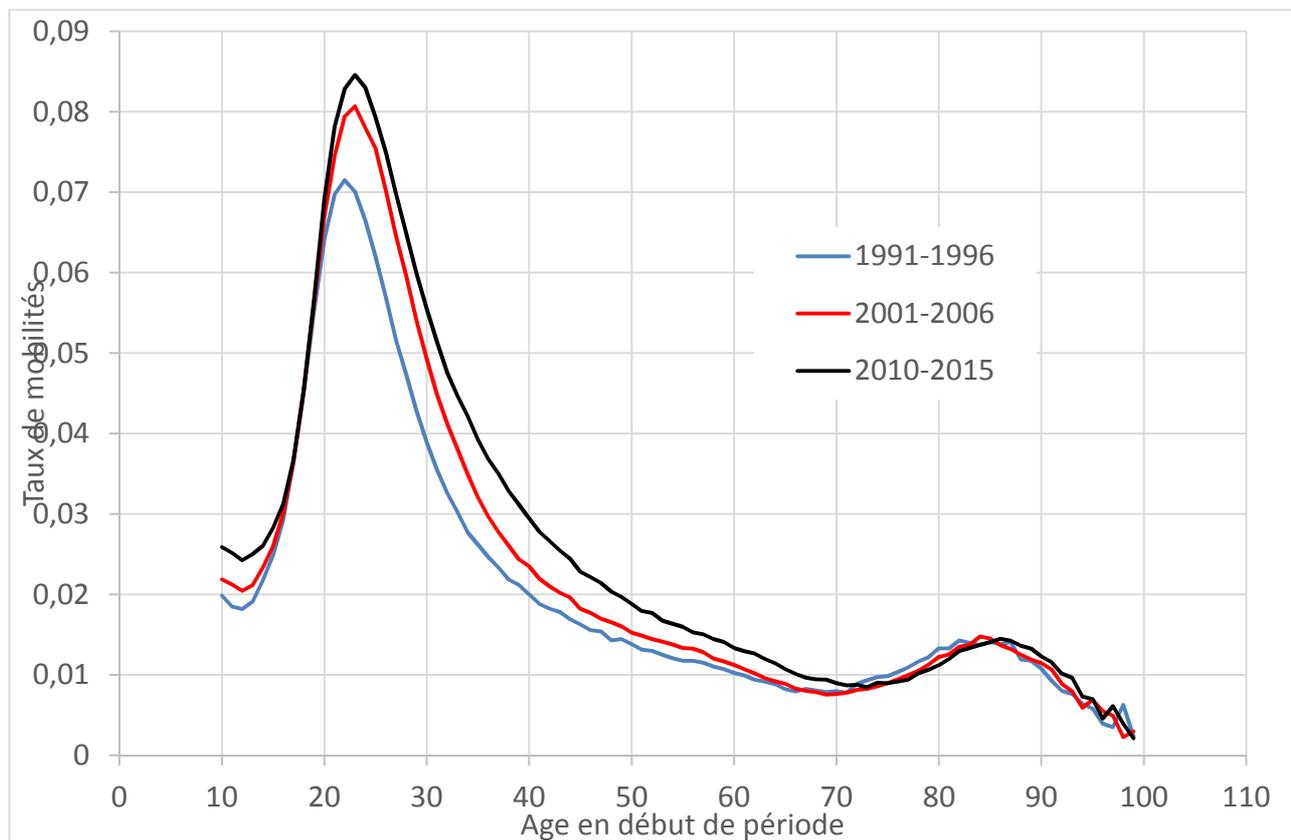
- deuxièmement, la retraite, en 2010, en Belgique, se prend en moyenne vers 58 ans (Sanderson et al., 2012). Le choix de 50 ans comme borne inférieure permet d'inclure dans l'analyse les migrations d'anticipation, soit celles effectuées quelques années avant le départ du marché du travail ;
- troisièmement, il existe bel et bien une relation statistique significative entre les bilans migratoires de ces deux groupes d'âges (50-64 ans et 65-74 ans) calculés par communes pour la période 2011-2015 : le coefficient de corrélation de leur distribution spatiale est de +0,78. Leurs bilans migratoires suivent approximativement le même schéma spatial. Ils sont attirés, au nord du pays (Flandre), par les communes côtières et au sud (Wallonie) par les communes de la Vallée de la Lesse et de la Semois, à proximité de la frontière française, et par les communes des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Dans les trois cas, il s'agit de communes à vocation touristique qui bénéficient d'un cadre environnemental particulièrement agréable. A contrario, ils quittent davantage les centres urbains et leur proche banlieue (Cf. Partie 3).

Si on examine la courbe des taux de mobilité par âge calculés pour la Belgique (Figure 14), on retrouve un schéma assez classique avec trois étapes principales (Sebille, 2009 ; Bonvalet et al., 2007b) :

- le départ du foyer parental et la mise en ménage (mariage, cohabitation), lorsque l'enfant s'émancipe. Selon les cas, ces deux phases peuvent être simultanées ou dissociées, même si pour la plupart, elles se situent dans un intervalle de temps plutôt court, au début de la vie d'adulte. Cette étape correspond assez souvent avec l'entrée sur le marché du travail. Elle amorce une phase de mobilité importante ;
- la naissance des enfants, qui succède le plus souvent à l'étape précédente et clôture cette période de forte mobilité. Par la suite, la mobilité va se réduire fortement ;
- une troisième étape marquée par le départ à la retraite et qui peut coïncider avec le départ des enfants du foyer parental. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une période d'accroissement de la mobilité effective, a contrario, la mobilité à cet âge est relativement rare. Le choix délibéré ou contraint des retraités est majoritairement de rester dans le logement dans lequel ils ont construit une partie de leur histoire et auquel ils sont liés affectivement. Cette sédentarité passera le cas échéant par une adaptation du logement quand la personne ou le couple perdra en autonomie (abandon de certaines

pièces, aménagement du rez-de-chaussée...) (Berger et al., 2010). Toutefois, cette troisième étape n'en constitue pas moins une bifurcation importante dans les parcours individuels et, comme toute bifurcation, elle est surtout une période de choix notamment, celui de rester dans le même logement ou de partir vers de nouveaux horizons.

Figure 14. Taux de mobilité par âge - Belgique (1991-1996, 2001-2006 et 2010-2015)



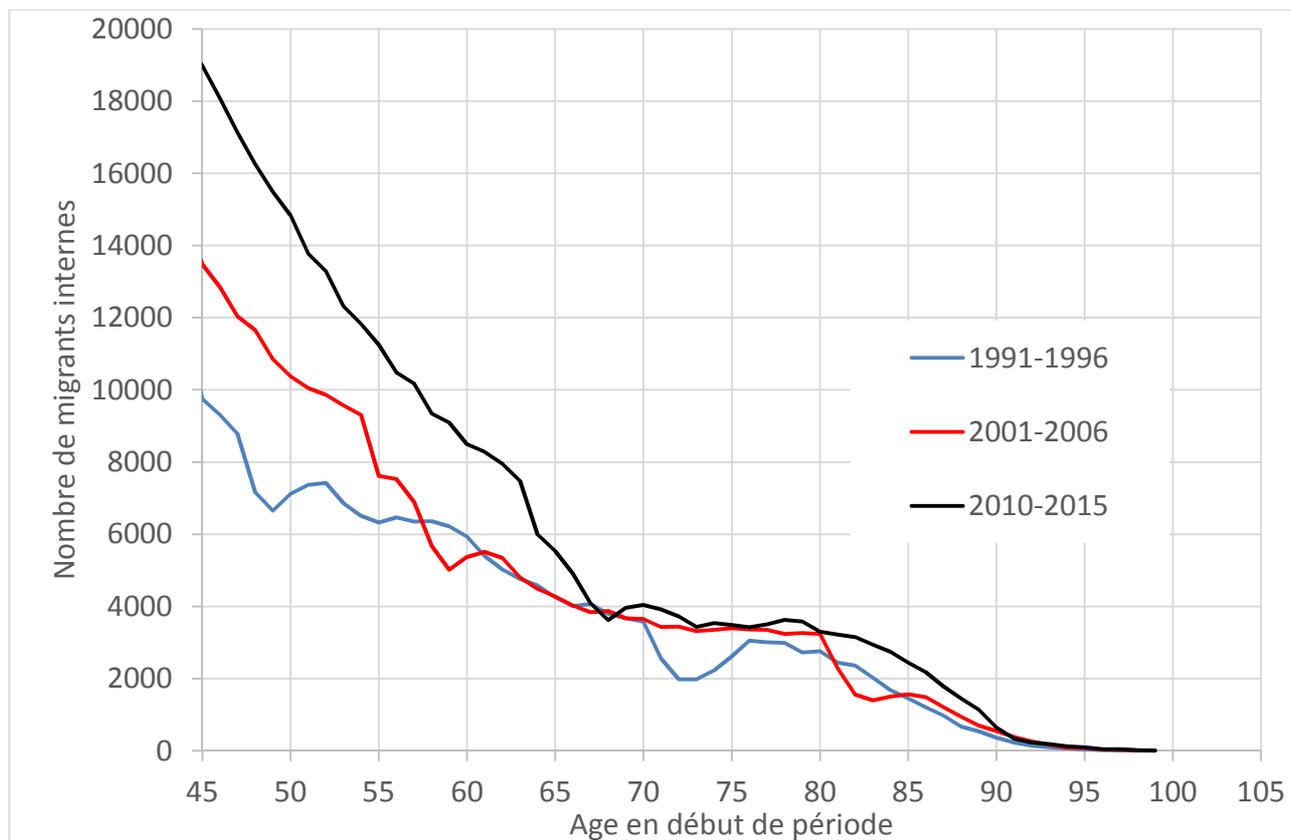
Source : Sanderson, 2015 (actualisé)

Vers 60 ans, à l'approche de la retraite, la courbe s'infléchissait légèrement et de manière passagère (Sanderson, 2013). Toutefois, cela ne transparaît pas si on regarde l'ensemble de la courbe de taux de mobilité par âge (Figure 14). Notons que ce phénomène est particulièrement prégnant dans les grandes villes (Bruxelles, Liège, Anvers...) (Eggerickx et al., 2012a). Toutefois, cette rupture est, somme toute, assez anecdotique au vu des niveaux de mobilités à ces âges. On peut se demander d'ailleurs pourquoi ne pas étudier davantage la sédentarité. A titre purement indicatif, en consultant le site de la revue *Population*, dans l'ensemble de la collection (1940-2017), le terme « migration interne » apparaît 15 fois dans le titre d'un article contre 0 fois pour « sédentaire », « sédentarisation » ou « sédentarité ». Ce moindre intérêt pour la sédentarité est d'une part l'image d'immobilisme qu'elle renvoie et le fait qu'elle soit moins porteuse, implicitement, de changement or, celui-ci est souvent au cœur des problématiques que nous étudions. Bien plus quand on s'intéresse à la question de l'organisation spatiale sur un territoire donné, on s'aperçoit rapidement

que le moteur des transformations démographiques à l'échelle locale est la migration interne (Bergouignan, 2009) avec en moyenne 5 fois plus d'immigrants internes et d'émigrants interne que de naissances ou de décès (Sanderson et al., 2009).

Enfin, si en termes relatifs (taux), l'inflexion n'est pas très marquée, aujourd'hui, compte tenu de l'arrivée à la retraite des premières générations du baby-boom, ces migrations deviennent, en chiffres absolus, de plus en plus nombreuses (Figure 15).

Figure 15. Effectif des migrants³⁰ par âge en Belgique (1991-2005)



Source : Sanderson, 2015 (actualisé)

A ce stade de notre approche, se pose la question des motivations sous-jacentes à la migration de retraite. En effet, selon Thomsin (2001), l'identification d'une migration de retraite ne peut se limiter à la définition d'une période dans le cycle de vie mais implique de prendre en compte les motivations. Selon elle, on ne peut qualifier de migration de retraite et celles qui sont motivée par des raisons qu'on retrouve à d'autres âges.

Poursuivant le raisonnement à partir des types de migrants identifiés pour les migrations des Franciliens par Bonvalet et Ogg (2009) et pour les migrations bordelaises par Bergouignan (2010),

³⁰ La qualité de migrant est déterminée en comparant la situation de logement des individus au 1er janvier des années t et t+5. Si une personne n'occupe plus la même résidence, elle est qualifiée de migrante.

on peut proposer la typologie suivante pour les migrations et les sédentarités survenant ou vécues au moment de la retraite :

1. une migration de confort : il s'agit d'individus qui choisissent de migrer notamment pour des raisons de « confort » : « Une *“mobilité de confort”* chez les jeunes retraités et ce jusqu'à 70 ans. Globalement, cette mobilité n'est pas accompagnée de changement de statut encore que l'on observe dans ce groupe d'âges des mouvements vers la propriété. Les *“seniors mobiles”* privilégient la maison individuelle dans un contexte de poursuite de la vie en couple. Cette mobilité s'accompagne souvent d'un mouvement géographique allant des grandes villes vers de petites villes ou des communes rurales. » (Bonvalet et Ogg, 2009, p. 18). Cette migration correspondrait à l'archétype des migrations de retraite ;
2. une migration « contrainte » par des raisons économiques : à l'approche de la retraite, ces individus se rendent compte qu'ils n'auront pas les moyens de rester dans leur logement. Ils doivent donc le quitter pour un autre moins cher. Ce type de migration peut se coupler à une migration de confort : on doit quitter son logement et on choisit de s'installer dans un cadre plus agréable (vallées touristiques wallonnes) où on trouvera un logement moins cher. La migration est contrainte par des raisons économiques mais le lieu de destination est choisi notamment pour des raisons relevant de la migration de confort ;
3. une migration de dépendance : l'individu doit quitter son logement pour des raisons liées à sa santé ou à celle de son (éventuel) conjoint. Le plus souvent ce type de migration sera à destination d'une institution (maison de repos, maison de repos et de soin, ...) ;
4. une migration pour raison « familiale » : on migre pour se rapprocher d'un parent plus âgé qu'il faut aider ou d'enfants qu'il faut aider, notamment pour la garde des petits-enfants ;
5. une migration de « crise » : comme à tous les âges, une rupture familiale peut provoquer la migration d'au moins un des membres du couple. Cette période est potentiellement d'autant plus cruciale que les enfants éventuels viennent de quitter ou vont bientôt quitter le foyer parental. Au départ à la retraite s'ajoute le phénomène du « nid vide » qui peuvent raviver (ou éveiller) des tensions dans le couple. Au-delà de la rupture familiale, la période de la retraite peut aussi être marquée par une rupture professionnelle liée à un licenciement à quelques années de la retraite. Selon la manière dont l'événement survient et surtout dont il est vécu, il peut constituer une véritable rupture ;
6. une migration de « recomposition » : corollaire de la précédente, à la migration de crise peut succéder une migration de recomposition familiale lorsque l'un des membres du couple séparé (divorcé) choisit de se remettre en union.

A ces types de migration répondent des types de sédentarité :

1. une sédentarité de confort : il s'agit d'individus qui choisissent de ne pas migrer et de rester dans leur logement. Ils s'y sentent bien, y ont accumulé des souvenirs et ne souhaitent pas migrer. Ils constituent sans doute le groupe le plus important ;

2. une sédentarité « contrainte » par des raisons économiques : à l'approche de la retraite, ces individus souhaiteraient migrer (pour diverses raisons) mais ils n'en ont pas les moyens et doivent rester dans leur logement ;
3. une sédentarité de « dépendance » : ces individus avaient un projet de migrer mais pour des raisons de santé, ils ne peuvent réaliser leur projet ;
4. une sédentarité pour raison « familiale » : on ne migre pas pour éviter de s'éloigner d'un parent plus âgé qu'il faut aider ou d'enfants qu'il faut aider, notamment pour la garde des petits-enfants.

L'analyse des motivations pourraient conduire à une définition plus restrictive de la migration de retraite. C'est un choix qui n'a pas été retenu ici. En effet, ces migrations ont en commun, outre la période du cycle de vie où elles surviennent, d'avoir un rapport différent à l'espace. Dans des travaux récents (Bourguignon et al., 2016), on a pu démontrer que les migrants dans cette tranche d'âge parcouraient des distances beaucoup plus grandes que ceux des autres groupes d'âges, ce qui était rendu possible par l'absence de nécessité de rester à proximité des pôles d'emploi et ce quelle que soit la motivation du départ. Il est donc pertinent de considérer l'ensemble des migrations survenant à cette période de la vie comme un ensemble à part.

2. Paradigme : les parcours de vie

Comme signalé au début du point précédent, les travaux présentés ici mettent en jeu trois concepts jouant à des niveaux différents (du sociétal à l'individuel). Toutefois, il est possible de proposer différents modèles permettant d'intégrer ces deux niveaux. J'ai choisi de recourir au paradigme des parcours de vie développé par Glen Elder (1998) qui entend analyser les vies individuelles dans leur déroulement temporel et dans leur contexte sociohistorique (Cavali, 2007). L'intérêt de ce paradigme est de proposer une grille de lecture utilisable dans une perspective diachronique comme nous le verrons ci-dessous. Il permet dès lors de repositionner le vieillissement tel qu'il est vécu et perçu aujourd'hui en Belgique dans une perspective historique et d'étudier les transformations à des fins de trajectoires professionnelles dans leur lien avec la mobilité résidentielle autour de la retraite.

Ainsi, commencerai-je par revenir sur les principes des parcours de vie en soulignant les éléments mobilisés dans mes travaux. Ensuite, j'aborderai les concepts de vieillissement, de retraite et de migration.

Depuis le milieu du 19^e siècle et l'avènement de la société industrielle, la valeur structurante des sociétés européennes est la valeur « travail » (Royer, 2002). Les analyses menées dans le cadre du paradigme des parcours de vie (Elder et al., 2003), mettent en évidence cette structuration autour de cette valeur centrale avec des vies individuelles articulées autour de la période d'activité professionnelle (Guillemard, 2004) : les parcours individuels sont divisés selon un modèle ternaire (enfance = apprentissage, vie adulte = activité professionnelle et construction familiale, retraite = vieillesse, temps de repos) (Roussel et Girard, 1982). La Belgique n'a pas échappé à ces mécanismes et on y observe également une structuration des parcours de vie autour de la période de vie active avec un risque de disqualification voire d'exclusion sociale pour ceux qui sortent du modèle (Burnay, 2002).

Le paradigme des parcours de vie repose sur quatre principes heuristiques (Hicks, 2013, p. 306) : *«(1) les expériences quotidiennes constituent une trame qui commence à la naissance et se poursuit jusqu'à la mort; (2) les parcours de vie se déroulent selon de multiples dimensions interconnectées; (3) des liens sociaux se créent tout au long de notre parcours de vie et de celui des autres; et (4) divers contextes géographiques et nationaux façonnent les parcours de vie et sont à leur tour façonnés par eux. »* Gaudet et Turcotte (2013) ajoutent un 5^e principe, celui de l'autonomie des individus, à savoir leur capacité d'action sur leurs conditions de vie, et ils complètent le 4^e principe en y intégrant le contexte historique dans lequel se déroulent les vies individuelles.

Les travaux menés dans ce cadre se sont focalisés sur les 19^e et 20^e siècles et ont mis en évidence différents processus à l'œuvre au cours de cette période. On parle ainsi de standardisation, de

déstandardisation, d'institutionnalisation, de désinstitutionnalisation. Brückner et Mayer (2005 : 32-33) définissent ces termes de la manière suivante :

« **L'institutionnalisation** des parcours de vie se réfère au processus par lequel les règles normatives, juridiques ou organisationnelles définissent l'organisation sociale et temporelle des vies humaines. »

Ce processus va affecter les étapes, les transitions marquant les trajectoires individuelles qu'il s'agisse du mariage, de l'entrée sur le marché du travail ou la retraite. Ces étapes étant de plus en plus régentées par les Etats centraux qui progressivement vont remplacer le contrôle social exercé par les communautés locales et les familles. La mise en place progressive de l'obligation scolaire et de l'âge légal de passage à la retraite vont fortement marquer ce processus. Cette institutionnalisation s'accompagne d'une standardisation des comportements et des moments où sont vécus certains événements. Les moments et les séquences deviennent ainsi de plus en plus prévisibles.

« Inversement, la **désinstitutionnalisation** signifierait alors que les états, les étapes, les événements et les transitions, qui, auparavant étaient clairement différenciés, sont réintégrés ou fusionnés. »

Elle marquerait un abandon progressif de la mainmise des Etats et une individualisation croissante des comportements qui impliquerait de facto une déstandardisation de ceux que ce soit des étapes ou des séquences.

Standardisation et institutionnalisation marqueraient une première étape qui s'achève avec les années 1960 (Kholi, 1986). Les effets conjugués de l'industrialisation, de l'amélioration du niveau de vie, de l'alphabétisation..., vont provoquer un relâchement des contraintes que faisaient peser la religion, la famille, la communauté sur les comportements individuels. Parallèlement, le déclin de la mortalité et son recul vers les âges élevés, font passer d'un régime de mort imprévisible et omniprésente à un régime de durée de vie moins incertain. Les individus semblent s'émanciper du contrôle social et exercé par les familles et les communautés, tout en composant avec une intervention grandissante de l'Etat dans une politique des âges scandant notamment les parcours scolaire et professionnel (Sapin et al., 2007). Cette mainmise de l'Etat se traduit dans une institutionnalisation marquée des étapes auxquelles se vivent certaines transitions qu'elles soient symboliques (comme le service militaire à 18 ans) ou plus concrètes comme le passage à la retraite ou l'entrée sur le marché du travail...

La crise économique et l'individualisation croissante vont perturber ce modèle. La fragilisation des parcours professionnels depuis la crise des années 1970, a fait perdre au travail son caractère de vecteur d'intégration universel, certains demeurant exclu du marché du travail (Royer, 2002). Parallèlement, les pays Européens dont la Belgique, connaissent la deuxième transition démographique où l'individualisation accrue et le besoin de se réaliser soi-même conduit à un modèle où le dessein individuel prend le pas sur un modèle plus familial : de nouvelles formes d'unions et de familles se développent (famille monoparentale, couples cohabitants, unions non cohabitantes...) avec des résonances dans la vie professionnelle où les trajectoires deviennent moins linéaires (Lesthaeghe et Neels, 2002). Ces transformations et cette fragilisation impliquent des parcours professionnels plus chaotiques et donc moins prévisibles. Ces éléments ont amené à la formulation d'une hypothèse de déstandardisation des trajectoires individuelles (Kholi, 1986)

s'exprimant au travers d'une complexification des séquences avec notamment l'alternance de périodes d'emploi et de chômage (Widmer et Ritschard, 2013) mais aussi au travers de la déchronologisation des seuils auxquels les passages d'une étape à l'autre sont vécus. Dans ce cadre, l'hypothèse généralement admise est celle d'un 20^e siècle marqué par deux étapes : une période de standardisation des âges-clefs marquant le passage d'une étape à l'autre (passage de l'enfance-adolescence à la vie adulte et passage à la retraite) du fait de leur institutionnalisation. Cette première période s'achève dans les années 1960. Depuis lors, on assisterait à une déstandardisation et une désinstitutionnalisation progressive des séquences et des âges clefs (Kholi, 1986 ; Widmer et Ritschard, 2013).

3. Données

Pour atteindre mes objectifs, différents types de données sont mobilisées en raison de leur spécificité mais aussi en raison de la période couverte.

Pour les périodes les plus anciennes (avant 1970), trois types de sources ont été principalement mobilisées :

- les recensements réalisés décennalement depuis 1846 ;
- les enquêtes sur les conditions de vie des travailleurs réalisées dans la deuxième moitié du 20^e siècle ;
- les textes parlementaires (textes de lois, débats au Parlement et au Sénat et rapports de Commission).

Pour les périodes les plus récentes, les données proviennent de trois sources :

- les recensements (1970, 1981, 1991 et 2001) ;
- une base de données individuelles et anonymisées issues du couplage des recensements de 1991 et de 2001 avec le Registre national (1990-2015) ;
- l'enquête Genre et Génération menée en Belgique de 2008 à 2010.

Ce sont ces données qui seront présentées ici en insistant sur leurs spécificités et sur certains développements en cours.

3.1. Les sources de données avant 1970

Ces données ont été principalement utilisées dans la première partie de ce travail consacrée à la mise en place du système des retraites en Belgique.

En Belgique, le 19^e siècle est marqué par le développement de la statistique et plus particulièrement des recensements dits de la population et de l'industrie. Les premiers (1846, 1856 et 1866) ne livrent aucune donnée par âge sur les travailleurs, par la suite l'information disponible va s'étoffer aboutissant dès 1890 à une première répartition des travailleurs par groupe d'âges (- 14 ans, 14-15 ans, 16-20 ans et 21 ans et plus). A ce moment, les statistiques se focalisent sur le travail des enfants dans un contexte de mise en place de l'interdiction du travail des enfants. Par la suite, en 1910 et après en 1930, les recensements permettent de disposer d'une répartition des travailleurs selon le groupe d'âge quinquennal (Tableau 4). Ainsi, tout le 20^e siècle peut être couvert par les informations extraites des recensements de la population et de l'industrie. Au-delà des questions d'âges, aucun élément statistique ne permet de prendre en compte le travail des plus âgés. Une piste serait d'analyser la littérature de l'époque ainsi que les peintures sociales qui marquent le 19^e siècle mais cela ne fait pas l'objet de cette étude.

Tableau 4. Données disponibles sur les travailleurs selon l'âge dans les recensements depuis 1846³¹.

Années censitaires	Données par âge et profession				
	Non	Oui			
		moins de 14 ans	14-16 ans	16 ans et plus	Groupes d'âge quinquennaux
1846	X				
1856	X				
1866	X				
1880		X	X	X	
1890					
1896					X ³²
1900	X				
1910					X
1920	X				
1930				X	
1937					X
1947					X
1961					X
1970					X
1981					X
1991					X
2001					X

Pour les années antérieures, il faut se tourner vers des sources plus qualitatives. Deux pistes ont été privilégiées :

- les deux enquêtes sur les conditions de travail dans l'industrie réalisées en 1843 (Ministère de l'Intérieur, 1846-1848) et 1886 (Commission du travail, 1887). Ces deux enquêtes ont été réalisées auprès de travailleurs et d'employeurs par les autorités belges et ont fait l'objet de débats et de rapports au parlement. Après consultation des deux publications, il apparaît que si l'enquête de 1843 n'aborde pas la question des travailleurs âgés, celle de 1886 reprend plusieurs questions les concernant. Celles-ci portent notamment sur l'existence au sein de la société qui les emploie, de dispositifs mis en place pour les travailleurs âgés.
- les débats parlementaires autour des différentes lois instaurant les régimes de pension. Celles-ci ont également été utilisées par la suite pour mieux cerner l'évolution de la législation et la vision que l'on avait des retraités et de la retraite.

Ces données permettent de se faire une idée relativement précise de la situation des travailleurs âgés. Toutefois, pour l'étude de la mobilité résidentielle, la seule source disponible est le registre de population. Existant dans chaque commune belge, ces registres comptabilisent toutes les personnes résidant officiellement sur le territoire communal (Poulain, 2010). Ils ouvrent la possibilité d'une

³¹ Les recensements repris ici sont soit des recensements de la population, soit des recensements de l'industrie et du commerce, soit des recensements mixtes.

³² Les données de 1896 portent sur les personnes travaillant dans l'industrie ou le commerce à l'exclusion des autres travailleurs (ceux travaillant dans l'agriculture, la fonction publique ...).

étude de la mobilité interne de 1846 à 2015. Toutefois, celle-ci n'est réalisable sur l'ensemble du territoire qu'à partir de 1990, lorsqu'est instauré le Registre national qui centralise les données des registres de population communaux dans une version informatisée (Cf. Introduction). Pour la période antérieure, leur exploitation, systématique, impliquerait un long et lourd travail de collecte.

3.2. Les sources de données après 1970

Le travail sur la période la plus récente est largement facilité par l'existence de données quantitatives abondantes, riches et disponibles sur support informatique.

Du recensement de la population au Census de 2011

La première source mobilisée reprend les données des recensements de la population réalisés de 1970 à 2001³³. Strictement parlant, on devrait inclure le recensement de 1961. Toutefois, la version électronique de celui-ci ne nous est parvenue que de façon partielle (certaines données semblent définitivement perdues) et pour un échantillon de la population uniquement (1/10^e). Les données du recensement de 1961 ont été utilisées lors de travaux sur la fécondité (Brée et al., 2016) mais je ne les ai pas exploités dans le cadre d'études sur la mobilité résidentielle car, je ne dispose actuellement d'aucune information sur le niveau de représentativité de l'échantillon³⁴. Si on peut postuler une représentativité au niveau national voire régional ou provincial, en revanche à l'échelle communale, pour les exploiter, il faudrait avoir des garanties quant à la représentativité (Ronsijn et Willaert, 2012). Cette exploitation devrait sans doute se limiter à de grands ensembles, d'autant que les communes de 1961 ne sont pas les communes actuelles. En effet, en 1975 survient la fusion des communes. Pour des raisons d'économie et de rationalisation du découpage administratif, les autorités ont entrepris la fusion des communes belges faisant passer leur nombre de 2663 en 1961 à 596 en 1975 et 589 en 1983 (Foulon et al., 1981).

Les données des recensements ultérieurs couvrent bien l'ensemble de la population. Les recensements de 1970 et 1981 permettent, notamment, d'analyser les parcours résidentiels des individus dans la mesure où ils intègrent des questions sur la résidence antérieure.

Pour ce qui est des recensements de 1991 et 2001, ils sont couplés avec le Registre national (cf. supra). Cette base de données individuelles mais anonymisées permet une observation directe et exhaustive des parcours résidentiels des individus tout en mettant ceux-ci en relation avec les caractéristiques socio-économiques des individus mesurées à 10 ans d'intervalle. Le recensement de 2001 (appelé officiellement Enquête socio-économique) reprend en outre des questions relatives au moment du départ du marché du travail (ce qui n'était pas le cas des recensements précédents). Ces données permettent, entre autres, de calculer un âge moyen au départ du marché du travail par génération (pour les générations ayant au moins atteint leur 65^e anniversaire en 2001).

³³ Actuellement, on est encore en attente des données du recensement de 2011. Certains résultats issus de ce recensement sont déjà disponibles mais l'accès aux données individuelles n'est pas encore réglé. Aussi, celui-ci n'a pas été mobilisé pour ce travail.

³⁴ Les recensements de 1961 et 1970 ont été « retrouvés » il y a un peu plus de cinq ans sous la forme de fichier de données non documentés. A partir des questionnaires utilisés pour ces deux recensements, j'ai entrepris, en 2009, avec l'aide de collègues de la Vrij Universiteit Brussel, la reconstitution d'un codebook pour chacun d'eux. Une fois ceux-ci reconstitués, les deux bases de données documentées ont été transmises à la Direction générale de la Statistique économique (ex-Institut de statistique belge).

Les données du Censur 2011 ne sont disponibles que depuis un mois. Il s'agit d'un recensement d'un genre nouveau basé sur l'exploitation de registres administratifs couplés au Registre national. Jusque-là, les recensements étaient réalisés classiquement sur la base de questionnaires envoyés aux domiciles des individus. Pour les recensements de 1991 et de 2001, certaines données étaient pré-remplies sur la base des informations contenues dans le Registre national.

Si l'idée d'un recensement administratif est en soi intéressante surtout en raison de l'existence de registres de la population, on peut néanmoins regretter l'absence de certaines questions disponibles lors du recensement classique de 2001 :

- Questions sur la mobilité quotidienne (domicile-lieu de travail-lieu de scolarisation) et sur les moyens de transports utilisés.
- Questions sur la vie génésique des femmes.
- Questions sur l'état de santé perçue.
- Questions sur l'appréciation de l'environnement immédiat, des services offerts dans le quartier.
- Confort et caractéristiques du logement.

Ces informations ne seront désormais plus disponibles que sur base d'enquête avec comme corollaire la perte d'informations détaillées à l'échelle locale. Le recensement du fait de son exhaustivité fournit une information riche à l'échelle communale voire infra-communale ; les enquêtes nationales sont, au mieux représentatives à l'échelle régionale voire provinciale.

Le registre de la population

Cf. p. 5

Une enquête : Genre et Génération

Enfin, une dernière source utilisée pour dans le cadre de mes travaux est l'*Enquête* « Genre et Générations » réalisée en Belgique (*Enquête GGS*). Celle-ci s'inscrit dans le vaste programme d'enquêtes développé par l'UNECE³⁵ et incluant nombre de pays européens dont la France, l'Allemagne, l'Italie... Pour la Belgique, 7163 entretiens concernant des individus vivant dans des ménages privés et âgés de 18 à 79 ans révolus ont été réalisés en 2008-2010. Les données GGS contiennent les informations nécessaires pour étudier certains éléments du parcours migratoire des individus, de leur parcours professionnel³⁶ en analysant les interactions avec les autres membres du ménage et de leur famille (parents, frères, sœur et enfants). La raison de l'exploitation des données de cette enquête dans le cadre de mes travaux est d'une part sa disponibilité et sa relativement faible exploitation mais surtout mon implication personnelle dans sa réalisation. L'intérêt de cette enquête est de couvrir un champ assez large de la vie des individus.

Cette enquête posait des questions sur des intentions concrètes à réaliser dans les trois années à venir (citons les intentions de fécondité, de migration, de mise en ménage, de départ du marché du travail, de changement d'emploi, ...). S'agissant d'une enquête par panel en trois vagues, le but était

³⁵<http://www.unece.org/pau/GGS/Welcome.html> .

³⁶Des informations complémentaires sur l'Enquête GGS et sa réalisation peuvent être obtenues via le site : <http://www.GGSs.be/>). Sur ce site Figurent également les informations nécessaires pour accéder aux données GGS, tant nationales qu'internationales.

d'analyser la réalisation des intentions à l'issue des trois années. Malheureusement, pour la Belgique, il n'y a eu qu'une seule vague. La problématique de la migration est abordée sous l'angle de l'intention. Selon les instructions données aux enquêteurs(trices), une intention devait non seulement correspondre chez le (la) répondant(e) à un souhait de réaliser telle ou telle chose (indépendamment du fait que ce soit ou non réalisable), mais en plus à la volonté d'entreprendre des actions concrètes pour sa réalisation effective. Ainsi, dans l'exemple du déménagement, une intention devait supposer que le (la) répondant(e) non seulement trouvait mieux pour lui (elle) de changer de logement, mais aussi qu'il (elle) était décidé(e) à sonder le marché du logement pour réaliser son souhait de changement de logement.

Ce sont les deux aspects pour lesquels l'enquête « Genre et génération » a été exploitée dans le cadre de ce travail.

PARTIE 2 : VIEILLISSEMENT ET RETRAITE : CONTEXTE BELGE

Cette deuxième partie aborde un premier ensemble de résultats. Elle permet d'esquisser le contexte historique et législatif de la mise en place des retraites en Belgique et de la spatialisation du vieillissement sur le territoire belge.

Le premier point est consacré aux retraites. Actuellement, l'âge moyen de départ à la retraite est de 58 ans (Vandenbergh, 2010). Cette situation est considérée comme intenable par les politiques et, depuis deux ans, le gouvernement belge a pris des mesures (citons la loi du 1^{er} septembre 2015 relevant l'âge légal à la pension de 65 à 67 ans) pour tenter de remédier à cette situation. L'objectif de ce point est d'apporter le regard du démographe sur l'évolution du contexte belge en analysant d'une part l'évolution du vieillissement de la population et la mise en place du système des pensions depuis 1850 et d'autre part, de façon plus spécifique, l'impact du développement des mécanismes de départ anticipé du marché du travail sur l'âge effectif de départ. Au-delà du rajeunissement de ce dernier, la question sera de voir dans quelle mesure ces mécanismes, en multipliant le champ des possibles, ont provoqué une diversification de l'âge au départ du marché du travail impliquant *de facto*, une déstandardisation de celui-ci. On tentera donc de répondre à deux questions :

- Quelle était la situation des travailleurs âgés avant et après l'instauration du système de pension obligatoire ? Quelles en ont été les conséquences ? Et quel fut l'impact de ces transformations sur le marché du travail ?
- Les transformations des mécanismes de pension et de prépension ont-ils induit une situation de déstandardisation des comportements individuels autour du départ à la retraite ?

Le deuxième point s'intéressera à la spatialisation du vieillissement sur le territoire de la Belgique. L'une des spécificités des travaux que j'ai menés depuis ma thèse est d'avoir, pour la plupart une dimension spatiale très affirmée. Une majorité de ces travaux m'ont amené à m'intéresser à la démographie locale que ce soit en travaillant sur des territoires spécifiques (l'arrondissement de Dinant (Eggerickx et Sanderson, 2008)) ou en analysant les différences et les contrastes entre communes pour l'ensemble de la Belgique (Eggerickx et Sanderson, 2010 ; Sanderson et Eggerickx, 2009). L'intérêt de cette démographie locale réside d'ailleurs là. Si à l'échelle des pays, on observe une grande convergence des indices démographiques voire une réduction des écarts, à l'échelle locale, ceux-ci demeurent importants (Eggerickx et al., 2012 ; Grimmeau et al., 2012). Cela se marque en termes de vieillissement où on observe des situations très contrastées à partir d'indices comme la proportion de 65 ans et plus, l'âge moyen de la population. Cette situation est due pour l'essentiel à des évolutions et des rythmes d'évolution de la fécondité différents mais aussi au jeu des migrations internes qui redistribuent la population sur l'ensemble du territoire, remodelant ainsi le paysage démographique belge. Ce sont ces diversités spatiales qui seront abordées ici, le rôle des migrations étant traité en 3^e partie.

1. Panorama législatif et évolution demo-législative

Initialement imaginée comme une assurance contre l'invalidité liée à la vieillesse, l'« assurance vieillesse » devait permettre au travailleur âgé de percevoir un revenu, alors que le maintien au travail devenait difficile voire impossible. Son instauration en Belgique s'inscrit dans un contexte général de développement des systèmes de pension en Europe, la Prusse portant cette innovation en instaurant dès 1882 une assurance identifiant 65 ans comme âge limité de l'incapacité à travailler (Vanthemsche, 1994). Cette « assurance » va progressivement se transformer, du fait de l'allongement de la vie et de l'amélioration des conditions de santé, en une pension destinée à des personnes quittant la vie active en bonne santé et vivant de plus en plus longtemps. Ce phénomène s'accroissant d'autant plus que les différentes politiques d'emploi menées, notamment, en Belgique depuis 1970 vont favoriser les départs anticipés du marché de l'emploi allongeant de facto la période de la retraite. Ces politiques visaient à favoriser la mise à l'emploi des jeunes chômeurs au détriment des travailleurs âgés (Burnay, 2009). Ceux-ci étaient encouragés à se retirer du marché de l'emploi par le biais de la préretraite, du chômage, de l'incapacité de travail et des pauses-carrières. Ce contexte particulier, a fragilisé le système des retraites et renforcé l'impact du vieillissement.

1.1. Vieillesse et mise en place du système des retraites en Belgique

Cette analyse s'intègre dans le cadre du paradigme du « parcours de vie » (cf. Supra point 2 partie 1). Cette partie entend retracer, de la fin du 19^e siècle à nos jours, l'évolution de la gestion des fins de carrière dans un contexte de transformations démographique, sociale et politique.

Dans ce cadre, la mise en place de la législation sur les pensions participerait au processus d'institutionnalisation des périodes de la vie en cours depuis la fin du 19^e siècle. Le développement des législations instituant notamment l'obligation scolaire (en ce compris l'âge de début et l'âge minimal de fin) induirait une standardisation des âges auxquels sont vécus certains événements, certaines transitions (Sapin et al., 2007). Selon ces auteurs, les années 1970 marqueraient la fin de ce processus avec une individualisation de plus en plus marquée des parcours de vie. Cela se traduirait, entre autre, au moment de la retraite, par une diversification croissante des âges au départ du marché du travail. Je tenterai de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la situation des travailleurs âgés avant et après les lois de 1924 et 1925 instaurant un système de pension obligatoire ?
- La loi a-t-elle entraîné une rupture brutale qui se serait traduite par une baisse rapide du taux d'activité des aînés et un départ plus précoce du marché du travail ?

- Les mécanismes des prépensions mis en place au lendemain de la crise des années 1970 ont-ils dérégulé le système des pensions renforçant la baisse du taux d'emploi des aînés et celle de l'âge moyen au départ à la retraite ?
- Dans le contexte actuel, quel scénario faudrait-il imaginer pour retrouver la situation originelle, proche de celle connue dans les années 1920 lorsque l'Etat belge impose la retraite à 65 ans pour tous les ouvriers et tous les employés ?
- Si l'hypothèse de la désinstitutionnalisation se vérifie, est-il possible de revenir à une situation plus standardisée comme semble le préconiser les politiques en Belgique, en limitant les mécanismes de prépensions et en limitant les exceptions à la règle des 65 ans (âge légal à la retraite) ?

Je répondrai à ces questions en trois étapes :

- la première présente l'évolution de la gestion des fins de carrières au regard de l'évolution de la législation belge relative aux pensions en s'attardant plus spécifiquement sur les questions portant sur l'âge à la retraite et en évaluant l'impact des mesures prises sur la structure par âge du marché de l'emploi et sur la situation des travailleurs âgés et des retraités ;
- la deuxième s'intéressera à l'évolution de la gestion des fins de carrières au cours de la même période en mettant en regard le taux d'emploi, l'âge à la retraite et l'espérance de vie à 50 ans ;
- la troisième, à partir d'une lecture plus prospective, envisagera les scénarios possibles pour revenir à une situation voisine de celle connue lors de la mise en place du système des pensions.

1.1.1. Travailleurs âgés, législation et question de l'âge

L'évolution de la législation belge concernant les mécanismes de pension peut être divisée en 5 phases.

La première va de l'Indépendance (1830) à 1850, année de promulgation de la loi portant création de la Caisse générale de retraite (qui deviendra en 1865, la Caisse générale d'Épargne et de Retraite). Il s'agit, en Belgique, de la première tentative de création d'une caisse de retraite accessible au plus grand nombre. Jusque-là, les initiatives sont essentiellement privées³⁷ ou corporatistes³⁸. Sous ce dernier aspect, sont principalement visés les employés de l'Etat : armée, instituteurs, cheminots³⁹... A cette époque, l'affiliation à ces caisses est libre ou laissée à la discrétion de l'employeur. Ainsi,

³⁷ Ex. : La Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Luxembourg reconnue officiellement par l'arrêté royal du 27 janvier 1844. Ce projet de caisse émanait des exploitants de mines et ardoisières de la province de Luxembourg.

³⁸ Ex. : La Caisse de retraite et de secours en faveur des ouvriers attachés aux chemins de fer de l'Etat instituée par l'arrêté royal du 1 septembre 1838.

³⁹ Pour les employés de l'Etat (fonctionnaires, militaires, enseignants, ecclésiastiques percevant un traitement de l'Etat), la Loi générale sur les pensions civiles et ecclésiastiques définit les conditions d'accès à la retraite.

dans l'exemple des mineurs de la province du Luxembourg, ce sont les exploitants qui choisissent ou non d'affilier leurs ouvriers (Commission du travail, 1877).

L'objectif des premières « caisses de retraite » est de protéger les personnes concernées en cas d'accident et d'invalidité. Dans la majorité des cas, ce n'est pas l'âge qui ouvre le droit à une « pension », mais bien l'invalidité consécutive à un accident de travail et constatée par un médecin. Ainsi, la loi de 1838 pour les employés du Chemin de fer prévoit que l'accès à la pension est réservé aux personnes souffrant d'un handicap suite à un accident de travail (à condition d'avoir au moins dix années de service). Or, certaines caisses seulement sont de véritables caisses de retraite comme celle concernant les pêcheurs qui prévoit la possibilité de prendre sa retraite à 65 ans (pas d'obligation) ; celle en faveur des instituteurs primaires qui prévoit une retraite à 55 ans si on compte 30 années de service ou celle en faveur des employés de l'Etat pour lesquels l'âge à la pension est défini selon les catégories (Département des travaux publics, 1845) :

- magistrats : 65 ans et 30 années de service ;
- fonctionnaires : 55 ans et 25 années de service ;
- professeurs d'universités de l'Etat : 70 ans et 25 années de service dans l'enseignement académique (ou 30 années de service, quel que soit l'âge) ;
- ecclésiastiques : 65 ans et 40 années de service.

Leboutte (1990, p.612) résume ainsi la situation : « *Avant 1851, aucune institution n'accordait de pension aux travailleurs salariés. Les rares pensionnés se comptaient parmi les agents de l'Etat, les militaires, et parmi les gens riches qui étaient à même de vivre de leurs rentes, de leurs économies. La vieillesse figurait alors parmi les autres risques de l'existence humaine : l'accident, la maladie. Il relevait de la responsabilité de chacun de s'assurer contre ces coups du sort.* »

En 1850, est créée la Caisse générale d'épargne et de retraite qui ouvre la possibilité d'une pension pour tous à condition d'être affilié. L'affiliation est volontaire (on reste avec ce même principe où il appartient à chacun d'être prévoyant). Cette caisse jouira de peu de publicité au point que lors de l'enquête ouvrière de 1886 (Commission du travail, 1887), rares sont les ouvriers et les employeurs affirmant avoir connaissance de cette caisse. Elle marque toutefois une étape importante en introduisant l'idée d'un système de pension généralisé où le travailleur cotise pour s'assurer un revenu lorsqu'il ne pourra plus travailler. Cette création ne va pas bloquer les initiatives privées ou la création de Caisses corporatistes (une loi du 28 mars 1868 portait reconnaissance par l'Etat des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs). Le principe général demeure le même, pas d'obligation et le recours à l'épargne individuelle.

Le législateur fixe deux objectifs majeurs à la loi de 1850 : prévenir la précarisation des personnes âgées⁴⁰ et prévenir contre la perte de revenu liée à l'invalidité⁴¹.

Pour ce qui est de l'âge, la loi préconise la possibilité pour le travailleur qui a cotisé, de prendre sa pension à partir de 55 ans⁴². Cette limite demeure très variable, l'enquête ouvrière de 1886 évoque des âges à la retraite pouvant aller jusqu'à 75 ans pour ceux qui peuvent la prendre (Commission du travail, 1887). L'idée est de travailler le plus possible et de ne prendre sa retraite que lorsque le corps est défaillant. Cette conception alliant vieillesse, invalidité et retraite perdurera tout au long du 19^e siècle et alimentera les réflexions menées au début du 20^e siècle. C'est ce même argument qui est évoqué aujourd'hui pour repousser l'âge au départ du marché du travail : les travailleurs atteignent 60-65 ans en bonne santé, autrement dit alors qu'ils sont encore capables de contribuer à l'économie réelle en restant sur le marché du travail (Sanderson, 2014).

La troisième étape est marquée par la loi du 20 août 1920 sur les pensions de vieillesse qui instaure une pension annuelle pour tous les Belges nés avant 1858 et ayant atteint 65 ans. Cette première loi sera complétée par la loi du 10 décembre 1924, qui instaure l'assurance vieillesse obligatoire pour les ouvriers et celle de 1925 étendant le même système aux employés. Ces textes trouvent leur origine dans la loi du 5 juin 1911 imposant une pension de vieillesse pour les ouvriers mineurs et dans la proposition de loi déposée à la Chambre le 21 mai 1913 qui visait à étendre ce principe aux ouvriers et aux employés (en raison du premier conflit mondial, le texte ne sera pas voté) (Leboutte, 1990). Ainsi, l'Entre-deux-guerres voit aboutir un débat qui remonte au milieu du 19^e siècle portant sur l'assurance pension et son caractère obligatoire. Jusque-là le système qui prévaut était celui de l'assurance volontaire. Le système de pension qui se met ainsi en place sera complété en 1944 par l'arrêté-loi du 28 décembre qui rend obligatoire l'assurance maladie et invalidité ainsi que l'assurance chômage complétant, ainsi, le système de sécurité sociale. Cette troisième étape marque le début d'un processus de standardisation des départs du marché du travail vers la pension. Cette standardisation sera encore complétée par la suite, au début des années cinquante, lorsque sera instauré le système de pension pour les indépendants (1953).

La quatrième étape débute avec la loi du 29 décembre 1953 relative à la pension des ouvriers qui marque l'abandon du système de capitalisation individuelle. Le calcul de la pension tiendra compte de l'augmentation du coût de la vie, de la carrière professionnelle et des rémunérations du pensionné. La durée de la carrière est fixée à 45 ans pour les hommes et à 40 ans pour les femmes. L'âge de la retraite demeure fixé à 65 ans pour un homme et à 60 ans pour une femme, avec la possibilité de prendre une retraite anticipée de 5 ans au maximum⁴³. Ainsi, très tôt, le législateur prévoit des possibilités de retraites anticipées. A partir de cette date, les textes faisant exception à la loi vont se multiplier d'abord et principalement en faveur de métiers à risques comme celui de mineur pour lesquels, la durée de la carrière professionnelle sera progressivement réduite. Ces

⁴⁰ Discussion générale sur la création d'une caisse d'épargne, T'Kint de Naeyer (Annales parlementaires, session 1849-1850, p. 211).

⁴¹ Annales, séance du 2 mai 1900, Furnémont, p. 1291.

⁴² Le choix du moment de départ est laissé à la discrétion de l'employé et de l'employeur. La seule contrainte étant la diminution des montants perçus selon la précocité du départ.

⁴³ Cf. not. la loi du 29 décembre 1953 relative à la pension des ouvriers.

mécanismes de retraite anticipée vont se développer et seront étendu à d'autres catégories de travailleurs à partir des années 1970, au moment de la crise pétrolière⁴⁴. Cette quatrième étape initierait un processus de déstandardisation de la retraite. Cette déstandardisation n'implique d'ailleurs pas nécessairement une désinstitutionnalisation puisque c'est le pouvoir législatif qui investit ce champ en ouvrant de nouvelles possibilités. Ainsi, travaillant sur la France, Guillemard (2002) constate que la retraite à 55 ans est quasiment perçue comme une norme : « *Du côté des actifs vieillissants, la nouvelle « police » implicite de l'âge de cessation du travail situe désormais le seuil de l'inactivité pour le plus grand nombre autour de 55 ans. Les salariés ont pris l'habitude de fixer leur horizon temporel et leurs plans d'action en conséquence.* » (p. 44).

Enfin, une cinquième étape, plus récente, est marquée par la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations qui vise à limiter les prépensions. Cette étape n'est probablement pas la dernière. Actuellement, le gouvernement a décidé du report de l'âge légal à la pension à 67 ans. Cette étape et les législations qui se mettent en place aujourd'hui sont principalement marquées par une volonté de « restandardiser » et de relever l'âge légal à la retraite en diminuant les possibilités de départ anticipé et en limitant les exceptions.

Au terme de cette première partie, un constat émerge : dans la mise en place du système des retraites, trois moments phares marquent l'évolution de la législation relative au départ du marché du travail :

- l'Entre-deux-guerres avec la mise en place du système de retraite obligatoire (1924-1925) ;
- la crise des années 1970 avec la mise en place des mécanismes de retraite anticipée du marché du travail ;
- les années 2000, en rupture avec les périodes précédentes, avec la limitation des régimes de départ anticipé.

Le cadre législatif étant ainsi posé, il s'agit à présent d'examiner la situation des travailleurs âgés et son évolution au fil du temps.

1.1.2. Travailleurs âgés sur le marché de l'emploi : quelle gestion des fins de carrière ?

La situation des travailleurs âgés va profondément changer au tournant des années 1920, lorsque le gouvernement impose le départ à la retraite obligatoire. On s'intéressera ici plus particulièrement à la situation des travailleurs âgés avant et après ce tournant législatif. Ainsi, se pose la question de savoir comment les travailleurs âgés géraient leur fin de vie active en l'absence de système de retraite et, pour un passé plus récent, comment le système s'est-il progressivement dérégulé. Dans la suite de l'analyse, on a repris une chronologie parallèle à l'évolution de la législation afin de faciliter la lecture et les liens avec les points précédents.

⁴⁴ Ex. : la loi du 29 juin 1970 relative à la pension des marins prévoit la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans. De même, la loi du 26 juin 1972 relative à la pension des ouvriers mineurs prévoit la possibilité de prendre sa retraite dès 55 ans pour les mineurs de fonds ou dès 27 ans d'occupation quel que soit l'âge de l'intéressé. Enfin, en 1974, une convention de travail prévoit le départ anticipé du marché du travail pour les chômeurs âgés.

La première époque (avant 1850) est assez peu documentée. Il faut attendre la fin du 19^e siècle pour disposer d'informations chiffrées dans les recensements. Cependant, si on se rapporte aux débats menés lors de l'adoption de la loi de 1850, les travailleurs âgés poursuivaient leur vie professionnelle tant qu'ils en avaient la force, pour ensuite dépendre de leurs enfants ou de la charité publique (Loriaux, 2010 ; Leboutte, 1990). Travaillant sur Hermalle-Argenteau (1784) et Herstal (1846), Leboutte (1990) montre que la part des plus de 65 ans vivant seuls au début du 19^e siècle demeure sous les 10 %.

Cependant, la situation n'est pas pour autant brillante : *« Bref, si les personnes âgées n'étaient pas isolées, si elles restaient à la tête du ménage, cela impliquait qu'elles devaient demeurer actives ; ce qui pouvait représenter un véritable fardeau lorsque les forces physiques déclinaient. Dans un monde de pauvreté de masse, comme l'était la société aux XVIII^e-XIX^e siècles, l'inutilité était la voie la plus sûre vers la marginalisation. Entouré des siens, le sort du vieillard n'était pas pour autant nécessairement meilleur qu'aujourd'hui. »* (Leboutte, 1990, p. 605)

Pour ceux qui n'avaient pas de famille ou qui n'étaient pas pris en charge par leurs enfants restaient l'hospice ou l'indigence (Loriaux, 2010).

En ce qui concerne la deuxième période, 1850-1924, on dispose de plusieurs sources d'informations. Ainsi, l'enquête ouvrière de 1886 met en lumière trois types de situations que l'on retrouve parmi celles identifiées par Bourdieu et Kesztenbaum (2007) :

1. La situation d'ouvriers dont l'entreprise n'a mis aucun dispositif de pension en place et où le travailleur âgé incapable de subvenir à ses besoins dépend du soutien de sa famille (ses enfants) ou de la charité publique ;
2. La situation d'ouvriers dont l'entreprise n'a pas mis formellement de dispositif de pension mais où le travailleur âgé, incapable de subvenir à ses besoins, serait aidé par l'entreprise ;
3. La situation d'ouvriers dont l'entreprise a mis en place un dispositif de retraite. Dans ce dernier cas, les âges à la retraite sont très variables, allant de 55 ans jusqu'à 75 ans dans le cas de certains charbonnages. Celle-ci étant souvent prise le plus tard possible car les montants des pensions sont jugés dérisoires.

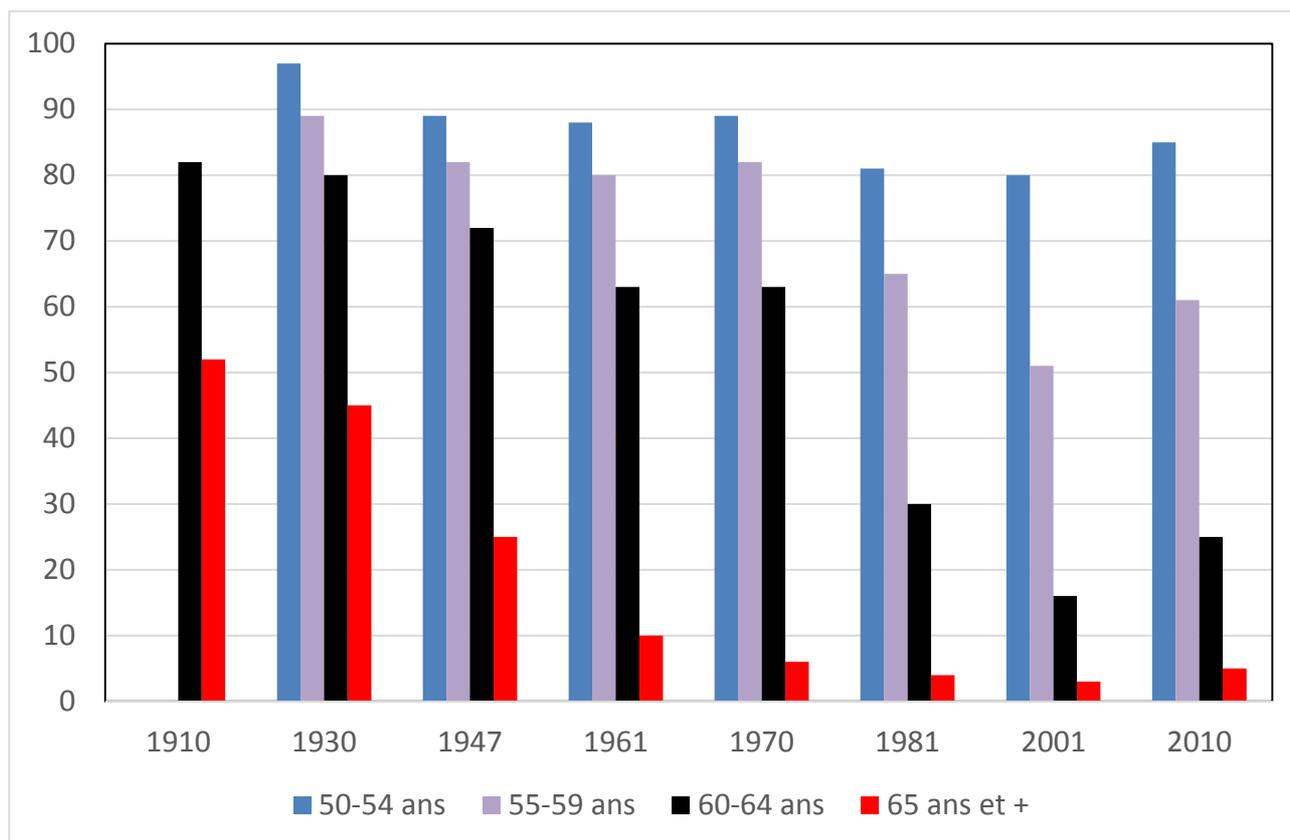
Cette dernière catégorie demeure assez faible compte tenu de la méconnaissance de la Caisse d'épargne mais aussi de la difficulté pour nombre de ménages à se constituer une épargne sur le long terme (De Camps, 1890). Les salaires ne sont pas très élevés et ne permettent pas d'économiser de quoi épargner suffisamment pour se constituer une retraite décente.

On peut résumer la situation prévalant à cette époque en reprenant les propos de Feller (2005, p. 204) concernant de la France : *« A la veille de la Grande guerre, la France, à l'inverse d'autres pays, ne dispose pas d'un système général instituant un revenu vieillesse pour une partie significative de la population. Mais les Français sont déjà familiarisés avec toute une gamme de dispositifs, qui chacun à sa façon, pour des catégories déterminées, répondent à la préoccupation d'éviter le dénuement au moment de la vieillesse. »*

Statistiquement, il est difficile d'évaluer directement l'impact de la mise en place de la Caisse d'épargne et de retraite. En effet, ce n'est qu'à partir du recensement de 1910 et de 1930 qu'on dispose d'une information précise sur les travailleurs âgés. Toutefois, ces deux recensements permettent de se faire une idée assez précise sur ce qui se passait avant 1924 et ce qui va se passer immédiatement après. Le calcul des taux d'emploi des travailleurs âgés permet d'appréhender l'impact de la nouvelle politique de pension. Si on compare le taux d'emploi en 1910 et en 1930 (Figure 15), on constate pour les hommes, une légère baisse du taux d'emploi des 65 ans et plus. En 1910, 52,1% d'entre eux ont un emploi contre 45% en 1930. Cette baisse, somme toute, assez légère est peut-être due davantage à la situation économique qu'à la législation sur les pensions. Cette hypothèse supposant que le chômage lié à la crise ait particulièrement frappé les travailleurs âgés, est confirmée dans le cas français (Feller, 2005).

Par contre, en 1947, l'impact de la législation est plus net, le taux d'emploi des 65 ans et plus est désormais inférieur à 25%. Par la suite, ce chiffre continuera à baisser pour passer sous la barre des 10% en 1961. Ainsi, la législation sur les pensions va progressivement imprimer son empreinte sur le marché de l'emploi, introduisant la 65^e année de vie des hommes comme date butoir au départ du marché de l'emploi. Ces premières étapes qui s'achèvent en 1953 avec la loi sur la pension des indépendants aboutissaient à une standardisation des départs. Cependant, dès sa mise en place, elle porte le germe d'une déstandardisation. Dès les premiers débats vers 1900, les parlementaires évoquent la possibilité d'avancer l'âge à la retraite pour les fonctions les plus pénibles. On observe, d'ailleurs, parallèlement à la baisse du taux d'emploi des 65 ans et plus, un déclin plus léger de celui des 50-64 ans traduisant bien des départs prématurés du marché du travail.

Figure 16. Evolution du taux d'emploi masculin des 50 ans et plus de 1910 à 2010



Source : Sanderson, 2015.

De 1970 à 2011, on observe une diminution rapide du taux d'emploi des 55-64 ans. Ainsi, après 1970, les sorties du marché du travail deviennent de plus en plus précoces. La législation prévoit des départs anticipés du marché du travail pour les travailleurs dont l'entreprise connaît des difficultés ainsi que pour les chômeurs âgés. Elle prévoit également la possibilité de partir plus tôt à la retraite pour les travailleurs ayant commencé précocement leur vie active. Assiste-t-on à ce moment à un accroissement de la diversité des situations où à une simple modification du standard ? Cette question mérite d'être posée au moment où on met en œuvre des mesures visant à repousser l'âge à la retraite et à supprimer les régimes spéciaux permettant le retrait anticipé du marché du travail⁴⁵.

1.1.3. Travailleurs âgés, retraites et ratio de dépendance : quel devenir ?

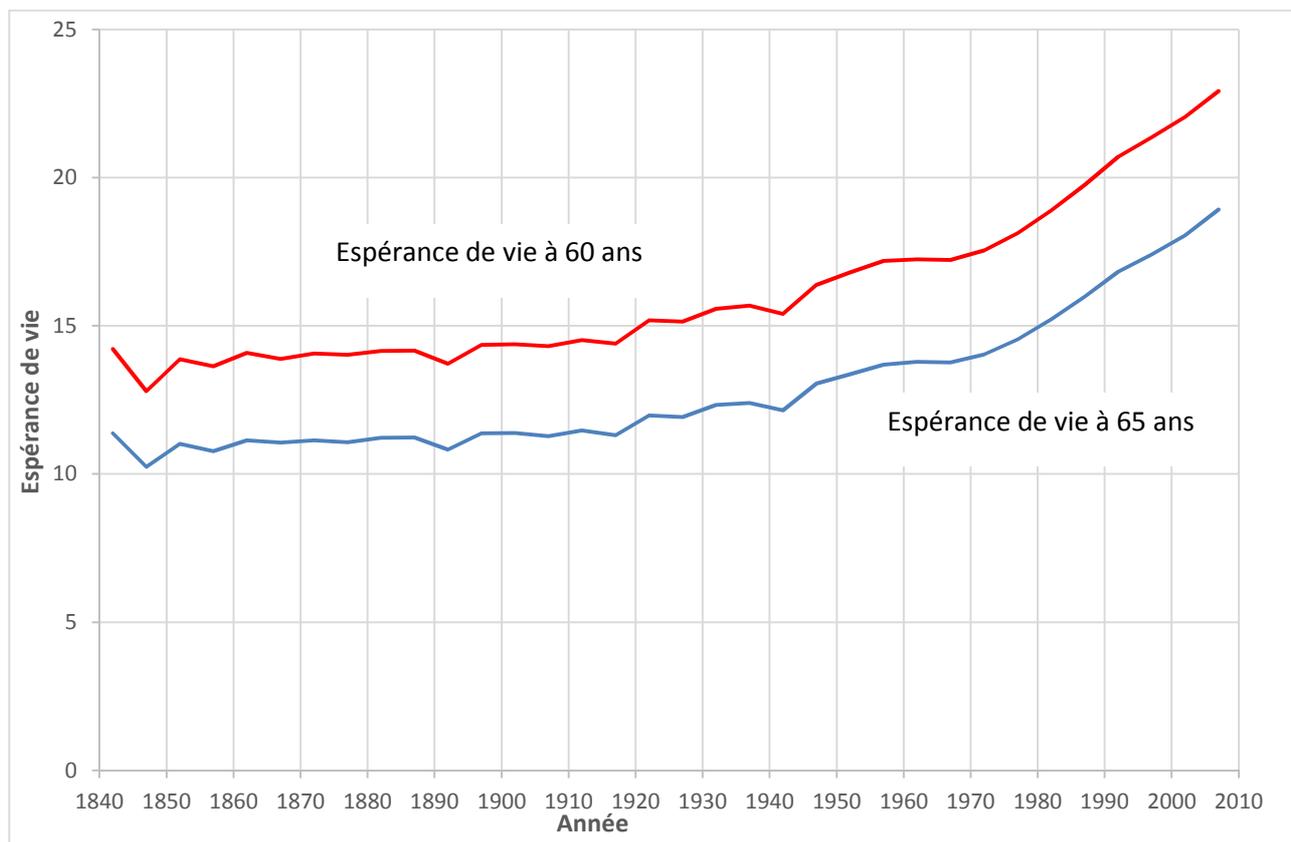
Ayant ainsi parcouru quelques 150 années d'histoire des retraites en Belgique, il nous a semblé opportun de prolonger la réflexion en s'interrogeant sur le devenir du système des pensions. Au regard de l'évolution démographique des prochaines années esquissée par le Bureau Fédéral du Plan et la Direction Générale de la Statistique (2016), une réflexion plus prospective a été menée en

⁴⁵ Elle sera traitée dans la suite de ce travail.

imaginant les scénarios possibles pour revenir à la situation prévalant lors de la mise en place du système généralisé des retraites dans les années 1924-1925.

Le point de départ de cette réflexion est une phrase extraite des Annales parlementaires de la Chambre évoquant le rôle des premières caisses de retraites : « *La caisse générale de retraite lui ménagera des ressources pour les dernières années de sa vie.* » (Rapport de la section centrale, séance du 22 novembre 1860, p. 149). Ce lien entre retraite et « dernières années de vie » sera rapidement mis à mal par l'amélioration de l'espérance de vie. En 1860 (Figure 17), un homme âgé de 60 ans peut espérer vivre en moyenne 14,1 années et un homme de 65 ans, 11,1 années. En 2010, ces chiffres sont passés respectivement à 23,2 années et à 17,4 années soit un gain de 6 ans pour les 65 ans et plus, alors qu'en 1924-1925, on ne comptait qu'une seule année supplémentaire pour l'espérance de vie masculine à ces âges (avec respectivement 15,2 années et 16,6 années). Autrement dit, en moyenne, pour chaque retraité cela représente 6 années supplémentaires à financer par rapport à la situation de 1860.

Figure 17 : Espérance de vie masculine 60 ans et 65 ans de 1841 à 2010



Source : Human mortality database

Dans ce contexte, une première solution pourrait être d'agir sur l'âge à la retraite, ce que plusieurs Etats européens, dont la Belgique, ont entrepris au cours de ces dernières années.

L'une des idées sous-jacente est que les retraités sont en bonne santé, une autre est que le temps passé dans la retraite est trop long. Dans ce contexte, on pourrait imaginer de reporter l'âge de la

retraite à un âge où l'espérance de vie serait équivalente à celle prévalant à 65 ans lorsque le système des retraites a été mis en place, soit pour la Belgique, 1925. Le résultat serait pour les hommes, une retraite à 73 ans (en 1925, l'espérance de vie masculine à 65 ans est de 11, 4 ans ; en 2010, il faut attendre 73 ans pour retrouver ce niveau d'espérance de vie) et pour les femmes, une retraite à 75 ans, selon le même principe.

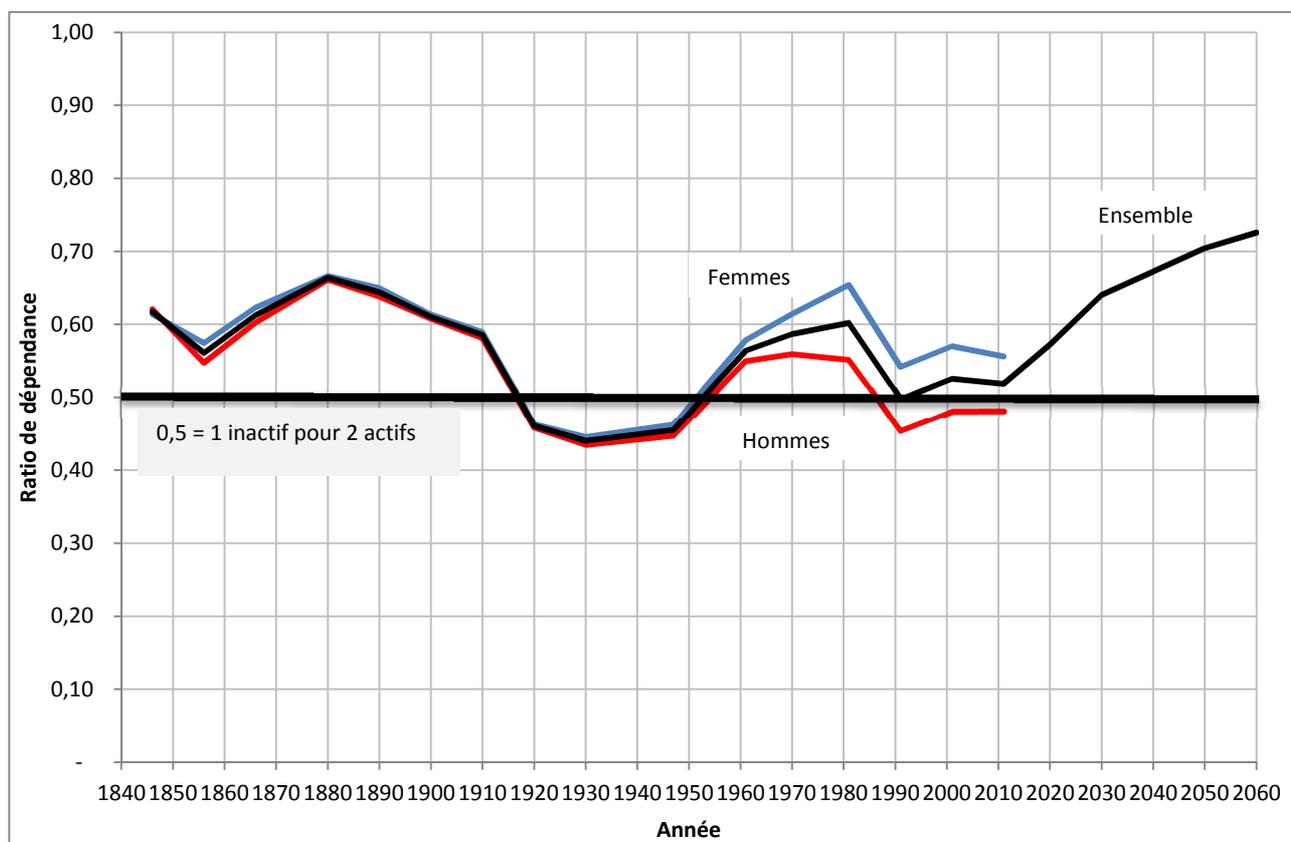
Une telle solution impliquerait de prévoir un mécanisme flexible permettant de reculer l'âge à la retraite de façon régulière pour compenser le vieillissement, chaque amélioration de l'espérance de vie donnant lieu à une révision. Cette solution revient à considérer, à l'instar de Bourdelais (1989), le vieillissement comme un simple « *artéfact statistique* ». Si aujourd'hui, l'état de santé d'un individu de 65 ans n'a rien à voir avec l'état de santé d'un individu du même âge au début du siècle dernier, on ne peut toutefois reporter indéfiniment l'âge à la retraite. Ainsi, cette solution, si elle paraît de plus en plus comme un mal nécessaire aux yeux des politiciens, ne peut représenter une solution à très long terme.

Une autre piste pourrait consister à jouer sur la charge que font peser les inactifs sur les actifs en augmentant le taux d'emploi des plus de 50 ans. L'une des premières mesures prise par le gouvernement belge fut, de 2005 à 2015, de limiter les possibilités de départ anticipé du marché du travail. Le résultat fut quasi immédiat puisqu'entre 2001 et 2010, le taux d'activité est passé de 51 % à 61 % pour les 50-54 ans (Figure 6), les groupes d'âges au-delà de 55 ans connaissant également une hausse, mais plus légère, des taux d'emploi.

A la base de cette réflexion, l'idée est que l'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population ont entraîné une modification sensible du rapport Retraités/Actifs. L'arrivée à la pension des générations « pleines » du baby-boom renforce ce déséquilibre que l'on exprime classiquement au travers du ratio de dépendance (Figure 18). En prenant comme référent une valeur de 0,5 (soit 1 inactif pour 2 actifs), on peut considérer que, plus ce rapport s'accroît, plus la situation est défavorable. On observe une assez grande similarité des niveaux du 19^e siècle et de 1981 (soit, pour le 20^e siècle, la valeur la plus défavorable). Après 2011, selon les projections⁴⁶ réalisées par le Bureau Fédéral du Plan et la Direction Générale de la Statistique (2016), le ratio de dépendance devrait croître régulièrement pour atteindre en 2060 un niveau de 0,75 soit l'équivalent de 3 inactifs pour 4 actifs, autrement dit une charge sur le travail particulièrement élevée.

⁴⁶Trois jeux de projection ont été réalisés. Seul le scénario tendanciel a été retenu ici. Pour les hypothèses de ce scénario, le lecteur peut se rapporter à la note de la Figure 8.

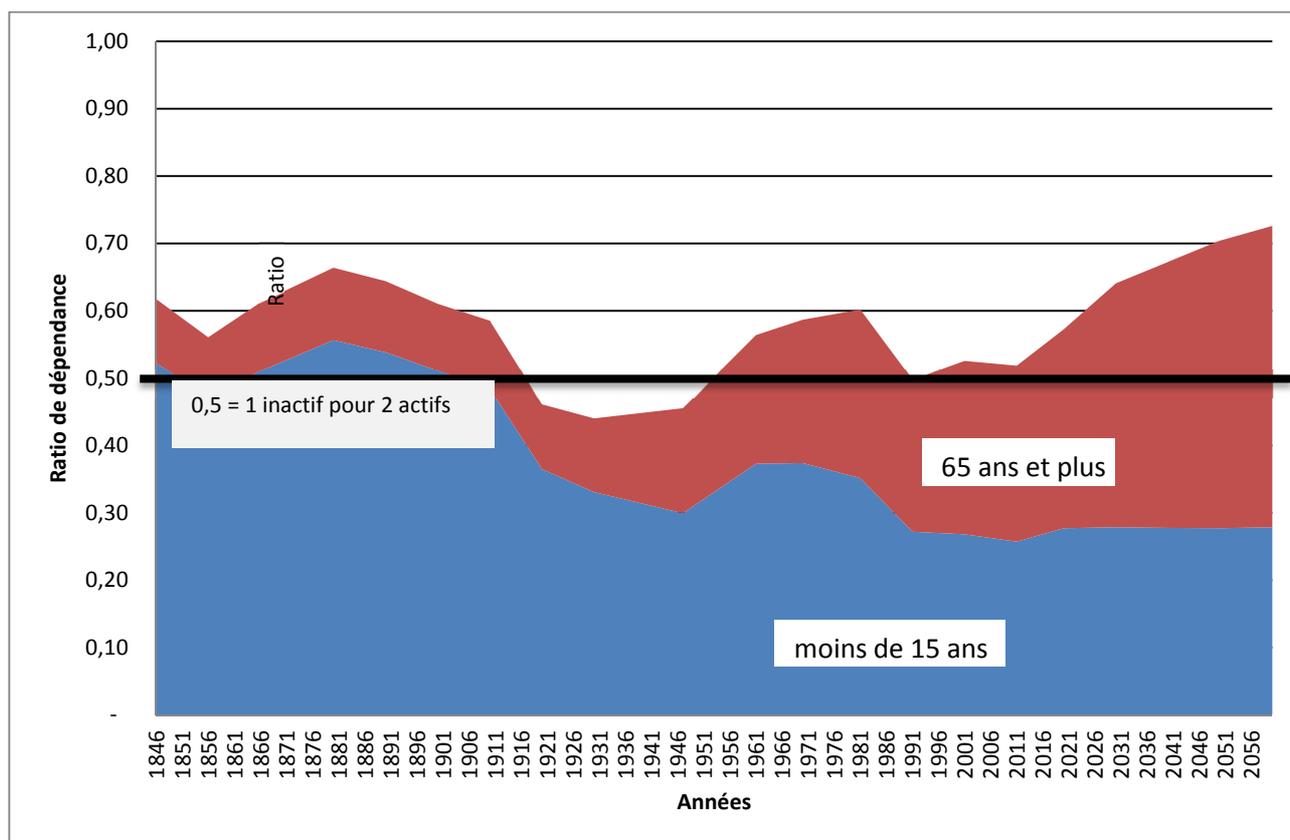
Figure 18. Ratio de dépendance (1846-2060) : nombre d'inactifs pour 1 actif
 ((<15ans + >64 ans)/(15-64ans))



Source : Recensement belges 1846-2011 ; Bureau Fédéral du Plan (2016)

Si on distingue la charge liée aux enfants et celle liée aux personnes âgées (Figure 19), on observe que le poids des plus jeunes diminue fortement après 1910, ce qui explique la situation favorable du ratio de dépendance des années 1920-1947, lorsque le rapport est de plus de 2 actifs pour 1 inactif. A l'inverse, le poids des aînés augmente de façon significative après 1920. Ce processus s'accélérate après 2010 avec l'arrivée à la pension des générations pleines issues du baby-boom. Ainsi, en 1981, on se trouve avec un ratio de dépendance d'un niveau comparable à celui observé vers 1900, mais avec des réalités totalement différentes où en 1900 l'essentiel des inactifs sont des jeunes de moins de 15 ans alors qu'en 1981, les rapports s'équilibrent entre jeunes et aînés. A ce stade, une manière de corriger ce biais pourrait être de pondérer le poids de chaque catégorie en fonction de sa charge financière réelle. En considérant qu'une personne âgée « coûte » plus cher à la collectivité qu'un enfant, on se trouverait aujourd'hui dans une situation bien plus défavorable et avec un avenir bien plus sombre que ce que révèle le ratio de dépendance classique.

Figure 19. Ratio de dépendance (1846-2060) : nombre d'inactifs pour 1 actif
 ((<15ans + >64 ans)/(15-64ans))



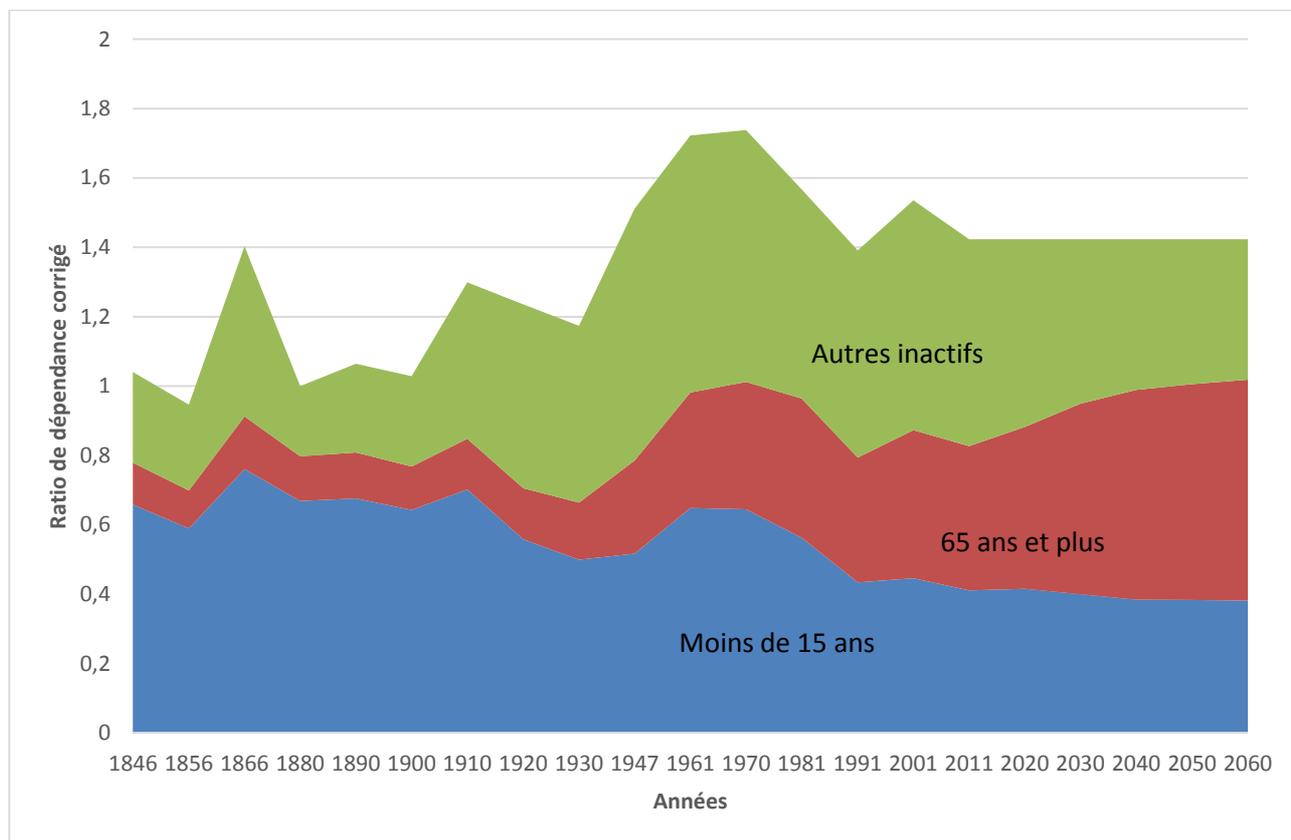
Source : Recensement belges 1846-2011 ; Bureau Fédéral du Plan (2016)

Toutefois, au-delà de ce problème de pondération, le ratio de dépendance pose une autre difficulté : il met ensemble des situations extrêmement différentes (Lannoye et Lypszic, 2000). En effet, ce taux rapporte les personnes d'âges inactifs (-15 ans et 65 ans et plus) à la population d'âges actifs (15-64 ans). Cette dernière catégorie reprend outre les personnes en emploi, les étudiants, les chômeurs, les personnes qui n'exercent aucune profession et ne sont pas à la recherche d'un emploi, les prépensionnés... soit autant de personnes qui sont à la charge d'un travailleur ou dont les revenus dépendent de la sécurité sociale donc des impôts perçus sur les revenus des travailleurs, soit des personnes qui devraient se retrouver au numérateur plutôt qu'au dénominateur.

On a dès lors voulu calculer ici un ratio de dépendance corrigé (Figure 20) ne reprenant au dénominateur que les personnes exerçant une activité professionnelle rémunérée, autrement dit, celles qui, payant l'impôt, contribuent au budget de la sécurité sociale. La situation apparaît dès lors beaucoup plus complexe. Si le poids des plus de 65 ans pèse de plus en plus, au fil des années, celui des autres inactifs (femme au foyer, chômeur, prépensionné, étudiant de plus de 15 ans...) n'est pas pour autant négligeable. En 2011, les trois catégories (moins de 15 ans, 65 ans et plus et autres inactifs) s'équilibrent. En postulant que le taux d'emploi par âge demeure constant après 2011 et en suivant les hypothèses des projections de population du Bureau Fédéral du Plan et de la Direction Générale de la Statistique (2016), le poids des moins de 15 ans et celui des autres inactifs se stabilisent par la suite tandis que celui des aînés augmente. Par ailleurs, si en 1846, on compte plus

d'une personne travaillant pour une personne sans emploi, par la suite, la situation se détériore assez vite pour en arriver vers 1970 à un actif pour 1 sans emploi et demi. L'impact de la législation sur les pensions obligatoires est très clair, après 1930, le poids des 65 ans et plus ne va cesser d'augmenter, leur contribution au dénominateur diminuant.

Figure 20. Ratio de dépendance corrigé⁴⁷ (Hypothèse : constance du taux d'emploi après 2011) :
Nombre de personne sans emploi pour une personne ayant un emploi

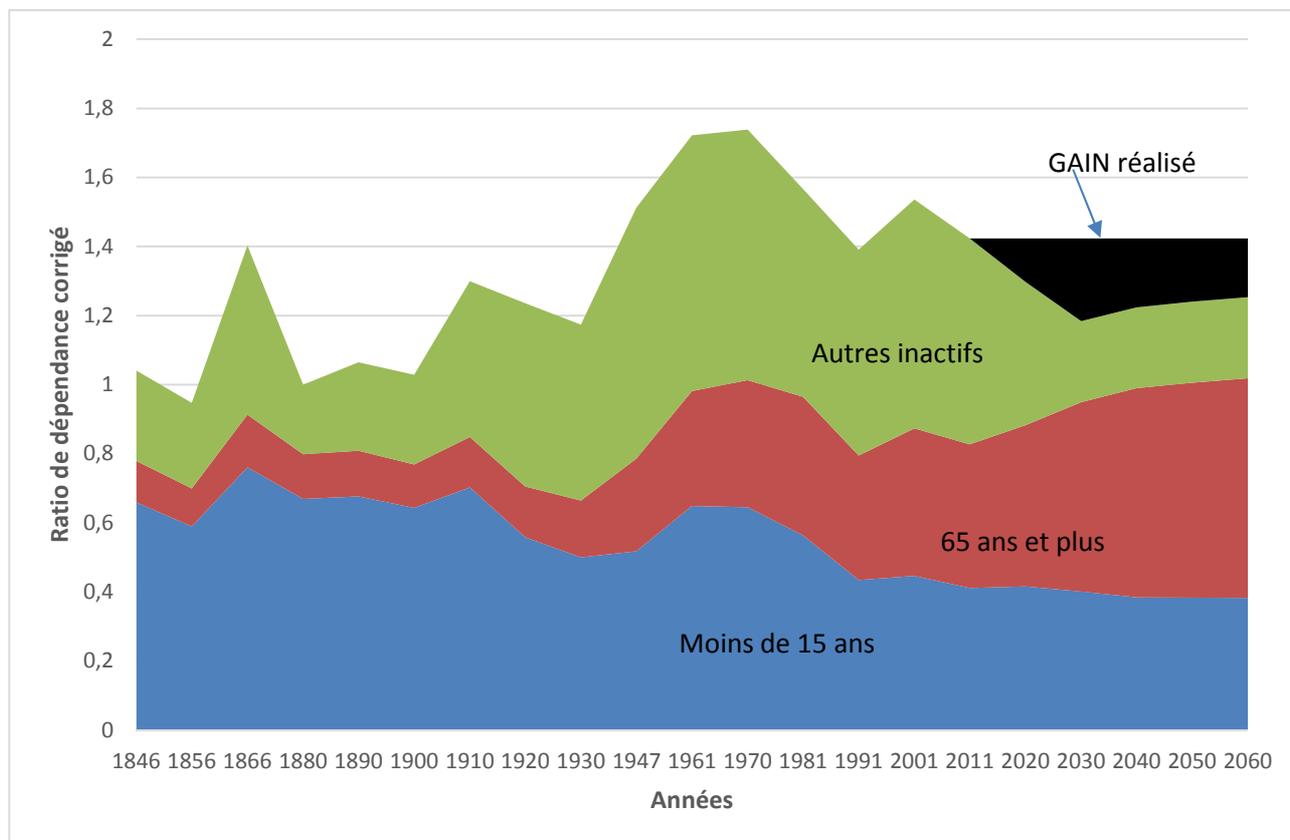


Source : Recensement belges 1846-2011 ; Bureau Fédéral du Plan (2016)

La figure 21 montre qu'agir sur le taux d'emploi des aînés sans report de l'âge à la retraite, devrait permettre de diminuer le poids que les sans-emplois font peser sur le travail. Ainsi, si on considère que vers 2030, on retrouve pour l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans, le taux d'emploi observé vers 1920 (soit, 81% (en 2011, il est de 60%)), on obtient le graphique suivant :

⁴⁷Pour les années 2020-2060, on s'est aligné sur les objectifs fixés dans les perspectives économiques du Bureau du Plan, lesquelles postulent un taux d'activité de 73,2% en 2020. Pour les années suivantes, le taux est supposé constant (Bureau Fédéral du Plan et de la Direction Générale de la Statistique, 2016).

Figure 21. Ratio de dépendance corrigé (Hypothèse : augmentation du taux d'emploi après 2011) :
 Nombre de personnes sans emploi pour une personne ayant un emploi



Source : Recensement belges 1846-2011 ; Bureau Fédéral du Plan (2016)

En combinant cette action avec un report de l'âge à la retraite on assistera à une diminution importante des charges qui pèsent sur le travail. Reprenant cette idée, Vandenberghe (2010) pose le constat qu'il ne suffira pas de limiter les prépensions (et par extension de repousser l'âge à la retraite) pour augmenter le taux d'emploi des aînés. En effet, l'action politique se heurte ici à deux volontés convergentes :

- celle des travailleurs âgés qui aspirent à cette retraite. Cet attrait est lié à plusieurs paramètres identifiés par Gaullier (2002b, p. 76) : « *Il repose en effet sur bien d'autres aspects qu'on ne peut qu'énumérer ici : l'évolution négative face au travail et à la valorisation, à l'inverse, du temps libre de la retraite, l'état de santé et l'attitude devant le vieillissement, la situation du couple et de la famille, la participation à la solidarité intergénérationnelle (l'embauche de jeunes à la place de préretraités)* » ainsi que sur le niveau relativement élevé des revenus de remplacements.
- et celle des entreprises qui voient dans les départs anticipés l'occasion de résoudre certaines difficultés liées aux travailleurs âgés. Gaullier (2002b, p 71), identifie trois types de raisons pour lesquelles les entreprises encouragent les départs anticipés : la productivité individuelle considérée comme plus faible chez les travailleurs âgés ; la pyramide des âges

qui pousse l'entreprise à remplacer les travailleurs âgés par des jeunes moins coûteux et la productivité globale de l'entreprise qui serait affectée par les deux paramètres précédents.

Enfin, il ne faut pas non plus perdre de vue que le poids des plus de 65 ans est inférieur à 50% des effectifs des sans-emplois. Ce groupe est également alimenté par les enfants et les jeunes qui sont encore aux études (sachant que la tendance est toujours à l'allongement des études, nombre de formations qui se faisaient en 2 années se font aujourd'hui en trois ou quatre ans) et les personnes demandeuses d'emploi, présentes sur le marché du travail, ces personnes n'exercent aucune activité rémunérée et pèsent de facto sur les actifs ayant un emploi. Aussi, plutôt que de mener une politique en vue de garder les travailleurs âgés en activité le plus longtemps possible, il faudrait mener une réflexion globale incluant l'ensemble des groupes d'âges concernés par le marché du travail en intégrant dans l'analyse les demandeurs d'emploi inoccupés.

Ce texte a mis en évidence la construction progressive d'un système de pension qui aujourd'hui est de plus en plus remis en cause ou à tout le moins fait l'objet de profonde transformation en vue de retrouver un certain équilibre et une meilleure maîtrise de la situation par l'Etat. Cette vision politique procède d'une volonté de re-standardisation des parcours de vie et plus spécifiquement du départ du marché du travail. Selon la théorie des parcours de vie⁴⁸ développée par Elder (1998), depuis la révolution industrielle du 19^e siècle, on a assisté à une institutionnalisation et une standardisation de l'âge au départ du marché du travail. Culminant dans les années 1960, ce double phénomène serait suivi par une phase de déstandardisation et de désinstitutionnalisation induites notamment par les réponses politiques apportées à la crise économique, citons les mesures favorisant les départs anticipés destinées à favoriser l'emploi des jeunes. Aujourd'hui, les Etats veulent faire machine arrière en supprimant les mécanismes de départ anticipé et revenir ainsi à une forme d'institutionnalisation et de standardisation. Si les mécanismes conduisant à la standardisation et à la déstandardisation sont en place, la question demeure, dans les faits l'une et l'autre sont-elles avérées ? La question mérite d'être posée car la réponse pourrait remettre en cause les modes d'interventions des Etats sur ce dossier des passages à la retraite. Cette question, abordée à partir de l'exemple de la Belgique, fera l'objet du point suivant.

1.2. Parcours de vie et fin de carrière : déstandardisation?

Les études développées dans le cadre du paradigme des parcours de vie ont mis en évidence une évolution en deux temps synthétisée par Kohli (1986) : une première phase de standardisation et d'institutionnalisation suivies par une phase de déstandardisation et de désinstitutionnalisation (cf. Partie I).

⁴⁸ « Le paradigme du parcours de vie peut être défini comme l'étude multidisciplinaire de la vie humaine dans son extension temporelle et dans son ancrage socioculturel. Il vise à relier en un cadre théorique unique l'étude d'une part des processus développementaux biologiques et psychologiques ; d'autre part, des trajectoires biographiques qui résultent des séquences d'étapes et de transitions définies et organisées socialement, et de leur négociation par les individus en fonction de leurs ressources (statutaires, matérielles, relationnelles, de santé) et des cadres d'interprétation cognitifs et symboliques dont ils sont porteurs ; enfin, du contexte socio-historique et de son évolution, des opportunités et contraintes qui en découlent pour les choix et actions des individus » (Bickel et Cavalli, 2002, p. 27).

Avec l'interdiction du travail des enfants, l'obligation scolaire et la retraite à 65 ans, certaines étapes des parcours de vie individuels ont été institutionnalisées autour de la période d'activité professionnelle. Ce processus conduit à une standardisation des parcours de vie qui deviennent de plus en plus prévisibles. Image d'Épinal d'un époux menant une carrière unique au sein de la même entreprise avec un contrat obtenu à l'issue de sa formation tandis que l'épouse s'occupe du foyer et des enfants.

Cette image va se fissurer au tournant des années 1960. Deux explications complémentaires sont avancées pour comprendre ce changement. Cette période est marquée par de profonds bouleversements qui vont toucher aussi bien les sphères politiques et culturelles (par exemple mai 1968) que la sphère professionnelle (accroissement de la participation des femmes au marché du travail) ou la sphère privée, voire intime, avec notamment la révolution contraceptive (Oris, 2006) et par une montée de l'individualisation : « *Les individus ne peuvent plus être considérés comme des sujets stables et immuables, mais plutôt comme des identités aux multiples visages et capables de se détourner d'une destinée non souhaitée. L'individu devient le producteur de son réseau relationnel et bénéficie d'une marge de manœuvre, il fait des choix. Il en résulte une hétérogénéité croissante des expériences de vie.* » (Carpentier et White, 2013, p. 282). A cela s'ajoute la situation économique désastreuse des années 1970 (Macmillan, 2005). De fait, les transitions semblent plus laborieuses (Cavalli, 2007) et la fin des études et l'entrée dans la vie active ne correspondent plus nécessairement à l'accès au premier emploi. En Belgique, le taux de chômage général qui était de 2,37 % en 1960, dépasse les 5 % en 1975 et passe la barre des 15 % dans la deuxième moitié des années 1980 (Vander Stricht, 1997). Parallèlement, la transition vers la retraite se transforme, celle-ci survenant de plus en plus tôt. Ce n'est qu'au tournant des années 2000 que ces mesures seront remises en question du fait de la prise de conscience de l'importance du vieillissement et de ses conséquences pour la sécurité sociale en Belgique (Moulaert, 2006). Cette seconde période serait donc marquée par la fragilisation des trajectoires tant professionnelles que familiale, avec un accroissement du nombre de divorces et une baisse de la durée des unions.

Ainsi, le processus de standardisation céderait le pas à la déstandardisation et l'institutionnalisation à la désinstitutionnalisation (Bessin, 1999 ; Kholi, 1986). L'analyse de la littérature met en évidence un double effet de la déstandardisation à savoir la complexification et la diversification des parcours individuels, rendant ceux-ci de moins en moins prévisibles (Widmer, Ritschard et Müller, 2009 ; Widmer et Ritschard, 2013) et le « dérèglement de l'horloge sociale » avec une modification des limites et une diversification des âges auxquels les transitions sont vécues (Kholi, 1986 ; Schumacher, Spoorenberg et Forney, 2006). Si la complexification des séquences semble bien démontrée (Widmer, Ritschard et Müller, 2009 ; Widmer et Ritschard, 2013), la déstandardisation des âges pose davantage question.

Ainsi, Schumacher, Spoorenberg et Forney écrivent, à propos de l'âge au départ du foyer parental : « *Contrairement à ce que l'hypothèse de la déstandardisation postule, la variabilité de l'âge au départ a diminué à travers les générations* » (2006, p. 172).

L'objectif de ce point est d'interroger le processus de déstandardisation qui opère au niveau individuel et aboutirait à une diversification croissante des parcours de vie. Contrairement à l'approche retenue par Widmer et Ritschard (2013), il ne s'agit pas ici d'appréhender la succession

des séquences au sein d'une même étape afin d'analyser la déstandardisation sous l'angle de la complexification des parcours de vie mais bien de se focaliser sur la chronologisation et sur l'âge auquel sont vécues les transitions.

L'analyse sera menée à partir de l'exemple des fins de carrière. L'hypothèse testée est celle d'une déstandardisation de l'âge au départ du marché du travail. Cette déstandardisation suppose l'accroissement de la diversité des situations, autrement dit un accroissement de la variance autour de la moyenne. Depuis les années 1970, les mécanismes de départ anticipé du marché du travail se sont multipliés. L'objectif était de favoriser l'emploi des jeunes travailleurs. L'un des résultats fut l'abaissement du taux d'emploi des 55 ans et plus (Sanderson et al., 2012). La possibilité de quitter le marché du travail de façon anticipée a ouvert le champ des possibles autorisant légalement une plus grande diversité des situations et un décalage croissant entre l'âge légal au départ à la retraite et l'âge réel comme le souligne Aubert (2012) pour le cas français. Cette diversification devrait se traduire statistiquement dans les indicateurs de dispersion et notamment dans les valeurs de l'écart-type autour de la moyenne (Cavalli, 2007 et Baudouin, 2010).

Les réflexions menées à ce sujet laissent parfois poindre des notes divergentes. Ainsi, Gaulier (2002a) analysant, dans le cas français, le recul de l'âge au départ du marché du travail met en évidence une convergence d'intérêts soutenant les mesures de préretraite. En effet, les entreprises soutiennent ces mécanismes car un travailleur âgé coûte plus cher du fait de son ancienneté et aurait une productivité moindre ; les Etats ont encouragés ces départs afin de favoriser l'emploi des jeunes travailleurs ; les travailleurs âgés souhaitent partir plus tôt pour bénéficier de leur retraite plus longtemps et en bonne santé. Ces éléments renforceraient l'idée de départs anticipés massifs, autrement dit, plutôt qu'une déstandardisation, on aurait une modification du standard. Cela transparaît dans l'analyse des perceptions des travailleurs qui majoritairement souhaitent cesser leur activité professionnelle vers 60 ans (Kohli et Kunemund, 2002) voire plus tôt⁴⁹.

Bien plus, Kohli (2007), montre que la déstandardisation des âges où surviennent les transitions clefs n'est pas toujours vérifiée.

Parallèlement, certaines analyses tendent à démontrer que les parcours de vie masculin et féminin ne subiraient pas les effets de la déstandardisation de manière similaire (Cavalli, 2007 et Guichard-Claudic et al., 2001). C'est précisément ce phénomène qui est analysé ici en posant la question de la diversification des âges au départ du marché du travail.

1.2.1. Méthode

Pour tester la validité de mes hypothèses, j'ai calculé l'âge moyen au départ du marché du travail par génération depuis 1903. Auparavant, les effectifs sont trop peu importants pour permettre ce type de calcul de façon précise en évitant les variations aléatoires (cf. Tableau 5). La génération 1903

⁴⁹On peut d'ailleurs se demander si les dispositifs de retraite partielle qui se mettent en place depuis une dizaine d'années en Europe ainsi que le report progressif de l'âge légal à la retraite ne vont pas ouvrir une période de déstandardisation institutionnalisée où les législations vont étendre la plage d'âge au sein de laquelle peut s'effectuer le départ du marché du travail et introduire des limites de plus en plus floues entre vie active et retraite (Gaulier, 2002a).

compte, en 2001, 1.143 individus (sexes confondus) dont 16% ont travaillé et ont à un moment donné quitté le marché du travail pour bénéficier du statut de retraité ou de pré-retraité. Ainsi, en posant une hypothèse d'indépendance entre l'âge à la retraite et la probabilité de décéder⁵⁰, on peut calculer un âge moyen à la pension pour chaque génération :

- depuis celle née en 1903, soit une génération qui débute sur le marché du travail dans l'entre-deux-guerres, au moment où est instauré le système de pension belge à destination des ouvriers et des employés (Sanderson et al., 2012). Cette génération arrive à l'âge légal à la pension (65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes) entre 1965 et 1970, soit après l'extension du système des retraites aux indépendants et aux professions libérales (loi de 1953) mais surtout, avant le développement des principaux mécanismes de départ anticipé du marché du travail ;
- jusqu'à celle née en 1936 soit celle qui passe le cap des 65 ans en 2001 autrement dit, la dernière ayant atteint l'âge à la retraite lors de l'enquête socio-économique de 2001.

L'analyse a été réalisée en deux temps. Un premier examen a porté sur l'ensemble des retraités en distinguant uniquement les hommes des femmes vu l'évolution fortement différenciée de leur position sur le marché du travail (Widmer et Ritschard, 2013). Par la suite, les analyses ont été poursuivies en tenant compte du niveau d'études, afin de déterminer dans quelle mesure la déstandardisation de l'âge au départ du marché du travail est un mécanisme généralisé ou est propre à certaines catégories de personnes.

⁵⁰ L'hypothèse d'indépendance consiste à dire que le calcul de l'âge moyen au départ du marché du travail n'est pas influencé par la probabilité de décéder, en d'autres mots, par son état de santé. Cette hypothèse est vraisemblablement fautive dans la mesure où l'une des causes de départ anticipé du marché du travail est l'état de santé de l'individu.

Tableau 5. Effectif par génération âgée de 65 ans et plus à l'enquête socio-économique de 2001

Génération (Année de naissance)	Effectifs			Dont retraités ⁵¹			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
1900	34	206	240	13	16	29	12%
1901	57	374	431	19	49	68	16%
1902	86	666	752	26	68	94	13%
1903	161	982	1.143	60	126	186	16%
1904	299	1.466	1.765	106	179	285	16%
1905	445	2.119	2.564	162	301	463	18%
1906	706	3.100	3.806	284	407	691	18%
1907	931	4.169	5.100	372	583	955	19%
1908	1.381	5.667	7.048	572	857	1.429	20%
1909	1.908	7.527	9.435	838	1.248	2.086	22%
1910	2.557	8.939	11.496	1.189	1.554	2.743	24%
1911	3.526	11.343	14.869	1.728	2.081	3.809	26%
...							
1934	47.629	54.006	101.635	34.230	19.097	53.327	52%
1935	48.162	54.103	102.265	34.830	19.652	54.482	53%
1936	47.924	53.103	101.027	34.114	19.556	53.670	53%

Source : DGSIE-Enquête socio-économique, 2001

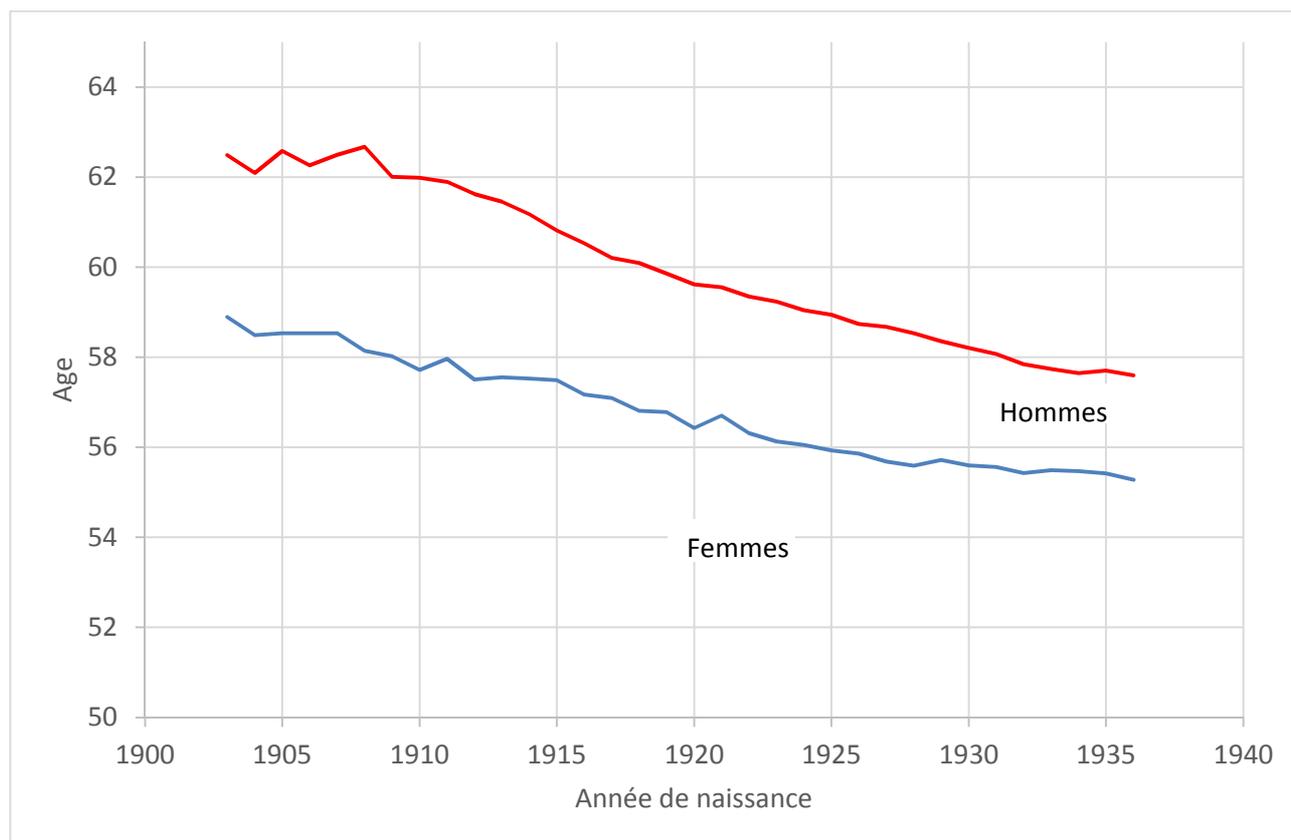
1.2.2. Résultats

Un premier constat s'impose : l'âge moyen au départ du marché du travail (Figure 22) des hommes et des femmes n'a cessé de décroître passant de moyennes supérieures à 63 ans pour les hommes nés entre 1903 et 1908 (59 ans pour les femmes) à des moyennes inférieures à 58 ans pour les hommes nés après 1932 (56 ans pour les femmes nées après 1927). Ces résultats sont conformes à la tendance décrite pour la Belgique et l'Europe en général (Benallah et Mette, 2009), traduisant une anticipation de plus en plus grande de l'âge au départ du marché du travail.

Ce premier résultat pose d'emblée question. En effet, on a constaté, au tournant des années 1970-1980, une diminution brutale des taux d'activité des plus de 60 ans (chez les hommes), traduisant l'impact des mesures favorisant les départs anticipés du marché du travail (Sanderson et al., 2012). Travaillant ici par génération, on n'observe pas de rupture de tendance dans le recul de l'âge moyen au départ du marché du travail ni d'accentuation du phénomène mais plutôt une tendance régulière au déclin, touchant autant les hommes que les femmes et qui se poursuit jusqu'aux générations nées après 1930.

⁵¹ Le terme « retraité » ne s'applique qu'aux personnes qui se sont déclarées comme telle, soit selon les instructions données lors du recensement, les personnes qui ont exercé une activité professionnelle rémunérée pendant un nombre suffisants d'années pour avoir droit à une pension de retraite.

Figure 22. Evolution de l'âge moyen au départ du marché du travail



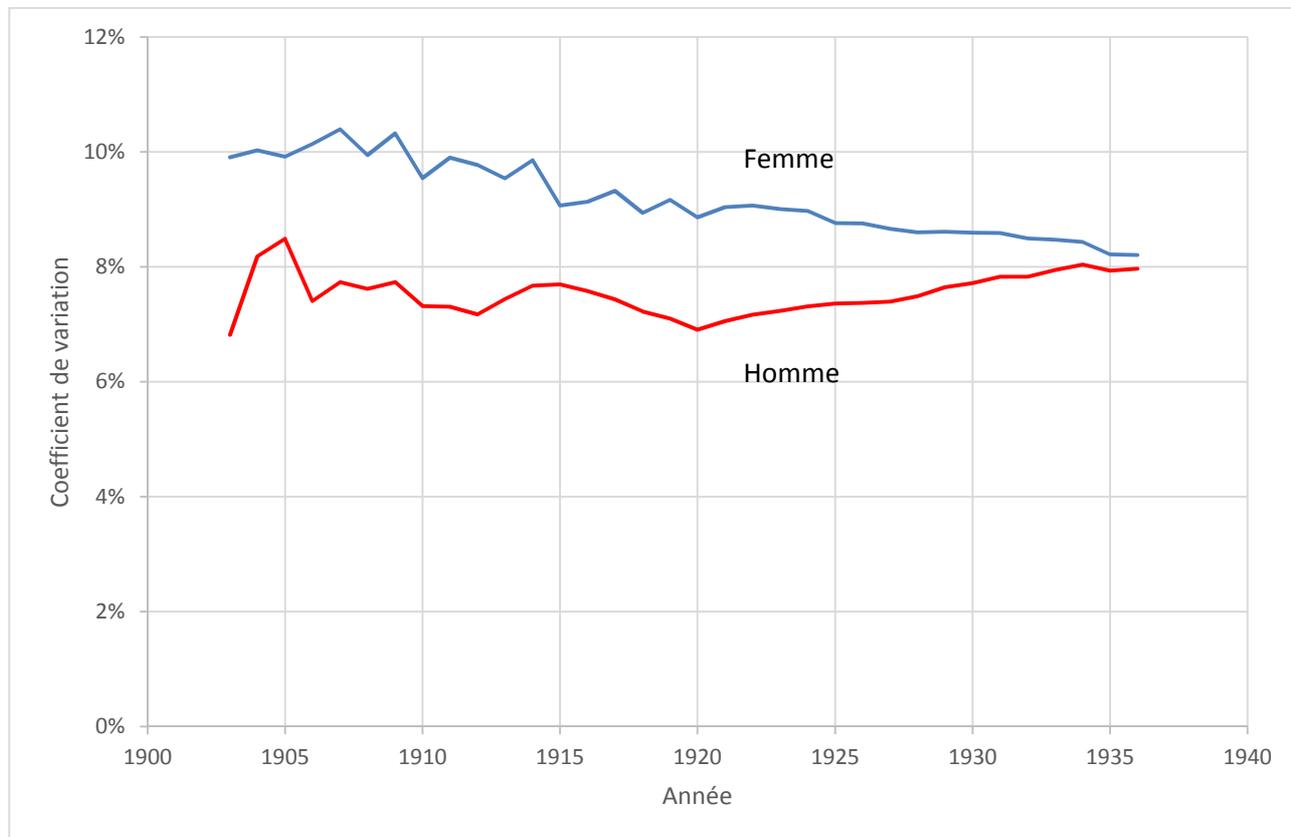
Source : DGSIE-Enquête socio-économique de 2001

Ce constat posé, il s'agissait d'analyser l'évolution du coefficient de variation⁵², indicateur susceptible de traduire un accroissement de la diversification des âges au départ du marché du travail. Les résultats de la figure 23 viennent infirmer notre hypothèse de départ puisqu'on n'observe pas d'accroissement de la variabilité autour de la moyenne. Pour les hommes, l'écart-type demeure relativement constant, avec à partir de la génération 1925 une légère tendance à la hausse. Ces générations quittent le marché du travail en moyenne avant 60 ans, soit au milieu des années 1980. A ce moment, les mécanismes de prépension sont, pour la plupart, bien établis et on peut se demander si le léger accroissement observé ne traduit pas les effets d'une déstandardisation qui surviendrait plus tardivement (la littérature fixe le début de la déstandardisation aux années 1960) du moins en ce qui concerne le départ du marché du travail pour les hommes.

Pour les femmes, l'écart-type diminue. Ce n'est qu'à partir de la génération 1920, qu'il se stabilise. On ne peut donc pas parler ici de déstandardisation que du contraire. Sans nécessairement remettre en cause la théorie soutenant l'hypothèse d'un processus de déstandardisation des parcours de vie à partir des années, il semble que celle-ci ne se vérifie pas sur l'âge de transition entre la période d'activité et la retraite.

⁵² Pour analyser les variations, le coefficient de variation a été retenu plutôt que l'écart-type afin de tenir compte de la baisse de l'âge à la retraite.

Figure 23. Evolution du coefficient de variation autour de l'âge moyen au départ du marché du travail



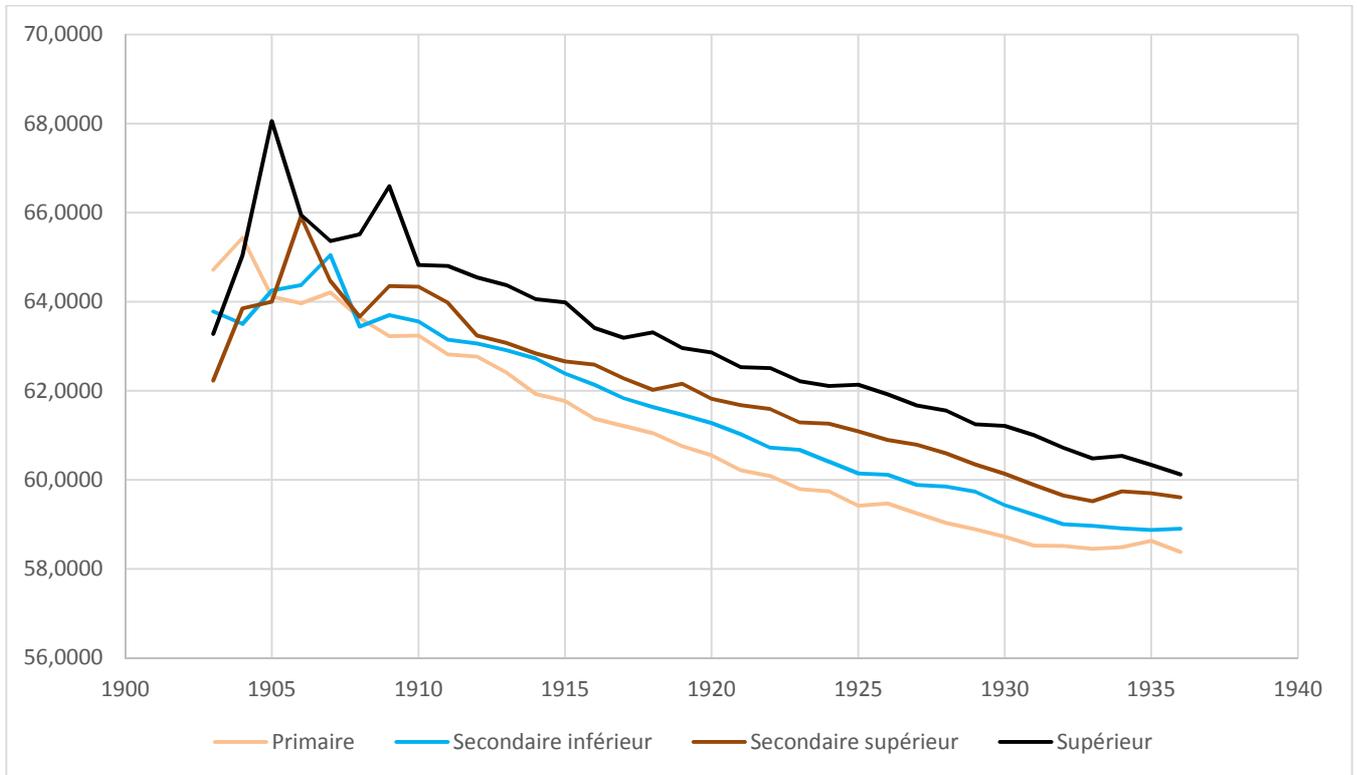
Source : DGSIE-Enquête socio-économique de 2001

Avant de pousser plus loin l'interprétation, il paraissait judicieux d'approfondir l'analyse en contrôlant certains paramètres comme le niveau d'instruction. En effet, à défaut du statut d'occupation et du statut professionnel⁵³ (non disponible dans les données de l'Enquête socio-économique de 2001 pour les personnes déclarant avoir déjà quitté le marché du travail), le niveau d'instruction est l'un des déterminants du statut professionnel des individus pouvant être utilisé comme proxy de celui-ci (Widmer et Ritschard, 2013). En matière d'évolution de l'âge moyen, le déclin est général (Figure 24). Certes, on observe des différences en termes de niveau (les générations 1905-1909 livrent des valeurs proches de 65 ans pour les hommes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur tandis que les valeurs concernant les plus faiblement diplômés (au plus le niveau d'études primaires) sont proches de 63 ans. Cet écart se maintient au fil des générations tandis que les courbes présentent des évolutions parallèles. Les courbes féminines (Figure 25) sont davantage imbriquées, notamment en raison de la relative faiblesse des effectifs

⁵³ Il aurait été intéressant de prendre en compte l'âge au début d'activité. Toutefois, cette information n'est pas disponible dans les données utilisées ici.

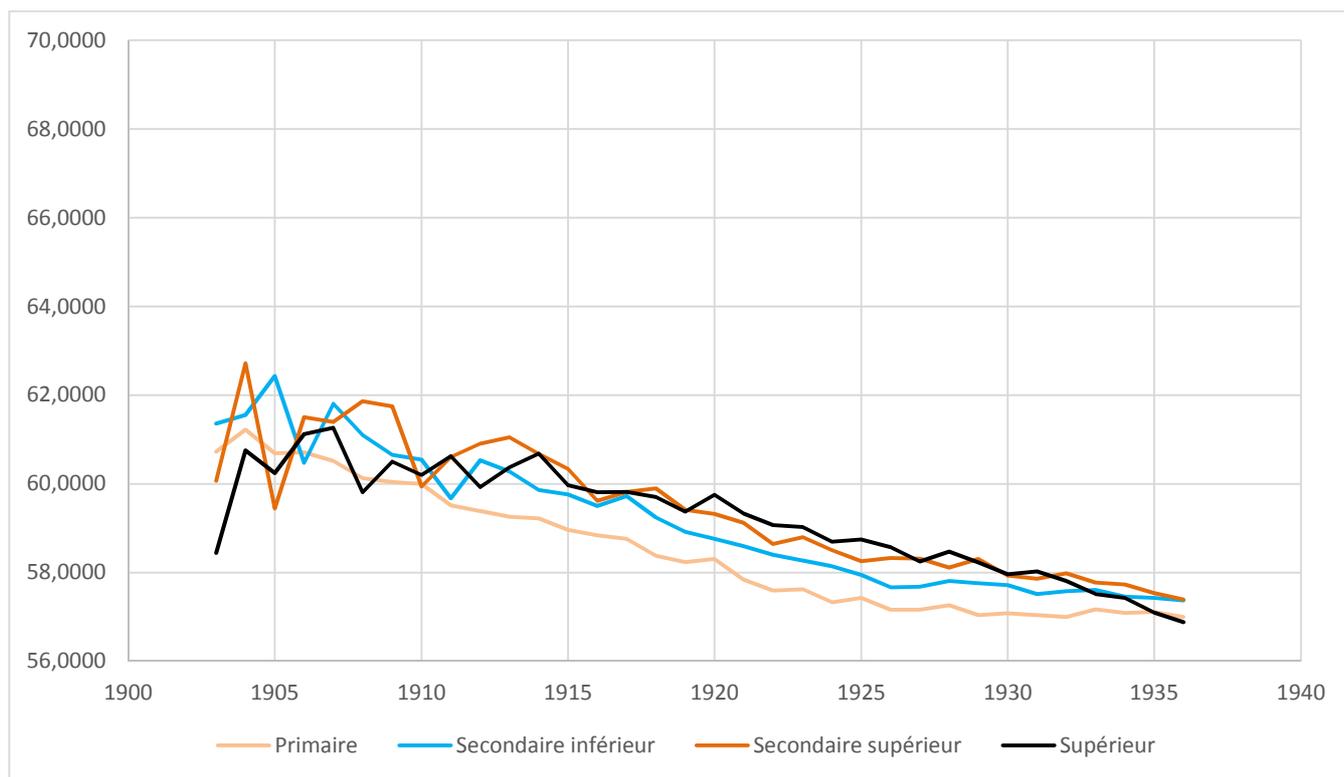
jusqu'aux générations nées en 1915. Par la suite, on retrouve la même hiérarchie que pour les hommes.

Figure 24. Evolution de l'âge moyen au départ du marché du travail selon le niveau d'instruction (Hommes)



Source : DGSIE-Enquête socio-économique de 2001

Figure 25. Evolution de l'âge moyen au départ du marché du travail selon le niveau d'instruction (Femmes)



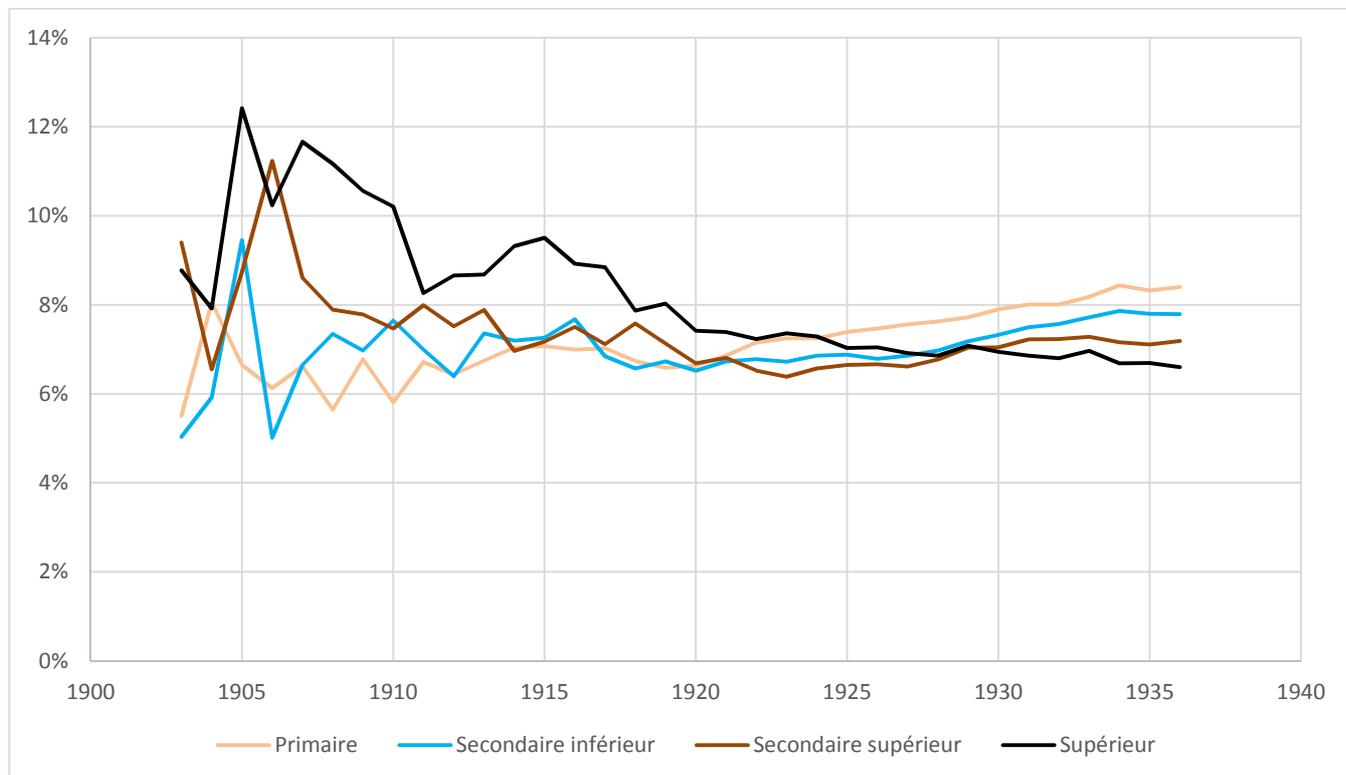
Source : DGSIE-Enquête socio-économique de 2001

Par contre, le calcul du coefficient de variation (Figure 26 et 27) met en évidence des évolutions assez différentes. Chez les hommes, il n'y a pas de tendance très claire avant la génération 1920. Selon les courbes, on peut lire une hausse légère des coefficients de variation mais surtout une convergence de ceux-ci pour atteindre des valeurs entre 6 et 8% avec la génération 1920. Par la suite, les écarts vont un peu se creuser. En effet, pour les personnes ayant au plus le niveau d'études primaires, on observe une hausse des coefficients de variation qui s'accroît après la génération née en 1922, soit celle arrivant à la pension en 1981 (en moyenne à l'âge de 59 ans). Ce premier groupe voit s'accroître les différences et la variation autour de la moyenne. Dans ce cas précis, on ne peut nier un effet lié à la déstandardisation. Les trajectoires professionnelles se complexifient davantage pour les individus peu qualifiés. A l'inverse, la situation des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur présente beaucoup moins de variation. Après une première baisse entre les générations 1917 et 1922, on assiste à une stabilisation des coefficients de variation jusqu'à la dernière génération considérée. Dans ce cas précis, point de déstandardisation mais plutôt une homogénéisation des comportements. Enfin, les deux groupes intermédiaires présentent des situations plus complexes. Après avoir connu une diminution des coefficients de variation et une stabilisation de ceux-ci à des niveaux très bas jusqu'à la génération 1930 (quittant le marché du travail vers 1987-1988), on observe ensuite un accroissement de ceux-ci plus marqué pour les individus ayant atteint au plus le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

Dans cette analyse, le niveau de diplôme apparaît bien comme déterminant pour les hommes. On observe une déstandardisation plus marquée chez les moins diplômés et absente pour les plus

qualifiés. En outre, hormis pour les personnes sans diplôme, celle-ci serait décalée d'une vingtaine d'années par rapport au calendrier le plus souvent admis (Kohli, 1986).

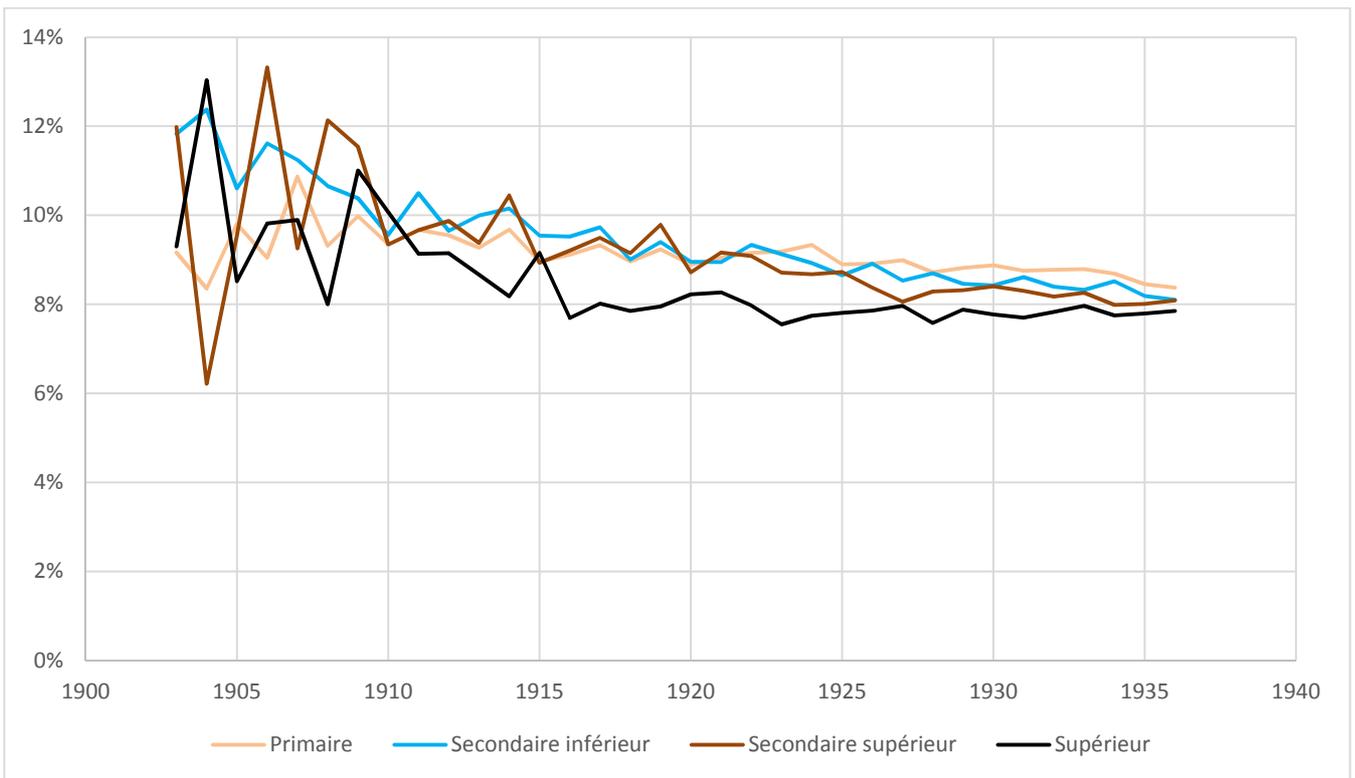
Figure 26. Evolution du coefficient de variation autour de l'âge moyen au départ du marché du travail selon le niveau d'instruction (Hommes)



Source : DGSIE-Enquête socio-économique de 2001

Pour ce qui est de la population féminine, la situation est ici assez différente. Quel que soit le niveau d'étude, les coefficients de variation demeurent assez constants. On observe une baisse pour les plus diplômés. Les valeurs sont plus élevées que ce qui est observé pour la population masculine. On peut ici conclure, pour la population féminine, qu'il n'y a aucun effet de déstandardisation interagissant avec le niveau d'études.

Figure 27. Evolution du coefficient de variation autour de l'âge moyen au départ du marché du travail selon le niveau d'instruction (Femmes)



Source : DGSIE-Enquête socio-économique de 2001

Ces deux premiers points avaient pour objet de dresser le contexte institutionnel des retraites en Belgique. La suite de ce travail va revenir sur les questions du vieillissement, de sa spatialisation et la mobilité résidentielle des personnes âgées. Ces deux premiers points étaient, cependant, indispensables dans la mesure où l'évolution des parcours professionnels (et notamment les transformations de celui-ci via les modifications de l'âge à la retraite) sont susceptibles d'influer sur les éléments suivant et notamment sur la mobilité de retraite comme on le verra dans la suite.

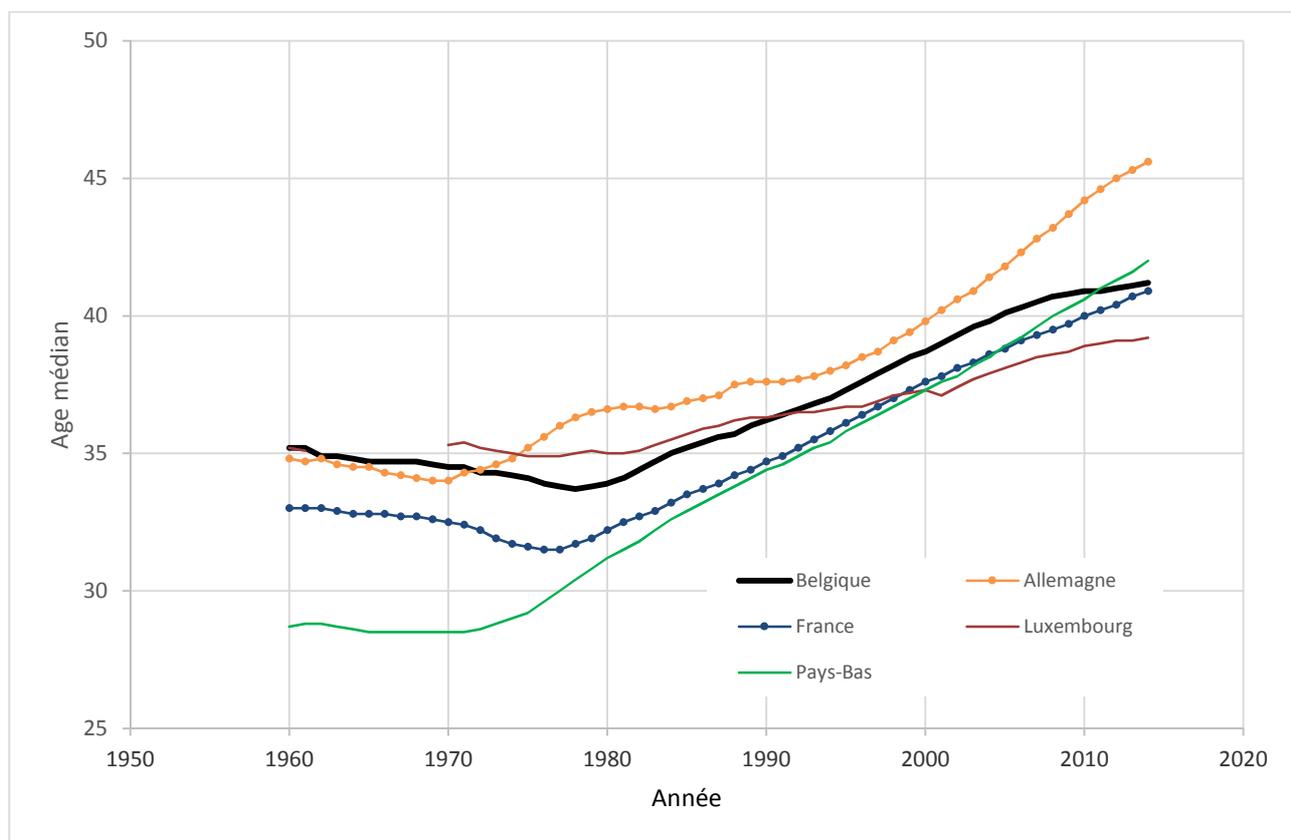
Le point suivant abordera la question de l'évolution du vieillissement en Belgique depuis les années 1970 et la spatialisation de ce phénomène à l'échelle des communes belges. Il soulèvera également la question de son évolution au cours des 20 années à venir. L'objectif de ce deuxième point est de poser le contexte démographique belge en insistant sur les disparités locales.

2. Spatialisation du processus de vieillissement⁵⁴

Comparée à ces voisins, la Belgique connaît un vieillissement plus précoce. En 1960, l'âge médian y est de 35 ans, une valeur très proche de celle affichée par l'Allemagne. Toutefois, très vite les évolutions de ces deux pays vont se dissocier, alors que l'Allemagne comme l'Italie font figure d'exception avec un vieillissement nettement plus marqué (Monnier, 2004), la Belgique se rapproche davantage de la moyenne européenne. Ainsi, en 2014, l'âge médian de la Belgique et de ses voisins est de 40 ans (avec un maximum de 45 ans pour l'Allemagne et un minimum de 39 ans pour le Luxembourg). On observe donc une grande convergence dans l'évolution du processus de vieillissement avec quelques exceptions, comme l'Allemagne dont le vieillissement est plus rapide.

⁵⁴Ce travail trouve un prolongement et un approfondissement important dans le cadre d'un projet intitulé « Comment vieillirons-nous ? Enjeux de la gestion du vieillissement à domicile en Wallonie aux horizons 2025-2045 » réalisé à l'Université catholique de Louvain, par Mélanie Bourguignon sous la direction de Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson.

Figure 28. Age médian de la population de quelques pays Européens (1960-2014)

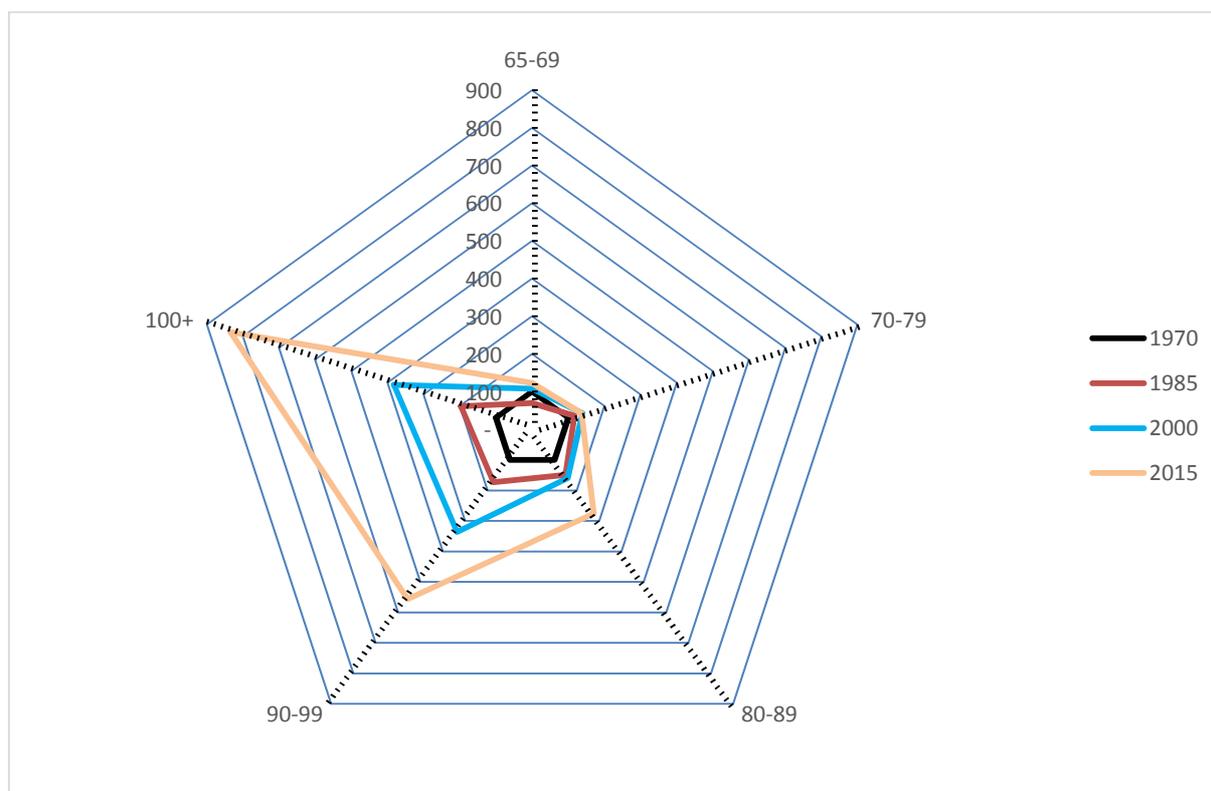


Source : Eurostat, 2015

Une manière plus précise d'appréhender ce vieillissement est de s'intéresser au sommet de la pyramide des âges et de regarder le poids relatif des aînés dans l'ensemble de la population. Depuis 1960, le poids des 65 ans et plus ne cesse d'augmenter dans la population (Figure 6). En 1960, ils représentent 12 % de la population belge et en 2015 18%, soit près d'un individu sur 5. La Belgique se trouve encore dans la moyenne européenne, proche de pays comme le Danemark, la France et les Pays-Bas. Au cours des prochaines années, on s'attend à voir le poids de ce groupe d'âge s'accroître. En Belgique, il devrait représenter, vers 2050, 25% de la population, soit un individu sur 4 (Bureau Fédéral du Plan et Direction générale Statistique, 2016).

Si le poids relatif des personnes de plus 65 ans a sensiblement augmenté, on observe également un vieillissement important au sein de cette tranche d'âge. Si l'on compare la situation de la Belgique en 2015 et en 1970, ce sont les groupes des centenaires et des nonagénaires qui ont connu la progression la plus importante entre ces deux dates. Dans le même temps, la tranche de 65-79 ans n'a quasiment pas bougé (Figure 29). Cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir (Bureau Fédéral du Plan et Direction générale Statistique, 2016) avec un renforcement de la croissance des centenaires. Ce groupe est, en termes relatifs, celui dont la croissance est la plus soutenue.

Figure 29. L'évolution relative (1970 = 100) des tranches d'âges âgées de 65 ans et plus en Belgique, entre 1970 et 2015



Source : Direction Générale Statistique

On observe un vieillissement dans le vieillissement (Eggerickx et Tabutin, 2002 ; Caradec, 2008 ; Robine, Cheung Siu Lan, 2008), le poids des très âgés ne cessant de s'accroître et enregistrant même la plus forte croissance. Les évolutions les plus spectaculaires concernent les centenaires et les nonagénaires dont les effectifs ont été respectivement multipliés par 5 et 8 de 1970 à 2015.

Cette double facette du vieillissement génère deux lectures de celui-ci : l'une, positive, marque la victoire de la vie sur la mort ; l'autre, plus négative, stigmatise la dégénérescence et la perte d'autonomie, à des âges de plus en plus élevés, il est vrai (comme en témoigne l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé (Bourguignon et al., 2017)).

Toutefois, les différences observées à l'échelon local demeurent marquées ce qui n'est pas sans conséquences pour les politiques publiques. C'est ce que ce deuxième volet de nos analyses a voulu mettre en exergue. Après une approche nationale de la question des départs à la retraite, on a voulu analyser la géographie du vieillissement de manière à identifier des zones que les pouvoirs publics devront suivre de manière attentive car, au niveau local, se pose(ra) la question des mécanismes de soutien à l'aide au maintien à domicile et de l'identification des espaces d'intervention privilégiée pour les politiques publiques.

Le premier constat que l'on peut poser est celui de la grande diversité des situations. Le tableau 5 présente les écarts d'âge moyen et les valeurs minimum et maximum observées entre 1947 et 2011 pour l'ensemble des communes belges. Si entre de 1947 à 1992, la différence entre les extrêmes s'est réduite passant de 16 ans d'écart à 12 ans, on constate qu'actuellement, les écarts repartent à la hausse, atteignant en 2011 17 ans, soit une valeur supérieure à celle observée en 1947. Par

ailleurs, jusqu'en 1992, la commune la plus jeune était située en Flandre et la plus vieille à Bruxelles (à l'exception de 1970 quand la commune la plus vieille se situe en Wallonie) ; à partir de 2002, la situation s'est complètement inversée, la commune la plus jeune est à Bruxelles, Saint-Josse et la plus vieille, en Flandre, le long de la côte belge (Knokke-Heist en 2002 et Koksijde en 2011).

Tableau 6. L'évolution des écarts d'âge moyen à l'échelle des communes belges, de 1947 à 2011

Date		Age moyen	Commune	Région
1947	Minimum	24,3	Opglabbeek	Flandre
	Maximum	40,7	Saint-Gilles	Bruxelles
	Ecart	16,3		
1970	Minimum	26,45	Meeuwen-Gruitrode	Flandre
	Maximum	41,8	Ellezelles	Wallonie
	Ecart	15,3		
1992	Minimum	32,1	Merksplas	Flandre
	Maximum	43,8	Ganshoren	Bruxelles
	Ecart	11,7		
2002	Minimum	32,1	Saint-Josse	Bruxelles
	Maximum	45,0	Knokke-Heist	Flandre
	Ecart	13,1		
2015	Minimum	31,7	Saint-Josse	Bruxelles
	Maximum	51,8	Koksijde	Flandre
	Ecart	20,1		

Source : Cappeliez (1985) et INS/RN

Le cas de ces deux communes est intéressant et significatif car des histoires migratoires particulières « animent » leur démographie ; d'une part, Saint-Josse doit indéniablement son faible vieillissement relatif à la présence d'importantes communautés turques et maghrébines qui maintiennent une fécondité élevée par rapport à la moyenne belge, et d'autre part, Koksijde se distingue par une forte attractivité migratoire de jeunes retraités (cf. Partie 3).

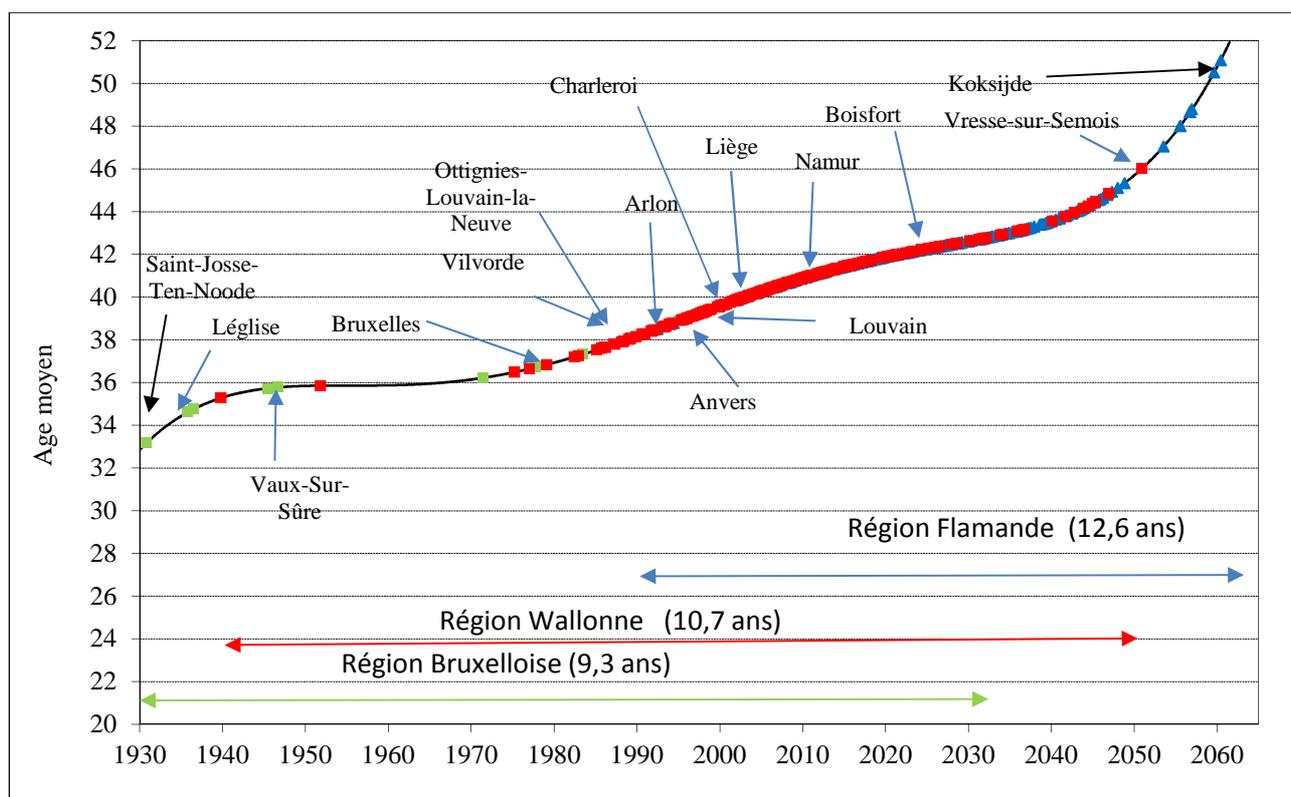
L'impact des mouvements migratoires sur la structure par âge est évident. Les sortants sont remplacés par des entrants, mais les uns et les autres ne sont semblables, ni quant à leur effectif, ni quant à leur structure par âge.

2.1. Espace et vieillissement

Dans la monographie réalisée à l'issue de l'Enquête socio-économique de 2001 et portant sur l'évolution de la population (âge et sexe), Eggerickx et al. (2012b), insistent sur la diversité de l'espace belge en termes de structure par âge et de vieillissement. Cette répartition n'est pas sans conséquence sur les politiques locales d'autant que cette population a des besoins et des aspirations spécifiques impliquant le développement de services ad hoc (Bourguignon et al., 2014).

Si on représente l'évolution de l'âge moyen de la Belgique sur une ligne du temps allant de 1910 à 2050⁵⁵ et que sur cette ligne, on dispose l'âge moyen des communes belges, en 2015, on constate (Figure 30) que la commune la plus jeune, Saint-Josse (Région bruxelloise), connaît l'âge moyen que connaissait la Belgique en 1930. Les communes les plus vieilles sont celles de la côte belge (Koksijde) et les grandes villes sont concentrées en milieu de classement. A l'échelle des régions, on constate que les communes de la région bruxelloise sont dans la première moitié du classement tandis que les communes flamandes sont dans la seconde moitié.

Figure 30. L'âge moyen de la population au 1^{er} janvier 2015 et la position de chaque commune sur l'échelle du temps correspondant à l'évolution de la moyenne nationale

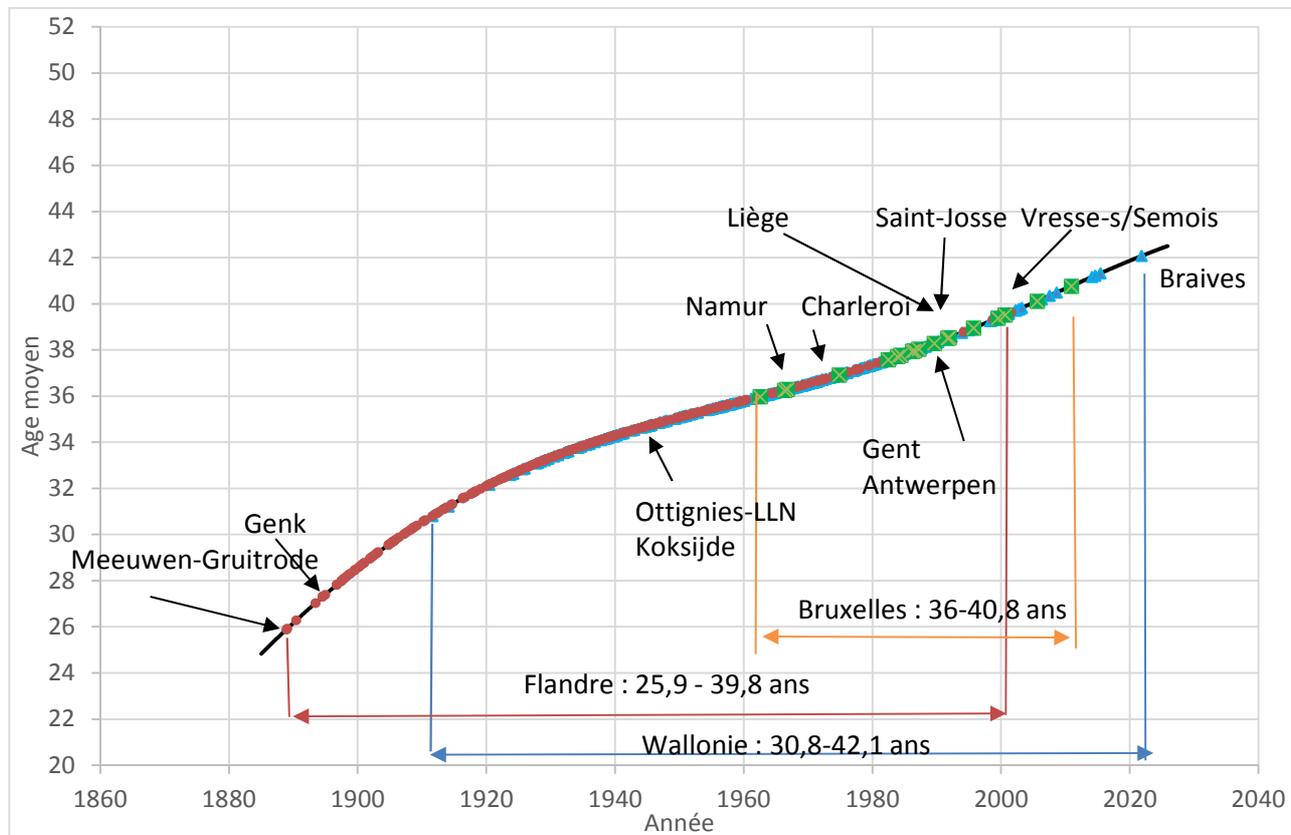


Source : DGSIE-Registre national

Cette situation est très différente de celle qu'on pouvait observer en 1970. Si on reproduit le même exercice pour cette année-là (Figure 31), on constate que la commune la plus jeune est limbourgeoise (Flandre) avec un âge moyen d'à peine 26 ans, soit l'âge moyen que connaissait la Belgique à la fin du 19^e siècle. Les communes de la province du Luxembourg (Bastogne, Arlon...) et celles de la côte belge (Bruges, Koksijde...) apparaissent en milieu de classement. Enfin, les grandes villes (Anvers, Charleroi, Gand, Liège et Namur) se retrouvent dans la deuxième moitié du classement, parmi les communes dont l'âge moyen est le plus élevé. Flandre et Wallonie affichent alors des écarts intra-communiaux relativement importants, alors que les communes bruxelloises sont assez concentrées dans la deuxième partie du graphique, à proximité des autres grandes villes.

⁵⁵ Les données concernant les années postérieures à 2015 proviennent des projections réalisées par le Bureau Fédéral du Plan et la Direction Générale de la Statistique (2016).

Figure 31. L'âge moyen de la population de chaque commune au 1^{er} janvier 1970 positionnée sur une échelle du temps correspondant à l'évolution de la moyenne nationale



Source DGSIE/Centre de Recherche en Démographie et sociétés-Recensement 1970

On assiste donc en l'espace d'une quarantaine d'années à un renversement complet de la situation. L'explication est à chercher, en partie, dans un effet de rattrapage. Les communes wallonnes ont entamé beaucoup plus tôt leur transition démographique et leur déclin de la fécondité (Eggerickx, 2004 ; Costa et al., 2010 et 2011) tandis que les communes flamandes l'entameront pour certaines (notamment, l'ensemble du Limbourg) beaucoup plus tard, dans la première moitié du 20^e siècle. Par ailleurs, les gains d'espérance de vie plus élevés en Flandre, expliquent également un vieillissement par le sommet plus important en Flandre qu'en Wallonie. Enfin, il faut souligner l'importance des migrations. En effet, depuis les années 1950, les grandes villes sont marquées par des mouvements migratoires de périurbanisation qui attirent dans ces villes des jeunes en phase de décohabitation et à la recherche d'un emploi, d'un logement... et en voient sortir de jeunes ménages avec leurs enfants. Parallèlement, on assiste à des départs importants de personnes âgées fuyant les villes à la recherche d'un environnement plus agréable voire perçu comme plus « sûr » (Eggerickx et al., 2013).

Si on prolonge cette analyse à partir de cartes représentant l'évolution de l'âge moyen par commune de 1970 à 2015, on perçoit davantage cette transformation du paysage belge. Afin de faciliter la lecture des cartes (Figure 32), les indices observés dans chaque commune ont été rapportés à la

moyenne belge. Un indice supérieur à 100 révèle un âge moyen plus élevé que la moyenne belge et inversement lorsque l'indice est inférieur à 100. Sur la carte, les communes obtenant des valeurs proches de 100 (97,5-102,5) sont en blanc ; en bleu figurent les communes dont le score est inférieur à 100 et en rouge celles dont le score est supérieur. La carte de l'âge moyen révèle en 1970 une Flandre globalement plus jeune que la Wallonie et la Région bruxelloise avec un Limbourg particulièrement jeune. En Wallonie, on peut identifier une zone nettement plus jeune : le sud-est de la province de Liège. Pour ce qui est des zones plus vieilles, on trouve le Tournaisi, le Brabant wallon et le sud de la province de Liège ainsi que certaines grandes villes : Gand, Anvers, Bruxelles et Liège.

En 1981, on retrouve les mêmes groupes de communes, avec quelques transformations :

- Le renforcement de la situation des grandes villes qui s'écartent davantage de la moyenne nationale.
- La mutation progressive du Brabant wallon qui devient une zone plus jeune que la moyenne. Du fait principalement des migrations périurbaines qui amènent dans ces communes de jeunes parents avec leurs enfants en bas âges. Ce phénomène est déjà amorcé au lendemain de la deuxième guerre mondiale mais ne prend sa pleine mesure qu'après 1970.
- Un changement de statut marque également les communes côtières et les vallées de la Lesse et de la Semois et de l'Ourthe-Ambève qui deviennent attractives pour des migrants plus âgés (retraités ou proches de la retraite) et qui viennent s'installer dans ces communes à la recherche d'un environnement plus agréable. En 1981, le phénomène côtier est encore très léger ; par contre dans les deux vallées touristiques wallonnes, le phénomène est déjà bien implanté. Cette situation est liée au faible coût de l'immobilier dans ces communes (Sanderson et al., 2010), à leur environnement et surtout à l'importance des secondes résidences. Ces communes voient se développer un tourisme familial dans les années 1960 avec comme corollaire l'apparition de terrain de camping (chalet, caravanes...). Ce qui au départ n'est qu'une seconde résidence se transforme, au moment de la retraite, en résidence principale (Ministère de la Région wallonne et Fondation roi Baudouin, 1999) dans laquelle les gens se domicilient.

En 1991 et 2001, ces évolutions se poursuivent avec en outre, une résorption progressive de la zone de survieillessement du Tournaisi, du sud de la province de Liège, la disparition du privilège limbourgeois (Costa et al., 2011) qui se rapproche progressivement de la moyenne nationale. Enfin, en 2015, La Flandre apparaît vieillissante par rapport à des Régions bruxelloise et wallonne « plus jeunes ». Deux zones de survieillessement se détachent en Flandre : un couloir qui s'étend d'Anvers à Hasselt et qui se prolonge un peu au-delà et des communes de provinces de Flandre occidentale et Flandre orientale près de la côte belge. En Wallonie, si la vallée de la Lesse et de la Semois apparaît toujours comme un pôle de vieillissement, l'élément le plus marquant est sans nul doute la situation des communes luxembourgeoise qui subissent les effets de la périurbanisation au départ de Bruxelles et au départ de Luxembourg-ville aboutissant à un rajeunissement des communes autour de Bastogne et Arlon.

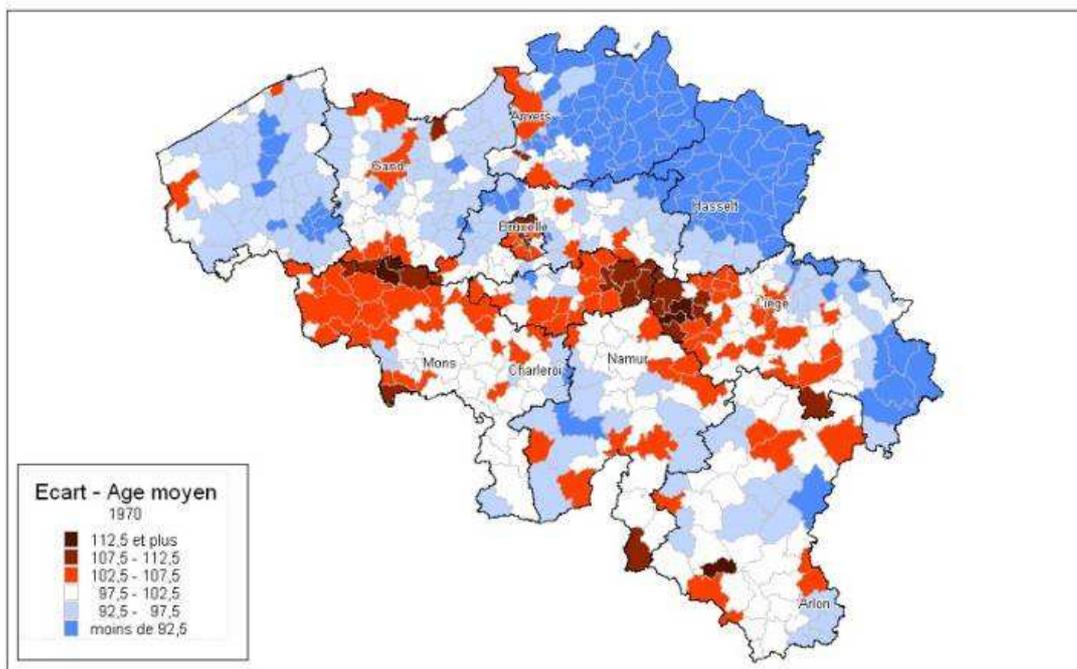
L'analyse de la distribution des 60 ans et plus sur l'ensemble du territoire belge montre une évolution assez similaire à celle de l'âge moyen (pour les années 1970, 1981, 1991, 2001, 2011 et 2015) avec, cependant, à l'aune de cet indicateur, des différences beaucoup plus marquées révélant des situations locales nettement contrastées et des évolutions qui apparaissaient plus tardivement avec l'âge moyen.

Ainsi, en 1970, le vieillissement wallon paraît beaucoup plus généralisé si on regarde la proportion de 60 ans et plus par rapport à la carte de l'âge moyen. Bien plus, la vallée de la Lesse et de la Semois qui ressort à peine sur la carte de l'âge moyen en 1970, où elle paraît au plus comme une zone correspondant à la moyenne nationale, se révèle en survieillissement si on regarde la distribution des 60 ans et plus. Il en va de même des communes du sud de la province du Luxembourg qui jusqu'en 1980 affichent une proportion de 65 ans et plus nettement plus élevée. En 1980, le nord du pays est progressivement touché avec des proportions de 60 ans et + plus importantes que la moyenne nationale en Flandre occidentale (le long de la frontière française). En 1990 et 2001, davantage de communes flamandes sont affectées par ce phénomène tandis que la Wallonie voit les zones de sous-vieillissement s'étendre davantage. Le résultat en est comme pour l'âge moyen une situation en 2015 qui oppose une Wallonie plus jeune à une Flandre vieillissante.

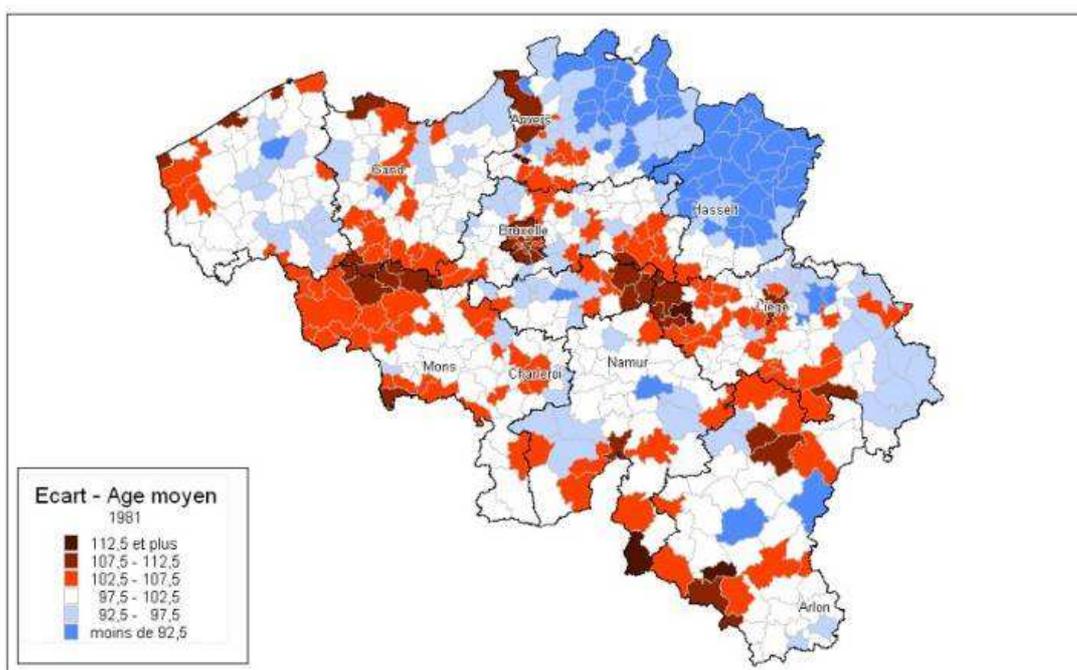
Sur l'ensemble de la période, il est intéressant de relever des changements très rapides dans la distribution spatiale du vieillissement. Les exemples les plus frappants sont, d'une part, ceux des grandes villes qui, en survieillissement en début de période, voient progressivement leur position se rapprocher de la moyenne nationale et, d'autre part, celui de la côte belge, qui va connaître le cheminement inverse. Dans les deux cas, ce changement s'explique par les migrations internes.

Figure 32. Age moyen par commune (écart à la moyenne nationale) en 1970, 1981, 1991, 2001, 2011 et 2015

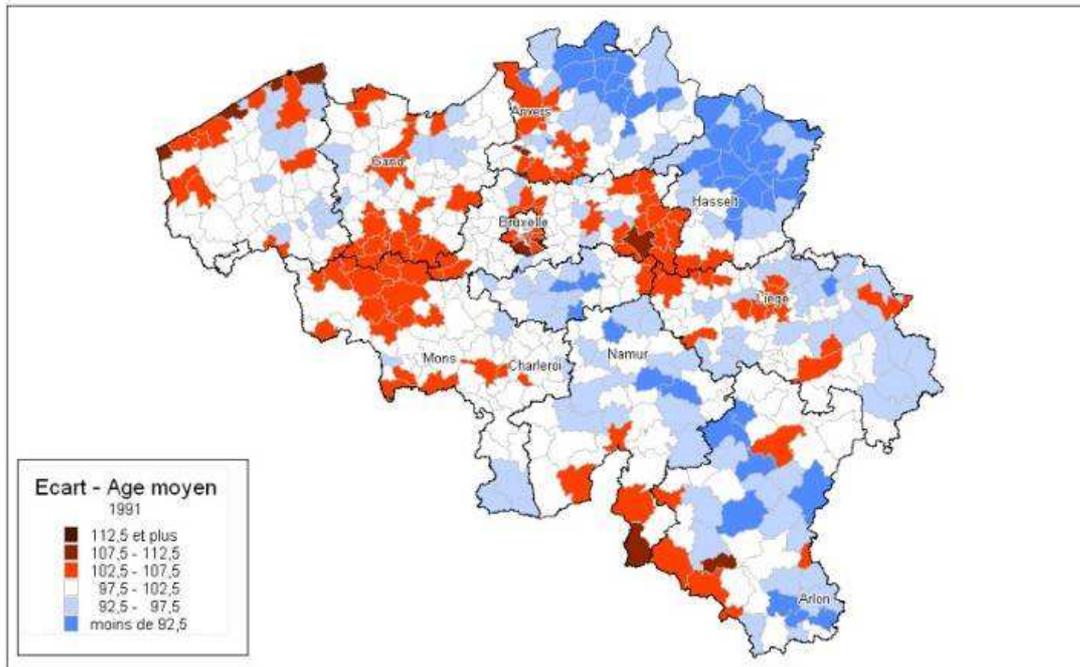
1970 (Age moyen = 35,95)



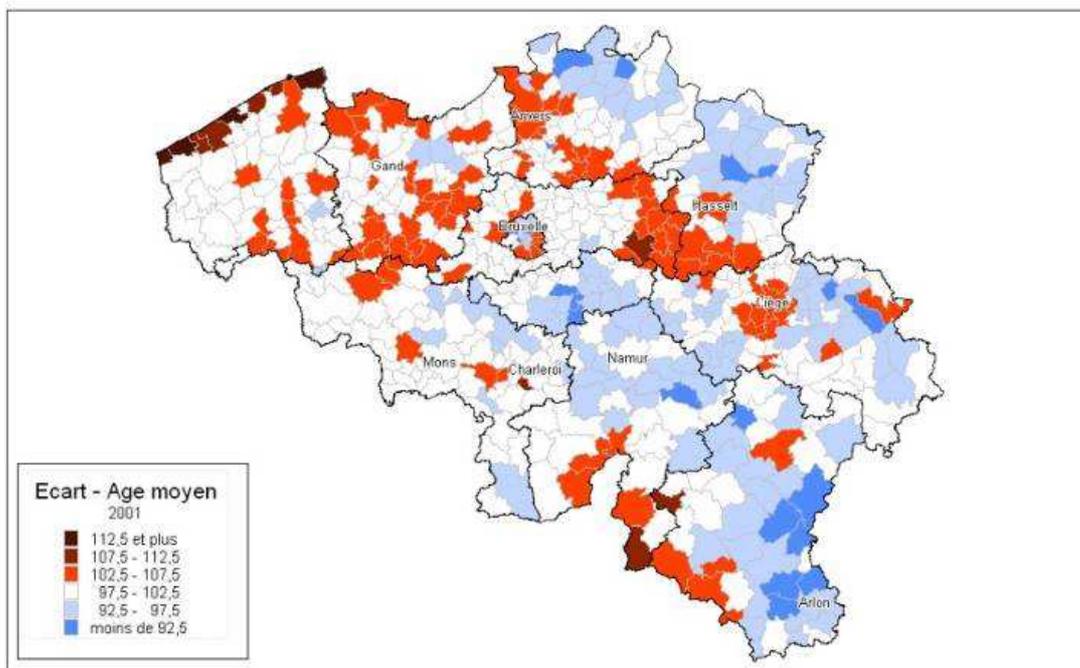
1981 (Age moyen = 36,98)



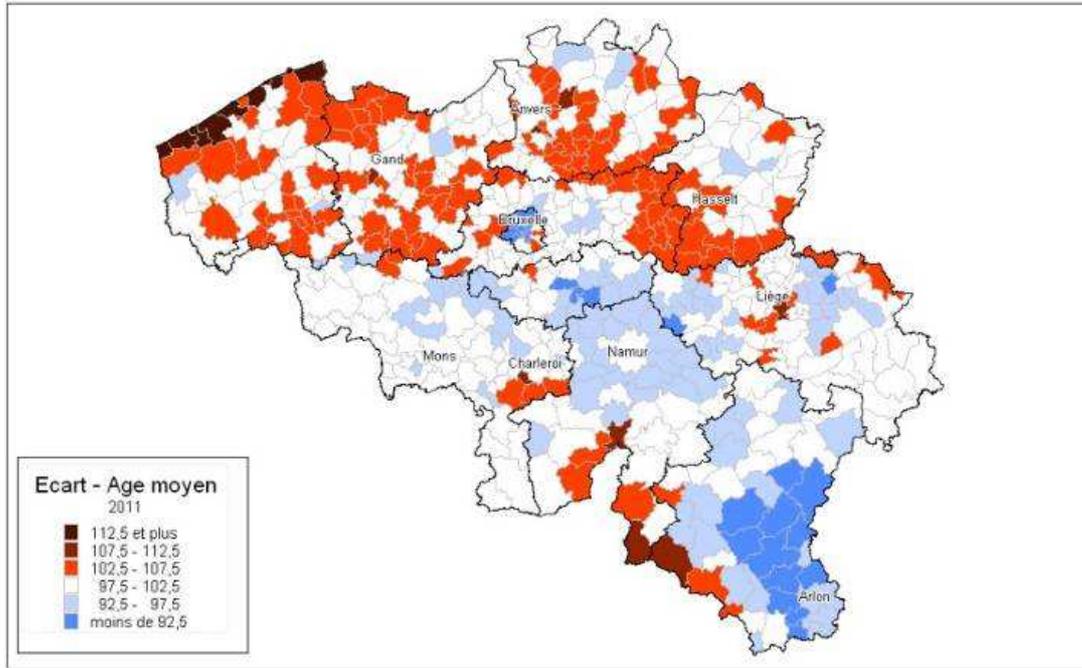
1991 (Age moyen = 38,37)



2001 (Age moyen = 39,82)



2011 (Age moyen = 40,92)



2015 (Age moyen = 41,38)

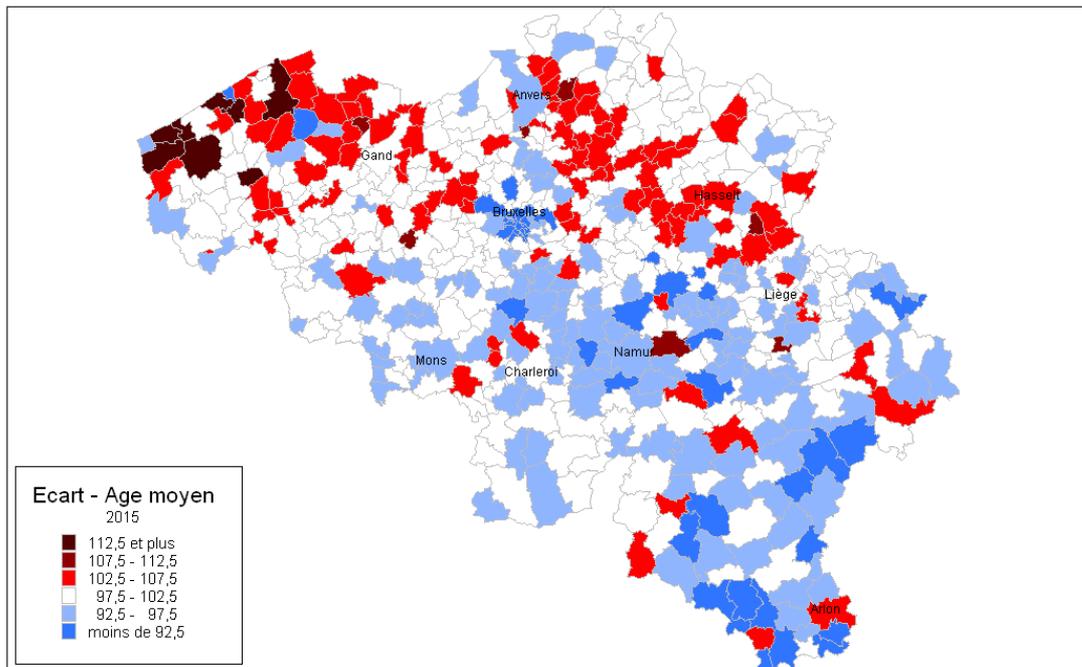
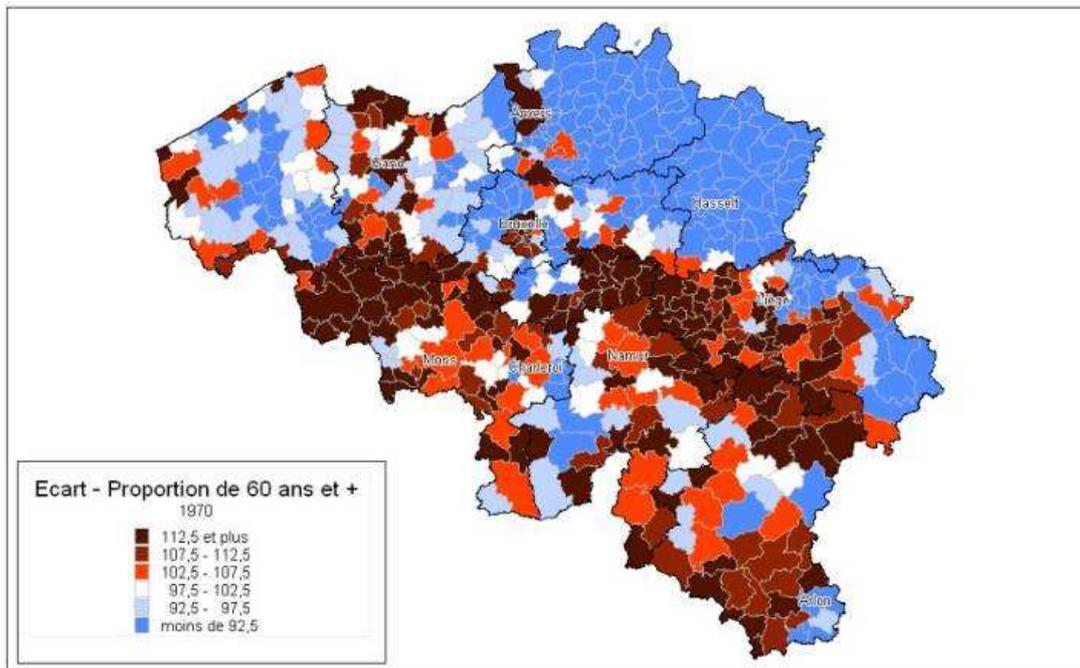
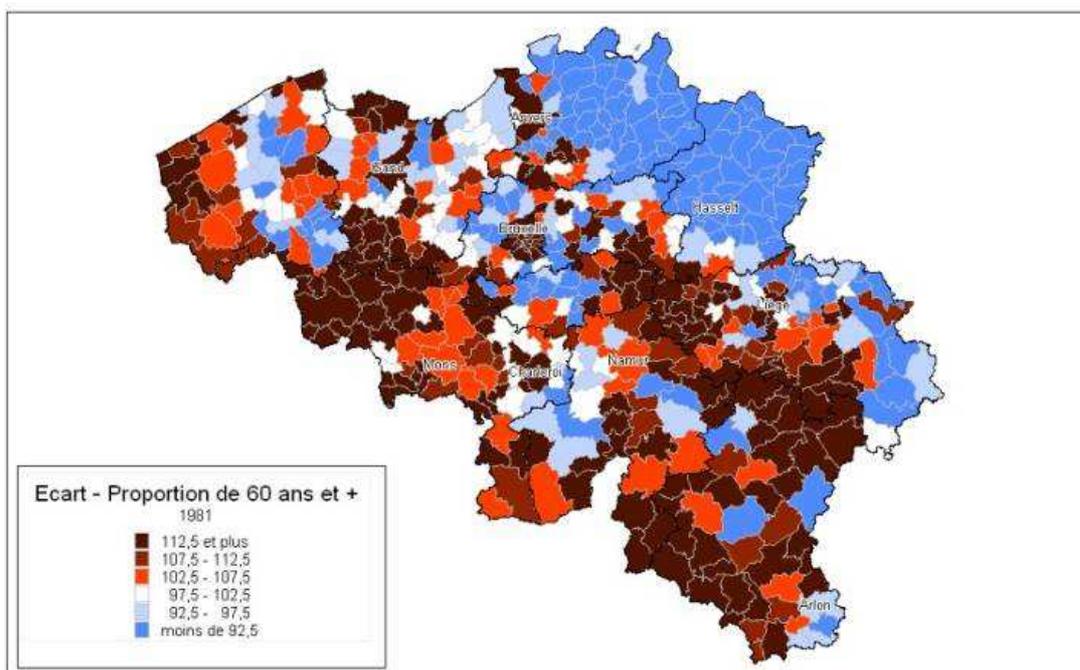


Figure 33. Proportion de 60 ans et plus par commune (écart à la moyenne nationale) en 1970, 1981, 1991, 2001, 2011 et 2015

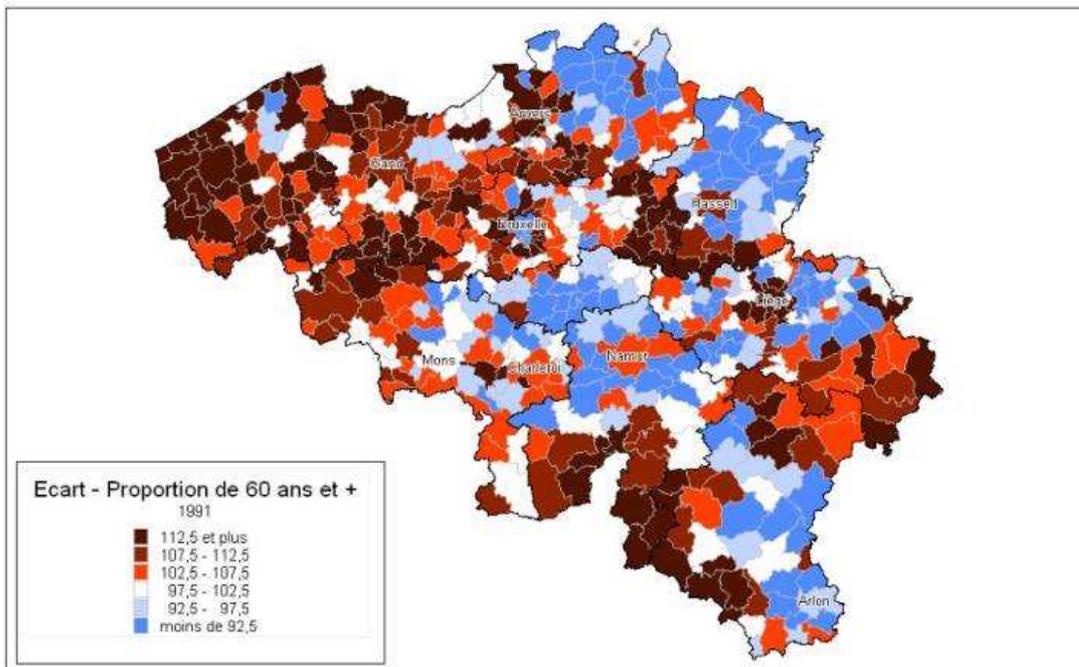
1970 (proportion de 60 ans et + = 18,97%)



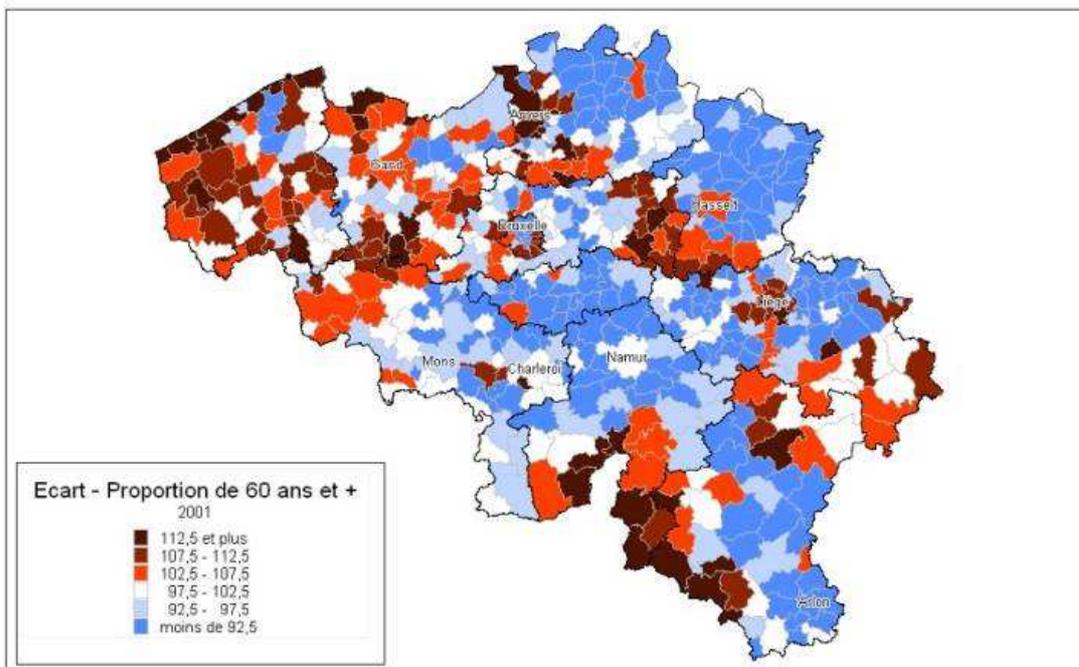
1981 (proportion de 60 ans et + = 18,53%)



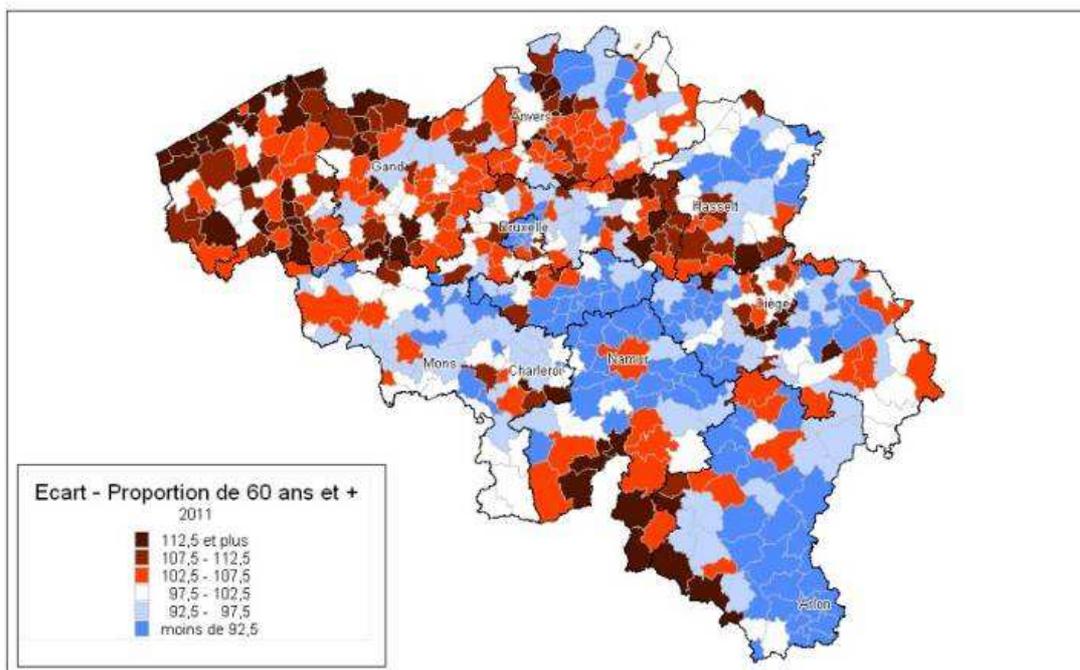
1991 (proportion de 60 ans et + = 20,70%)



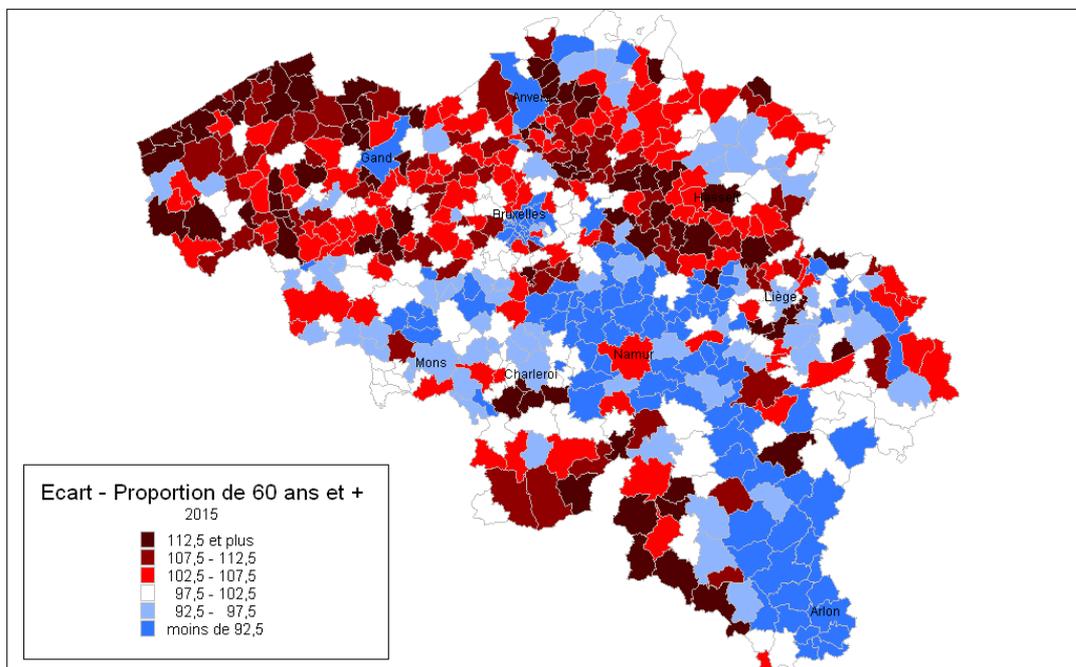
2001 (proportion de 60 ans et + = 21,90%)



2011 (proportion de 60 ans et + = 23,10%)



2015 (proportion de 60 ans et + = 24,03%)



L'analyse de la répartition spatiale du vieillissement et de son évolution depuis 1970, ont permis de mettre en évidence des situations très diversifiées mais également de profonds changements qui en l'espace d'une quarantaine d'années ont remodelé le paysage belge.

Ces transformations de l'espace sont importantes et lourdes de conséquences. Les autorités locales sont confrontées à des problématiques radicalement différentes et ont dû s'adapter à des changements importants. Une étude, confrontant les besoins des populations âgées à l'échelle communale, à l'offre de service destinées à ces personnes (services d'aide à domicile, professionnels de la santé, aidants informels...), a mis en évidence une inadéquation marquée entre ces deux termes (Bourguignon et al., 2016). Les zones les mieux desservies étaient les villes et les espaces périurbains tandis que les communes les plus vieilles étaient souvent celle où l'offre laissait à désirer. Ce constat s'ajoutant à celui de l'isolement marqué de ces communes (notamment en raison d'un réseau autoroutier moins bien développé). A moyen terme, cette situation pourrait se révéler désastreuse pour ces communes et pour leurs habitants.

Ces évolutions laissent deviner des devenirs potentiels susceptibles de renforcer les clivages entre communes. C'est ce que j'ai voulu explorer dans le point suivant.

2.2. Devenir des vieillissements locaux

Au-delà des transformations observées au cours des dernières années, il semblait intéressant de s'interroger sur le devenir du vieillissement en Belgique. Pour ce faire, on peut s'appuyer sur les perspectives communales réalisées par le Centre de recherche en démographie⁵⁶ à la demande à la demande de l'Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistiques (IWEPS). L'objectif était de fournir un outil de connaissance et d'aide à la planification. Ce projet partait du constat que les administrations locales et régionales ont de plus en plus besoin d'informations notamment démographiques pour répondre aux questions d'aménagement du territoire auxquelles elles sont confrontées.

2.2.1. Méthodologie

La plupart des auteurs de perspectives infranationales ne projettent pas les populations au niveau communal sauf pour les communes de grande taille (Sanderson et al., 2010). La principale raison de ce choix est liée à la problématique des petits nombres. Les décès, les naissances et les migrations peuvent être qualifiés « d'événements rares » et cette caractéristique s'amplifie au fur et à mesure que le découpage spatial s'affine (Eggerickx, Poulain, 1996). Les solutions adoptées consistent le plus souvent à ne pas descendre en dessous d'un seuil critique. En France, dans le cas du modèle OMPHALE (Outil Méthodologique de Projection d'Habitants d'Actifs de Logements et d'Elèves) (Bergouignan, 2008 ; Rudant, 2011)), celui-ci est fixé à 50.000 habitants. Si ce choix permet de contourner la difficulté liée aux petits nombres, il ne permet pas de prendre en compte la grande diversité des situations rencontrées au niveau local. Pour les 262 communes wallonnes, seules 9 (5%) comptent au moins 50.000 habitants en 2015 et 223 (85%) en compte moins de 20.000. La

⁵⁶ Le travail a été réalisé par Luc Dal, Thierry Eggerickx et moi-même.

problématique des petits effectifs constitue un problème majeur qui va concerner la majorité des communes belges mais travailler au niveau communal est un choix difficilement contournable vu la grande variabilité des phénomènes démographiques à cette échelle (Eggerickx et Sanderson, 2010 ; Grimmeau et al., 2013 et Brée et al., 2016).

Une autre contrainte de l'exercice réside dans la demande formulée par l'IWEPS qui commanditait cette étude, à savoir réaliser des projections de population et de ménage. Ici, deux solutions s'ouvraient à nous : déduire les ménages a posteriori, une fois les projections de population réalisées ou produire simultanément les populations et les ménages garantissant ainsi que les variations observées tant pour les individus que pour les ménages dépendaient strictement des mêmes conditions.

On a, dès lors, opté pour un modèle de projections multi-états qui permet d'obtenir simultanément individus et ménages.

Modèle multi-état

Alors que la méthode des composantes en démographie permet de projeter une population en tenant compte de l'âge et du sexe des individus, les modèles multi-états permettent de caractériser un individu en fonction d'un grand nombre de paramètres, l'ensemble des caractéristiques obtenues sur chaque paramètre permettant de définir « l'état » de chaque individu (Gusbin et al., 2007).

Dans notre modèle, chaque individu est caractérisé en fonction de cinq variables permettant de définir des états : le sexe, le groupe d'âge, la commune de résidence, le type de ménage et la position dans le ménage, soit 589 communes X 20 groupes d'âge X 2 sexes X 4 positions dans un ménage (Personne de référence, conjoint, enfant, autre) X 12 types de ménages (Isolés, couples mariés sans enfant, couples mariés avec 1 enfant, couples mariés avec 2 enfants... couples cohabitants sans enfant, couple cohabitant avec 1 enfant..., autre ménage de taille 2...), autrement dit, plus d'1 million d'états différents auxquels il faut ajouter ceux de nouveau-né, de décédés, d'émigrants et d'immigrants. La première étape dans la construction du modèle consistait à identifier les états possibles mais également à les simplifier. Seules les variables en rapport avec le ménage se prêtaient à une éventuelle simplification. On a, dès lors, procédé à un regroupement en fonction de la taille des ménages dans la mesure où l'un des objectifs poursuivis est de déterminer les besoins futurs en termes de logement pour lequel la variable clef est la taille du ménage bien plus que le type. Ces regroupements ont cependant été réalisés en tenant compte également de la rareté de certains types de ménage et en sachant que les comportements résidentiels des couples mariés sont très différents des couples cohabitants (Sanderson et al., 2010 ; Eggerickx et al., 2005 ; Bahri et al., 2010). On a dès lors retenu les types de ménages suivant :

Tableau 7. Types de ménages retenus

	Type de ménage	Position dans le ménage ⁵⁷
1	Isolés	
2	Couples mariés sans enfant	
3	Couples mariés avec enfant(s) de taille 3	
4	Couples mariés avec enfant(s) de taille 4	
5	Couples mariés avec enfant(s) de taille 5 et plus	Personne de référence
6		Autre
7	Autres ménages privés de taille 2	
8	Autres ménages privés de taille 3	
9	Autres ménages privés de taille 4	
10	Autres ménages privés de taille 5 et plus	Personne de référence
11		Autre
12	Ménages collectifs.	

Ainsi, chaque individu est, à un temps donné, caractérisé par son appartenance à un groupe d'âge, à un sexe, sa résidence dans une commune mais également à un type de ménage. Au fil du temps, chaque individu évolue d'un état initial vers un état final, avec une certaine probabilité. A partir de la connaissance de ces probabilités et de l'état de départ, le processus de projection génère les individus dans leur état final. En itérant ce processus, on calcul de la sorte les effectifs projetés par âge, sexe et type de ménage.

L'objectif de l'exercice est de projeter les populations et les ménages à l'horizon 2035. La méthodologie est basée sur des données détaillées sur la population au niveau local en fonction de chaque état et de tous les événements démographiques pour la période 2000- 2015. Ces données permettent de calculer toutes les transitions possibles entre les états observés au terme de chaque période de cinq ans 2000-2005, 2005-2010 et 2010-2015.

Le principe général de la méthode de projections consiste à prolonger les tendances observées au cours des trois périodes précédentes. L'hypothèse sous-jacente à cette démarche est que les tendances observées entre 2000 et 2015, en termes de transition d'un état vers un autre, se poursuivent. Cette hypothèse rejoint le scénario tendanciel identifié le plus souvent comme scénario central notamment dans les projections du Bureau fédéral du Plan. Il se justifie d'autant plus aisément qu'il était demandé, par le commanditaire de l'étude, qu'en fin de projection, les résultats soient calibrés sur ceux du Bureau Fédéral du Plan, opération qui serait quasiment impossible si les hypothèses de projection étaient différentes.

⁵⁷ L'objectif de ces perspectives est de livrer des projections de population et de ménage sur la base d'un modèle multi-état incluant une variable « ménage ». Afin de limiter le nombre de ménages, on a créé deux catégories « ouvertes » : « les couples mariés avec enfants de taille 5 et plus » et « les autres ménages de taille 5 et plus ». Pour ces deux catégories, il était important de pouvoir distinguer la personne de référence des autres membres du ménage de manière à pouvoir dénombrer les ménages de cette catégorie.

Selon notre hypothèse, si une tendance à la hausse ou à la baisse se dessine, on prolonge celle-ci et dans le cas contraire, on opte pour la moyenne pondérée des trois observations en donnant un poids croissant avec le temps (1/6, 1/3, 1/2).

L'effectif des naissances par sexe et situation de ménage est calculé par addition des nouveau-nés survivants dans la population concernée et des nouveau-nés immigrés (internes et externes) entre leur naissance et la fin de la période. La projection de cet effectif se fait en estimant un taux de fécondité spécifique à chaque type de ménage et chaque groupe d'âges des femmes âgées en âge de procréer. Le même principe a été appliqué aux migrations et à la mortalité.

Pour ce qui est des migrations internationales, nous nous sommes basés sur les projections du Bureau Fédéral du Plan et de la Direction Générale de la Statistique (2016) dont nous avons repris les hypothèses. Celles-ci postulent une diminution de l'immigration au cours des prochaines années pour se stabiliser à un solde migratoire de + 10.000 individus par année alors que celui-ci est actuellement de + 50.000 habitants

Une fois les principes généraux établis, il fallait régler la question des petits nombres, sachant que, comme signalé plus haut, décès, naissances et migrations (soit les principaux événements démographiques) peuvent être qualifiés « d'événements rares » (Eggerickx, Poulain, 1996).

Lissage gaussien

La solution envisagée est de recourir à un lissage gaussien. Le principe consiste à identifier l'ensemble des situations où les données disponibles ne permettent pas de calculer un indice statistiquement valide et, le cas échéant compléter l'information obtenue pour la commune considérée, par celle des communes proches en pondérant les données par la distance séparant les deux communes. Cette technique se fonde sur l'hypothèse que des populations proches au sens géographique ont des comportements démographiques semblables et la construction de cet estimateur permet d'exploiter de manière optimale les données disponibles afin de conserver les spécificités locales, pour autant qu'elles soient représentatives. Il s'agit ici d'une hypothèse forte. En effet, si globalement, elle se vérifie assez largement (plusieurs typologies ont été construites sur la fécondité, la mortalité et les migrations, mettant en évidence une grande cohésion de l'espace (Sanderson et al., 2010), il n'en demeure pas moins que des ruptures territoriales se marquent également, certaines communes se distinguant notablement de leurs voisines. Après vérifications, il s'est avéré que la majorité de ces ruptures renvoient à des « ruptures » dans le profil socio-démographique des résidents de ces communes (Sanderson et al., 2010). Ainsi, dans le Hainaut, Gerpennes se caractérise par une espérance de vie masculine de 74,5⁵⁸ ans (période 2001-2005), tandis que Charleroi, qui se trouve à proximité, affiche à peine 71,5 ans (période 2001-2005) ; sur le plan socio-économique, Charleroi se caractérise par un niveau de chômage de 21,2% contre 8,6% pour Gerpennes et par une proportion de personnes âgées de plus de 20 ans, diplômées de l'enseignement supérieur de 16, 1% à Charleroi contre 34,5% à Gerpennes.

⁵⁸ Source : Cytise communes.

Dès lors, afin de prendre en compte certaines ruptures territoriales, le lissage gaussien s'est effectué sur la base d'une « distance généralisée » combinant à poids égaux la proximité géographique (la distance kilométrique séparant deux communes) et la proximité socio-économique (estimée sur la base d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques (Sanderson, Eggerickx, 2010)).

Concrètement, lorsque nous étions confrontés à des problèmes de sous effectifs au numérateur, nous complétions l'information avec celle disponible pour les communes voisines (géographiquement et socio-économiquement). Reprenant le cas de Gerpinnes, dans le Hainaut, si on considère un état : les hommes âgés de 60 à 64 ans résidant dans cette commune et appartenant à un ménage « autre de taille 2 », on peut calculer leur probabilité de subir une transition vers l'état : hommes âgés de 65 à 69 ans résidant dans la même commune, dans un ménage de type « couple marié avec un seul enfant ».

Pour les périodes d'observation, les données successives sont les suivantes :

Tableau 8. Nombre de transitions d'hommes de 60-64 ans dans un autre ménage de taille 2 à hommes de 65 à 69 ans en couple marié avec un enfant (à Gerpinnes).

	2000-2005	2005-2010	2010-2015
Numérateur	1	0	0
Dénominateur	20	20	42
$\hat{\theta}$	5%	0%	0%

Les dénominateurs sont faibles. La probabilité ainsi calculée présente une forte variabilité aléatoire au fil du temps. Il y a un risque de sous(sur)-évaluation du phénomène.

La première étape consiste à déterminer si cette probabilité est valide ou non. En se basant sur les valeurs minimales estimées par les statisticiens notamment pour le χ^2 , on a considéré qu'il fallait au dénominateur un effectif suffisant pour obtenir (théoriquement) 5 observations au numérateur si on appliquait la probabilité calculée pour l'ensemble de la Belgique (celle-ci n'étant pas affectée par des variations liées aux petits effectifs).

Dans le cas qui nous occupe, l'événement est très rare, il fallait 1740 individus au dénominateur pour observer 5 individus au numérateur (compte tenu de la probabilité de transition nationale).

Les dénominateurs observés pour Gerpinnes sont respectivement 20, 20 et 42. Autrement dit, insuffisant par rapport aux 1740 individus nécessaire pour valider la probabilité.

Il est donc nécessaire de procéder à un lissage gaussien qui intégrera les données des communes voisines pondérée par la distance généralisée⁵⁹. La méthode fonctionne selon le principe de cercles concentriques s'élargissant à chaque itération.

⁵⁹ Sur la base d'un ensemble d'indicateurs, on a calculé la distance socioéconomique entre les communes. Celle-ci est combinée à la distance géographique pour obtenir la distance généralisée (Sanderson et al., 2015). L'objectif est de ne pas mettre ensemble des communes socio-économiquement trop différentes sachant que les caractéristiques socio-économiques vont influencer sur les comportements démographiques.

Tableau 9 : Etapes de l'estimation gaussienne des probabilités de transition
 « autre ménage de taille 2 » vers « couple marié avec un seul enfant »
 (hommes de 60-64 ans à Gerpinnes entre le 1/1/2000 et le 1/1/2005).

Nombre d'itérations	Dénominateur estimé	Numérateur estimé	Probabilité estimée	Distance généralisée
0	20	1,0	5,0%	0
1	20,0	1,0	5,0%	3,4
2	24,2	1,0	4,1%	4,1
3	57,9	1,0	1,8%	4,9
4	238,7	1,4	0,6%	5,5
5	782,7	2,8	0,4%	5,6
6	1741,1	5,5	0,3%	5,8

A chaque itération, on augmente l'effectif au dénominateur, l'objectif étant d'atteindre les 1741 individus requis. Parallèlement, on ajoutera des effectifs au numérateur. La valeur de 1740 individus est atteinte à la 6^e itération. Le numérateur estimé est alors de 5,508. La probabilité gaussienne de cette transition est de 0,3% pour la commune de Gerpinnes.

2.2.2. Résultats

« Ni prophétie ni prévision, la prospective n'a pas pour objet de pré-dire l'avenir –comme s'il s'agissait d'une chose déjà faite – mais de nous aider à le construire. » (de Jouvenel, 2004, p. 1). Cette citation permet d'emblée de situer les limites du propos. Les perspectives réalisées aujourd'hui par les démographes reposent sur des méthodologies testées, éprouvées et rigoureuses. Toutefois, l'objectif de ces perspectives n'est pas de prédire l'avenir mais d'esquisser un futur possible, celui qui nous attend si les tendances observées aujourd'hui se poursuivent et que rien ne vient les contrarier. Or, à l'échelle communale, certains facteurs peuvent affecter l'évolution de la population : l'implantation dans une commune d'une entreprise pourvoyeuse d'emploi peut amener des individus à s'installer dans cette commune renforçant des courants migratoires déjà existant ou, a contrario, créant une dynamique nouvelle⁶⁰.

Selon le scénario tendanciel (Tableau 9), la population belge augmenterait de moins d'un million d'individus de 2015 à 2035, soit une croissance annuelle de 0,43%. Cette croissance n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. En distinguant simplement les trois grandes régions, on observerait une croissance de 0,75% en Région bruxelloise contre 0,40% en Wallonie et 0,38% en

⁶⁰ Un autre exemple de projet non pris en compte est le développement d'un RER reliant Bruxelles et les communes de sa périphérie. Ce projet est parfaitement illustratif d'un projet dont on ne peut pas tenir compte dans la mesure où on ne maîtrise pas son échéancier. Il s'agit d'un projet de développement de lignes RER reliant Bruxelles et sa banlieue. L'objectif est d'augmenter l'offre de transport vers Bruxelles. Entamé en 2004, le projet aurait dû aboutir en 2012 mais ne devrait pas être finalisé avant 2025 si on trouve les moyens nécessaires. Or, potentiellement, ce projet sera source de modifications au niveau démographique. Ce constat (de non prise en compte) vaut également pour des projets locaux (implantation d'une activité pourvoyeuse d'emplois ; développement de nouveaux lotissements...) qu'il est impossible d'intégrer dans une approche globale. Ceux-ci ne peuvent être pris en compte que dans le cadre d'études plus localisées.

Flandre. Cet accroissement n'est pas non plus identique à tous les âges. Ainsi, la part des 60 ans et plus augmente de 1,41 % pour l'ensemble du pays.

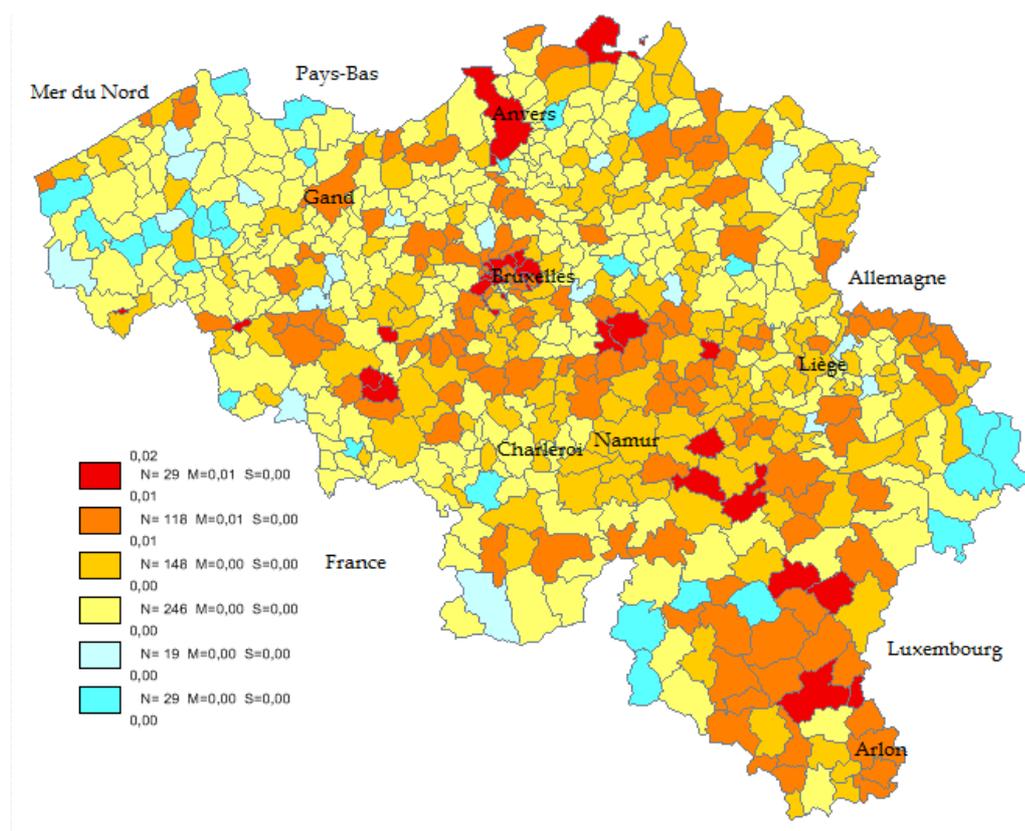
Tableau 10. Evolution projetée de la population belge de 2015 à 2035

Effectif de population		2015	2035	Croissance	Taux d'accroissement annuel
Belgique	Ensemble	11 209 028	12 208 125	999 097	0,43%
	60+	2 693 514	3 576 789	883 275	1,41%
Wallonie	Ensemble	3 589 744	3 887 125	297 381	0,40%
	60+	849 533	1 132 383	282 850	1,43%
Bruxelles	Ensemble	1 175 157	1 365 103	189 946	0,75%
	60+	207 259	260 719	53 460	1,14%
Flandres	Ensemble	6 444 127	6 955 897	511 770	0,38%
	60+	1 636 722	2 183 687	546 965	1,43%

Cytise – Registre national –DGSIE (www.cytise.be)

Si cette croissance et cette évolution sont généralisées à l'ensemble du territoire (exception faite de quelques rares communes), on observe des différences locales importantes que ce soit en termes de croissance ou de répartition de certains groupes d'âges. On a déjà mis en évidence la situation particulière de la Région bruxelloise. Mais au sein des deux autres régions, les rythmes de croissance sont très différents d'une commune à l'autre comme le montre la Figure 34. On observe des zones (en orange ou en rouge sur la carte) qui devraient connaître une forte croissance : les communes de la région bruxelloise, les communes du sud-est de la province du Luxembourg (Sud de la Wallonie) de même que des communes de l'ouest du Brabant wallon, du nord du namurois et de l'est de la province de Liège. A l'opposé, les grandes villes wallonnes (Charleroi, Namur et Liège), l'ancien axe industriel wallon et les communes frontalières avec la France et l'Allemagne devraient enregistrer, au mieux, une très faible hausse de leur population. En Flandre, les accroissements les plus soutenus concernent les grandes villes Anvers et Gand. Les communes en décroissance y sont plus nombreuses notamment dans l'ouest de la Flandre, soit la zone la plus vieillie.

Figure 34. Accroissement annuel projeté de la population belge de 2015 à 2035



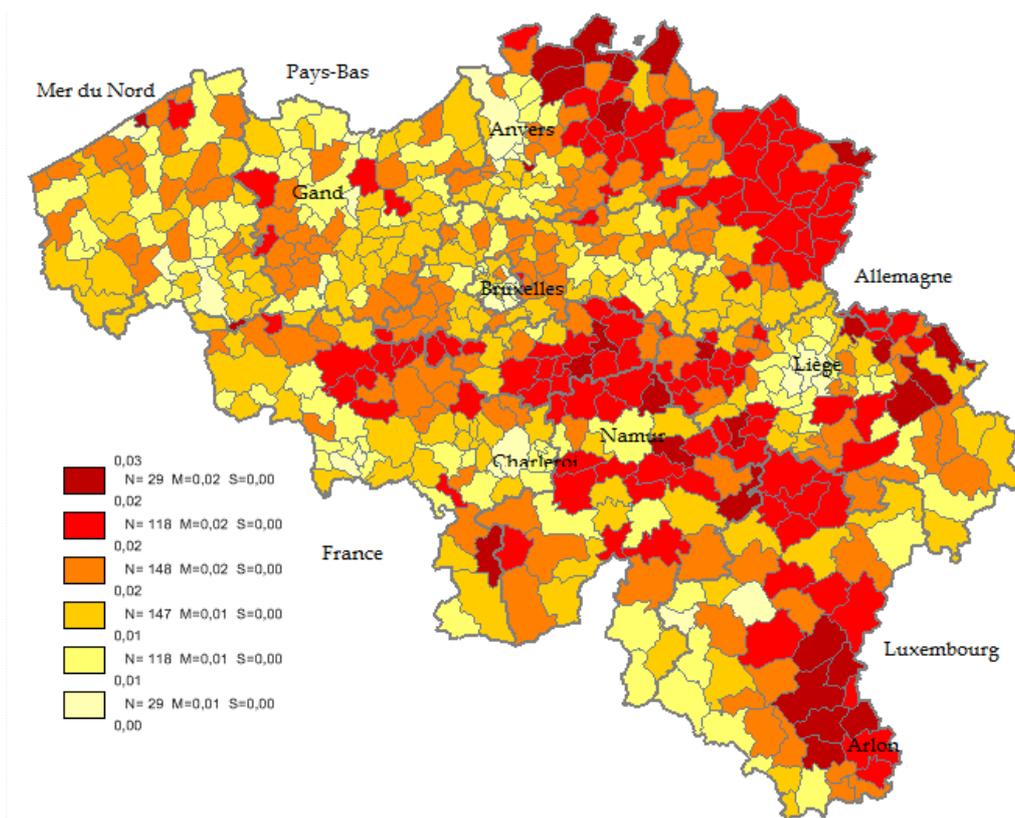
Source : Cytise – Registre national – DGSIE (www.cytise.be)

La part des plus de 60 ans croîtrait dans toutes les communes mais, ici encore, avec des rythmes très différents. Les grandes villes (Anvers, Bruxelles, Gand, Liège et Charleroi) n’enregistreraient qu’une croissance très légère (Figure 35). A l’inverse, la croissance serait nettement plus soutenue dans le Limbourg, en Brabant wallon et dans certaines communes autour de Namur et de Liège. Dans l’ensemble, ces communes sont celles qui en 2015 (Figure 36) affichent des niveaux plus bas que la moyenne nationale⁶¹. On peut donc parler d’un effet de rattrapage. Toutefois, cela n’explique pas tout puisqu’en 2035, certaines de ces communes (Brabant wallon, Namurois, province de Liège) continueait (?) à afficher des niveaux inférieurs à la moyenne tandis que le Limbourg affiche des niveaux nettement supérieurs. L’explication tient dans le jeu des migrations. En effet, l’hypothèse du scénario tendanciel utilisé, ici, suppose le maintien des tendances observées ce qui concrètement, en termes de migrations, implique notamment la poursuite du processus de périurbanisation. Or, ce sont précisément les communes des provinces du Brabant wallon, de Namur et de Liège qui sont les plus touchées par ce phénomène dont l’épicentre (le plus important) est la Région bruxelloise. Ces migrations périurbaines impliquent essentiellement de jeunes ménages avec enfants (en bas âge, le plus souvent) ce qui explique comment ces communes maintiennent une proportion de 60 ans et plus inférieure à la moyenne nationale. Le cas du

⁶¹La figure 36 compare la proportion de 65 ans et plus de chaque commune à la moyenne nationale. Lorsque le rapport est supérieur à l’unité, cela indique une surreprésentation des 65 ans et plus dans la commune et inversement lorsque le rapport est inférieur à l’unité.

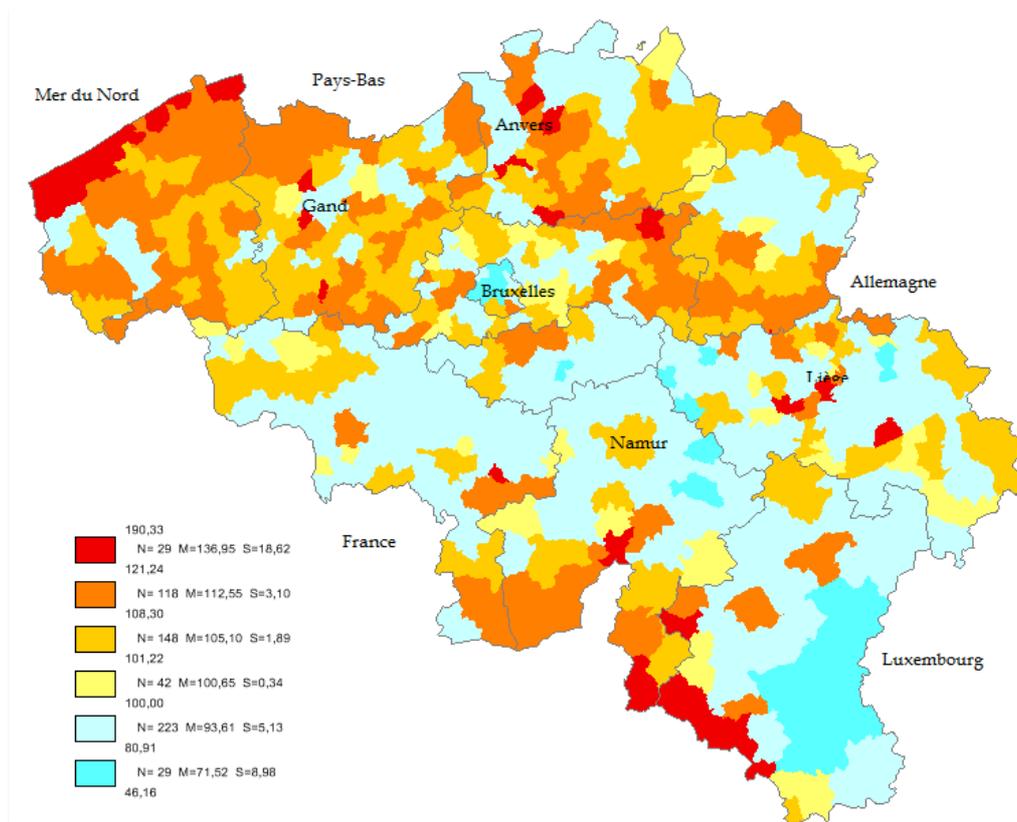
Limbourg est totalement différent. Jusque dans les années 1970, cette province conserve des niveaux de fécondité plus élevés que la moyenne (Costa et al., 2011) pour se retrouver aujourd’hui avec des niveaux particulièrement bas. Le vieillissement observé dans cette province est en partie lié à un vieillissement sur place, autrement dit, à une sédentarité importante des individus âgés qui pèsent sur le vieillissement local.

Figure 35. Evolution de la proportion des 60 ans et plus en Belgique de 2015 à 2035



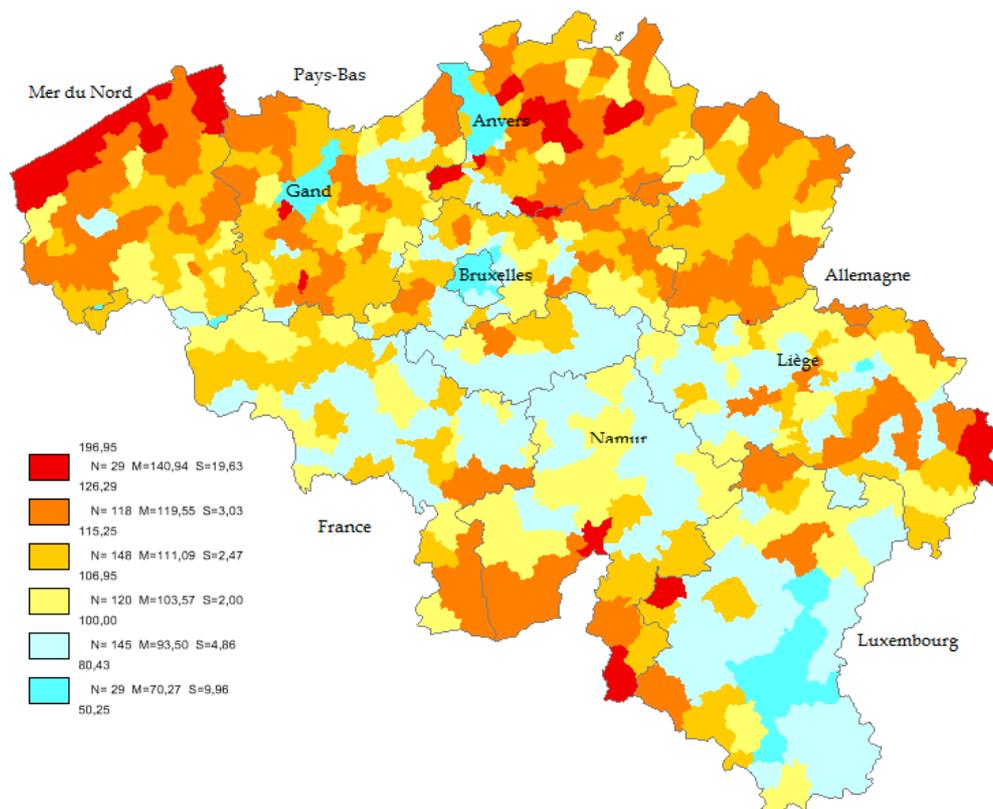
Source : Cytise – Registre national –DGSIE (www.cytise.be)

Figure 36. Proportion de 60 ans et plus en 2015 (Ecart à la moyenne nationale. Moyenne belge =24%)



Source : Cytise – Registre national –DGSIE (www.cytise.be)

Figure 37. Proportion de 60 ans et plus en 2035 (Ecart à la moyenne nationale. Moyenne belge=29%)



Source : Cytise – Registre national –DGSIE (www.cytise.be)

En 2035, la carte des 60 ans et plus (Figure 37), laisse apparaître des différences très marquées entre le nord et le sud du pays. En Flandre, le vieillissement est généralisé hormis, un triangle central joignant Anvers, Bruxelles et Gand. Ailleurs, les valeurs attendues sont nettement supérieures à la moyenne nationale. En Wallonie, la situation est beaucoup plus nuancée. On peut identifier trois zones de survieillessement : la vallée de la Lesse et de la Semois ainsi que les communes adjacentes ; la vallée de l'Ourthe-Amblève et les communes du sud-est de la province de Liège, en ce compris la communauté germanophone et les communes du nord du Brabant wallon. A l'inverse, les grandes villes (hormis Namur), ainsi qu'une large bande allant du nord du Hainaut (au-dessus de Mons et de Charleroi) à Liège et les communes du sud-est de la province du Luxembourg, constituent des espaces de sous-vieillessement. Ces dernières concentrent d'ailleurs les communes où la proportion de 60 ans et plus est la plus faible, du fait notamment de la périurbanisation au départ de Luxembourg-ville. De ce fait, les communes belges vont se trouver confrontées à des problématiques très différentes : les unes avec une forte présence de personnes âgées (plus de 29 % de leur population aura dépassé 60 ans) en 2035 impliquant la mise en place de services spécifiques soit en termes de loisirs, de lutte contre l'isolement, soit pour les aider à se maintenir à domicile lorsque les problèmes de dépendance commenceront à apparaître, soit pour proposer des services d'accueil de type maison de repos. Pour d'autres communes, les besoins, pour cette tranche d'âges, seront moindres, les besoins liés à la présence de jeunes adultes et de leurs enfants demeurant importants.

La diversité des situations et des problèmes rencontrés par les communes peut être analysée au travers des pyramides des âges. La Figure 34 compare celles de 2015 et de 2035 pour différents types de communes :

- Liège et Anvers, deux grandes villes marquées par une pyramide en forme de « pique » avec une base relativement large et qui s'élargirait témoin d'une légère reprise de la fécondité, et des effectifs de 25-39 ans particulièrement importants ce qui traduit le rôle des grandes villes et leur position dans les parcours de vie. Au-delà de 65 ans, la proportion d'individus semble augmenter du fait du vieillissement général de la population.
- Koksijde, une commune de la côte belge, attractive pour les migrants de plus de 50 ans, soit une commune qui dès 2015 est marquée par le vieillissement de sa population et une forte proportion de 65 ans et plus. La pyramide porte nettement l'empreinte du vieillissement avec une base très étroite et une surreprésentation des plus de 60 ans (en forme de parasol ou de champignon atomique). Au fil des ans, les déséquilibres se renforceraient avec un accroissement important du poids des 65 ans et plus et surtout des 70 ans et plus.

En Wallonie, ce type de communes, attractives pour des migrants âgés, est assez bien représenté par Vresse-sur-Semois dont la pyramide des âges affiche dès 2015, un net déséquilibre en faveur des 45-54 ans. Dans ce cas de Figure, on n'est pas encore dans une configuration similaire à Koksijde même si on observe une nette surreprésentation des aînés qui s'accroît en 2035. La différence entre les deux communes tient sans doute au profil sociodémographique de leurs immigrants et de leurs habitants. Dans le cas de Koksijde, il s'agit d'une population relativement aisée qui

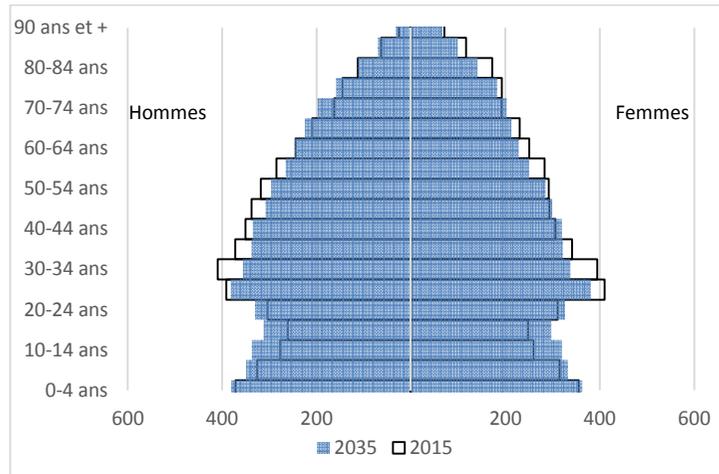
progressivement s'est installée dans la commune amenant une pression accrue sur le foncier local et, *de facto*, une hausse des prix de l'immobilier (Eggerickx et al., 2013) ; à Vresse-sur-Semois, le profil est tout autre, on y retrouve des immigrants socio-économiquement plus défavorisés au sein desquels se mêlent des migrants âgés (50-64 ans), seuls ou avec leurs enfants qui s'installent provisoirement dans ces communes le temps de « rebondir ». La pyramide porte d'ailleurs la marque de ces migrations, le plus souvent masculins (les hommes de ces groupes d'âges sont surreprésentés par rapport aux femmes du même âge).

Globalement, pour ces deux types de communes, si l'hypothèse sous-jacente au scénario tendanciel se vérifie, elles devraient développer des infrastructures et des services spécifiques à destination de ces populations.

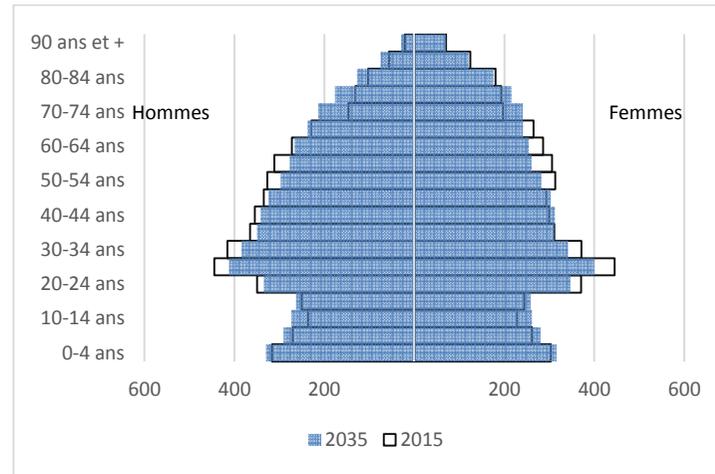
- Saint-Josse-Ten-Noode, une commune de l'agglomération bruxelloise (type urbain), avec une proportion de 65 ans et plus très faible. Comparativement à Anvers et à Liège, si on retrouve la pyramide en forme de « pique », on a cependant un sommet de la pyramide assez fin (témoin d'une population relativement jeune).
- Enfin, Bastogne et Chaumont-Gistoux sont deux communes périurbaines qui affichent des structures en forme de tonneau avec, en 2035, des pyramides assez proches de la moyenne belge pour des communes où les différents âges semblent s'équilibrer.

Figure 38. Pyramide des âges 2015-2035 : Anvers, Liège, Koksijde, Vresse-sur-Semois, Saint-Josse-Ten-Noode, Chaumont-Gistoux, Bastogne

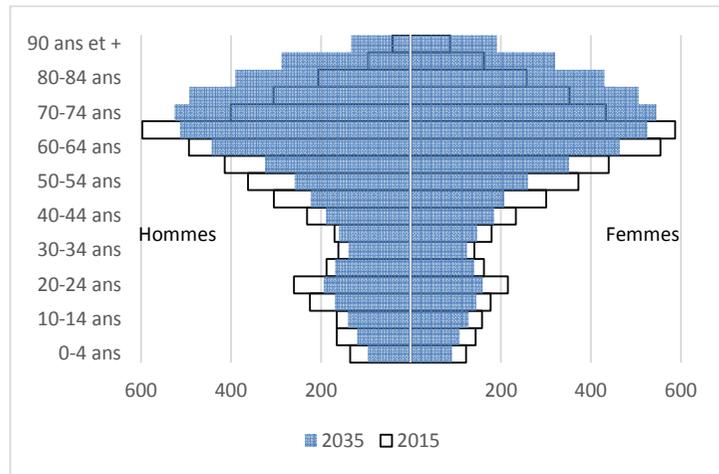
Anvers



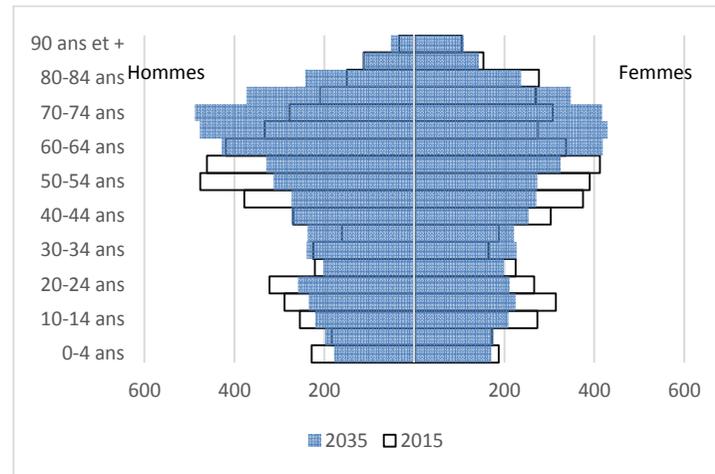
Liège



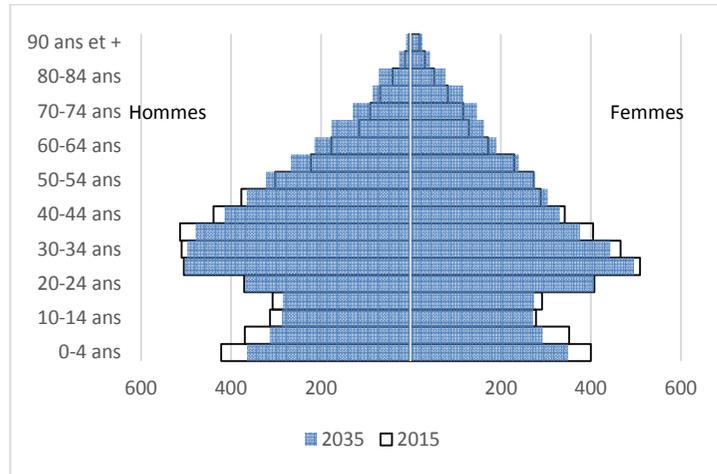
Koksijde



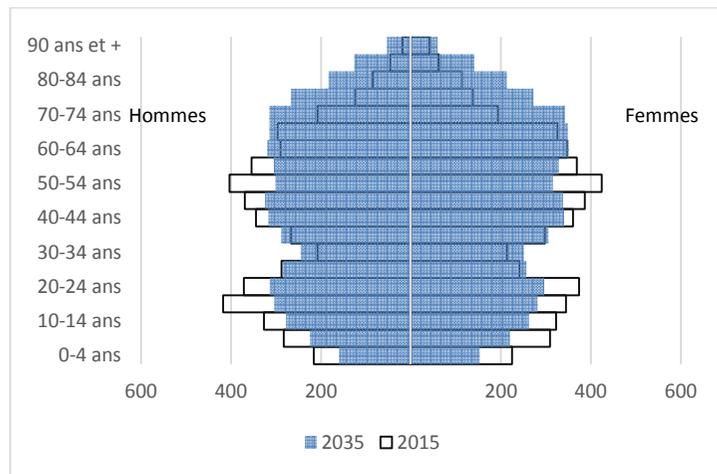
Vresse-sur-Semois



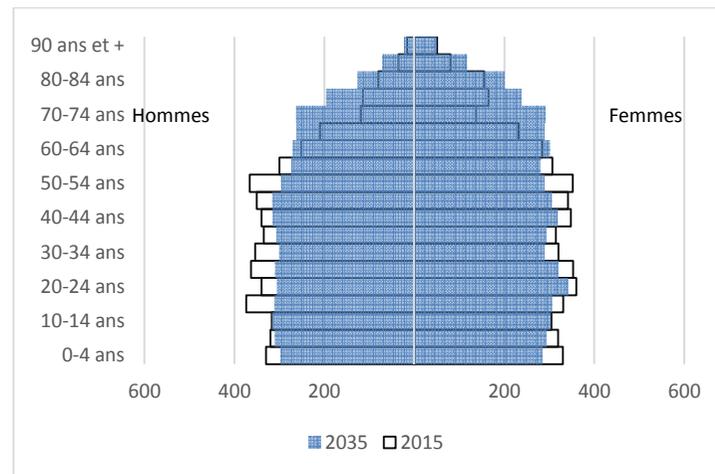
Saint-Josse-Ten-Noode



Chaumont-Gistoux



Bastogne

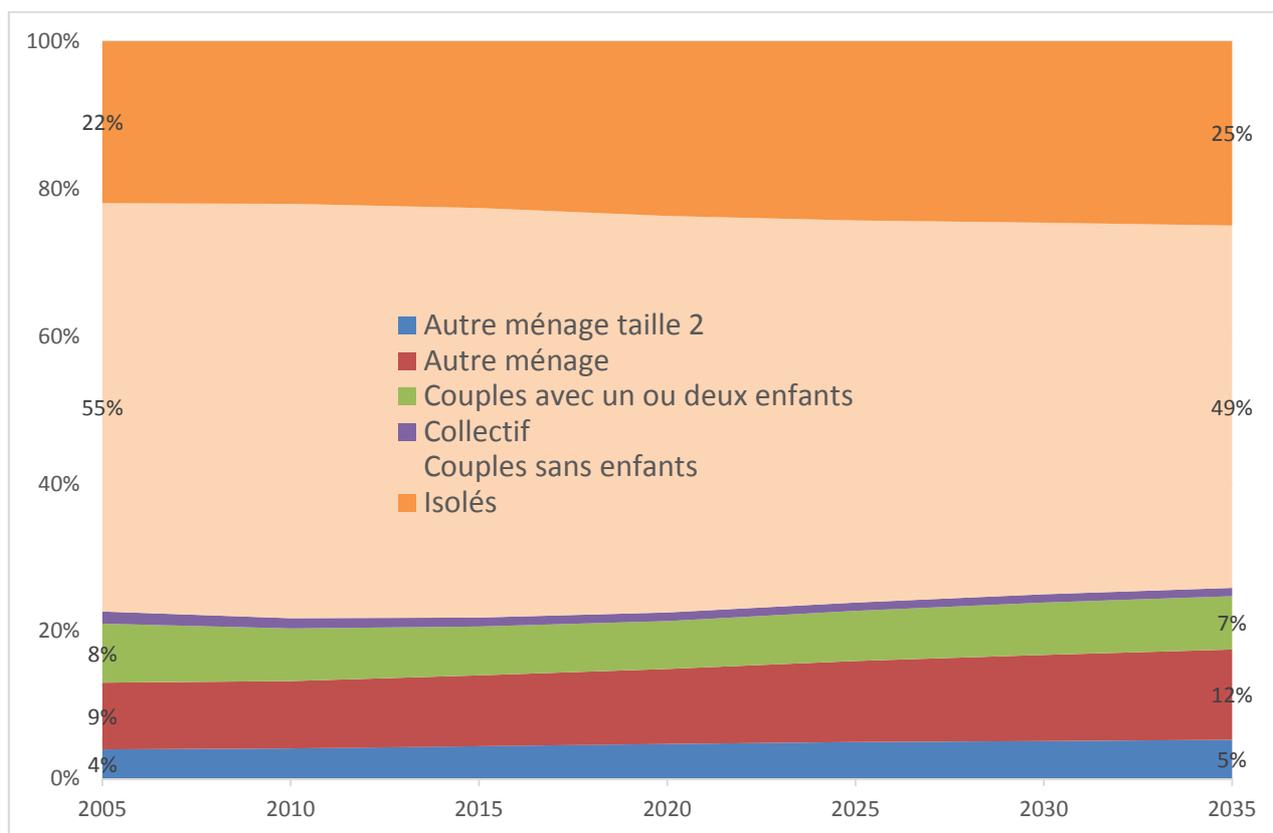


Simultanément aux projections de population, l'exercice consistait à projeter les ménages. L'intérêt de l'approche est de pouvoir notamment évaluer les besoins en termes de logements, un accroissement du nombre de ménages impliquant un accroissement de la demande de logement à occuper et éventuellement de nouveaux logements. De 2015 à 2035, le nombre de ménage augmente alors que parallèlement, on assiste à une diminution de la taille des ménages (Charlier et al., 2013). Pour ce qui est des ménages au sein desquels vivent les personnes de 65 ans et plus, on peut distinguer les 65-74 ans des 75 ans et plus (Bracaval, 2009). Dans ces deux groupes d'âges, on constate que le ménage privé demeure la norme, à peine 3% des 65-74 ans vivent dans un logement collectif en 2015, chiffre qui monte à 10% pour les 75 ans et plus. Le nombre de places disponibles dans ces institutions étant fixés par les autorités régionales, celui-ci n'évolue que très peu ce qui explique la quasi constance de leur représentation au sein des ménages de 65 ans et plus. A ce propos, il est difficile de dire si la création de nouvelles places satisferait ou susciterait de nouvelles demandes (Hanson et Ronveau, 2006).

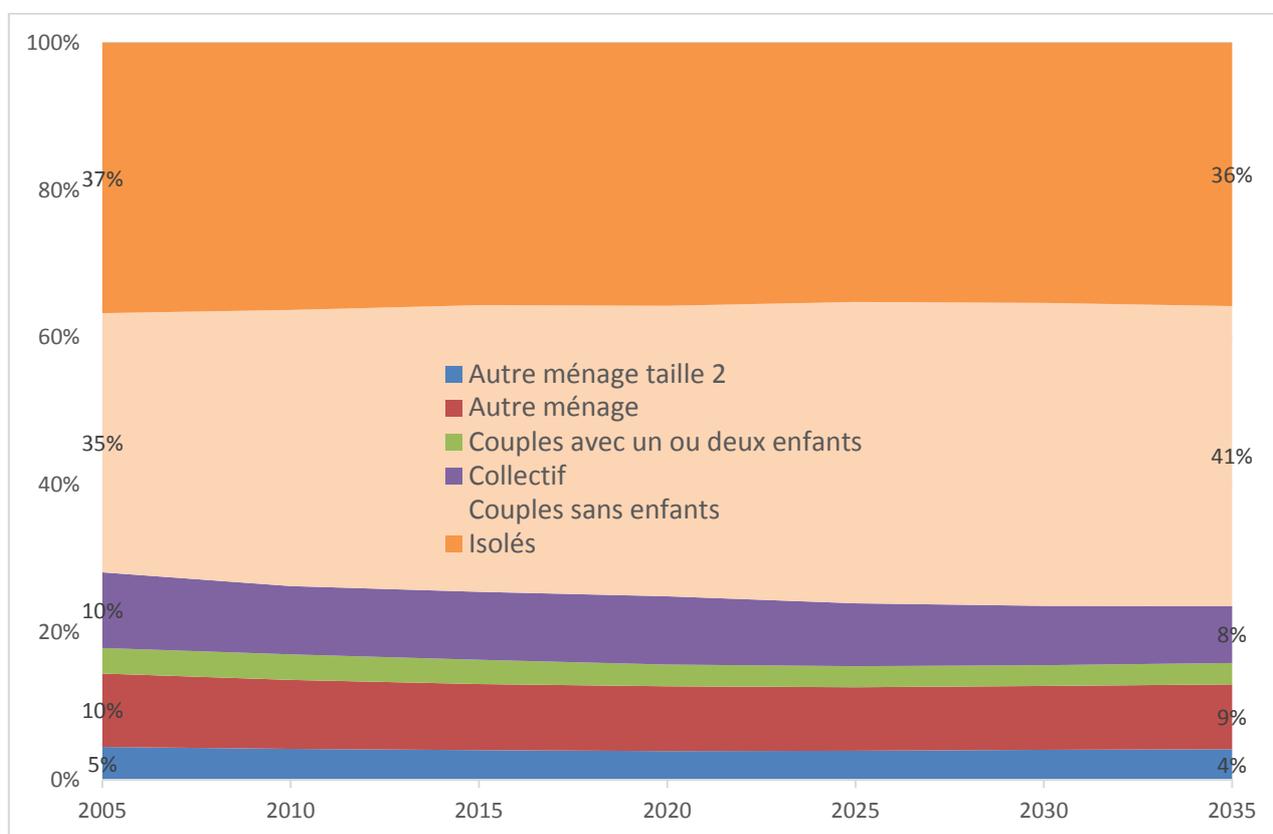
Pour ce qui est des autres types de ménages (Figure 39), on observe des évolutions assez différentes selon le groupe d'âge. Parmi les 65-74 ans, la distribution demeure très stable, la part d'isolés et de couples mariés sans enfant représentant plus de 70% voit augmenter le poids des isolés au détriment des couples sans enfants. Après 75 ans, on observe également une certaine stabilité avec une domination des isolés et des couples sans enfants. Ici, l'évolution est inverse au groupe d'âge précédent, le poids des couples augmente. Ce dernier constat est d'importance, la part des aînés isolés voire esseulés diminuerait non pas du fait d'une meilleure prise en charge ou d'un meilleur accompagnement des enfants mais simplement du fait de la survie du conjoint. Au-delà de 2035, il semble plus difficile de se prononcer. En effet, si techniquement, on pourrait imaginer de prolonger la tendance, il faudrait pouvoir tenir compte des mutations que vivent les générations actuellement actives avec notamment la diminution du mariage et la fragilisation des unions. Ces transformations laissent supposer d'autres évolutions à plus long terme et sans doute de nouvelles tendances impliquant de nouveaux besoins et pourquoi pas une nouvelle reconfiguration des espaces.

Figure 39. Evolution des types de ménages des personnes âgées de 65 ans et plus.

a. 65-74 ans



b. 75 ans et +



Source : Cytise – Registre national – DGSIE (www.cytise.be)

Au-delà des chiffres, Ces perspectives d'individus et de ménage permettent de s'intéresser au mode de vie des aînés. L'évolution des personnes en institution demeure très aléatoire car dépendant de décisions politiques. Dans l'hypothèse d'une poursuite des tendances observées, leur part devrait rester la portion congrue. Pour ce qui est des ménages privés, selon la même hypothèse, la structure des ménages de 65-74 ans ne devrait guère changer contrairement à celle des 75 ans et plus où la part des couples mariés devrait fortement augmenter du fait de la survie des conjoints.

Dans l'ensemble, l'évolution spatiale du vieillissement à l'échelle communale est étroitement liée au jeu des migrations internes qui redistribuent la population sur l'ensemble du territoire belge non de façon aléatoire mais au contraire de manière très structurée en fonction de l'âge des individus, de leur position dans le cycle de vie, de leur situation socio-économique... C'est précisément l'impact des migrations sur le vieillissement qui va être étudié dans la suite de ce travail.

PARTIE 3 : MOBILITÉ SPATIALE À L'APPROCHE DE LA RETRAITE

En lien direct avec le point précédent, cette partie analysera les transformations des parcours migratoires à l'approche de la retraite depuis les années 70 et s'intéressera aux destinations privilégiées des migrants âgés et à leurs motivations. Cette analyse repose sur deux hypothèses intrinsèquement liées :

1. Le vieillissement démographique, du fait de l'allongement de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en bonne santé a complètement bouleversé la vision que les individus pouvaient avoir de leur retraite. L'image de la « retraite mort sociale » s'est profondément transformée (Guillemard, 1972 et 2002) au point qu'aujourd'hui, la retraite devient, du moins pour une partie de la population, souhaitée voire préparée (Burnay, 2002). Cette nouvelle vision fait de la retraite un passage vers une autre période de la vie qu'il faut investir et construire. Dans ce contexte, on peut poser l'hypothèse d'une augmentation de la mobilité de retraite depuis les années 1970, dans la mesure où cette dernière participerait à cette construction, à cet investissement.
2. Sur les mêmes bases, on peut postuler que les lieux de destinations se sont transformés. En 2015, les néo-retraités ne choisissent pas les mêmes communes de destination que leurs homologues de 1970.

Ces deux hypothèses ont servi de premier fil rouge à cette analyse de la migration de retraite. A celles-ci se sont ajoutées deux autres. La première repose sur des travaux menés sur une autre période de la vie des individus à savoir celle où les gens sont actifs et construisent leur foyer familial. En termes d'âge, cela correspond plus ou moins aux 30-45 ans, soit cette période de la vie où on s'est déjà émancipé du foyer parental, où les études sont terminées. Cette période de la vie des individus a été analysée d'un point de vue très particulier à savoir celui de la périurbanisation (Eggerickx et al., 2002). Ces analyses ont permis de mettre en évidence la sélection sociale sous-jacente aux migrations périurbaines aboutissant à cette conclusion : ne migre pas qui veut mais qui peut. Autrement dit, le choix de migrer est, au moins partiellement, déterminé par notre capacité socioéconomique à réaliser cette migration, de même que le choix du lieu de destination. C'est cette proposition que j'ai voulu tester pour les migrations de retraite.

Enfin, liée aux trois autres, une quatrième hypothèse s'est imposée à moi. Elle consiste à interroger les lieux de destination des néo-retraités sous un angle particulier. Dans le cadre de projets auxquels j'ai participé et dans lesquels étaient également impliqués des géographes belges, j'ai souvent entendu affirmer que les retraités retournaient (ou allaient retourner en ville) (Sanderson, 2015). L'argument était que les nouveaux retraités étant plus instruits que leurs prédécesseurs, ils seraient davantage à la recherche de services culturels, présents dans ces espaces urbains, et relativement absents des espaces plus ruraux. L'examen de la littérature scientifique belge montre que ce postulat ne repose sur aucune analyse de la situation belge. Cette hypothèse sera examinée et discutée ici.

Au-delà de ces hypothèses, il demeurerait une question à laquelle la richesse des données belges peut difficilement répondre : le pourquoi de ces migrations. Les migrations autour du 25^e anniversaire s'expliquent assez aisément par la volonté de s'émanciper, de quitter le foyer parental. Cette envie est souvent latente depuis de nombreuses années mais divers facteurs permettent de réaliser vers ces âges : la nécessité de se déplacer pour poursuivre sa formation ; de se déplacer pour se rapprocher d'un premier emploi ou d'un pôle d'emploi arguant que le rapprochement de ce dernier facilitera la recherche de cet emploi ou la mise en union qu'il s'agisse d'une union légale ou de fait. L'analyse des migrations au-delà de 30 ans met souvent en évidence l'accès à la propriété pour expliquer la volonté de migrer (Hermia et al., 2007). Au-delà de 50 ans, différents auteurs ont mis en exergue la volonté de rechercher un environnement plus agréable (Bracaval, 2009 ; Thomsin, 2001...). J'ai voulu approfondir cette question en essayant de creuser les motivations des migrants à partir des données de l'enquête GGS.

Pour construire cette partie, je suis reparti des questions à l'origine des travaux qui la nourrissent. Celles-ci ont été regroupées en trois thématiques qui m'ont permis de structurer la suite de ce travail.

1. Comment a évolué la mobilité résidentielle des personnes en fin d'activité au cours des 30 dernières années ?

Dans un ouvrage publié en 1982, Gokalp qualifiait le groupe d'âges 18-25 ans comme de l'âge des choix. De plus en plus, la tranche d'âge 50-64⁶² ans apparaît également comme un âge des choix⁶³ : celui de quitter anticipativement son travail ; celui de changer de résidence... Cette période de la vie où les individus doivent selon l'expression de Cribier et Kych (1992) développer de nouveaux rôles, de nouvelles activités, de nouvelles relations est une période de remise en question. Le choix résidentiel apparaît ici d'autant plus important qu'il peut être l'occasion de définir un nouveau cadre de vie, un nouvel espace à investir. L'analyse de l'évolution des choix résidentiels de 1965-1970 à 2001-2006⁶⁴ est d'autant plus pertinente qu'en 35 ans, l'image de la retraite s'est complètement métamorphosée passant de la retraite « mort sociale » à la retraite « loisir » ou la retraite « solidaire » (Guillemard, 2002). De plus, en Belgique, comme dans d'autres pays européens, ces 35

⁶² Pour d'autres questions, j'ai travaillé avec le groupe d'âge 50-74 ans comme annoncé dans la première partie. Toutefois, l'objectif ici était d'analyser les transformations liées aux modifications des parcours professionnels, avec, notamment, dans les années 1970, la mise en place de mesures favorisant les départs anticipés du marché du travail.

⁶³ Dans certains cas, il peut s'agir de choix sous contrainte (un employeur imposant à son employé de partir à la retraite avant l'âge légal, une société en difficulté organisant une restructuration avec licenciement et départ anticipé à la retraite ; une personne dont les moyens ne permettent pas de se maintenir dans son logement...).

⁶⁴ Le choix de 2001-2006 plutôt que 2010-2015, est lié à la disponibilité des données du recensement de 2001 alors que celles du Census 2011 ne le sont pas encore. Or, les données socio-économiques viennent de ces recensements.

années ont vu le développement des mécanismes de retraites anticipées du marché du travail (Sanderson et al., 2012). On peut dès lors se demander si l'accroissement des retraits anticipés du marché du travail (en 1970, le taux d'emploi masculin des 60-64 ans est de 62% ; en 2001, ce chiffre est tombé à 18% (Sanderson et al., 2012)) combiné à l'allongement de l'espérance de vie ne va pas augmenter la propension à repenser sa vie après la retraite et modifier les lieux de destination de l'éventuelle migration⁶⁵. De même, les transformations des trajectoires familiales avec notamment l'accroissement des ruptures d'unions, la nécessité de se rapprocher soit de ses parents âgés ou de ses enfants et petits-enfants peuvent avoir également modifié les comportements résidentiels.

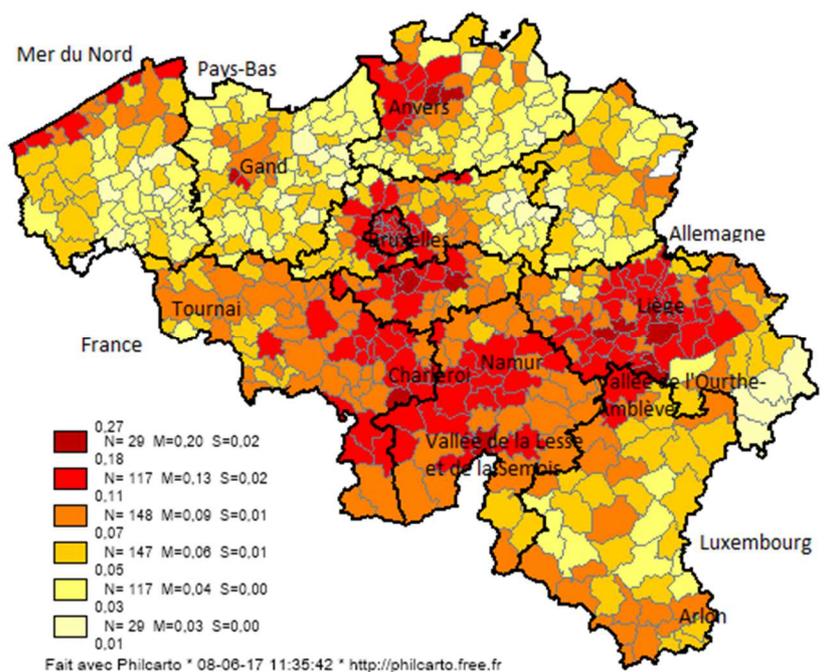
Pour répondre à cette question, qui tente de lier espace et temps, deux aspects ont été développés, le premier porte sur l'évolution des choix résidentiels entre 1970 et 2006 et le second analyse l'impact des transformations des trajectoires professionnelles (au travers de l'évolution de la temporalité du départ du marché du travail) sur la mobilité résidentielle au moment de la retraite.

1.1. Comment se sont transformés les « choix » résidentiels des personnes effectuant une migration de retraite ?

En 1965-1970 (Figure 40), Bruxelles se révèle très attractive avec un taux d'immigration nettement supérieur à la moyenne, à l'inverse des autres grands villes (Anvers, Charleroi, Gand et dans une moindre mesure Liège et Namur). Certaines communes rurales situées à proximité des grandes villes sont aussi très attractives de même que les communes du Brabant wallon, une partie du nord de la province de Liège et une zone qui s'étire du sud de Charleroi au sud de Liège. Enfin, les communes de la côte belge apparaissent également attractives. Ces résultats sont conformes aux résultats trouvés par Damas et Van Houte-Minet (1976) qui identifiaient les arrondissements ruraux comme attractifs pour les migrants âgés et pour les travailleurs en fin de carrière. Toutefois, l'analyse par commune nous oblige à nuancer ces propos. En effet, alors qu'à l'échelle des arrondissements, le monde rural semblait très attractif pour ces migrants, à l'échelle communale, cette attractivité ne s'étend pas à l'ensemble du monde rural.

⁶⁵ Pour ce travail, on a calculé le taux d'immigration interne des 50-64 ans par commune pour les années 1965-1970, 1986-1991 et 2001-2006.

Figure 40. Proportion d'immigrants par migration interne âgés de 50 à 64 ans (1965-1970)

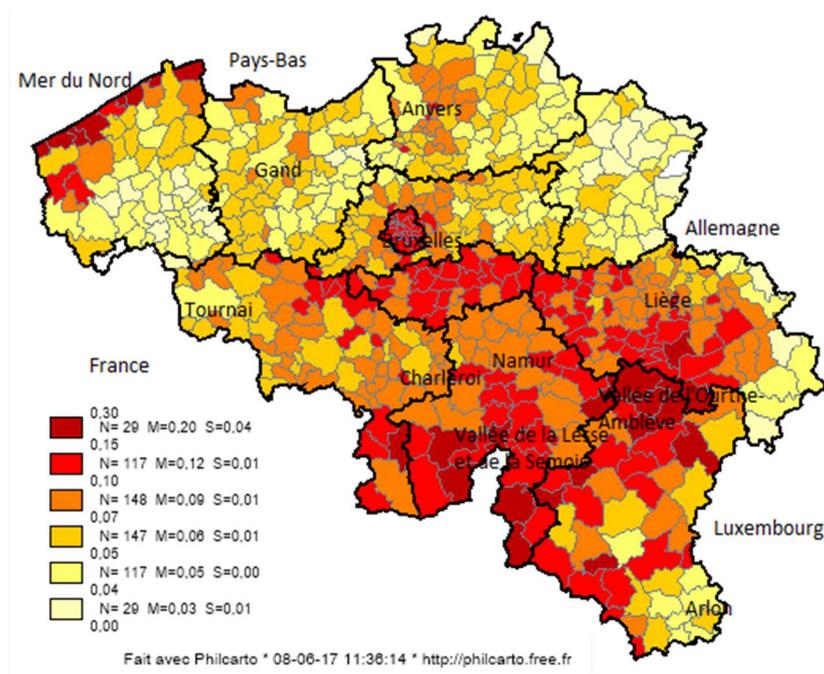


Source : Recensement de 1970 ; calcul de l'auteur

La fin des années 1980 seront marquées par un ralentissement des migrations internes observées (Eggerickx et al., 2012a). On retrouve certains espaces déjà attractifs en 1965-1970 mais avec une intensité moindre. C'est notamment le cas de la côte belge, de certaines communes périurbaines anversoises, du Brabant wallon et des vallées touristiques de la Lesse, de la Semois et de l'Ourthe-Ambièze. Ce ralentissement peut être mis en parallèle avec celui observé aux autres âges pour la même période. La situation socio-économique morose, porte l'empreinte des chocs pétroliers des années 1970 et imprime un ralentissement aux flux de migrations résidentielles. Il faudra attendre le début des années 1990 et surtout le passage à l'an 2000 pour observer, à défaut d'une embellie économique, une reprise d'intensité des flux migratoires internes (Eggerickx et al., 2011).

En 2001-2006 (Figure 41), on retrouve une configuration proche de 1965-1970 avec cependant des différences notables. Si la région bruxelloise demeure assez attractive, ce n'est plus le cas de sa première couronne, à l'inverse des communes plus éloignées du Brabant wallon, du nord-est du Hainaut et du nord-ouest de la province de Liège. Pour ce qui est des zones touristiques (côte belge, vallée de la Lesse et de la Semois et vallée de l'Ourthe-Ambièze), l'attractivité s'accroît fortement en 2001-2006 comparativement à 1965-1970. Le paradoxe de ce résultat est que tout en étant attractive (taux d'immigration), les communes bruxelloises affichent des soldes migratoires négatifs au-delà de 50 ans (Sanderson, 2015).

Figure 41. Proportion d'immigrants par migration interne âgés de 50 à 64 ans (2001-2006)



Source : Enquête socio-économique de 2001 et Registre national 2001-2006 ; calcul de l'auteur

D'une manière générale, sur l'ensemble des périodes d'observation, on observe une plus faible attractivité des communes flamandes (à l'exception du littoral belge) par rapport aux communes wallonnes.

Ces différents constats soulèvent plusieurs questions sur l'évolution du phénomène. La baisse d'attractivité de la première couronne bruxelloise est-elle due à la concurrence des migrations périurbaines⁶⁶ et à la volonté de s'éloigner de la ville ? Cela pourrait préfigurer l'évolution possible de communes périurbaines plus éloignées. De même l'attrait des communes touristiques va-t-il se renforcer du fait de l'arrivée à la pension des générations de baby-boomers ou au contraire diminuer du fait de la situation économique ? Les réformes en cours des systèmes de pension avec une limitation des possibilités de prépension et un report de l'âge à la retraite va-t-il reporter le phénomène vers des âges plus avancés ou au contraire freiner celui-ci ? A ce stade, il est difficile de répondre. On constate, entre 1965-1970 et 2001-2006, une modification des comportements migratoires des 50-64 ans : on enregistre une baisse de l'immigration et un renforcement de l'attractivité des lieux touristiques ainsi que de communes plus éloignées des grandes villes. Ainsi, ce ralentissement de l'immigration s'accompagne d'une diminution du frein de la distance, les migrants des années 2000 n'ayant pas peur d'aller chercher plus loin l'environnement souhaité⁶⁷.

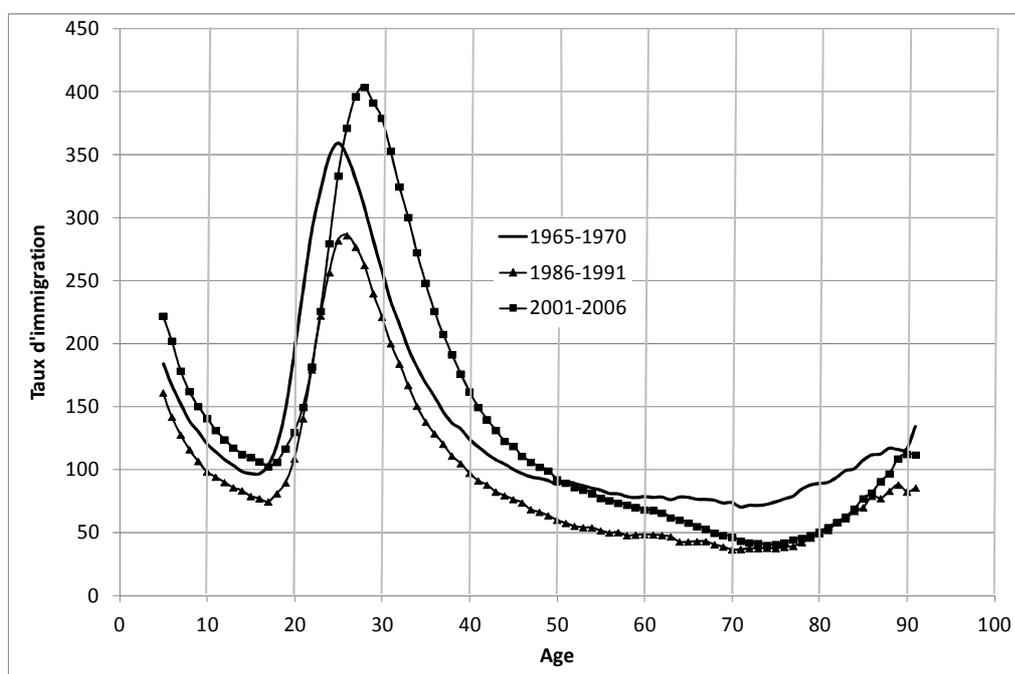
⁶⁶ La première couronne autour de Bruxelles rassemble un ensemble de communes très attractives pour des migrations périurbaines. Elles accueillent de jeunes ménages biactifs et assez aisés financièrement. La sélection y est le fait de la pression foncière qui pousse les prix de l'immobilier acquisitif et locatif à la hausse.

⁶⁷ On peut d'ailleurs se demander si cela ne relève pas davantage d'une obligation, les lieux de destination des années 1970 correspondent aux espaces périurbains, aujourd'hui, plus fortement urbanisés que dans les années 1960-1970.

1.2. Quel fut l'impact de la transformation de l'âge au retrait du marché du travail ?

Globalement, le taux d'immigration (Figure 42) en 1965-1970 est plus faible que celui observé en 2001-2006. A tous les âges ce constat se vérifie, exception faite au-delà de 50 ans. La mobilité après 50 ans diminue plus rapidement entre 2001 et 2006 que 35 ans auparavant. Ce premier résultat semble contredire les hypothèses formulées. Celles-ci reposaient sur l'idée que la transformation des parcours professionnel suite aux départs de plus en précoce du marché du travail aurait un impact sur les parcours migratoires individuels dans le sens d'une hausse de la mobilité. On observe bien un effet mais plutôt dans le sens d'une diminution de la mobilité.

Figure 42. Taux d'immigration interne selon l'âge⁶⁸ (1970-2006)



Source : Recensement de la population 1970, 1991 et 2001 et Registre national 2001-2006

Source : Recensement de 1970 ; Recensement de 1991 ; Enquête socio-économique de 2001 et Registre national 2001-2006 ; calcul de l'auteur

Ainsi, la mobilité de retraite s'est transformée en l'espace de 35 ans. Si on examine la situation intermédiaire, on constate que de 1965-1970 à 1986-1991, les taux d'immigration ont diminué du fait de la crise économique qui frappe la Belgique à la fin des années 1970 et jusqu'au début des années 1980 (Eggerickx et al., 2012a). La courbe révèle un léger vieillissement du calendrier de la migration mais, surtout, a une courbe parallèle à celle de 1965-1970. Autrement dit, il y a une

⁶⁸Sur ce graphique est représenté le taux de migration calculé en rapportant le nombre de migrants internes observés pour l'ensemble de la Belgique à la population en fin de période.

diminution d'intensité des flux à tous les âges mais pas de modification du calendrier au-delà de 30 ans. C'est donc après 1990 que survient l'essentiel des modifications avec notamment un vieillissement plus marqué du calendrier de la migration et surtout une augmentation de l'intensité du phénomène avec des proportions de migrants nettement plus importantes jusque 50 ans. Après 50 ans, cette proportion diminue.

En ne considérant que les deux périodes encadrantes (1965-1970 et 2001-2006), on peut examiner les lieux de résidence privilégiés par les migrants âgés de 50 à 64 ans.

Pour expliquer ces différences d'intensité de la mobilité résidentielle, on peut avancer plusieurs hypothèses qui vont être testées au fur et à mesure de leur formulation.

La baisse de l'immigration ne serait qu'apparente et serait induite par une modification de la structure de la population par rapport à la situation face au marché du travail (Tableau 10).

Tableau 11. Taux d'immigration interne des 50-64 ans selon la situation professionnelle

Année	Données	Emplois ⁶⁹	Pensionnés	Chômeurs	Autres inactifs
1965-1970	Effectifs absolus	464.641	549.539	22.961	522.871
	Effectifs relatifs	30%	35%	1%	34%
	Taux d'immigration	71‰	88‰	89‰	74‰
2001-2006	Effectifs absolus	521.378	563.863	50.299	429.992
	Effectifs relatifs	33%	36%	3%	27%
	Taux d'immigration	67‰	50‰	87‰	57‰

Source : Recensement de 1970 ; Enquête socio-économique de 2001 et Registre national 2001-2006 ; calcul de l'auteur

La répartition des individus âgés de 50 à 64 ans selon la situation professionnelle donne une distribution assez similaire en 1965-1970 et en 2001-2006. On compte notamment 30% de personne ayant un emploi au cours de la première période d'observation contre 33% pour la dernière période. Il n'y a pas de ce point de vue d'effet de structure par contre, on observe bien une mobilité plus importante en 1965-1970 qu'en 2001-2006, quelle que soit la catégorie avec des écarts plus importants pour les pensionnés (88‰ en 1965-1970 contre 50‰ en 2001-2006).

La baisse de l'immigration interne ne serait qu'apparente et serait induite par une modification de la structure de la population par rapport au statut de propriété (Tableau 11).

⁶⁹ Cette rubrique reprend aussi bien les personnes travaillant à temps plein que celles travaillant à temps partiel.

Tableau 12. Taux d'immigration interne des 50-64 ans selon le statut de propriété

Année	Données	Propriétaires	Locataires et logés gratuitement
1965-1970	Effectifs absolus	964.845	594.987
	Effectifs relatifs	62%	38%
	Taux d'immigration	48‰	128‰
2001-2006	Effectifs absolus	1.199.712	316.557
	Effectifs relatifs	79%	21%
	Taux d'immigration	40‰	122‰

Source : Recensement de 1970 ; Enquête socio-économique de 2001 et Registre national 2001-2006 ; calcul de l'auteur

On a pu constater que les propriétaires sont moins mobiles que les locataires (Sanderson et Eggerickx, 2006 ; Bonvalet et al., 2007b). Dès lors, à comportement de mobilité constant, une proportion plus importante de propriétaires impliquerait une mobilité plus faible dans l'ensemble de la population. Ainsi, si en 1965-1970, les propriétaires sont moins nombreux, on peut s'attendre à une plus grande mobilité au cours de cette période.

Ici, l'effet de structure est assez évident, confirmant notre hypothèse. En effet, le tableau 20 montre une proportion de propriétaire nettement plus élevée en 2001-2006 (ils sont alors 79% contre 62% en 1965-1970). Cet effet est d'autant plus important que les locataires sont nettement plus mobiles que les propriétaires. Cependant, au-delà de cet effet, on observe une mobilité plus faible de chaque catégorie en 2001-2006 par rapport à 1965-1970.

La baisse de l'immigration ne serait qu'apparente et serait induite par une modification de la structure de la population par rapport à l'état-civil (Tableau 12).

On sait les isolés et les célibataires plus mobiles que les couples ou les personnes mariées (Sanderson et al. 2012). En prenant en compte l'allongement de l'espérance de vie, observe-t-on, au-delà de 50 ans, en 1970, une plus grande proportion d'isolés (liés notamment au veuvage) qu'en 2006 ?

Tableau 13. Taux d'immigration interne des 50-64 ans selon l'état-civil et pour les isolés

Année	Données	Célibataires	Marié(e)s	Veufs/veuves	Divorcé(e)s	Isolés
1965-1970	Effectifs absolus	66.025	746.430	119.980	21.720	146.032
	Effectifs relatifs	7%	78%	13%	2%	10%
	Taux d'immigration	141‰	75‰	111‰	168‰	122‰
2001-2006	Effectifs absolus	87941	1124481	145.789	177.056	264615
	Effectifs relatifs	6%	73%	9%	12%	17%
	Taux d'immigration	75‰	48‰	76‰	142‰	98‰

Source : Recensement de 1970 ; Enquête socio-économique de 2001 et Registre national 2001-2006 ; calcul de l'auteur

La part des célibataires et celle des mariés sont assez stables (7% pour les premiers en 1965-1970 et 6% en 2001-2006 et 78% pour les seconds en 1965-1970 puis 75% et enfin 73% en 2001-2006).

Pour ce qui est des veufs/veuves et des divorcé(e)s, on assiste à une modification progressive des proportions en 2001-2006 par rapport aux deux périodes précédentes. Le poids relatif des veufs(veuves) diminuant au profit des divorcé(e)s. L'augmentation la plus spectaculaire est celle des isolés. Ils ne représentent que 10% de l'effectif en 1965-1970 et passent à 17% en 2001-2006. On ne peut donc véritablement parler de transformation des structures par rapport à l'état-civil. On peut certes pointer la transformation des types de ménages mais, une fois encore, ce qui transparaît est la transformation des taux d'immigrations de 1965-1970 à 2001-2006 qui diminuent fortement dans toutes les catégories.

Une dernière hypothèse reposait sur l'idée de migrations d'entrée en institution plus précoces et plus importantes vers 1970 que vers 2006 (Tableau 13).

Aujourd'hui, l'entrée en institution est assez tardive et survient souvent, en Belgique, après 75 ans (Bracaval, 2009). Ce phénomène est renforcé par une politique de maintien à domicile des personnes âgées relativement récente en Belgique et en Wallonie (Hanson et Ronveaux, 2006). Si en 1965-1970, l'entrée est plus précoce, cela pourrait impliquer une répartition du phénomène plus étalée dans le temps et dès lors une augmentation de la mobilité. Le tableau 22 ne permet pas de confirmer cette hypothèse. Si l'entrée en institution est plus importante entre 1965 et 1970, cela se passe après 65 ans et n'apparaît donc pas dans le tableau qui livre l'image d'une grande stabilité du phénomène avant 65 ans.

Tableau 14. Taux d'immigration interne des 50-64 ans vers les institutions

Année	Données	Personnes résidant en institution
1965-1970	Effectifs absolus	16.083
	Effectifs relatifs	1%
	Taux d'immigration dans une institution	239‰
2001-2006	Effectifs absolus	20.764
	Effectifs relatifs	1%
	Taux d'immigration dans une institution	246‰

Source : Recensement de 1970 ; Enquête socio-économique de 2001 et Registre national 2001-2006 ; calcul de l'auteur

De ceci, il ressort que l'hypothèse d'une baisse de l'immigration apparente ne tient pas. Si on observe bien une modification de la structure de la population que ce soit en termes de statut de propriété ou d'état-civil, en contrôlant ces paramètres un par un, on observe systématiquement une immigration interne plus faible en 2001-2006 qu'en 1965-1970. Ainsi, en l'espace de 30 ans, la mobilité des 50-64 ans diminue.

Cette diminution traduit des effets de génération car quelle que soit la catégorie considérée, la génération âgée de 50 à 64 ans en 2001-2006 est la moins mobile. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées mais en l'état actuel de mes travaux et en raison des données que j'utilise, je n'ai pas encore eu la possibilité de les tester. Parmi celles-ci, on peut évoquer l'hypothèse d'une plus grande satisfaction des 50-64 ans par rapport à leur logement et à leur environnement ce qui permettrait d'expliquer, du moins en partie, une plus grande sédentarité.

1.3. Migration et retraite anticipée, quel lien ?

La baisse de l'immigration en 2001-2006 par rapport à 1965-1970, semble indiquer l'absence d'effet de la transformation des parcours professionnels. Celle-ci aurait été largement concurrencée par la transformation du marché immobilier et de l'accès à la propriété. Toutefois, au sein des générations qui ont connu le développement du système de préretraite et la généralisation des départs anticipés du marché du travail, on a voulu déterminer si le fait de bénéficier d'une retraite anticipée modifiait les comportements migratoires.

Le tableau 14 a été construit à partir des données de l'enquête GGS Belgique qui permettait de croiser l'âge à la retraite et l'âge à l'entrée dans le logement occupé au moment de l'enquête. Ce tableau porte uniquement sur les individus âgés de 70 à 74 ans au moment de l'enquête (2008), soit ceux qui ont pris leur pension ou leur prépension entre 1983 et 2003, autrement dit après que les principaux mécanismes du système des prépensions aient été mis en place (Sanderson et al., 2012). En choisissant ce groupe d'âge, on ne sélectionnait que des personnes retraitées depuis au moins 5 ans. Le tableau 14 reprend les individus selon l'âge au retrait du marché du travail et l'âge à l'entrée dans le logement actuel (soit l'âge à la dernière migration). On a considéré uniquement les personnes qui se sont retirées du marché du travail entre 50 et 69 ans car en deçà et au-delà, l'événement est très rare. Par ailleurs, on a pris en compte uniquement les migrations survenant entre 50 ans et 69 ans, soit autour de la période de retrait du marché du travail.

Tableau 15. Age au retrait du marché du travail et âge à la migration

	Age au retrait du marché du travail					
	50-59 ans		60-64 ans		65 ans	
Effectif total	106		114		79	
Effectif des individus ayant migré entre 45 et 69 ans	28		45		34	
	26,4%		35,1%		38%	
Intervalle de confiance	[18%-34,8%]		[26,3%-43,8%]		[27,3%-48,7%]	
Age à la migration	Distribution des migrants					
50-54	8	29%	9	23%	3	10%
55-59	5	18%	13	33%	8	27%
60-64	7	25%	13	33%	7	23%
65-69	8	29%	5	13%	12	40%

Source : GGS-Belgique

A l'approche de la pension, près de 30% des individus migrent entre 50 et 69 ans. Cette proportion semble croître avec l'augmentation de l'âge au retrait du marché du travail même si les écarts ne sont pas significatifs sauf pour les âges extrêmes.

Si on regarde le moment où survient cette migration, les effectifs disponibles ne permettent pas de se faire une idée claire même si pour les personnes ayant quitté le marché du travail après 55 ans,

la migration semble concomitante. On serait tenté de lire ici un lien entre le moment de la migration et celui du départ du marché du travail mais rien de suffisamment concluant.

A partir des mêmes données de l'enquête GGS, on a voulu affiner cette approche. La question posée ici est relativement simple. En élargissant la période d'observation (65-74⁷⁰ ans), on peut se demander si en contrôlant différents facteurs comme le niveau d'instruction, le statut de propriété..., la trajectoire professionnelle exerce toujours une influence sur le parcours résidentiel des individus. L'hypothèse sous-jacente est qu'un départ anticipé du marché du travail permettrait de réaliser une migration résidentielle (si la personne en effectue une) plus tôt tandis que le maintien au travail pousserait les individus à reporter le moment de cette migration voire à ne pas en réaliser. Pour tester cette hypothèse, on a utilisé un modèle semi-paramétrique de Cox de manière à contrôler différents paramètres susceptibles d'influencer la probabilité de migrer en introduisant un facteur temps traduisant le moment du départ à la retraite.

Le choix du modèle de Cox⁷¹ se justifiait par le fait que l'objectif de l'analyse était de déterminer dans quelle mesure le moment du départ du marché du travail pouvait influencer la migration de retraite.

Les résultats antérieurs (Sanderson et al., 2012) mettaient en évidence l'influence de variables comme l'âge (au-delà de 50 ans, la probabilité de migrer diminue (Figure 37) et ne repart à la hausse entre 75 et 79 ans), le statut de propriété (pour les propriétaires, la probabilité de migrer est plus faible que pour les non-propriétaires et le statut matrimonial (le mariage est un frein à la migration : indépendamment de la composition du ménage, le fait d'être marié entraîne une sous-mobilité (Bracaval, 2009)). Les données GGS ne portant que sur les personnes résidant dans un logement privé, on a travaillé avec le groupe d'âge des 60-79 ans, soit des personnes qui pour la plupart avaient quitté le marché du travail et dont les enfants avaient quitté le logement, soit un effectif total de 1613 individus. Le questionnaire prévoyant une question sur la date d'entrée dans le logement actuel, on a considéré comme ayant effectué une migration de retraite toute personne qui ne résidait pas dans son logement actuel avant l'âge de 50 ans (ils sont 451 à avoir migré, soit 28% de l'échantillon). Enfin, pour ce qui est des âges de départ du marché du travail, on a pu constater que ceux-ci variaient de 15 à 73 ans. Afin de ne prendre en compte que les départs à la retraite et de ne pas considérer les départs pour convenance personnelle (arrêt de l'activité pour s'occuper des enfants, d'un proche, ...) ou d'éventuelles erreurs, on a considéré dans cet exercice les individus ayant déclaré avoir quitté le marché du travail entre 50 et 69 ans, soit 93% d'entre eux (Tableau 15).

⁷⁰ Ce choix se justifie pour la période récente par le fait que c'est à partir de 75 ans qu'on observe essentiellement des migrations d'entrée en institution (Bracaval, 2009).

⁷¹ Pour une présentation détaillée du modèle de COX, nous renvoyons le lecteur à quelques ouvrages de références : Ritschard (2004), Cox (1972).

Tableau 16. Age au départ du marché du travail (pour les individus ayant exercé une activité professionnelle ou ayant été inscrit comme demandeurs d'emploi)

Age au départ du marché du travail	Hommes		Femmes		Ensemble	
Non retraités ⁷²	103		267		370	
avant 30 ans	4	1%	12	2%	16	1%
30-44 ans	8	1%	29	5%	37	3%
45-49 ans	10	1%	15	3%	25	2%
50-54 ans	73	11%	60	11%	133	11%
55-59 ans	191	28%	117	21%	308	25%
60-64 ans	257	37%	242	44%	499	40%
65-69 ans	147	21%	70	13%	217	17%
70-74 ans	4	1%	3	1%	7	1%
Sous-total	694	100%	548	100%	1242	100%
Ensemble	797		815		1612	

Source : GGS-Belgique

Parmi les variables explicatives, on a retenu le moment du passage à la retraite, soit le moment de changement de statut entre actif et (pré-)retraité ; l'état-civil ; le statut de propriété ; le niveau d'étude mais aussi le fait d'avoir des enfants encore en vie (la migration pouvant correspondre à une envie de se rapprocher d'eux) et le fait d'avoir un compagnon (une compagne) cohabitant ou non. Cette dernière variable est spécifique à GGS et permet de prendre en considération les relations non-cohabitantes. Deux modèles ont été réalisés, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes car les mêmes variables n'ont pas nécessairement le même effet lorsqu'on travaille sexes séparés.

Tableau 17. Modèle de Cox à propos de la probabilité d'effectuer une migration de retraite (Femmes)

Variabiles	Modalités	Effectifs	Coefficient $\hat{\alpha}$
Age à la retraite			1,457**
Etat-civil⁷³	Veuf (réf)	182	
	Marié	506	0,744*
	Célibataire	36	0,785
	Divorcé/séparé	91	1,344
Statut de propriété	Propriétaire (réf)	658	
	Locataire	157	0,764*
Niveau de diplôme	au plus primaire (réf)	258	
	secondaire inférieur	186	0,971
	secondaire supérieur	180	0,944
	supérieur	191	1,157
Enfants vivants	Oui (réf)	572	
	Non	243	1,280
Conjoint cohabitant ou non-cohabitant	Oui (réf)	543	
	Non	272	0,609**

*** : significatif au seuil de 10% ; ** : significatif au seuil de 5 % ; * : significatif au seuil de 10 %.

Source : GGS-Belgique

⁷² Les non retraités reprend à la fois des personnes encore actives sur le marché du travail mais également des personnes qui n'ont jamais été active (homme ou femme au foyer ...).

⁷³ Cette variable peut sembler redondante par rapport à l'existence d'un conjoint cohabitant ou non. Lors des différentes manipulations réalisées, on a testé le modèle avec une seule de ces variables et avec les deux variables. Dans tous les cas de Figure, aucune n'avait un effet significatif. Dès lors, dans ce texte, on a choisi de maintenir les deux éléments.

Tableau 18. Modèle de Cox à propos de la probabilité d'effectuer une migration de retraite (Hommes)

Variabes	Modalités	Effectifs	Coefficient à
Age à la retraite			1,896**
Etat-civil⁷⁴	Veuf (réf)	70	
	Marié	610	1,340
	Célibataire	45	1,205
	Divorcé/séparé	72	1,158
Statut de propriété	Propriétaire (réf)	672	
	Locataire	125	0,922
Niveau de diplôme	au plus primaire (réf)	208	
	secondaire inférieur	168	1,300
	secondaire supérieur	206	0,882
	supérieur	215	1,096
Enfants vivants	Oui (réf)	554	
	Non	244	1,150
Conjoint cohabitant ou non-cohabitant	Oui (réf)	665	
	Non	133	1,019

*** : significatif au seuil de 10% ; ** : significatif au seuil de 5 % ; * : significatif au seuil de 10 %.

Source : GGS-Belgique

Une seule variable est significative dans les deux modèles : l'âge à la retraite. Plus on quitte tardivement le marché du travail, plus la probabilité d'effectuer une migration de retraite augmente. Ce résultat peut sembler intuitivement paradoxal. En quittant plus tôt le marché du travail, on pouvait penser qu'un individu aurait davantage d'opportunité voire d'envie de migrer. Ce n'est pas le cas. Au contraire, il semblerait au vu de ces résultats qu'un départ plus tardif amènerait une envie de rupture plus grande. La migration s'intégrerait alors dans une volonté de se reconstruire autour de nouveaux centres d'intérêts et de se situer autrement par rapport à son entourage et à son environnement (Cribier et Kych, 1992). Il est d'ailleurs possible que le maintien prolongé en activité permette d'obtenir des moyens (financiers) supplémentaires pour réaliser une migration⁷⁵.

Cette variable est également la seule significative dans le modèle masculin (Tableau 17). Par contre dans le modèle féminin (Tableau 16), outre l'âge, le fait d'avoir un conjoint (cohabitant ou non) accroît la probabilité de migrer de même que le fait d'être propriétaire. Ce dernier résultat est à prendre avec précaution. En effet, pour des raisons d'effectifs, la variable a dû être regroupée en deux modalités : propriétaire et « autre ». Cette dernière catégorie reprend des individus qui peuvent être locataires dans un logement privé, dans un logement social, logés gratuitement ou logés chez un proche, un membre de la famille. Il est dès lors possible que cette variable recèle une certaine ambiguïté (des travaux antérieurs ayant montré que les individus les moins mobiles (tous

⁷⁴ Cette variable peut sembler redondante par rapport à l'existence d'un conjoint cohabitant ou non. Lors des différentes manipulations réalisées, on a testé le modèle avec une seule de ces variables et avec les deux variables. Dans tous les cas de Figure, aucune n'avait un effet significatif. Dès lors, dans ce texte, on a choisi de maintenir les deux éléments.

⁷⁵ En préparant cette partie, j'ai voulu vérifier l'hypothèse d'une migration survenant quelques années avant le départ du marché du travail. Sachant que les départs surviennent de plus en plus tôt, cela impliquerait une migration également de plus en plus précoce voire avant 50 ans selon les cas. Un premier test semble démontrer que ce n'est pas le cas.

âges confondus) étaient les personnes résidant dans un logement social). Pour ce qui est de l'impact de l'existence d'un conjoint, il est confirmé dans d'autres travaux (Ogg et al., 2013 ; Bracaval, 2009). Toutefois, pour mieux appréhender le poids de cette variable, il faudrait intégrer dans l'analyse certaines caractéristiques du conjoint car la décision de migrer ne se prend pas seul quand on est en couple. Si le conjoint est encore sur le marché du travail, cela peut impliquer un report de la migration (pour prendre ce simple exemple). Cela n'a pas été fait ici en raison de la faiblesse des effectifs.

1.4. Retour des retraités en ville : Mythe ou réalité ?

Dans la suite de ces réflexions sur les lieux de destination des migrants de retraite, se posait la question de la place des villes et plus spécifiquement des grandes villes. Loin d'être triviale, cette question trouve écho dans les discours politiques actuels (en Belgique) où d'aucun imaginent un retour en ville des aînés. Ainsi, depuis plusieurs années, on entend régulièrement évoquée, par les médias et les décideurs du monde politique, cette hypothèse d'un retour présentée parfois comme une réalité. Cette notion se retrouve notamment dans le Schéma de Développement Régional de la Wallonie (SDER) ainsi que dans la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon (DPR) qui insistent sur la nécessité de « Densifier les noyaux urbains » au nom du « principe d'utilisation rationnelle des territoires et des ressources » (SDER, 2013, p. 7). Du point de vue des 60 ans et plus, cette notion est développée implicitement au travers du concept de villes amies des aînés. L'objectif est de favoriser les mesures permettant aux aînés de mieux vivre dans les villes (OMS, 2007). Derrière ces concepts, l'idée est de faire en sorte que les villes (re)deviennent attractives en particulier pour les aînés, arguant qu'en milieu urbain, ils pourraient bénéficier de davantage de services.

Pourtant, au-delà de la vision politique, les notions de retour en ville ou de migration de retour n'ont guère été traitées en Belgique, si on s'en rapporte à une recherche systématique sur des sites bibliographiques (Cairn, Erudit...). Les seules évocations de migration de retour concernent les immigrants étrangers qui au moment de la retraite envisagent et réalisent une migration de retour dans leur pays d'origine ainsi que les urbains partant s'installer à la campagne, dans leur commune d'origine (Grimmeau et al., 2003 ; Thomsin, 2001).

Pour ce qui est des travaux réalisés à l'étranger, la littérature sur le retour en ville ou la reprise des villes est plus abondante. Examinant la situation de différents pays européens, Haase et al. (2010, p. 443) constatent : « *After years of decline and population loss, European inner cities are increasingly regaining their residential attractiveness.* ». Cette reprise de croissance des centres villes serait liée en partie, à la seconde transition démographique et au développement de certains types de ménages (notamment les isolés) mais surtout à l'immigration internationales (Bayona-i-Carrasco, 2014). Enfin, cette reprise dessine une nouvelle phase d'évolution du monde urbain : « *Re-urbanisation is traditionally understood to be the fourth stage in classic formulation of the urban development cycle. This phase occurs after the periods of urbanization, suburbanization and counterurbanization and is defined by the increase in the population of urban cores.* » (Bayona-i-

Carrasco, 2014, p. 71). Toutefois, si on se focalise sur les aînés, leurs parcours migratoires sont davantage envisagés au départ de la ville plutôt qu'orientés vers celle-ci (Bonvalet et Ogg, 2009 ; Bartiaux et Bonaguidi, 1993 et Rérat et al., 2008).

Ainsi, alors que la reprise des villes semble se dessiner partout en Europe depuis les années 1990, 2000 (selon les villes et les pays), la migration de retour vers le monde urbain se dessine davantage comme une volonté politique (Rérat, 2006).

A partir de l'exemple bruxellois, cette question sera examinée en commençant par les fondamentaux : qu'est-ce qu'une migration de retour ? Comment peut-on la mesurer ? Avant d'en arriver au cœur du sujet : observe-t-on un phénomène de retour de retraités en ville ?

1.4.1. Qu'est-ce qu'un migrant de retour ?

La qualité de migrant ayant été définie dans la première partie, il convient de s'attarder sur le concept migration de retour.

En Belgique, l'idée d'une migration de retour (principalement liée au monde rural) émerge dès les années 1970 (Damas et Van Houte-Minet, 1976) et a conduit certains à poser l'hypothèse de migrations de retour (André, 1982 ; Damas et Van Houte-Minet, 1976 ; Thomsin, 2001...).

Cette hypothèse repose sur l'idée de migrations motivées par la volonté de retrouver un espace où on a vécu durant l'enfance (Grimmeau et al., 2003). Selon Guichard-Claudic (2001, p.144) : « *La région, la commune d'origine restent alors comme un point d'ancrage, vers lequel la famille revient périodiquement, le lieu de la continuité identitaire. La migration de retour permet dans ce cas de renouer avec des dimensions de son « identité pour soi » qui ne sont que temporairement mises en sommeil, et qu'il s'agit de restaurer durablement.* »

La problématique de la migration de retour n'est pas propre aux migrations de retraite. Les travaux de Niedomyls et Amcoff sur la Suède (2011) et de Von Reichert (2001) sur le Montana mettent en évidence un phénomène affectant tous les âges de la vie adulte même si comme le souligne Jauhainen (2009, p.27) : « *Return migrants account for a higher proportion of total migrants among the elderly than among the non-elderly.* ».

Dans leur étude sur la région milanaise, Bartiaux et Bonaguidi (1993) observe que 27% des migrants quittant l'agglomération milanaise retournent dans leur province d'origine. En France, travaillant sur les migrations de citadins au moment de la retraite, Caradec (2010) parle d'un retour dans la région d'origine. Définissant, pour la Belgique, la migration de retour comme une migration vers sa commune d'origine ou une commune à proximité de celle-ci, Grimmeau et al. (2003) arrivent à une proportion moyenne pour les 55-69 ans, en 1990-1991, de 24,3% en retenant un rayon de 8 km autour de la commune et de 34,6% en retenant un rayon de 24 km. Ces chiffres atteindraient respectivement 31,5 % et 54,5% dans le cas des communes du littoral belge. Cela indiquerait selon les auteurs que : « *les migrations de retours ne sont importantes qu'au littoral, contrairement à ce que la littérature attendait, et concernent surtout les 55-70ans...* » (Grimmeau et al., 2003, p. 269).

Toutefois, la migration de retour s'inscrit d'abord dans le cadre d'un retour vers la ruralité, vers la campagne (Thomsin, 2001). Le monde urbain semble ainsi absent de cette réflexion. Pourtant, la

grande ville, bien qu'elle présente des soldes migratoires négatifs, n'est pas pour autant sans attractivité (Vanhecke et Savenberg, 2002). Elle présente des taux d'immigrations des plus de 55 ans assez élevés (Sanderson, 2013). Ainsi, l'hypothèse d'un retour vers la ville des retraités demeure assez largement absente des travaux scientifiques belges alors que son souhait politique est bien présent (Rérat et al., 2008). Cette hypothèse s'inscrit dans le débat sur la reprise ou la déprise des villes. Depuis les années 1970, voire plus tôt pour certaines agglomérations urbaines, les villes vivent au rythme d'un processus de périurbanisation entraînant le départ d'une partie de leur population vers leur périphérie (Wolff et al., 2013). Depuis les années 2000, on assiste selon certains auteurs à une reprise de la croissance (Bessy-Piétri, 2000 ; Bunting, 2004). Toutefois, si on retrouve souvent le terme de ré-urbanisation (Haase et al., 2010) qui sous-entend un regain d'attractivité de la ville, cette croissance est essentiellement due à la migration internationale (Rérat, 2012).

On le voit le concept de « retour vers la ville » est complexe et peut s'entendre de deux façons qui loin d'être complémentaires renvoie à des réalités et des visions différentes :

- **à l'échelle macro**, il signifierait un regain d'attractivité de la ville pour les retraités. Et la transformation de soldes migratoires internes au-delà de 55 ans négatifs en soldes positifs, pour les grandes villes ;
- **à l'échelle micro ou individuelle**, la migration de retour serait une migration vers la région de son enfance (Grimmeau et al., 2003).

Sur la base de la première définition, un retour vers la ville impliquerait une hausse de l'immigration vers celle-ci due, le cas échéant à la perte d'autonomie où à la crainte de celle-ci. Dans ce contexte, la migration vers la ville relèverait d'une migration d'ajustement (Thalineau et Nowik, 2009). La vérification serait assez simple, en soi, on devrait observer une hausse des taux d'immigration en ville autour de la retraite.

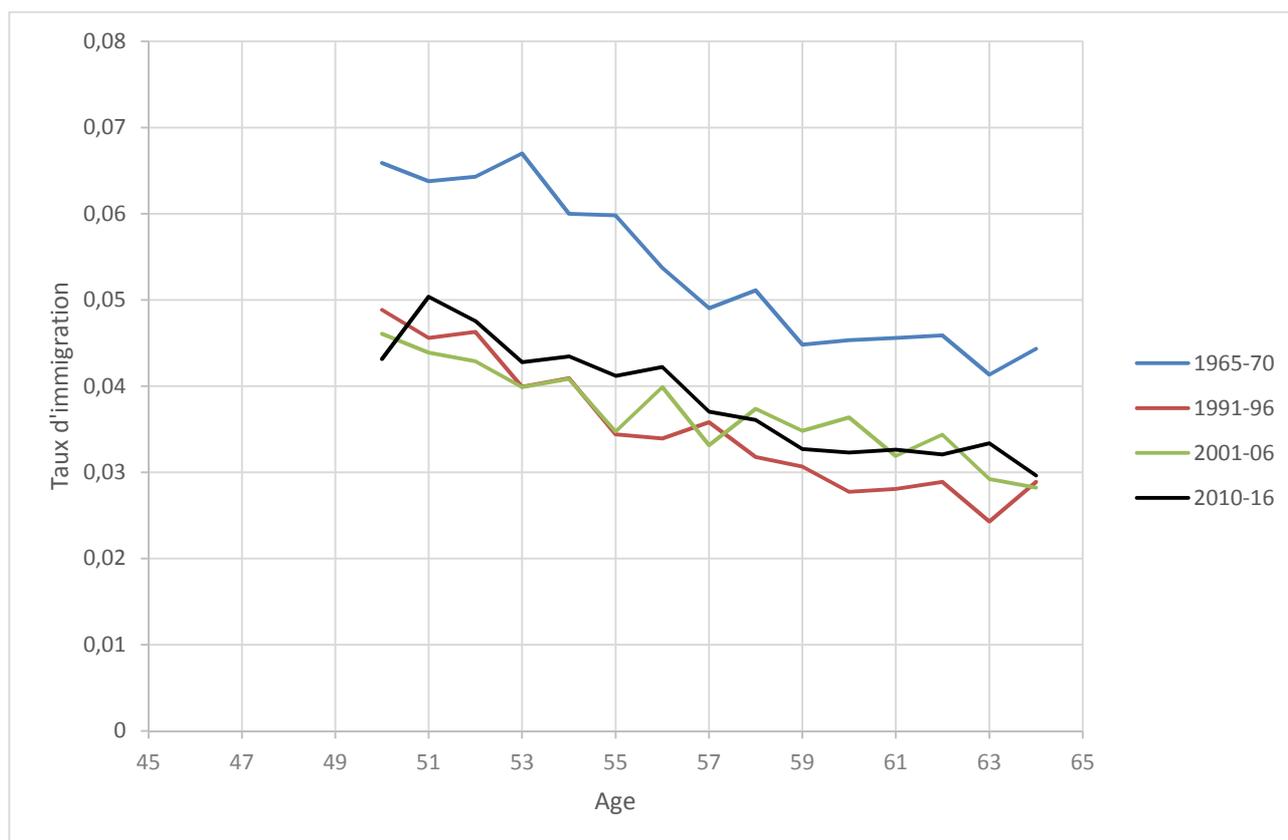
La deuxième définition a des implications totalement différentes. Sans nécessairement supposer une hausse des taux d'immigration vers la ville, elle porte sur la composition du groupe des immigrants : celui-ci serait composé en tout ou en partie de personnes ayant résidé en ville durant leur enfance et qui choisiraient d'y retourner au moment de la retraite.

1.4.2. Retour vers la ville : l'échelle macro

Si on compare les taux d'immigration internes par âge (Figure 43), on constate que la mobilité au-delà de 50 ans la plus élevée est celle de 1965-1970. Ainsi, l'hypothèse d'un retour vers la ville, si elle devait être confirmée, s'inscrirait, non pas dans un contexte d'émergence de nouveaux flux, mais plutôt de réorientation de flux existants vers de nouvelles destinations.

Pour la période 1965-1970, Roeloux et Tijtgat (1982) observent sur la base du recensement de 1970 que les retraités, s'ils sont attirés par le monde rural, le sont également par les villes-centres où ils sont surreprésentés. Ainsi, dès 1970, il existe une immigration relativement importante de retraités vers les villes.

Figure 43. Taux d'immigration (en %) en Région de Bruxelles-capitale par mobilité interne selon l'âge (1965-70 ; 1991-96 ; 2001-06 ; 2010-16)



Source : Recensement de 1970 ; Registre national 1991-2016 ; calcul de l'auteur

Si on regarde la situation prévalant pour les trois autres périodes, on observe une très légère hausse de l'immigration vers la région de Bruxelles-capitale. Les taux d'immigrations sont au plus bas en 1991-1996 et se relèvent progressivement. La hausse est trop faible pour y lire un regain d'attractivité, d'autant que les soldes migratoires pour la région de Bruxelles-capitale pour ce groupe d'âge demeurent négatifs (les taux d'émigration de ce groupe d'âge au départ de Bruxelles demeurant plus élevés que les taux d'immigration) (Van Hecke, Savenberg, 2002) traduisant une certaine « répulsivité » de la ville. A partir des années 2000, ils se relèvent légèrement mais demeurent négatif confirmant l'idée d'un rejet de la ville de la part des aînés (Sanderson, Eggerickx, 2006).

Ainsi, au jeu des bilans migratoires, les migrations de retraite ne sont pas favorables à la ville et ne permettent pas de postuler un retour vers la ville même si les taux d'immigration vers celle-ci augmentent depuis les années 1990.

A partir de ces éléments, on ne peut confirmer l'hypothèse d'un retour vers la ville. Celle-ci demeure plus répulsive qu'attractive pour les retraités et rien ne permet de conclure à un renversement de la tendance.

1.4.3. Retour vers la ville : l'échelle micro

Si on s'intéresse au niveau individuel, la migration de retour se définit non seulement dans le cadre des migrations de retraites mais aussi, par rapport à un lieu précis. La définition de ce lieu n'est pas un exercice simple en soi. Grimmeau et al. (2003) ainsi que Guichard-Claudic (2001) définissent le retour par rapport à un lieu que l'on a quitté pour réaliser sa vie professionnelle. Niedomysl et Amcoff (2011) considère que, dans l'absolu, une migration de retour s'effectue par rapport à un lieu par lequel on est passé à un moment de sa vie. Dans ce cas, il faudrait comparer le lieu de destination de la migration envisagée avec tous les endroits par lesquels l'individu est passé. Cependant, ces auteurs précisent : « *A prerequisite for this hypothesis is that returnee perceive the regions to which they are returning as special in some way(s).* » (Niedomysl et Amcoff, 2011, p. 659). Sur base de ce pré-requis, ils définissent la migration de retour par rapport à l'endroit où la personne a grandi.

Si on assimile ce lieu à celui où on a passé l'essentiel de son enfance et de son adolescence, soit entre 0 et 18 ans, on se trouve immédiatement confronté aux difficultés d'identifier ce lieu à partir des sources de données statistiques administratives. En effet, dans les recensements belges ainsi que dans le Registre national belge, on dispose du lieu de résidence de la mère à la naissance de chaque individu⁷⁶, mais ce lieu qui correspond au temps 0 de chaque existence individuelle peut n'être qu'un lieu de transition où on n'a séjourné que très peu de temps. Toutefois, sachant que l'essentiel des migrations internes se font sur de très courtes distances (Eggerickx et al., 2011), on peut postuler que le lieu de résidence de la mère à la naissance de l'enfant est un assez bon proxy du lieu de résidence durant l'enfance⁷⁷

Le tableau 18 présente, pour la période 2001-2006, la proportion d'individus résidant toujours dans l'arrondissement de résidence de leur mère à la naissance à 1 an, 2 ans... Pour l'ensemble de la Belgique, ils sont 72% à résider dans la commune de résidence de leur mère à la naissance à l'âge de 5 ans et 69% à l'âge de 10 ans. Pour la Région de Bruxelles-capitale, ces chiffres sont plus faibles : 58% à 5 ans et 49 % à 10 ans. Ces résultats montrent ici toute la difficulté de travailler à partir du lieu de résidence de la mère à la naissance plutôt que d'identifier le lieu de résidence effectif durant l'enfance. Cette approche n'est malheureusement pas possible ici. En effet, pour avoir suffisamment de recul, il faudrait disposer de données permettant de réaliser un suivi longitudinal des individus depuis 1930 (pour des individus ayant 70 ans en 2001). Actuellement, les données des recensements couplées au Registre national ne permettent pas de remonter aussi loin.

⁷⁶ Au moment de la naissance, sur le bulletin de naissance, l'adresse mentionnée est celle de la résidence légale de la mère. C'est celle-ci qui est reprise dans le Registre national. La seule autre adresse mentionnée est celle du lieu de naissance. Ce n'est que dans un délais légal de 1 à 3 mois que le nouveau-né disposera d'une adresse en propre.

⁷⁷ Cette hypothèse a été analysée dans le cadre d'un article portant sur la fécondité (Costa et al., 2011). On ne reprendra ici que quelques éléments.

Tableau 19. Proportion d'individus âgés de 0 à 14 ans en 2001, résidant à chaque âge dans l'arrondissement de résidence de la mère

Ages en 2001	Bruxelles	Pays	Ages en 2001	Bruxelles	Pays
0	71%	75%	8	54%	71%
1	68%	74%	9	53%	71%
2	65%	73%	10	49%	69%
3	62%	73%	11	49%	69%
4	60%	72%	12	49%	69%
5	58%	72%	13	49%	69%
6	56%	71%	14	49%	70%
7	55%	71%	15	50%	70%

Source : Enquête socio-économique de 2001 et Registre national 2001-2006 ; calcul de l'auteur

En retenant le lieu de résidence de la mère à la naissance comme proxy, on a voulu tester l'hypothèse d'un retour vers le lieu où on a passé son enfance. Entre 2001 et 2006, les proportions de migrations de retour vers la région de Bruxelles-capitale parmi l'ensemble des immigrants entrant, varient de 35% à 40% selon le groupe d'âge. Ainsi, le poids des retours est assez important parmi les personnes venant s'installer à Bruxelles au moment de la retraite. Le fait d'avoir résidé durant l'enfance dans la capitale pèserait dans le choix d'y retourner et ce d'autant plus que pour l'ensemble de la Belgique, la moyenne par arrondissement est nettement inférieure (Tableau 19). La part des migrations de retour varie pour l'ensemble de la Belgique de 22 % à 27%. Autre constat, plus la migration de retraite intervient tardivement, plus la part des migrations de retour augmente atteignant 40% pour les 65-69 ans entrant à Bruxelles entre 2001 et 2006, soit quasiment un immigrant sur deux. Ceci semble indiquer un effet de retour plus marqué sur la Région de Bruxelles-capitale par rapport à la moyenne belge ainsi qu'une amplification du phénomène au fil du temps. Cela renvoie également à la question de l'attractivité de la ville qui semble en gagner au fil du temps.

Tableau 20. Part des migrants de retour parmi les immigrants

Groupes d'âges	2001-2006		1965-1970	
	Bruxelles	Moyenne belge	Bruxelles	Moyenne belge
50-54	35%	24%	16%	21%
55-59	39%	22%	18%	25%
60-64	41%	24%	21%	27%
65-69	40%	26%	22%	28%
70-74	44%	27%	24%	28%

Source : Recensement 1970 et Registre national 2001-2006 ; calcul de l'auteur

Ce phénomène est relativement récent. En effet, si on regarde la situation prévalant au cours de la période 1965-1970, la part des immigrants de retour vers la région de Bruxelles-capitale est alors inférieure à la moyenne des arrondissements belges. En l'espace de 30 ans, la situation va s'inverser et la région de Bruxelles-capitale va voir le poids des migrations de retour s'accroître. Ce résultat confirme l'hypothèse d'une migration de retour vers la ville au sens où parmi les immigrants choisissant de s'installer en ville au moment de la retraite, le poids relatif des personnes natives de la région de Bruxelles-capitale s'accroît.

1.4.4. Caractéristiques des migrants de retour par rapport aux émigrants depuis les villes

Ce chassé-croisé entre des entrants âgés et des sortants âgés pose la question des motivations des uns et des autres et de leur profil sociodémographique. Si la question des motivations est relativement difficile à appréhender à partir des données des recensements, il est néanmoins possible de dresser une analyse comparative des profils des entrants et des sortants en distinguant au sein du premier groupe ceux qui effectuent une migration de retour. On a donc procédé en deux temps, en comparant d'abord le profil des immigrants selon qu'il s'agisse d'une immigration de retour ou non et ensuite, en comparant le profil des immigrants et des émigrants. L'objectif était, d'une part, déterminer si les immigrants de retour ont des profils différents des autres immigrants et, d'autre part, déterminer si les immigrants et les émigrants ont des caractéristiques différentes pouvant expliquer pourquoi les uns entrent alors que les autres sortent. Afin de procéder à cette analyse, on a recouru à la régression logistique binaire. Ce choix se justifiait par le fait que les variables dépendantes (immigrant de retour vs simple immigrant et immigrant vs émigrant) sont des variables nominales comptant deux modalités. De plus, cette méthode permet de combiner des variables nominales, ordinales ou quantitatives (discrètes ou continues).

Les variables retenues pour construire le modèle sont l'âge, le sexe, l'état de santé, le statut professionnel, le niveau d'étude, le type de ménage auquel on appartient (en tenant compte des éventuelles transformations : rupture, départ des enfants...) ainsi que la commune de destination ou de départ. Travaillant non sur un échantillon mais sur un ensemble exhaustif reprenant tous les individus âgés de 50 à 69 ans en début de période d'observation, migrant de ou vers la Région de Bruxelles-capitale, les effectifs étudiés sont très nombreux (entre 9.000 et 15.000 personnes selon le modèle). Dès lors, le risque est élevé d'obtenir des scores significatifs pour une majorité de variables. Aussi, afin de pallier cet inconvénient, seuls les écarts significatifs avec un seuil de 1% ont été considérés dans le commentaire.

Le tableau 21 montre que certaines variables semblent très significatives. Toutefois, ce résultat et les commentaires qui suivent, doivent être relativisés car la variance expliquée mesurée par le R^2 de Nagelkerke est de 2%. Autrement dit, le modèle, dans son ensemble est incomplet. A ce stade, il est difficile de conclure entre une absence de variables cruciales pour le modèle ou une absence de différences entre les deux groupes d'immigrants. Cette dernière hypothèse renverrait au caractère sélectif de la migration, notamment à cette période du parcours de vie, lequel induirait que ces migrants auraient davantage de points communs que de différences.

Toutefois, trois caractéristiques semblent les différencier :

- genre : les femmes sont davantage présentes parmi les migrants de retour ;
- niveau d'instruction : les individus de niveaux d'instruction plus élevés sont sur-représentés parmi les migrants de retour ;
- commune de destination : les migrants de retour sont sous-représentés dans certaines communes : Etterbeek, Evere, Jette, Schaerbeek et Uccle (quatre communes aux profils très différents : une commune universitaire, deux communes au profil intermédiaire, une commune populaire, une commune très huppée).

Tableau 21. Régression logistique à propos du statut d'immigrant de retour vs immigrant simple pour les 50-69 ans en Région bruxelloise (pour la variable dépendante, le référent est l'immigrant de retour)

Variable	Modalité	Effectif	Coefficient β
Sexe	Masculin (Réf.)	4296	
	Féminin	4494	0,184***
Niveau d'instruction	Primaire (Réf.)	1236	***
	Secondaire inférieur	2288	0,322***
	Secondaire supérieur	2127	0,265***
	Supérieur	3139	0,109*
Commune de destination en Région de Bruxelles-Capitale	Anderlecht	669	***
	Auderghem	339	0,003
	Berchem-Sainte-Agathe	273	0,015
	Bruxelles	1032	0,123
	Etterbeek	277	-0,259**
	Evere	422	-0,307**
	Forest	448	-0,129
	Ganshoren	357	-0,133
	Ixelles	567	0,049
	Jette	552	-0,298**
	Koekelberg	230	-0,152
	Molenbeek-Saint-Jean	618	-0,147
	Saint-Gilles	234	0,021
	Saint-Josse-Ten-Noode	71	-0,246
	Schaerbeek	539	-0,489*
	Uccle	853	-0,385***
	Watermael-Boitsfort	298	0,088
	Woluwe-Saint-Lambert	559	-0,229
	Woluwe-Saint-Pierre	452	-0,142
Situation de logement	Propriétaire	3849	*
	Locataire	4231	-0,157*
	Locataire social	710	-0,076
Age			-0,009*
Types de ménages	Couple avec enfant stable (CAE) (Réf.)	413	
	Couple sans enfant stable (CSE)	1478	-0,096
	Couple de cohabitants stable (Coh)	333	-0,048
	Ménage collectif stable (Coll)	469	-0,127
	Isolé stable (Iso)	1623	-0,215
	Ménage monoparental stable (Mono)	256	-0,145
	Autres types de ménage stable (Autre)	336	0,000
	CAE devenant divers type de ménage (Div)	152	-0,017
	CAE devenant CSE	451	0,122
	CSE devenant Div	191	-0,21
	CSE devenant Iso	385	-0,305
	Div devenant Iso	127	-0,061
	Div devenant Mono	288	-0,264
	Coh devenant isolé	393	-0,11
	Coh devenant Div	144	-0,15
	CAE devenant Iso	276	-0,28
	Coll devenant Iso	152	-0,086
	Iso devenant Div	119	-0,277
	Iso devenant Coh	449	-0,068
	Mono devenant Iso	357	-0,053
Iso devenant CSE	172	-0,077	
Div devenant Coh	226	-0,171	
Etat de santé	Très bon (réf.)	1451	
	Bon	4007	0,100
	Moyen	2454	0,105
	Mauvais	714	0,106
	Très mauvais	164	0,052
Situation professionnelle	En emploi	4054	
	Demandeur d'emploi	917	0,012
	Jamais travaillé	247	-0,007
	Pensionné-pré-pensionné	2728	-0,127
	Ne travaille plus pour raison d'ordre familial, social, personnel, de santé ou autre	844	0,131
Constante			0,645

* La variable type de ménage combine les situations de ménage en début et fin de période. On a les ménages stables (les individus restant dans le même ménage sans que celui-ci ne se transforme) et différentes combinaisons de transformation.

* : significatif au seuil de 10 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; *** : significatif au seuil de 1 %.

Source : Enquête socio-économique 2001 et Registre national 2001-2010 ; calcul de l'auteur

A l'inverse, le type de ménage, l'état de santé et le statut professionnel ne révèlent aucune différence. De ceci, il ressort que le migrant de retour serait davantage féminin et plus instruit que la moyenne des immigrants.

La régression réalisée en comparant les immigrants et les émigrants a une variance expliquée plus élevée mesurée par un R^2 de Nagelkerke de 9% (quasiment 5 fois plus élevé). Les variables significatives sont quelque peu différentes du modèle précédent, on trouve :

- le niveau d'instruction : l'immigrant serait moins instruit que l'émigrant ;
- le type de ménage : l'immigrant serait davantage isolé, monoparental (stable ou devenu tel en 2006) tandis que l'émigrant serait davantage en couple marié ou cohabitant (stable ou devenu tel en 2006). Ceci renvoie directement aux constats posés par Hase et al. (2010) et par Bunting (2004) liant reprise des villes et seconde transition démographique. La reprise des centres villes concernerait davantage certains types de ménage ;
- la commune de destination ou de départ en Région de Bruxelles capitale : les immigrants se dirigeraient moins vers Auderghem et Forest ;
- la situation du logement : les immigrants seraient davantage des allocataires sociaux en début de période d'observation ;
- la situation professionnelle : les immigrants seraient sur-représentés parmi les (pré-) pensionnés.

Par contre dans ce modèle, il n'y aurait pas de différence en fonction ni du sexe, ni de l'âge, ni de l'état de santé. Ainsi, l'émigrant serait plus instruit, plus souvent en couple tandis que l'immigrant serait plus souvent pensionné, allocataire social et davantage isolé ou monoparental. On aurait donc deux profils distincts, les entrants à Bruxelles étant dans des situations sociodémographiques moins favorables que les sortants.

Tableau 22. Régression logistique à propos du statut d'immigrant ou d'émigrant parmi les 50-69 ans pour la Région de Bruxelles-capitale (pour la variable dépendante, le référent est l'émigrant)

Variable	Modalité	Effectif	Coefficient β
Niveau d'instruction	Primaire (Réfèrent)	2449	***
	Secondaire inférieur	4480	-0,415***
	Secondaire supérieur	3867	-0,355***
	Supérieur	5228	-0,203***
Types de ménages	Couple avec enfant stable (CAE) (Réfèrent)	822	***
	Couple sans enfant stable (CSE)	3477	-0,161
	Couple de cohabitants stable (Coh)	607	-0,415***
	Ménage collectif stable (Coll)	567	0,001
	Isolé stable (Iso)	2609	1,374***
	Ménage monoparental stable (Mono)	393	0,262**
	Autres types de ménage stable (Autre)	688	0,405***
	CAE devenant divers type de ménage (Div)	257	-0,210*
	CAE devenant CSE	977	0,175
	CSE devenant Div	408	-0,307**
	CSE devenant Iso	614	-0,254*
	Div devenant Iso	168	0,357***
	Div devenant Mono	426	0,999***
	Coh devenant isolé	616	0,528***
	Coh devenant Div	309	0,360***
	CAE devenant Iso	375	-0,312**
	Coll devenant Iso	259	0,857***
	Iso devenant Div	310	0,089
	Iso devenant Coh	823	-0,713***
	Mono devenant Iso	555	-0,069
Iso devenant CSE	353	0,380***	
Div devenant Coh	411	-0,266*	
Commune de destination ou de départ en Région de Bruxelles-capitale	Anderlecht	1287	***
	Auderghem	562	-0,451***
	Berchem-Sainte-Agathe	444	-0,170
	Bruxelles	2272	-0,080
	Etterbeek	630	-0,118
	Evere	638	-0,082
	Forest	751	-0,411***
	Ganshoren	460	-0,003
	Ixelles	1109	0,016
	Jette	826	0,087
	Koekelberg	317	-0,138
	Molenbeek-Saint-Jean	1064	0,275*
	Saint-Gilles	492	-0,163
	Saint-Josse-Ten-Noode	193	0,251**
	Schaerbeek	1508	0,069
	Uccle	1426	-0,167*
	Watermael-Boitsfort	450	-0,142
	Woluwe-Saint-Lambert	882	0,053
	Woluwe-Saint-Pierre	713	-0,039
	Situation de logement	Propriétaire	7533
Locataire		7085	0,060
Locataire social		1406	0,361***
Situation professionnelle	En emploi	7414	**
	Demandeur d'emploi	1539	-0,015
	Jamais travaillé	417	0,130*
	Pensionné-pré-pensionné	5091	0,305**
	Ne travaille plus pour raison d'ordre familial, social, personnel, de santé ou autre	1563	0,033
Age			0,002
Sexe	Masculin	7846	
	Féminin	8178	0,052
Etat de santé	Très bon	2622	
	Bon	7443	-0,189
	Moyen	4459	-0,204
	Mauvais	1235	-0,157
	Très mauvais	265	-0,119
Constante			0,304

* La variable type de ménage combine les situations de ménage en début et fin de période. On a les ménages stables (les individus restant dans le même ménage sans que celui-ci ne se transforme) et différentes combinaisons de transformation.

* : significatif au seuil de 10 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; *** : significatif au seuil de 1 %.

Source : Enquête socio-économique 2001 et Registre national 2001-2010 ; calcul de l'auteur

2. Mobilité et situation socio-économique : migre qui peut ?

Les résultats précédents font apparaître deux éléments : d'une part, la situation professionnelle a un impact sur la mobilité résidentielle des 50-64 ans, les chômeurs étant plus mobiles que les personnes en emploi ou les retraités (Tableau 10) ; d'autre part, quand on analyse la probabilité d'effectuer une migration en fonction de différents paramètres (Tableau 16 et 17), le niveau d'étude n'apparaît pas comme significatif. Certes, ces résultats sont obtenus à partir de deux sources de données différentes (Recensement et registre national pour le premier constat ; l'enquête GGP pour le second) et ne sont donc pas strictement comparable. Toutefois, la question méritait d'être approfondie d'autant que l'on sait par ailleurs que, lorsqu'on étudie la question pour certains âges actifs (30-45 ans), le groupe social peut se révéler très contraignant en matière de mobilité résidentielle (Eggerickx et Sanderson, 2014).

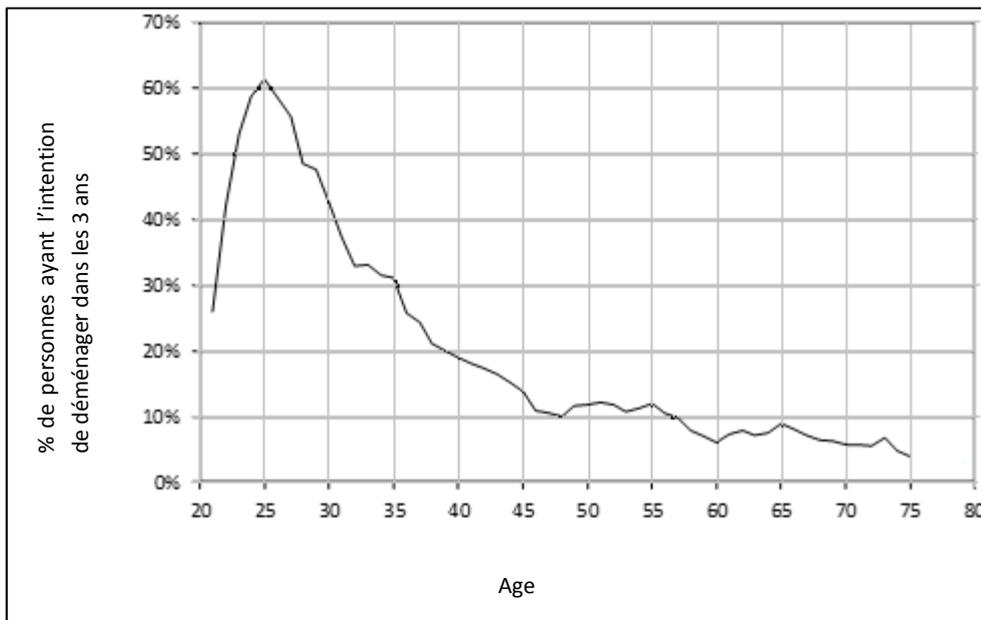
2.1. La volonté de migrer est-elle liée au groupe socio-économique de l'individu ?

La première étape consistait à définir les groupes sociaux. A partir des données du recensement de la population de 2001, il est possible de construire des catégories socio-économiques en tenant compte de différents paramètres : le niveau d'instruction, le statut d'activité, les caractéristiques du logement, le statut de propriété, la taille du ménage... Cet exercice a été réalisé dans le cadre d'un projet mené au Centre de recherche en démographie (projet de recherche Destiny). L'objectif était d'analyser l'évolution des inégalités sociales en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg. Une méthodologie a alors été élaborée en vue d'attribuer à chaque individu un groupe socio-économique (Lord et al., 2011). A partir de caractéristiques individuelles et de ménage (en ce compris le revenu), il s'agissait de positionner chaque individu en fonction des différentes modalités de ces variables sur une échelle exprimant un continuum allant de la situation la plus précaire à la plus favorisée. Intuitivement, on imagine qu'un chômeur est moins bien positionné qu'un cadre. Toutefois, il s'agissait ici d'objectiver ces « a priori ». On a ensuite regroupé les individus au sein d'agrégats de personnes partageant des similitudes sur les différentes dimensions en pratiquant une analyse de classification hiérarchique sur simulation théorique des combinaisons de modalités sur les trois dimensions. Dans les deux cas, il en résulte 16 clusters ou groupes sociaux numéroté de 1 à 16, allant du groupe social le plus défavorisé au plus favorisé. Cela a permis de construire 16 groupes socio-économiques allant du groupe le plus défavorisé au plus favorisé. Dans la suite de notre analyse, ils ont été rassemblés pour constituer quatre grands groupes. La même procédure a été appliquée aux données de l'enquête GGP permettant, dans ce cas de définir trois groupes.

La deuxième étape consistait à appréhender l'intention. L'enquête GGP comportait une question sur cette intention de quitter son logement. Celle-ci ne se limitait pas à une simple spéculation, mais impliquait d'entreprendre des démarches pour réaliser cette intention. On peut, dès lors, se demander si les moyens financiers et culturels ne constituent pas un obstacle à l'intention de migrer ainsi mesurée.

En rapportant le nombre de personnes ayant affirmé avoir l'intention de déménager dans les 3 années à venir, à l'ensemble des individus de chaque groupe d'âge, on peut calculer la proportion de personne ayant l'intention de migrer (Figure 44). Globalement, les intentions présentent une courbe assez similaire aux taux effectifs de mobilité par âge⁷⁸ (Figure 42). La courbe des intentions est légèrement décalée vers la gauche par rapport à ces derniers, matérialisant la durée entre une intention et sa réalisation. Ce phénomène de décalage est bien visible pour l'âge modal (ici 25 ans contre 28-29 ans pour le taux de migration), mais aussi pour l'accroissement passager à l'approche de la retraite, vers 55-60 ans pour les taux effectifs et plutôt dans la cinquantaine pour les intentions.

Figure 44. Intention de déménager dans les 3 ans (moyenne mobile sur 3 âges)



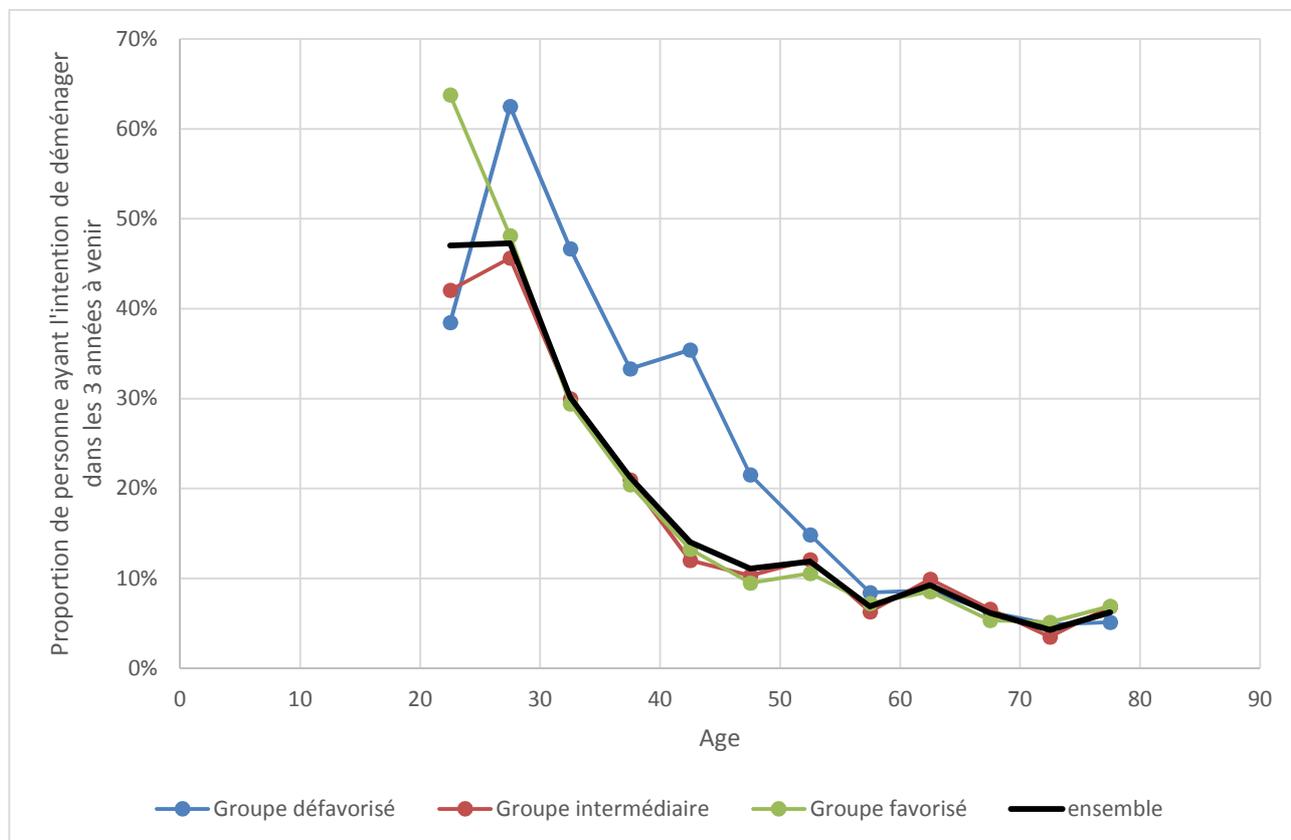
Source : GGS-Belgium

Afin de tester notre hypothèse, on a distingué les résultats par groupe social (Figure 45). On constate que de 25 à 59 ans, la proportion de personne ayant l'intention de migrer est plus élevée parmi les personnes appartenant au groupe le moins favorisé, alors que pour les deux autres, on est proche de la moyenne. Au-delà de 55 ans, les différences semblent s'amenuiser et les comportements se standardiser. L'écart observé entre les intentions des moins favorisés s'érode au fur et à mesure

⁷⁸ Il est à noter que l'intention représentée sur la Figure 2 porte sur 3 années, alors que la Figure 1 montre l'évolution de taux calculés sur une base annuelle. Outre le fait qu'une intention ne se réalise pas toujours, ceci permet de comprendre en grande partie la différence de niveau.

que l'âge avance un peu comme si, au fil des ans, l'espoir d'un logement meilleur s'étiolait. Notre hypothèse de départ est ainsi infirmée.

Figure 45. Intention de déménager dans les 3 ans (moyenne mobile sur 3 ans d'âge) selon le groupe social



Source : GGS-Belgium

Si l'intention de migrer est plus forte pour le groupe des personnes âgées de 50 à 59 ans les moins favorisées, on peut se demander ce qu'il en est lorsqu'on regarde les migrations réalisées. En effet, entre l'intention et la réalisation, il existe un décalage important.

2.2. La réalisation d'une migration de retraite est-elle liée aux capacités socioéconomiques des individus ?

2.2.1. Remarque méthodologique

Le point précédent a abordé la question des intentions de déménager. Si l'enquête GGS avait été poursuivie en Belgique comme c'est le cas dans les autres pays participants, avec la deuxième vague survenant en moyenne 3 ans après la première, on aurait pu analyser la situation des personnes ayant déclaré leur intention de migrer dans les 3 années à venir. On aurait eu ainsi la possibilité d'identifier ceux qui avaient concrétisé leur intention et ceux qui ne l'avaient pas fait pour ensuite leur poser la question du pourquoi. Malheureusement, la Belgique ayant renoncé à poursuivre l'opération, cela n'est pas possible.

Toutefois, à partir des données du Registre national, on peut analyser les migrations individuelles et, en travaillant sur une période censitaire, il est possible de coupler ces informations avec celles issues des recensements. L'intérêt du Registre est de couvrir l'ensemble des migrations internes et celui du recensement de fournir des informations sur les caractéristiques socio-économiques des individus.

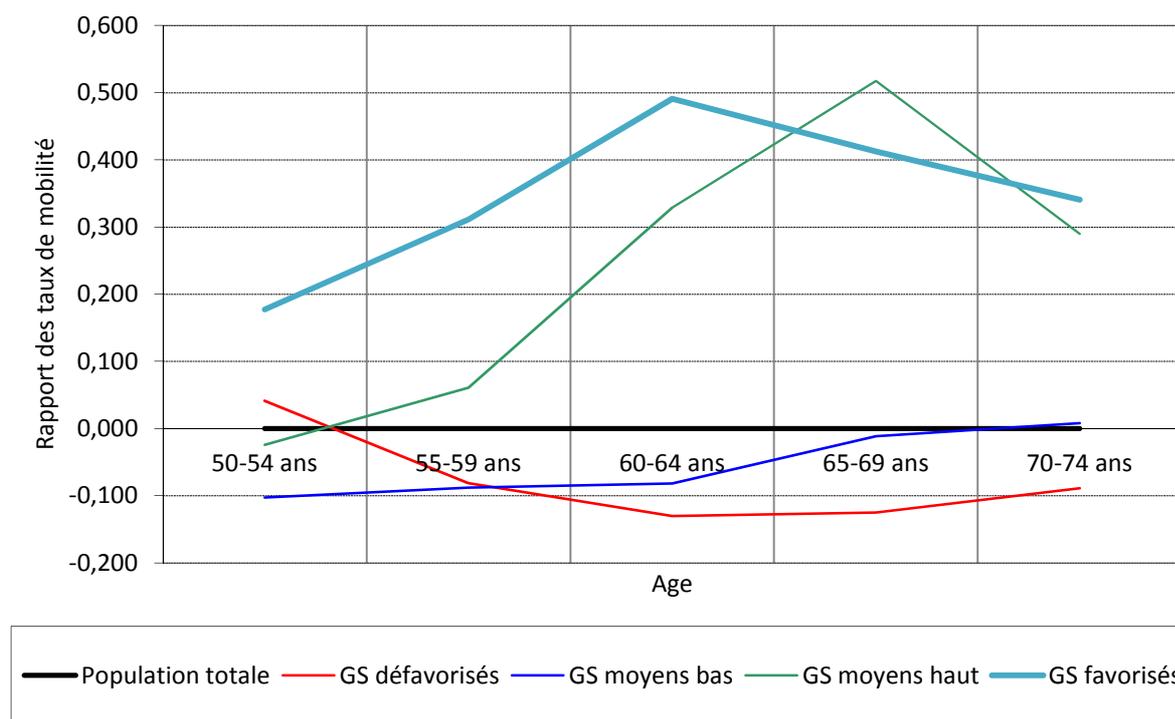
Afin d'identifier les personnes ayant effectué une migration, on a comparé leur commune de résidence au 1er janvier 2001 et au 1er janvier 2006. Dans ce cadre, on a considéré comme migrante toute personne dont la commune de résidence au 1er janvier 2006 est différente de celle au 1er janvier 2001.

2.2.2. Migrer ou ne pas migrer : Entre contrainte et choix délibéré

Comme signalé en introduction, le taux de mobilité varie principalement en fonction de l'âge des individus ou plus exactement de leur position dans leur parcours de vie. Toutefois, notre liberté de migrer est contrainte par notre capacité socio-économique à réaliser cette migration.

Cette situation particulière aux migrations de retraite est davantage perceptible si on se focalise sur les 50-74 ans en comparant systématiquement la courbe de chaque groupe social à la moyenne nationale (Figure 46). On y observe une nette sur-mobilité du groupe « favorisé » qui culmine vers 60-64 ans. Le même phénomène s'observe pour le groupe « intermédiaire haut » avec un décalage de 5 années. Les deux autres groupes connaissent une nette sous-mobilité, hormis à 50-54 ans pour le groupe « défavorisé » qui enregistre une mobilité légèrement supérieure à la moyenne.

Figure 46. Rapport des taux de mobilité par âge et par catégorie socio-économique à la moyenne (2001-2006)



Source : Registre national (2001-2006)

Ces résultats semblent confirmer l'idée que ne migre pas qui veut mais qui peut. Quand on le met en miroir avec les intentions de migrer, force est de constater un certain hiatus entre les intentions et la réalisation de cette migration. Certes, au-delà de 50 ans, tous les groupes semblent exprimer la même volonté de migrer mais la réalisation de cette migration est plus élevée parmi les personnes appartenant aux groupes socioéconomiques favorisés.

Cela confirme surtout l'idée que la sédentarité de même que la migration ne sont pas nécessairement choisies mais, dans certaines situations, contraintes voire subies notamment pour des motifs socio-économiques.

2.2.3. Le lieu de destination dépend-il du groupe socio-économique de l'individu ?

Dans le même registre, on serait tenté de formuler l'hypothèse que si les probabilités de migrer ne sont pas identiques, il est également probable Si on se focalise sur les migrants, on peut formuler l'hypothèse que les lieux de destination ne sont pas neutres. Des travaux antérieurs (citons pour la Belgique, Sanderson et Eggerickx, 2006 ; Bracaval, 2009) ont démontré que les migrations de retraite s'orientent vers des destinations privilégiées, principalement les petites villes et les communes à vocation touristique. A celles-ci, il faut ajouter les centres villes des grandes

agglomérations (Sanderson, 2016) même si, dans ce cas précis, les entrées sont compensées par des sorties au moins équivalentes, produisant des soldes migratoires nuls voire négatifs.

Sachant la migration contrainte par les moyens économiques que le retraité peut mobiliser, la question du choix du lieu de destination se pose de la même façon. Les choix résidentiels des individus et des ménages obéissent à des « règles » économiques et démographiques (Thisse et al., 2003). L'analyse de la situation socio-économique des habitants des communes wallonnes a mis en évidence des contrastes marqués entre des communes dont les habitants connaissent des situations très favorables (espaces périurbains) et les grandes agglomérations urbaines ainsi que les communes industrielles où la situation est nettement plus défavorisée (Eggerickx et al., 2012). Travaillant sur les migrations périurbaines, Eggerickx et Brée (2016) ont mis en évidence le rôle de la migration interne dans le renforcement de la ségrégation sociale des milieux de résidence.

Toutefois, ces résultats sont largement dominés par les migrations des adultes au-delà de 30 ans qui sont les principaux acteurs de la périurbanisation. La question que l'on a voulu examiner ici était de savoir si ce modèle se prolongeait pour les migrations de retraite. Autrement dit, les lieux de destination des migrations de retraite sont-ils également socio-économiquement orientés ? Pour répondre à cette question, on a procédé de la même façon que précédemment. On a dès lors examiné les soldes migratoires des 50-74 ans par commune pour chacun des groupes socio-économiques.

Figure 47. Soldes migratoires : 50-74 ans-groupe défavorisé (2001-06)

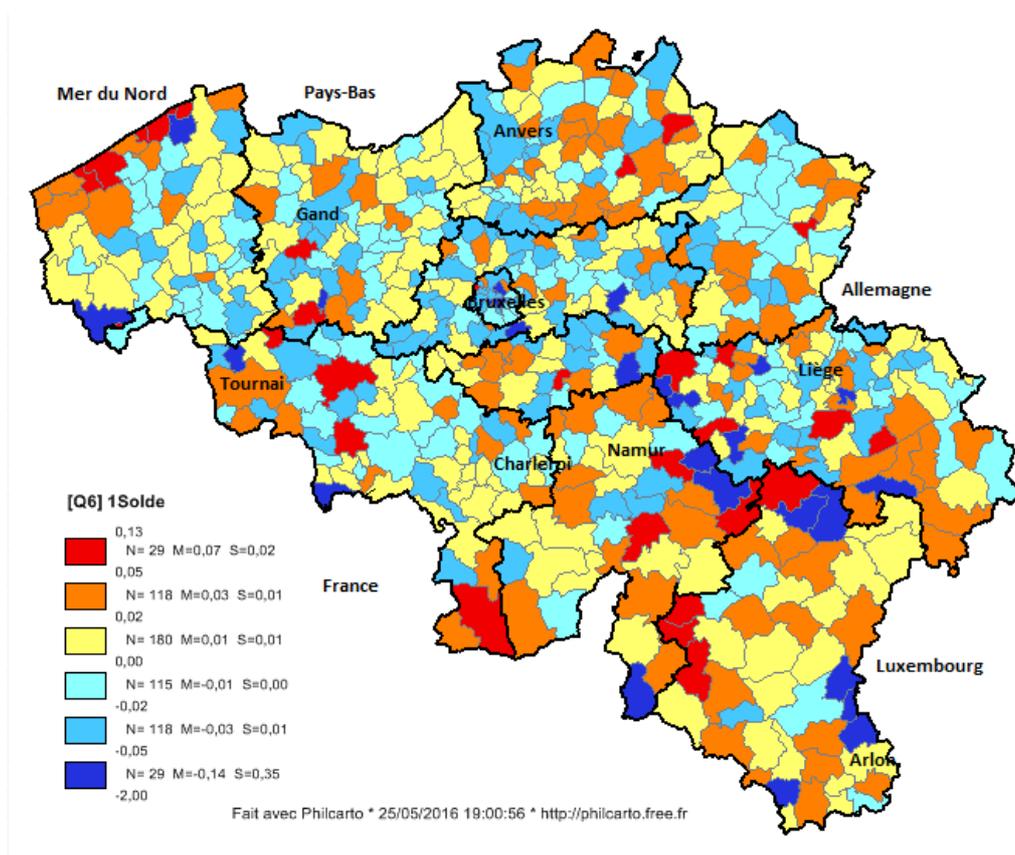


Figure 48. Soldes migratoires : 50-74 ans-groupe intermédiaire bas (2001-06)

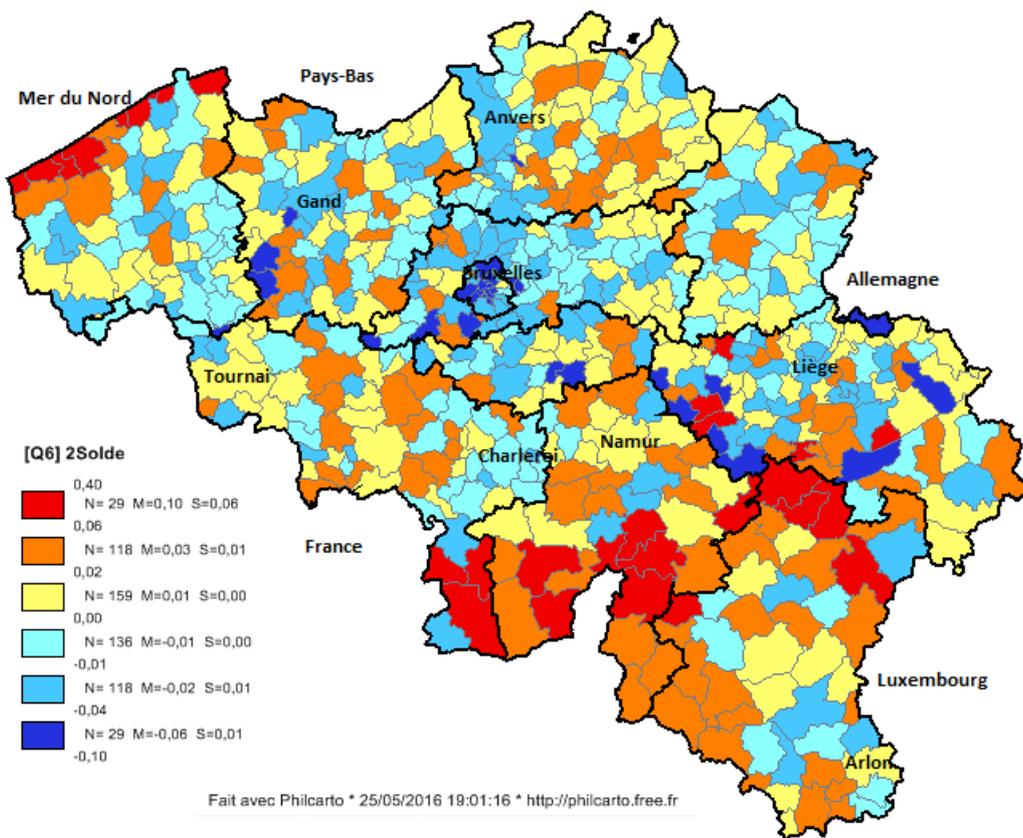


Figure 49. Soldes migratoires : 50-74 ans-groupe intermédiaire haut (2001-06)

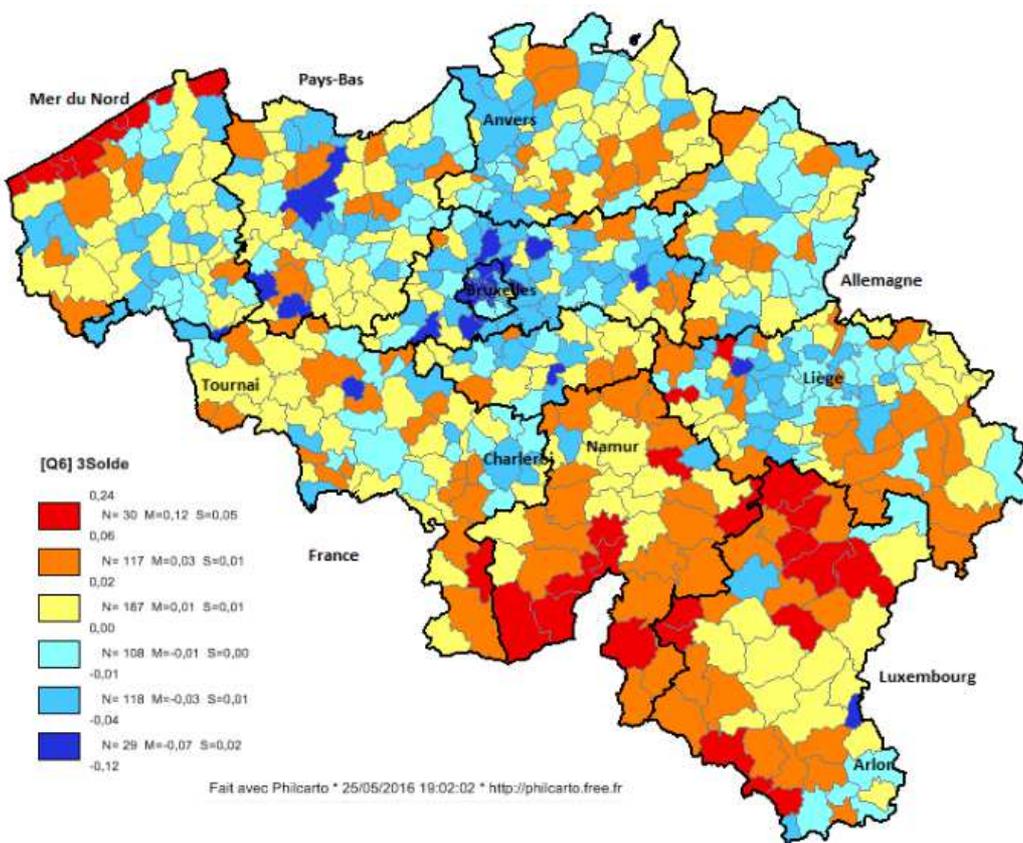
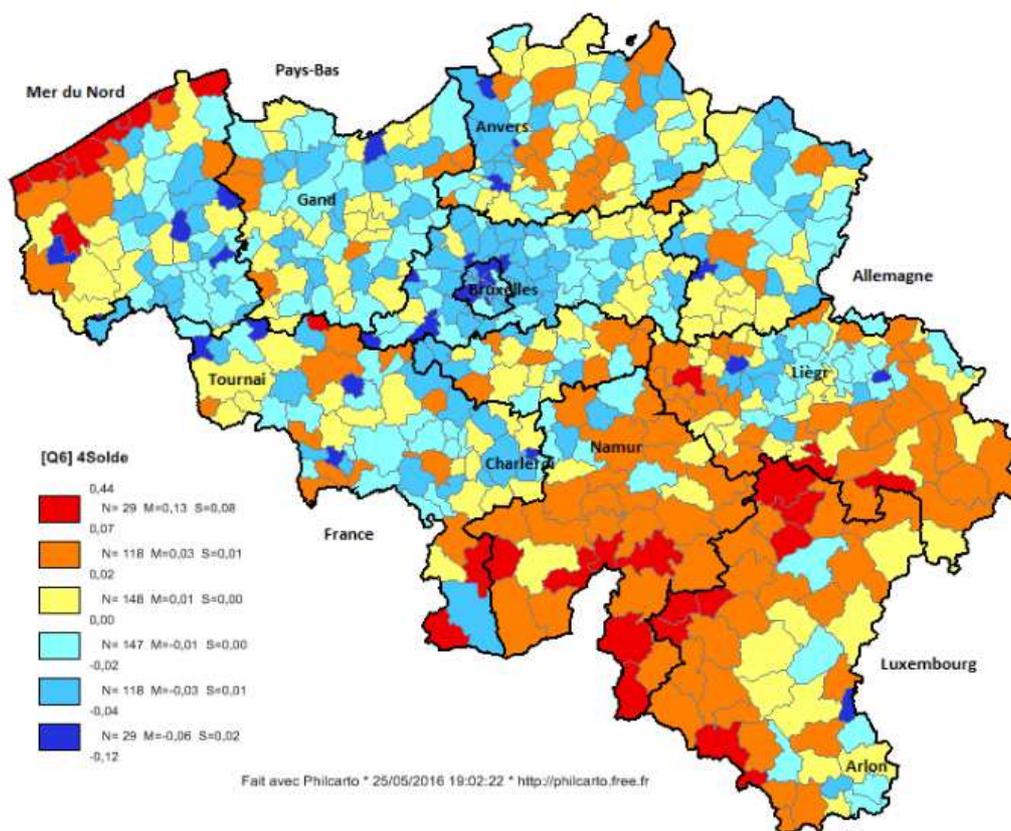


Figure 50. Soldes migratoires : 50-74 ans-groupe favorisé (2001-06)



Les quatre cartes montrent une image très clivée de la migration. Ces cartes présentent quelques points communs : les migrants de chaque groupe désertent les grandes villes (Bruxelles, Gand, Anvers, Liège et Charleroi) ; on les retrouve à la côte belge, dans des communes assez isolées. Toutefois, les différences sont importantes. Si on regarde les deux groupes extrêmes, on observe que les plus favorisés ont un schéma spatial très proche du schéma type des migrations de retraites : côte belge, vallées de la Lesse, de la Semois et de l'Ourthe-Amblève et Entre-Sambre-et-Meuse auxquelles on peut ajouter des communes de la troisième couronne périurbaine de Bruxelles (sud du Brabant Wallon, Nord du Namurois et ouest de la province de Liège). La carte du groupe défavorisé présente un aspect nettement moins structuré. On les retrouve dans les communes de la côte belge ainsi que dans certaines communes des vallées touristiques mais sans cet effet de concentration que l'on trouve dans les trois autres groupes. Si on regarde les quatre cartes, on observe une gradation dans la concentration des migrants. Cette spatialisation des migrations selon les catégories socio-économiques laisse percevoir ce rôle de la migration déjà identifié dans le cadre des migrations périurbaines à savoir la sélection sociale des migrants et le renforcement de la ségrégation spatiale.

3. Pourquoi migrent-ils ?

En l'absence d'enquêtes spécifiques sur la mobilité des aînés, il est difficile sinon impossible de répondre à cette question et tenter d'y répondre revient presque à admettre que les motivations de la migration m'échappent quasi totalement. En effet, les données du Registre national s'accommodent mal avec des questionnements plus qualitatifs et des réflexions plus fondamentales autour des causes et des motivations. Elles permettent un suivi des migrants mais n'offrent pas la possibilité de les écouter directement ni de les interroger sur leurs motivations.

Toutefois, cette question demeure, une fois les analyses menées, une fois les lieux de destination identifiés... elle se pose presque inéluctablement. Aussi dans ce 4^e point de la partie consacrée à la mobilité résidentielle, a-t-on voulu explorer quelques pistes de réponses.

Deux sources ont été mobilisées :

- d'une part, les résultats de l'enquête GGS qui intègre, comme signalé, des questions sur les intentions de migrer mais également des questions quant aux raisons pour justifier ce choix. A ces motifs « directs », les données GGS permettent aussi d'analyser les motivations de l'intention de migrer sous l'angle de « motifs indirects ». Le qualificatif « indirect » se justifie par le fait que les questions en cause ont été posées indépendamment de l'intention de migrer. Elles portent sur leur satisfaction du logement actuel, biais par lequel, en cas d'insatisfaction, on peut tenter d'éclairer l'intention de migrer.
- d'autre part, les données des registres de population qui, à défaut de permettre de déterminer l'ensemble des causes, permettent néanmoins d'en identifier certains événements concomitants (ex. : rupture d'union, le départ des enfants du foyer parental...) de la migration.

Dans ce contexte, la migration des aînés répondrait-elle également à d'autres motivations, comme la volonté d'adapter son logement devenu trop grand après le départ des enfants ou celle de se rapprocher de membres de la famille ? Telles sont les questions qui ont inspiré cette recherche.

3.1. Pourquoi ont-ils l'intention de migrer ?

L'enquête GGS portant sur les 18-79 ans, on a laissé les 75-79 ans avec les 50-74 ans même si au sens strict, ils ne sont plus concernés par la migration de retraite. Ce groupe d'âge a été comparé avec l'ensemble des moins de 50 ans de manière à mettre en évidence des modalités spécifiques propres à leur groupe d'âge. Parmi ceux qui affirment avoir l'intention de migrer, on retrouve quatre raisons principales :

- la taille du logement (29 % chez les hommes et 32 % chez les femmes) ;
- la qualité du logement (19 % et 10 %) ;
- l'environnement (18 % et 12 %) ;
- les problèmes de santé (9 % et 17 %).

L'environnement figure parmi les préoccupations de ces migrants potentiels mais à des degrés moindres que la taille du logement ou la qualité de celui-ci.

Tableau 23. Motifs directs de l'intention de déménager

Motivation ⁷⁹	Moins de 50 ans		50 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Accès à la propriété	25%	23%	9%	6%
Changement de lieu de travail	8%	5%	2%	1%
Changement de statut d'activité ou de profession	13%	11%	9%	5%
Coût du logement actuel	7%	8%	9%	9%
Environnement	11%	10%	18%	12%
Problèmes de santé	1%	1%	9%	17%
Qualité du logement actuel	15%	15%	19%	10%
Quitter ses parents	21%	15%	3%	0%
Taille du logement actuel (trop grand ou trop petit)	21%	22%	29%	32%
Transformation du ménage (mariage, cohabitation, divorce ...)	26%	29%	7%	9%
Volonté de se rapprocher d'autres membres de sa famille	4%	4%	8%	8%
Autre raison	13%	17%	24%	30%

Source : Enquête GGS - Belgique

Les plus de 50 ans se distinguent en ceci des plus jeunes pour lesquels, à la qualité du logement et à l'adaptation de la taille du logement, s'ajoutent l'accès à la propriété, les transformations du ménage et, pour les très jeunes, la volonté de quitter le foyer parental. Ceci confirmerait l'idée que la migration pourrait être utilisée par les 50 ans et plus comme une alternative à la nécessité d'adapter le logement au nouveau mode de vie lié à la retraite. En effet, au moment de la retraite, le mode de vie change de plusieurs manières :

- les enfants éventuels approchent des âges où ils vont s'émanciper en quittant le foyer parental (s'il ne l'ont pas déjà fait) entraînant *de facto* une diminution de la taille du ménage et des besoins en termes d'espace habitable ;
- le temps consacré au travail devient disponible pour d'autres tâches, dont les loisirs. Cela peut susciter de nouveaux besoins et le souhait de se retrouver dans des environnements plus agréables ou plus proches de lieux de loisir.

Deux questions permettent d'analyser les motifs indirects :

- une première question portant sur la satisfaction générale à propos du logement occupé, avec des notes allant de 0 à 10 ;
- une autre question portant sur les problèmes rencontrés à propos de différents aspects d'un logement et de son environnement, avec comme options de réponse : oui ou non.

⁷⁹ Dans le questionnaire GGP, ces motivations sont rassemblées sous une question à choix multiples.

Tableau 24. Degré de satisfaction du logement actuel et pourcentages d'individus ressentant des problèmes selon l'âge, le sexe et l'intention de déménager

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Groupe d'âge	Moins de 50 ans				50 ans et plus			
Sexe	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Intention de déménager	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Satisfaction générale (0 à 10)	8,3	7,3	8,3	7,2	8,5	7,1	8,5	6,9
Proportions (en %) d'individus ressentant un problème								
Problème du logement lié...	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
à sa structure	13%	24%*	16%	28%*	12%	24%*	14%	25%*
à son exigüité	10%	24%*	13%	30%*	5%	15%*	5%	17%*
à sa grandeur	4%	4%	4%	4%	12%	22%*	12%	29%*
à sa luminosité	7%	12%	9%	18%*	8%	17%*	8%	15%*
au bruit	14%	25%*	16%	31%*	17%	26%*	15%	28%*
à la pollution	9%	14%	11%	13%	12%	16%	12%	15%
à la criminalité	10%	15%	12%	14%	14%	18%	12%	19%
aux possibilités de parking	16%	30%*	17%	31%*	14%	23%*	19%	32%*
Problème lié à l'éloignement ...	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
des commerces et services	10%	13%	12%	12%	16%	16%	17%	17%
des zones de loisir	12%	16%	17%	19%	10%	14%	13%	16%
des transports publics	15%	12%	16%	14%	15%	13%	17%	15%
de la famille	9%	17%*	13%	22%*	8%	14%	11%	22%*

* Ecart (par rapport à ceux qui ont l'intention de migrer) significatif au seuil de 10%

Source : Enquête GGS – Belgique.

Globalement, on n'observe pas de différence statistiquement représentative entre les personnes qui ont l'intention de déménager et les autres, elles se déclarent généralement satisfaites de leur logement. Parmi les points les plus importants soulignés sont les problèmes liés à la structure du logement, au bruit, aux possibilités de parking et à l'éloignement de la famille. A cela s'ajoute pour les plus de 50 ans, la taille excessive du logement. Ainsi, entre autre chose, l'adaptation du logement à la taille plus réduite de la famille.

In fine, dans l'émergence de l'intention de migrer, certains problèmes liés au logement apparaissent comme plus importants que d'autres. Afin de valider ce résultat, une régression logistique a été réalisée autour de l'intention de migrer en intégrant d'autres facteurs dont le milieu de résidence (urbain, périurbain, rural) ; le statut d'occupation et l'état-civil, autant de facteurs que des travaux antérieurs ont révélés discriminant (Sanderson et Eggreickx, 2006).

Les résultats (tableau 24) montrent que certaines variables comme l'âge, le statut d'occupation du logement, l'état-civil sont hautement significatives. Ces variables influencent l'intention de migrer positivement ou négativement selon le cas :

- avec l'augmentation de l'âge et du degré de satisfaction du logement (variables considérées comme continues), la probabilité d'avoir l'intention de migrer diminue ;
- pour les propriétaires, l'intention de migrer est plus faible que pour les non-propriétaires ;

- enfin, le fait d’être marié est également un frein à la migration, et ce, indépendamment de la composition du ménage (Eggerickx et al., 2005).

Tableau 25. Régression logistique à propos de l’intention de migrer parmi les 50 ans et plus

Variables	Coefficient B
Milieu d’habitat (Réf. Urbain)	
Périurbain	-0,2
Petites villes-Rural	-0,226
Âge	-0,034***
Satisfaction du logement	-0,311***
Problème lié ... (Réf. : Présence du problème)	
...à la structure du logement	0,206
...à l’exiguïté du logement	-0,626***
...à la grandeur du logement	-1,372***
...à la luminosité du logement	-0,211
...au bruit	-0,16
...à la pollution	0,279
...à la criminalité	-0,016
...aux possibilités de parking	-0,306*
...à l’éloignement des services et commerces	0,167
...à l’éloignement des zones de loisir	-0,173
...à l’éloignement des transports publics	0,227
...à l’éloignement de la famille	-0,385*
Statut d’occupation (Réf. Propriétaire)	1,039***
État-civil (1) (Réf. Marié)	0,508***

Lecture : résultats significatifs au seuil de 1 % (***), 5 % (**), 10 % (*).

(1) Variable dichotomique, marié - non marié

Source : Enquête GGS – Belgique

Parmi les problèmes liés au logement et à son environnement, la taille du logement (si trop grand ou trop petit) demeure un déterminant très significatif, ainsi que la disponibilité de parking, mais au seuil de 10 %. A cela s’ajoute l’éloignement de la famille (également au seuil de 10 %).

Les résultats de la régression confortent en partie ceux obtenus sur la base d’une analyse bivariée (tableau 23) : la taille du logement (trop petit ou trop grand) apparaît comme un facteur clef dans l’intention de migrer des 50 ans et plus, de même que l’éloignement de la famille et les possibilités de parking (ces dernières pouvant être un révélateur d’autres problèmes notamment en termes d’intensité de la circulation à proximité du logement). Par contre, des facteurs comme la structure du logement, la luminosité et le bruit qui apparaissaient comme importants dans le tableau 28 perdent toute signification dans la régression logistique, lorsque les autres paramètres sont contrôlés.

3.2. Pourquoi ont-ils migré (2001-2005) ?

Le point précédent a abordé la question des intentions de déménager. Comme signalé, le Registre national ne permet pas de connaître les motivations des individus. Toutefois, de manière malheureusement exceptionnelle, le recensement de 2001 incluait des questions sur la qualité du logement, de l’environnement immédiat et du quartier de résidence. La combinaison de ces données avec celle du Registre permet de suivre les migrations résidentielles en lien avec ces caractéristiques. Ces données ne permettent pas d’identifier les causes effectives du déménagement mais en comparant l’évaluation de leur logement et des caractéristiques de leur

environnement des migrants et des sédentaires, on peut essayer de construire une image de leurs motivations.

L'analyse a été réalisée, comme la précédente, à l'aide d'une régression logistique binaire. Ici encore, seules les personnes âgées de 50 ans et plus ont été retenues. La variable dépendante est « migrant ». Ainsi, tout coefficient β positif indique une plus grande mobilité résidentielle (tableau 25). Presque toutes les variables du modèle sont significatives (seuil de 1 %). Elles obtiennent toutefois des « scores » inégaux :

Toutefois certaines variables ont obtenu des scores assez élevés et ont dès lors fait l'objet d'une analyse plus systématique :

- l'évolution de la taille du ménage (à la hausse ou à la baisse) accroît fortement la propension à effectuer une migration. Ainsi, certaines transformations familiales en lien avec la taille du logement (que celui-ci soit devenu trop grand ou trop petit) seraient ;
- le fait d'être propriétaire constitue un frein à la mobilité si on compare ceux qui le sont avec les locataires et la catégorie « autre ». Ce constat n'est pas une surprise. Il a déjà été posé pour d'autres catégories d'âge (Sanderson et al., 2010). Par contre, les locataires sociaux ne se démarquent pas des propriétaires, sans doute en raison de la difficulté d'obtenir un logement social et de la faiblesse du loyer demandé pour de ces logements (en Belgique, le montant du loyer social est calculé en fonction des revenus de la personne, cela peut donc représenter un rapport de 1 à 2 (voire plus) par rapport au prix du marché local) qui peuvent pousser à la sédentarité ;
- les célibataires « stables » sont moins mobiles que les autres catégories (exception faite des divorcés stables, les plus mobiles étant, sans surprise, les nouveaux divorcés et les remariés) ;
- si on examine le type de ménage en 2001, les couples mariés avec enfant(s) et les familles monoparentales sont moins mobiles que les autres types de ménage. La présence d'enfant(s) dans le ménage constitue un frein à la migration, que celle-ci soit différée (en attendant le départ des enfants) ou simplement non envisagée.

Variables ayant obtenu un score moyen :

- le degré d'urbanisation de la commune présente une certaine importance. Seules les petites villes présentent une sous-mobilité par rapport aux centres urbains, soit un résultat venant corroborer les études antérieures (Bracaval, 2009 ; Sanderson et Eggerickx, 2006). Dans les autres milieux d'habitats, les aînés, particulièrement ceux résidant en milieu périurbain ou dans les communes rurales, ont une propension plus forte à migrer ;
- pour ce qui est de l'état de santé perçue (en 5 catégories de très bon à très mauvais), il accroît la propension à migrer lorsque la santé est perçue comme mauvaise ou très mauvaise. Sans doute s'agit-il là des effets des départs vers les institutions qui surviennent lorsque la santé ne permet plus de rester dans son domicile privé ;
- l'esthétique du quartier (en 3 catégories de très agréable à insatisfaisant) participe à la sédentarité lorsqu'elle est perçue positivement ;

- le confort du logement constitue également un frein à la mobilité. Toutefois, ce frein ne s'accroît pas avec le confort, mais demeure assez constant dès qu'un minimum de confort est rencontré. Ainsi, le confort permettrait de démarquer les situations d'inconfort des autres ;
- les Bruxellois sont plus mobiles que les Flamands et les Wallons, dont les comportements de mobilité ne se différencient guère.

Certaines variables comme l'âge ou encore certaines caractéristiques du quartier (tranquillité, offre de transport public, de commerce, de service de santé, la qualité de l'air, la présence d'espaces verts et l'offre de services culturels ou de loisirs) ont obtenu certes des scores statistiquement significatifs mais avec des écarts relativement faibles ce qui semble indiquer une faible incidence voire l'absence de celle-ci. À ce stade, aucune explication satisfaisante n'a pu être avancée à propos de ces scores par ailleurs plutôt faibles.

Ainsi, dans l'explication de la mobilité résidentielle des 50 ans et plus, si le statut de propriété joue un rôle important, ce sont davantage des variables liées au ménage et à la vie familiale (changement de taille du ménage, modification de l'état civil, type de ménage) qui permettent d'expliquer le fait de migrer ou de rester. Alors que dans la construction de l'intention de migrer, les variables liées au logement semblaient jouer un rôle important, ce n'est plus le cas lorsqu'on regarde les migrations réalisées.

Tableau 26. Propension à migrer : Résultat de la régression logistique

Variables	Coefficient. B
Âge	0,015***
Taille du ménage (Réf. Stable)	
Augmente	1,868***
Diminue	1,608***
Statut d'occupation (Réf. Propriétaire)	
Locataire	1,025***
Locataire social	-0,018
Autre	0,686***
Urbanisation (Réf. Centre urbain)	
Reste de l'agglomération	0,380***
Périurbain	0,341***
Zone de migrants alternants	0,168***
Petites villes	-0,094***
Communes rurales	0,750***
État-civil (Réf. Célibataire stable)	
Mariés stables	0,470***
Divorcés/Séparés stables	-0,688***
Nouveaux divorcés	1,212***
Nouveaux mariés	1,310***
Autres	4,816***
Ménage en 2001 (Réf. : Isolés)	
Couples sans enfants	-0,007
Couples avec enfant	-0,638***
Cohabitants	0,352***
Famille monoparentale	-0,533***
Autres	-0,304***
État de santé perçu (Réf. Très bon)	
Bon	-0,078***
Moyen	0,022
Mauvais	0,278***
Très mauvais	0,514***
Esthétique du quartier (Réf. Pas satisfaisant)	
Satisfaisant	-0,200***
Très agréable	-0,227***
La propreté (Réf. Pas satisfaisant)	
Satisfaisant	0
Très agréable	0,007
La qualité de l'air	
Satisfaisant	0,004
Très agréable	0,112***
La tranquillité (Réf. Pas satisfaisant)	
Satisfaisant	-0,104***
Très agréable	-0,064***
Espaces verts (Réf. Mal équipé)	
Normalement équipé	0,028***
Très bien équipé	0,098***
Transports publics (Réf. Mal équipé)	
Normalement équipé	-0,061***
Très bien équipé	-0,060***
Les commerces (Réf. Mal équipé)	
Normalement équipé	-0,063***
Très bien équipé	-0,035***
Les services de santé (Réf. Mal équipé)	
Normalement équipé	-0,047***
Très bien équipé	-0,155***
Les trottoirs (Réf. Mal équipé)	
Normalement équipé	0,01
Très bien équipé	0,012
Culture et loisir (Réf. Mal équipé)	
Normalement équipé	0,046***
Très bien équipé	0,046***
Confort du logement [1] (Réf. Sans confort)	
Petit confort	-0,120***
Moyen confort	-0,126***
Grand confort	-0,119***
Région (Réf. Bruxelles)	
Flandre	-0,499***
Wallonie	-0,450***
Constante	-4,250***

CONCLUSION

L'objectif de ce texte était de livrer une vision du vieillissement démographique pour la Belgique à partir de travaux que j'ai réalisés en veillant à chaque fois, lorsque c'était possible, à développer une vision diachronique et spatiale. Il m'a permis de faire le point sur ces travaux traitant du vieillissement et des migrations résidentielles des personnes âgées, d'en dégager les principaux résultats et d'identifier des perspectives nouvelles.

En optant pour une perspective diachronique, j'ai délibérément situé *la démographie comme discipline au carrefour de plusieurs autres* dont l'histoire, la sociologie, la géographie... Cette situation particulière permet au démographe de s'appuyer sur les acquis des autres disciplines pour proposer un regard spécifique. Plus qu'un simple outil (la démographie, ce n'est pas qu'un art de la mesure), la démographie apporte son propre regard sur nos sociétés et leurs évolutions.

En tant que démographe et historien, *la perspective temporelle* me paraît extrêmement importante si l'objectif est de comprendre les évolutions différenciées observées notamment au niveau local. Ainsi, le survieillessement observé en Flandre depuis les années 1990 ne peut s'interpréter sans référence à la transition démographique plus tardive en Flandre (ce qui lui a longtemps permis de rester la région la plus jeune) mais aussi plus rapide et plus accentuée (les niveaux de fécondité en Flandre sont devenus très rapidement les plus faibles du pays). De même, cette perspective temporelle axée sur le moyen et long terme met en évidence l'émergence de transformation du paysage démographique belge. Ainsi, le Brabant wallon, l'une des provinces les plus jeunes voit ses communes d'ancienne périurbanisation émerger, aujourd'hui, au groupe des communes les plus vieilles du fait d'une périurbanisation précoce et du vieillissement rapide des périurbains.

Un autre aspect majeur de ces travaux est *la complémentarité des approches locales, régionales et nationales*. Cette complémentarité est importante car, au prisme de l'échelle retenue, un même phénomène peut prendre des dimensions différentes. En comparant la situation des différents pays européens, en termes de vieillissement, on constate une convergence des évolutions pour la plupart des indices. Au niveau local, non seulement les différences sont plus marquées, mais en outre, des évolutions divergentes aboutissent selon les indices considérés à un accroissement des écarts. Politiquement, ce constat n'est pas neutre. Certes, il confirme l'importance des politiques nationales voire supranationales pour certains aspects (ex. : au niveau de la sécurité sociale, la gestion des pensions (avec le report de l'âge à la pension) et celle des soins de santé) ; mais surtout, il souligne le rôle des politiques locales notamment en matière de développement de services favorisant le maintien à domicile et en matière d'aménagement des territoires qui devront s'adapter en fonction des besoins locaux.

Au-delà de ces constats généraux, on peut retenir, des travaux composant ce mémoire d'Habilitation, quelques apports particulièrement marquants :

- Si la mise en place du système obligatoire de pensions dans l'Entre-deux-Guerres a contribué à l'institutionnalisation des étapes des parcours de vie au travers de l'imposition d'un âge de sortie du marché du travail et, de facto, à leur standardisation, l'hypothèse d'une déstandardisation et d'une désinstitutionnalisation dans la deuxième moitié du 20^e siècle ne se vérifie pas systématiquement. Les analyses montrent que la déstandardisation ne concerne que certaines catégories d'individus. Elle ne se vérifie pas ni pour les femmes ni pour les hommes les plus diplômés. Bien plus, si on observe une diminution importante de l'âge au départ du marché du travail, celui-ci revêt un caractère suffisamment généralisé pour conclure à un changement de norme plutôt qu'à la disparition de celle-ci.
- Sur un plan plus démographique, ces résultats plaident pour une prise en compte de la dimension locale dans les approches du vieillissement. En effet, si la tendance est, aujourd'hui, à l'homogénéisation des situations des différents pays européens face au vieillissement, des inégalités importantes en termes de répartition spatiale subsiste quand on regarde la situation à l'échelle régionale et locale. Cette situation n'est pas sans conséquence sur le plan démographique, où, certaines entités se retrouvent avec une pyramide des âges ressemblant davantage à une pyramide inversée (voire un champignon atomique) qu'à une pyramide classique et sur le plan de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'offre de services aux personnes âgées. Le problème est d'autant plus important que certaines communes particulièrement marquées par le vieillissement sont également assez isolées ce qui complique l'accès aux soins et aux services et contribue à terme à renforcer l'isolement de certaines personnes âgées.
- Cette situation n'est pas sans lien avec la migration des néo-retraités qui, lorsqu'ils migrent privilégient des communes pour leur cadre environnemental (côte belge, vallée de la Lesse et de la Semois) plutôt que pour leur offre de services. L'analyse des migrations après 50 ans fait ressortir plusieurs éléments. Qu'elle soit voulue ou subie, la migration à cette période du parcours de vie est un événement rare. La grande majorité ne migrera pas et, choix délibéré ou non, restera dans son logement jusqu'à la fin de sa vie. Ce constat est d'importance puisqu'il permet d'insister sur la nécessité de renforcer les services d'aide au maintien à domicile. Toutefois, rare, elle mérite un intérêt particulier car elle impacte fortement les structures par âge des communes de destination en raison de son caractère spatial très marqué.
- Un autre constat important est que cette migration, tout comme la migration de type périurbain, est socialement sélective. Ne migre pas qui veut mais qui peut. Alors qu'interrogés sur leurs intentions de migrer, on observe peu de différence entre les groupes sociaux, force est de constater qu'en termes de réalisation, les moins favorisés présentent une nette sous-mobilité.
- Un dernier constat, qui renvoie, une fois encore à l'aménagement du territoire, est le choix des lieux de destination. Alors que le discours politique plaide pour un retour vers la (grande) ville et affirme, du moins en Belgique, que ce retour est une réalité, l'examen de la situation au départ de l'exemple bruxellois tend à démontrer qu'il s'agit davantage d'un vœu pieux

que d'une réalité. Même si la tendance à l'émigration des plus de 50 ans au départ de Bruxelles tend à diminuer, l'immigration ne s'accroît pas ce qui semble démontrer le manque d'attractivité de la ville.

Sur un plan strictement méthodologique, ces travaux ont trois apports importants :

- La mise au point d'une méthode originale de projection de population à l'échelle locale. Celle-ci couple un modèle multi-état avec une procédure de lissage gaussien (pour pallier les problèmes liés aux petits effectifs). Cette méthode permet de produire des projections de population et de ménage à l'échelle administrative la plus fine, celle des communes belges.
- Un deuxième apport méthodologique réside dans l'élaboration d'une méthodologie permettant de définir des catégories sociales dans un contexte où la définition de catégories socio-professionnelles, telles qu'elles existent en France, est impossible à partir des données des recensements belges. La méthodologie mise au point a été appliquée aux données des recensements de 1981, 1991, 2001 et 2011 (même si toutes ne sont pas présentées dans ce mémoire).
- Un dernier apport concerne ce travail en amont sur les bases de données, sur leur enrichissement en vue de leur exploitation. Le Registre national permet aujourd'hui de disposer d'une connaissance très fine des comportements démographiques à l'échelle locale, notamment en termes de migration résidentielle. Toutefois, cette richesse rend difficile l'organisation d'enquêtes en Belgique qui permettraient de disposer d'éléments explicatifs beaucoup plus riches et qui viendraient compléter les observations faites au départ de ce registre. Par ailleurs, la peur de « Big brother » et la nécessité de protéger les personnes résidant sur le territoire belge de certains abus limite les possibilités d'exploitation de cette base de données en lui imposant un contrôle très strict.

Outre le bilan, cette thèse d'habilitation me semble une belle opportunité pour identifier des perspectives nouvelles, notamment l'analyse des migrations après 75 ans quand commencent à apparaître les problèmes de dépendance et qu'il faut envisager le départ en institution ou le rapprochement avec un membre de sa famille (recherche actuellement en cours) ; l'étude des sédentarités (en projet) ou les comparaisons avec d'autres pays (en projet).

La sédentarité : les travaux présentés, ici, abordent dans une large mesure la mobilité résidentielle des 65-74 ans. Travailler sur le groupe des migrants âgés revient à s'intéresser à une minorité de la population en ce sens que la majorité de ces personnes sont sédentaires (taux de mobilité annuel, au-delà de 50 ans, autour de 10%). L'intérêt d'une approche via la sédentarité serait de s'intéresser au plus grand nombre. Par ailleurs, comprendre les raisons de la sédentarité pourrait alimenter, en contrepoint, la manière de cerner celles de la mobilité.

La migration au-delà de 75 ans : je me suis beaucoup intéressé aux migrations de retraite mais peu aux migrations au-delà de 75 ans alors que sur la période 2010-2015, on observe un accroissement de l'intensité de la migration à partir de cet âge. Ce constat m'a amené à participer à une étude exploratoire sur le sujet en lien avec les solidarités intrafamiliales (Bourguignon et al., 2016). Les premiers résultats sont prometteurs mais le travail est complexe car il faut reconstituer les liens de

parentés dès lors qu'il n'y a plus de cohabitation et qu'on ne dispose pas d'information sur la filiation. Ces travaux devraient se poursuivre au cours des prochaines années.

Le travail d'enrichissement de la base de données du Registre national : Le travail sur la base de données couplant registre et recensement va se poursuivre. Au-delà de l'intégration des données d'autres recensements (1981 et 2011), il y a aussi la piste des « populations synthétiques ». Je suis actuellement impliqué dans un projet portant sur la constitution d'une population synthétique combinant des données d'enquêtes et des données issues des registres. Si, dans le cadre de ce projet, l'objectif est de reconstituer la population belge, on pourrait envisager d'appliquer les mêmes principes aux données d'enquêtes pour coupler certaines de ces données au Registre national. Ce dernier point renvoie à un principe aujourd'hui de plus en plus développé en sciences humaines et sociales à savoir la sauvegarde et la mise à disposition des données (enquêtes, recensements...) pour d'autres chercheurs. La Belgique vient de décider de s'engager dans ce processus en devenant membre de CESSDA (Consortium of European Social Science Data Archives). Je suis actuellement membre de l'équipe chargée de mettre en place une structure d'archivage des données pour la Belgique (projet SODA en partenariat avec la Vrij Universiteit Brussel, les Archives générales du Royaume et la politique scientifique fédérale). Si ce projet porte actuellement sur les enquêtes, il pourrait, à terme, intégrer un échantillon de notre base de données.

Les comparaisons internationales : mes travaux se sont focalisés presque exclusivement sur la Belgique. Récemment, des collaborations avec Sandra Brée (lors de son post-doctorat à Louvain-la-Neuve) m'ont amené à effectuer des analyses comparatives de l'évolution de la fécondité en France et en Belgique et, plus récemment, des travaux menés avec Mélanie Bourguignon et Catherine Gourbin m'ont amené à comparer la situation belge avec celle d'autres pays européens. Mes prochains travaux devraient intégrer une dimension comparative en rapport avec la problématique du vieillissement. Ces comparaisons sont d'autant plus aisées qu'il existe des enquêtes similaires menées dans plusieurs pays européens, dont GGS et SHARE qui ouvrent la possibilité de comparaisons internationales. Ce travail devrait me permettre de développer collaboration avec d'autres chercheurs (des contacts sont d'ailleurs pris dans ce sens au Portugal).

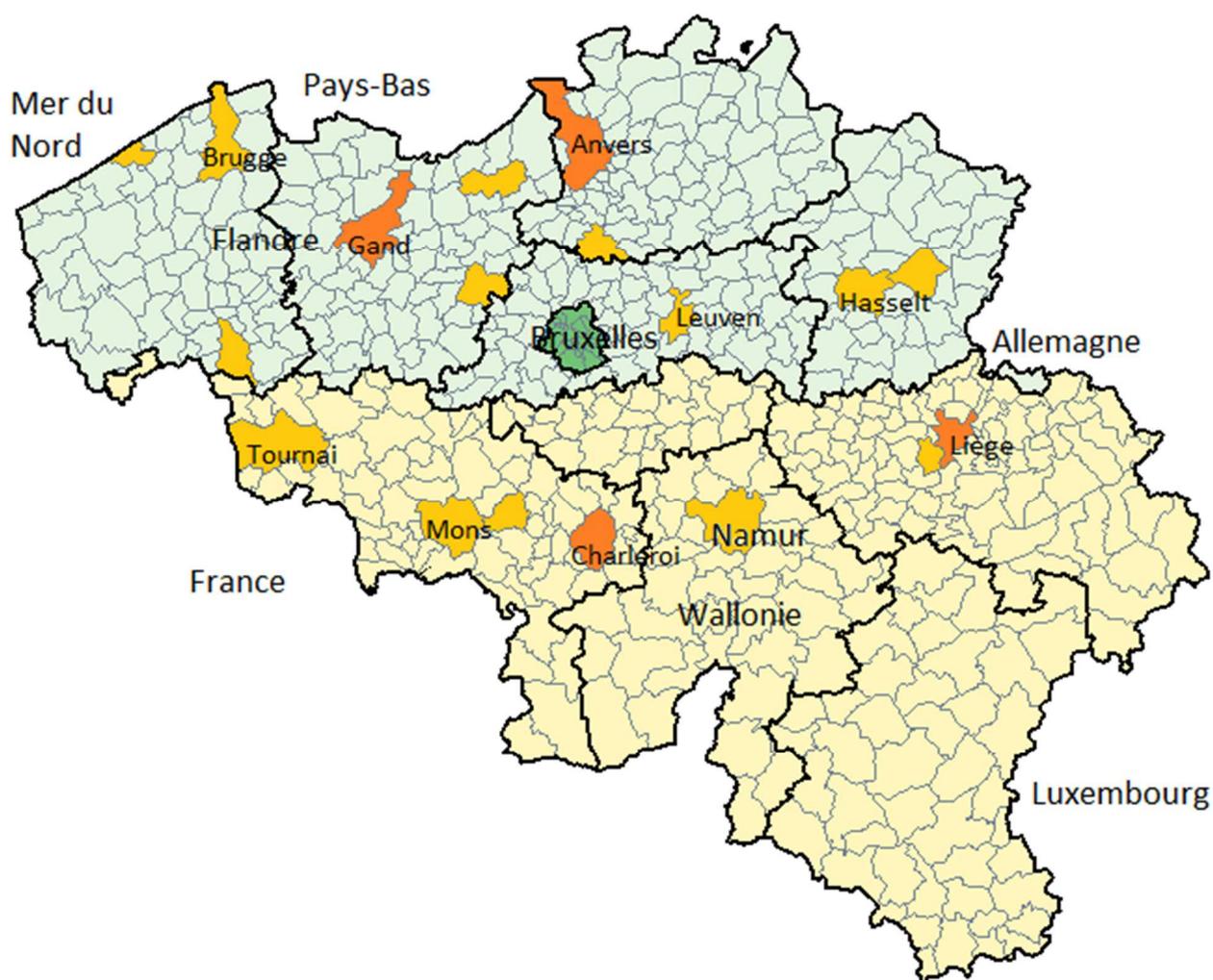
Enfin, ce mémoire d'Habilitation devrait aussi me permettre de mieux me positionner sur un champ (le vieillissement) que depuis le départ de Michel Loriaux, les démographes belges boudent et ont assez largement abandonné aux économistes (si on excepte les travaux sur les centenaires de Michel Poulain ou sur la maladie d'Alzheimer et la dépendance aux grands âges de Catherine Gourbin). Enfin, il m'ouvre, du moins je l'espère, la possibilité d'encadrer des thèses et travaux, notamment, sur cette question du vieillissement.

ANNEXE : CARTE GÉO-POLITIQUE DE LA BELGIQUE

Carte Annexe 1. Limites régionales



Carte Annexe 2. Grandes villes belges (>60.000 habitants)



ARTICLES, CHAPITRES D'OUVRAGE ET COMMUNICATIONS UTILISÉS DANS CETTE SYNTHÈSE

- Sanderson J.P. et Burnay N., 2016, « Life Courses and Ends of Career: Towards De-Standardization? An Analysis of the Belgian Case », *Journal of population ageing*, Vol. 2016, no.1, pp. 1-16 (2016).
- Sanderson J.P., 2015, « Retour des retraités en ville : Mythe ou réalité ? Étude des migrations des 50-69 ans à Bruxelles », *Revue Quetelet/Quetelet Journal*, Vol. 3, n°1, pp. 51-74.
- Sanderson J.P., 2015, « Vieillesse de la population et retraites en Belgique, 19^e-20^e siècles. », *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, Vol. 2015, no.4, pp. 1-15.
- Sanderson J.P., Eggerickx T. et Dal L., 2015, « Perspectives de population au niveau des communes wallonnes : une méthode originale pour prévoir l'évolution du vieillissement à l'échelle des communes de Wallonie », *Revue Quetelet* (à paraître).
- Sanderson J.P., 2014, « La réforme des retraites en question : le vieillissement démographique justifie-t-il de se limiter au recul de l'âge légal à la retraite ? », *Revue Belge de Sécurité Sociale*, Vol. 2014, no.1, pp. 3-20.
- Sanderson J.P., Burnay N. et Eggerickx T., 2014, *Parcours de vie et fin de carrière : dé-standardisation ?*, communication présentée au XVIII^e Colloque de l'Aidelf, Bari, Italie. 26-29 Mai 2014, 20 p.
- Sanderson J.P., 2013, « Partir ou rester. Transformation du choix résidentiel en fin d'activité de 1970 à 2006 », *Espace, populations et sociétés*, 2013-3, pp. 119-133
- Sanderson J.P., Vandeschrick C. et Eggerickx T., 2013, « La migration des aînés comme alternative à l'adaptation du logement. Regards croisés : données administratives et Enquête GGS-Belgique », *Cahiers de démographie locale*, Vol. 2011, no.1, pp. 169-197.
- Sanderson J.P., Eggerickx T. et Burnay N., 2012, *Vieillesse de la population et mise en place du système des retraites en Belgique*, Communication présentée au XVII^e Colloque international de l'AIDELF, Ouagadougou, 12-16 novembre 2012, 20 p.
- Eggerickx T., Sanderson J.P. et Vandeschrick C., 2011, *Caractéristiques du logement et taille du ménage en Belgique de 1991 à 2006. La migration comme facteur d'adaptation*. Communication présentée à la 4^e journée du réseau Démographie et Territoire (Strasbourg, 15/06/2011).
- Sanderson J.P., Eggerickx T. et Dal L., 2010, *Perspectives de populations communales en Belgique. Confrontation des résultats à la réalité des chiffres*, Communication présentée à la 3^e journée du réseau « Démographie et Territoire (Paris, France, 16/06/2010).

BIBLIOGRAPHIE (HORS TEXTES REPRIS DANS LA PARTIE PRÉCÉDENTE)

- André R., 1982, *Les migrants par âge dans les arrondissements belges entre les recensements de 1961 et 1970*, Bruxelles, Centre d'étude de la population et de la famille, 206 p.
- Apparicio P., (2000), "Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique", *Cybergeo : European Journal of Geography*, No. 134, 17 p. (<http://www.cybergeo.presse.fr>).
- Aubert P., 2012, « Les âges de sortie d'activité », *Revue française des affaires sociales*, 4, pp. 79-83.
- Avdeev A., Eremenko T., Festy P., Gaymu J., Le Bouteillec N. et Springer S., 2011, « Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010) », *Population*, 66, pp. 9-133 ;
- Bahri A., Eggerickx T., Sanderson J.P., « Transformation des ménages et ségrégation sociale de l'espace. Une analyse de la précarisation des parcours résidentiels en Belgique (1991-2005). », in: B. Masquelier, T. Eggerickx, *Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités en démographie et en sciences sociales*, Presses Universitaires de Louvain : Louvain-la-Neuve 2010, pp. 187-221
- Bartiaux F. et Bonaguidi A., 1993, « Les migrations de retraite des Milanais », *Espace populations sociétés*, n°3, pp. 515-522.
- Baudouin J.M., 2010, *Recherche biographique en formation des adultes et déstandardisation des parcours de vie : bifurcation, transition et développement de l'agentivité*, Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF), Université de Genève, septembre 2010, 11 p.
- Bayona-I-Carasco J., Gil-Alonso F., Pujadas-I-Rubies I., 2014, «Suburbanisation Versus Recentralisation. Changes in the Effect of International Migration Inflows on the Largest Spanish Metropolitan Areas (2000-2010)», *Revue Quetelet/Quetelet Journal*, 2 (1), Presses Universitaires de Louvain, pp. 93-118.
- Benallah S. et Mette C., 2009, « Age moyen de départ à la retraite : tendances récentes et évolution attendues », *Retraite et société*, 58, pp. 166-183.
- Berger M., Rougé L., Thomann S. et Thouzellier C., 2010, « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Toulouse, Paris, Marseille) », *Espace populations sociétés*, n°1, pp. 53-67.
- Bergouignan C., 2010, « Bordeaux, ville « millionnaire » à l'horizon 2035? », *Cahiers de démographie locale*, pp. 33-81.
- Bergouignan C., 2009, « L'impact des migrations sur les compositions par âge des populations locales : typologie cantonale pour une analyse rétrospective et prospective », *Espace, populations, sociétés*, pp. 45-65.
- Bergouignan C., 2008, « Projeter les populations soumises à une forte mobilité résidentielle I », *Cahiers de démographie locale*, pp. 19-53.
- Bessin M., 1999, « La compression du temps : une déritualisation des parcours de vie », *Les âges de la vie*, Education permanente, 138, pp. 75-85.
- Bessy-Piétri P., 2000, « Les formes récentes de croissance urbaine », *Economie et statistique*, 336, pp. 35-52.
- Bickel J.F. et Cavalli S., 2002, « De l'exclusion dans les dernières étapes du parcours de vie. Un survol », *Gérontologie et société*, n° 102, pp. 25-40.
- Biraben J.N., 1970, « La statistique de population sous le Consulat et l'Empire », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°17, pp. 359-372.
- Bonvalet C. et Ogg J., 2009, *Les Baby-boomers : une génération mobile*, coll. « Monde en Cours », Paris, Co-Editions de l'Aube et de l'INED, 253 p.

- Bonvalet C., Drosso F., Benguigui F. et Huynh Phuong-Mai (dir.), 2007a, *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*. Paris, La Documentation Française. 509 p.
- Bonvalet C., Ogg J., Drosso F., Benguigui F. et Huynh Phuong-Mai, 2007b, *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales : Population ageing and housing. Residential strategies and asset management*. Paris, La Documentation Française, (Synthèse bilingue).
- Bourdelaïs P., 1989, « Vieillesse de la population ou artefact statistique? », *Gérontologie et Société*, 49, pp. 22-32.
- Bourdelaïs P., 1985, « Vieillir en famille dans la France des ménages complexes (L'exemple de Prayssas, 1836-1911) », *Annales de démographie historique*, pp.21-38.
- Bourdieu J. et Kesztenbaum L., 2007, « Comment vivre vieux dans un monde vieillissant ? », *Population*, vol. 62, 2007, p. 221-252.
- Bourguignon M., Eggerickx T. et Sanderson J.P., 2016, *Migrations résidentielles en fin de vie : comment les déterminants individuels influencent-ils la mobilité des populations très âgées ?* Communication présentée au XVIIe colloque de la CUDEP : Mobilités spatiales et populations, 17-20 mai 2016 Villeneuve d'Ascq, 15 p.
- Bourguignon M., Eggerickx T. et Sanderson J.P., 2014, *Vieillesse démographique, offre et demande de services en Wallonie*, Working Papers de l'IWEPS no.17, 71 p.
- Bracaval F., 2009, *La migration interne des personnes âgées de plus de 50 ans en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Mémoire de DEA en Démographie.
- Brée S., Eggerickx Th. et Sanderson J.P., 2017, « Low fertility, childlessness and family changes - during the first half of the 20th century in France and Belgium », *Revue Quetelet*, vol. 5, n° 1, pp. 7-31.
- Brée S., Eggerickx Th., Sanderson J.P., Costa E Sousa R., 2016, « Comparaison des données rétrospectives de fécondité dans les recensements en Belgique et les enquêtes Famille en France », *Population*, Vol. 71(1), pp. 85-120.
- Briaud T., 2016, « La vieillesse au Burkina Faso : l'aporie d'une définition ? La personne âgée entre définitions à géométrie variable et définitions normatives », Pennec S., Girard C. et Sanderson J.-P. (éditeurs), *Trajectoires et âges de la vie*, Association internationale des démographes de langue française, pp. 1-12.
- Brückner H. et Mayer K. U., 2005, « De-standardization of the life course: what it might mean? And if it means anything, whether it actually took place? », *Advances in Life Course Research*, 9, pp. 27-53.
- Bunting T., 2004, « Decentralization or recentralization? A question of household versus population enumeration, Canadian metropolitan areas, 1971-1996 », *Environnement and planning*, 36, pp. 127-147.
- Bureau Fédéral du Plan et Direction générale Statistique, 2016, *Perspectives démographiques 2015-2060 Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs*, Bruxelles, 70 p.
- Burnay N., 2009, « Chômeurs âgés et transformations des modes de régulation : vers une rupture d'un équilibre existant », *Lien social et Politiques*, n° 61, pp. 49-60.
- Burnay N., 2002, « Retrait anticipé du marché de l'emploi et exclusion sociale », *Gérontologie et société*, n°102, p. 109-125.
- Burnay N., 2000, *Chômeurs en fin de parcours professionnel*, Paris- Lausanne, Delachaux et Nestlé . 264 p.
- Cappeliez V., 1985, *L'évolution à l'échelle communale des structures par âge de la population de la Belgique de 1947 à 1981*, Louvain-la-Neuve, Mémoire de fin d'étude.
- Caradec V., 2010a, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche « Vieillesse de la population et habitat » », *Espace populations sociétés*, 1, pp. 29-40.
- Caradec V., 2010b, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris, Armand Collin, 2^e éd., 127 p.
- Caradec V., 2009, « L'expérience sociale du vieillissement », *Idées économiques et sociales*, 157, p. 38-45.
- Caradec V., 2008, « Vieillir au grand âge », *Recherche en soins infirmiers*, 94, p. 28-41.

- Carpentier N. et White D., 2013, « Perspective des parcours de vie et sociologie de l'individuation », *Sociologie et sociétés*, 45, pp. 279-300.
- Carrière Y., Martel L., Picard J.F., Légaré J., 2014, *La contribution de l'immigration à la taille et la diversité ethnoculturelle des futures cohortes de personnes âgées au Canada*, communication présentée au colloque de l'Association Internationale des Démographes de Langue française, "Trajectoires et Ages de la Vie", 26-29 Mai 2014, Bari (Italie)
- Cavalli S., 2007, « Modèle de parcours de vie et individualisation », *Gérontologie et société*, n° 123, pp. 55-69.
- Charlot S., Hilal M. et Schmitt B., 2009, « La périurbanisation renforce-t-elle la ségrégation résidentielle urbaine en France », *Espace, populations, sociétés*, pp. 29-44.
- Chesnais J.C., 1982, « La baisse de la natalité et ses conséquences pour la planification sectorielle dans les pays capitalistes développés », *Population*, 37 (6), pp. 1133-1158 ;
- Clary D., 1991, « La migration de retraite en Floride », *Norhis*, n°150, pp. 127-144 ;
- Commission du travail, 1887, *Procès-verbaux des séances d'enquêtes concernant le travail industriel*, Bruxelles.
- Costa R., Eggerickx T., Rizzi E. et Sanderson J.P., 2010, « Analyse spatiale et temporelle de la fécondité en Belgique : une approche communale », *La fécondité : représentation, causalité, prospective*, CUDEP, (à paraître).
- Costa R., Eggerickx T. et Sanderson J.-P., 2011, « Les territoires de la fécondité en Belgique au 20^e siècle. Une approche longitudinale et communale », *Espaces population et société*, n°2, pp. 353-375.
- Courgeau D., 1988, *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale. Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, Paris, Ined, 301 p.
- Cox D. R., 1972, « Regression models and life-tables », *Journal of the Royal Statistical Society, Series B* 34 (2), pp. 187-220.
- Cribier F. et Kych A., 1992, « La migration de retraite des Parisiens : une analyse de la propension au départ », *Population*, n°3, pp. 677-717.
- Dal L., Eggerickx T., Poulain M. et Sanderson J.P., 2011, *Perspectives de population locale en Belgique. Rapport V : Méthodologie de la projection*, Louvain-la-Neuve, 13 p.
- Damas H. et Van Houte-Minet M., 1976, « Migrations internes en Belgique (1970). Etude par sexe, âge, nationalité, état-civil », *Population et famille*, n°39, pp. 41-107.
- Dasre A., Kersuzan C., Caillot M. et Bergouignan C., 2009, « Sélectivité migratoire des populations selon l'âge et concentrations socio-spatiales », *Espace, populations, sociétés*, pp. 67-84.
- De Corte S., Raymaekers P., Thaens K., Vandekerckhove B., François G., 2003, *Etude des mouvements migratoires de et vers les grandes villes pour les trois régions belges*, SPP de l'intégration sociale – Politique des grandes villes, Bruxelles, 187 p.
- de Jouvenel H., 2004, *La démarche prospective, un bref guide méthodologique*, Les docs d'Aleph n°7, 15 p.
- Département des Travaux publics, *Pension de retraite. Statuts organiques de la caisse des veuves et orphelins*, Bruxelles, 1845, 42 p.
- Desplanques G., 2011, « Les disparités géographiques de fécondité en France », *Espace populations sociétés*, 2011/3, pp. 459-473.
- Devolder P. et Maréchal X., 2007, « Réforme du régime Belge de pension légale basée sur la longévité », *Belgian Actuarial Bulletin*, vol. 7, pp. 34-38
- Doublet J., 1955, « La Sécurité sociale et les frontières : formation d'un droit international », *Population*, Vol. 10, n°2, pp. 263-276.

- Eggerickx T., Costa R., Sanderson J.P., 2014, « La fécondité des migrants internes en Belgique. Une approche longitudinale et spatiale à partir des données rétrospectives des recensements », *Revue Quetelet*, 2 (1), pp. 39-65
- Eggerickx T., Sanderson J.P., Debuisson M., 2012, « La mortalité des jeunes enfants de moins d'un an en Belgique, de 1840 à 1925. Une approche spatiale », *Annales de Démographie Historique*, Vol. 123, no.1, pp. 25-56.
- Eggerickx T., Dal L. et Sanderson J.P., 2013, *Les migrations internes en Belgique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Retour critique sur le processus de périurbanisation et ses perspectives d'avenir* Communication présentée à la Chaire Quetelet 2013, La démographie revisitée. Des 50 dernières aux 50 prochaines années, Louvain-la-Neuve, Belgique.
- Eggerickx T., Hermia J.P., Sanderson J.P., 2005, « Transformations familiales et migrations en Belgique de 1995 à 2000 », in: K. Vignikin, P. Vimard (éds.), *Familles au Nord, Familles au Sud*, Académia-Bruylant : Louvain-la-Neuve, pp. 391-407
- Eggerickx T., Sanderson J.-P. et Bahri A., 2008a, « Contrôle social et moral du mariage et de la fécondité en Belgique au 19^e siècle. Le cas du bassin industriel de Charleroi », in: AIDELF, *Démographie et cultures*, pp. 1-22
- Eggerickx T., Sanderson J.-P., Bahri Amel, 2008b, « La mortalité dans le bassin industriel de Charleroi au 19^e siècle. L'impact des conditions de vie durant l'enfance et aux âges actifs », In: *Population et travail. Dynamiques démographiques et activités*, AIDELF ed(s), Paris, INED, 2008, Actes du colloque de l'AIDELF à Aveiro, pp. 633-646
- Eggerickx T., 2010, « Les migrations internes en Wallonie et en Belgique de 1840 à 1939 : un essai de synthèse », In: Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson, *Histoire de la population de la Belgique et de ses territoires*, Presses Universitaires de Louvain : Louvain-la-Neuve 2010, pp. 293-336.
- Eggerickx T., 2004, *La dynamique démographique et la transition de la fécondité dans le bassin industriel de la région de Charleroi, de 1831 à 1910*, Académie Royale de Belgique : Bruxelles, 561 p.
- Eggerickx T. et Sanderson J.P., 2010, « Les inégalités spatiales de mortalité en Belgique : 1980-2005 », In: *Actes du colloque de la CUDEP, Démographie et Santé. Bordeaux*, pp. 145-161.
- Eggerickx T., Hermia J.-P., Surkijn J., Willaert D., 2011, *Les migrations internes en Belgique*, Bruxelles, DGSIE, 200 p., Monographie de l'Enquête socio-économique 2001, (à paraître).
- Eggerickx T., Neven M., Oris M., Sanderson J.-P., Vilpert S., 2012, *L'évolution de la population, l'âge et le sexe*, Monographie de l'Enquête socio-économique 2001, Bruxelles, DGSIE, 227 p.
- Eggerickx T., Sanderson J.-P., 2010, « Les inégalités spatiales de mortalité en Belgique : 1980-2005 », In: *Actes du colloque de la CUDEP, Démographie et Santé, Bordeaux*, 2010, pp. 145-161
- Eggerickx T. et Sanderson J.P., 2008, *Les communes de l'arrondissement de Dinant. Analyse des caractéristiques démographiques, socio-économiques, environnementales, du logement et de la mobilité quotidienne*, Prospect 15: Dinant, 91 p.
- Eggerickx T. et Brée S., 2016, *L'évolution de la périurbanisation en Belgique depuis 1980 : effets de sélection sociale et de génération des migrations*, Communication présentée au Colloque de la CUDEP de Lille intitulé : Mobilités spatiales et populations, Lille du 17 au 20 mai.
- Eggerickx T. et Poulain M., 1996, « De la variabilité des paramètres démographiques pour les petites populations », *Espace, Populations et Sociétés*, Mélanges D. Noin, n°1, pp. 93-102.
- Elder, G.H., 1998, *Children of the great depression: social change and life experience*, Westview press, New York, 25th anniversary, Updated, 470 p.
- Elder G. H., Kirkpatrick Johnson M., Crosnoe R., 2003, "The Emergence and Development of Life Course Theory", in J. T. Mortimer et M.J. Shanahan (eds), *Handbook of the Life Course*, New York, pp. 3-19.
- Eurostat, 2015, *Population: Structure indicators*, <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do>

- Feller E., 2005, *Du vieillard au retraité. Histoire de la vieillesse en France (1900-1960)*, Histoire, cultures et sociétés, SeliArslan, Paris, 352 p.
- Festy P., 1979, *La fécondité des pays occidentaux de 1870 à 1970*, Travaux et Documents, Cahier n° 85, PUF, Paris, 398 p.
- Foulon M., Van Goethem B., Poulain M. et Lux B., 1981, *Répertoire historique des communes belges de 1831 à nos jours*, Louvain-la-Neuve, 252 p.
- Gaudet S. et Turcotte M., 2013, « Sommes-nous égaux devant l'« injonction » à participer? Analyse des ressources et des opportunités au cours de la vie », *Sociologie et sociétés*, 45, pp.117-145.
- Gaullier X., 2002a, « Emploi, retraites et cycles de vie », *Retraite et société*, n°37, pp. 163-207.
- Gaullier X., 2002b, « Retraites, préretraites et temps de la vie », *Gérontologie et société*, n° 102, pp. 67-85.
- Gokalp C., 1982, *Quand vient l'âge des choix : enquête auprès des jeunes de 18 à 25 ans : emploi, résidence, mariage*, Presses Universitaires de France, Travaux et documents, INED, Cahier 95.
- Griffiths A., 1997, « Ageing, Health and Productivity : a challenge for the new millennium », *Work and Stress*, vol. 11, pp. 197-214.
- Grimmeau J.P., Marissal P. et Van Hamme G., 2003, « Tourisme et démographie à l'échelle locale en Belgique » », *Espace populations sociétés*, n°2, pp. 263-275 ;
- Grimmeau J.P., Decroly J.M. et Wertz I., 2012, « La démographie des communes belges de 1980 à 2010 », *Courrier hebdomadaire*, n° 2162-2163, 89 p.
- Guichard-Claudic Y., 2001, « Le choix résidentiel de communes rurales bretonnes au moment de la retraite. Des enjeux identitaires diversifiés », *Espace, populations, sociétés*, n°1-2, pp. 139-150.
- Guillemard A.-M., 2004, *Intégrer la perspective du cycle de vie dans l'analyse de la protection sociale*, Contribution à la session du RTF6-du 1^{er} congrès de l'AFS-24 février 2004.
- Guillemard A.-M., 2002, « De la retraite mort sociale à la retraite solidaire. La retraite une mort sociale (1972) revisitée trente ans après », *Gérontologie et société* 3/2002 (n° 102), pp. 53-66.
- Guillemard, A.-M., 1972, *La Retraite : une mort sociale. Sociologie des conduites en situation de retraite*, Paris : Ecole Pratique des Hautes Etudes (VI^e section) and Mouton & Co, (Sociétés, mouvements sociaux et idéologiques ; 14), 303 p.
- Gusbin D., Toint P., Cornelis E., Poulain M., Eggerickx T., 2007, *Démographie, géographie et mobilité. Perspectives à long terme et politiques pour un développement durable*, Bruxelles, Politique Scientifique Fédérale, 2007, 144 p., Plan d'appui scientifique à une politique de développement durable, PADD II
- Haase A., Steinführer A., Kabisch S., Buzar S., Hall R. et Ogden P., 2010, « Emergent Spaces of Reurbanisation: Exploring the Demographic Dimension of Inner-City Residential Change in a European Setting », *Population, Space and Place*, n°16, pp. 443-463.
- Hagmann H.M., 1990, « Vieillesse d'hier et d'aujourd'hui ou l'émergence d'une problématique socio-démographique », in M. Loriaux, D. Remy, E. Vilquin (éds), *Populations âgées et révolution grise. Les hommes et les sociétés face à leurs vieillissements. Chaire Quetelet 1986*, 1990, Louvain-la-Neuve, pp.575-592.
- Hanson S. et Ronveaux M.E., 2006, « Vieillesse et territoire en Région wallonne », In Gérard-François Dumont (dir.), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe. Géographie-Politique-Prospective*, Ellipse, Paris, pp.318-330.
- Hermia J.P., Bahri A., Eggerickx T. et Sanderson J.P., 2007, « Migrations et stratégies résidentielles de citadins en milieu périurbain : attentes et perceptions des migrants. », *Territoire(s) Wallon(s)*, n°1, pp. 15-30
- Hicks P., 2013, « L'analyse sociale au sein d'une société habitante : pertinence des perspectives fondées sur les parcours de vie dans l'élaboration des politiques », *Sociologie et sociétés*, 45, pp. 301-333.
- Jauhainen J.S., 2009, « Will the retiring baby boomers return to rural periphery? », *Journal of rural studies*, n°25, pp. 25-34.

- Franzén M. et Karlsson T., 2010, Using national data to obtain small area estimators for population projections on sub-national level, Communication présentée à la Conference of European statisticians, 28-30 avril 2010 à Lisbonne, 10 p.
- Kilbom A., 1999, « Evidence-based programs for the prevention of early exit from work, Experimental », *Aging Research*, vol. 25, pp. 291-299.
- Kohli M., 2007, « The Institutionalization of the Life Course: Looking Back to Look Ahead », *Research in human development*, n°4, pp. 253-271.
- Kohli M., 1986, « The world we forgot : a historical review of life course », in V.W. Marshall (Ed.), *Later life. The social psychology of aging*, Londres, pp. 271-303.
- Kohli M. et Kunemund H., 2002, « La fin de carrière et la transition vers la retraite. Les limites d'âge chronologiques sont-elles un anachronisme? » *Retraite et société*, 36, pp. 81-107.
- Lannoye F. et Lypszic B., 2000, *Le vieillissement en Belgique: données démographiques et implications économiques*, Liège, Workingpapers du CREPP, n°4.
- Leboute R., 1990, « Perception et mesure du vieillissement durant la transition démographique. Ménage, profession, retraite : la place du vieillard dans la société, 18^e-20^e siècles », in M. Loriaux, D. Remy, E. Vilquin (dir.), *Populations âgées et révolution grise. Les hommes et les sociétés face à leurs vieillissements. Chaire Quetelet 1986*, 1990, Louvain-la-Neuve, pp. 599-618.
- Léger J.F., 2015, *Prospective territoriale et démographie : les vertus pédagogiques des projections sous contrainte de logements*, communication présentée à la Chaire Quetelet 2015 La démographie locale - Relations entre population, lieu de résidence et politiques publiques Louvain-la-Neuve, 18-19 novembre 2015.
- Legrand M. (Sous la dir.de), 2001, *La retraite : une révolution silencieuse*, Toulouse, ERES, « Pratiques du champ social », 352 p.
- Lentzen E., 1982, « Fichiers nominatifs et vie privée », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°948-949, Bruxelles, 59 p.
- Lesthaeghe R. et Neels K., 2002, « From the First to the Second Demographic Transition - An Interpretation of the Spatial Continuity of Demographic Innovation in France, Belgium and Switzerland », *European Journal of Population*, 18, pp. 225-260.
- Lord S., Gerber P., Sohn C., Eggerickx T., Hermia J.-P., Kesteloot C., De Maesschalck, 2011, *Temporal and spatial analysis of social inequalities: An innovative method to grasp social inequalities evolution on the territory*, CEAPS/GEODE Working Paper, 47, 34 p.
- Loriaux F., 2010, « Finir ses jours à l'hospice : les conditions de vie des vieillards liégeois au 19^e siècle », in Eggerickx T. et Sanderson J.P. (éd.), *Histoire de la population de la Belgique et de ses territoires. Chaire Quetelet 2005*, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2010, pp. 657-675.
- Loriaux M., 2003, *Du vieillissement démographique aux sociétés multigénérationnelles*, Commentaires autour d'une note sur « la Wallonie et le vieillissement de la population mondiale » présentée dans le cadre du colloque « La prospective à l'écoute de la Wallonie. Où va le changement ? », Charleroi, 2 septembre 2003.
- Loriaux F., 1999, *Enfants-machines. Histoire du travail des enfants en Belgique aux 19^e et 20^e siècles*, Bruxelles, 128 p.
- Loriaux M., Remy D. et Vilquin E. (éds), 1990, *Populations âgées et révolution grise. Les hommes et les sociétés face à leurs vieillissements. Chaire Quetelet 1986*, Louvain-la-Neuve.
- Macmillan R., 2005, « The structure of the life course: classic issues and current controverses », *Advances in life course research*, 9, pp. 3-24.
- Ministère de l'Intérieur, *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*, Bruxelles, Lesigne, 1846-1848, 3 vol.

- Ministère de la Région wallonne, Fondation Roi Baudouin, 1999, *Inventaire descriptif. L'habitat prolongé en campings et parcs résidentiels en Région wallonne*, Namur.
- Monnier A., 2004, *Démographie contemporaine de l'Europe. Evolutions, tendances, défis*, Collection U, Paris, 415 p.
- Moulaert Th., Houioux G., 2013, *Age-Friendly Cities in 12 Walloon cities (Belgium): similarities and distance with WHO framework*, 2nd World Congress on Age-Friendly Cities, Québec, CAN, September 10th 2013. 2nd World Congress on Age-Friendly Cities (Québec, Canada, du 09/09/2013 au 11/09/2013).
- Moulaert Th., 2006, « Le Pacte de solidarité entre les générations », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1906-1907, pp. 5-68.
- Niedomysl Th. et Amcoff J., 2011, « Why return migrants return: survey evidence on motives for internal return migration in Sweden », *Population, space and place*, n°17, pp. 656-673.
- Ogg J., Gallou R., Bonvalet C. 2013, « La fin de carrière professionnelle : une affaire de couple », *Espace population sociétés* [En ligne], 2013/3 URL : <http://eps.revues.org/5570>
- OMS, 2007, *Guide mondial des villes-amies des aînés*, Genève, 79 p.
- Oris M., 1990, « Le couplage des registres de population belges, XIXe -XXe siècles », *Extrait de la Revue Informatique et Statistique dans les Sciences humaines*, XXVI, Université de Liège, pp. 145-181.
- Oris M., 2006, *Intimité familiale et fécondité des familles. Jalons historiques à travers une démographie sociale*, Working paper of the Scientific Research Community Historical Demography, 3, 20 p.
- Paillat P., 1960, « Les moyens d'existence des personnes âgées : le schéma démo-économique », *Population*, Vol. 15, n°1, pp. 9-24.
- Parant A., 2005, « Les enjeux du vieillissement de la population », *Revue française d'administration publique*, n°113, pp. 83-95
- Pelfrene E., Schockaert I., Lodewijckx E., *Flemish municipal population projections 2018-2035: A re-assessment of the migration hypotheses & an alternative projection methodology based on microsimulation*, Communication présentée au Séminaire de la SDFB intitulé Perspectives de populations communales: méthodes et résultats, Belgrade le 20 octobre 2016
- Pellerin H., 2011, « De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 27 (2), pp. 57-75.
- Poulain M. et Herm A., 2013, « Le registre de population centralisé, source de statistiques démographiques en Europe », *Population*, Vol. 68, pp. 215-247.
- Poulain M., 2010, « Le registre de population belge », In: Thierry Eggerickx, Jean-Paul Sanderson, *Histoire de la population de la Belgique et de ses territoires*, Presses Universitaires de Louvain : Louvain-la-Neuve 2010, p. 83-116.
- Prioux F., 2007, « L'évolution démographique récente en France : la fécondité à son plus haut niveau depuis plus de trente ans », *Population*, 62 (3), pp. 489-531
- Quetelet A., 1997, *Physique Sociale ou Essai sur le développement des facultés de l'homme (1869)*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, réédition critique et annotée par Vilquin E et Sanderson J-P 701 p.
- Quévy R. et Van Campenhoudt L., 2011, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4ème édition, Dunod, Paris.
- Régnier-Lollier A. 2006, « À quelle fréquence voit-on ses parents ? », *Population & sociétés*, 427, pp. 1-4.
- Rérat P., 2006, « Mutations urbaines, mutations démographiques. Contribution à l'explication de la déprise démographique des villes-centres », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 6, pp. 725-750.
- Rérat P., 2012, « The new demographic growth of cities : the case of reurbanisation in Switzerland », *Urban studies*, 49, pp.1107-1125.

- Rérat P., Piguet E. et Besson R., 2008, « Les âges de la ville. Mobilité résidentielle, parcours de vie et attractivité des villes suisses », *Geographica Helvetica*, 4, pp. 261-271 ;
- Rigaux M.F., 1980, « La loi applicable à la protection des individus à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel », *Revue critique de droit international privé*, pp. 444-445.
- Ritschard G., 2004, *Estimer un modèle de Cox en temps continu avec SPSS*, Département d'économétrie, Université de Genève, 61 p. <http://mephisto.unige.ch>.
- Robine J.-M., Cheung Siu Lan K., 2008, « Nouvelles observations sur la longévité humaine », *Revue économique*, 59, p. 941-953.
- Ronsijn W. et Willaert D., 2012, *Onderzoek, voorbereiding en codeboek van het bestand 'Census 1961'*, Interface Demography Working Paper 2012-1, Vakgroep SOCI, VU Brussel.
- Roucloux J.-C. et Declercq-Tijtgat A., 1982, « Les migrations du troisième âge. Importance et impact sur la structure par âge de la population des agglomérations de Bruxelles, Liège, Charleroi, Verviers et Namur », *Population et famille*, n°55, pp. 35-78.
- Roussel L. et Girard A., 1982, « Régimes démographiques et âges de la vie », in *Les âges de la vie, VIII colloque national de démographie*, tome I, Travaux et documents, n° 96, p. 15-23
- Royer D., 2002, « Qu'en est-il de la « valeur travail » dans notre société contemporaine? », *Empan*, 46, pp. 18-25.
- Rudant J.B., 2011, « Le modèle de projections localisées Omphale 2010 », *Cahiers de démographie locale 2010*, 3, pp.83-110.
- Sanderson J.-P., 2016, *Migrations de retraite : choix délibéré et contrainte socio-économique*, Communication présentée au XVII^e colloque national de démographie de la CUDEP intitulé « Mobilités spatiales et populations » 17-20 mai 2016 Villeneuve d'Ascq (France), 15 p.
- Sanderson J.P., 2015, *Mobilité résidentielle au moment de la retraite, entre choix délibéré et contrainte socio-économique*, communication présentée au colloque de l'AISLF intitulé « L'impensé des classes sociales dans le processus de vieillissement », Namur, 10-11 septembre 2015, 15 p.
- Sanderson J.-P., 2000, « Le Congo belge entre mythe et réalité. Une analyse du discours démographique colonial », *Population*, 55, n°2, pp. 331-355.
- Sanderson J.P. et Eggerickx T., 2014, Impact des parcours résidentiels sur le parcours social des individus en Belgique, Communication présentée au colloque de l'ACSALF, Ottawa, octobre 2014, 20 p.
- Sanderson J.-P., Eggerickx T., 2010, « Des sources de données méconnues pour l'histoire de l'immigration internationale : les Registres des étrangers et les "recensements des étrangers" de 1938 et 1939 », In: Histoire de la population de la Belgique et de ses territoires, T. Eggerickx, J.-P. Sanderson ed(s), Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2010, Chaire Quetelet 2005, p. 117-141
- Sanderson J.P., Eggerickx T., 2010, « Des outils d'aide à la décision : les indicateurs de condition de vie et de mixité socio-démographique des communes et des quartiers en Belgique », *Cahiers de démographie locale 2009*, n°2, pp. 115-158
- Sanderson J.P. et Eggerickx T., 2009, « Des outils d'aide à la décision : les indicateurs de condition de vie et de mixité socio-démographique des communes et des quartiers en Belgique », *Cahiers de démographie locale*, Vol. 2, pp. 115-158.
- Sanderson J.-P. et Eggerickx T., 2008, « Régime démographique et jeunesse au Luxembourg au 19^e siècle », in Musée en Piconrue, *Entre vèpres et maraude. L'enfance en Ardenne de 1850 à 1950*, pp. 49-54.
- Sanderson J.P. et Eggerickx T., 2006, « Migrations des aînés et qualité de vie en Belgique : un vieillissement différentiel des territoires », in G.-F. Dumont (dir.), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe. Géographie-Politique-Prospective*, Paris, Ellipse, pp. 304-317.
- Sanderson J.P., Eggerickx T. et Poulain M., 2009, « Impact des migrations internes sur le vieillissement des populations locales : les communes belges de 1992 à 2002 », in Ch. Blayo, A. Dittgen, A. Etchélecou et

- M. Gaimard, *Reproduction et renouvellement des populations. Actes du XIIIe colloque national de démographie*, pp. 193-212.
- Sanderson J.P., Dal L., Eggerickx T. et Poulain M., 2011, *Perspectives de population locale en Belgique. Rapport IV : Lissage gaussien*, Louvain-la-Neuve, 11 p.
- Sanderson J.P., Dal L., Eggerickx T. et Poulain M., 2010, *Perspectives de population locale en Belgique. Rapport I : Etat de l'art et test de quelques méthodes*, Louvain-la-Neuve, 24 p.
- Sanderson J.P., Dal L., Eggerickx T. et Poulain M., 2010, *Perspectives de population locale en Belgique. Rapport II : Lissage gaussien et typologie des communes*, Louvain-la-Neuve, 23 p.
- Sanderson J.P., Dal L., Eggerickx T. et Poulain M., 2010, *Perspectives de population locale en Belgique. Rapport III : Définition des états*, Louvain-la-Neuve, 15 p.
- Sapin M., Spini D. et Widmer E., 2007, *Les parcours de vie. De l'adolescence au grand âge*, Lausanne, 135 p.
- Sauvy A., 1961, « Les perspectives d'accroissement du nombre des emplois en France d'ici 1975 », *Population*, vol. 16, n°2, pp. 197-220.
- Schumacker R., Spoorenberg T. et Forney Y., 2006, « Dé-standardisation, différenciation régionale et changements générationnels. Départ du foyer parental et modes de vie en Suisse au XXe siècle », *Revue Européenne de Démographie*, 22, pp.153-177.
- SDER *Schéma de Développement Régional. Une vision pour le territoire wallon*, Gouvernement wallon, Namur, 2013, 134 p.
- Sebillé P., 2009, « Un passage vers l'âge adulte en mutation », in A. Régnier-Loilier (dir.), *Portraits de familles. L'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined, pp. 315-340.
- Südaş I. et Mutluer M., 2006, « Immigration européenne de retraités vers la « Riviera turque » : le cas d'Alanya (côte méditerranéenne) », *Revue européenne des migrations internationales* [Online], vol. 22.
- Tabutin D. et Masquelier B. (sous la dir.de), 2013, *Ralentissements, résistances et ruptures dans les transitions démographiques. Actes de la Chaire Quetelet 2010*, PUL, Louvain-la-Neuve, 300 p.
- Thalineau A. et Nowick L., 2009, « Etre en « milieu de retraite » et choisir de vivre ailleurs », *Lien social et Politiques*, n°62, pp. 99-109.
- Thisse J.-F., Wasmer E., Zenou Y., 2003, « Ségrégation urbaine, logement et marchés du travail », *Revue française d'économie*, vol. 17, n°4, pp. 85-129.
- Thomsin L., 2001, « Les mobilités de la retraite », in M. Legrand (éd.), *La retraite : une révolution silencieuse*, Éres, Toulouse, pp. 223- 242.
- Van Hecke E. et Savenberg S., 2002, « Suburbanisation et développement durable », *Espace, Populations et Sociétés*, n°1-2, pp. 25-36.
- Vandenbergh V., 2010, « Peut-on se passer des préretraites et dispenses de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés ? », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n°49, pp. 107-124.
- Vander Stricht V., 1997, *Les taux de chômage en Wallonie*, Discussion Paper du Service de la Statistique du Ministère de la Région wallonne, 36 p.
- Vandeschrick, C., 2000, *Analyse démographique*, Deuxième édition, Acadamia/L'Harmattan: Louvain-la-Neuve/Paris, 213 p.
- Vanthemsche G., 1994, *La sécurité sociale. Les origines du système belge. Le présent face à son passé*, Deboeck, Bruxelles, 200 p.
- Vischers A., 1847, *De l'état actuel et de l'avenir des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs en Belgique*, Bruxelles, Extrait des Annales des travaux publics de Belgique, 106 p.
- Von Reichert C., 2001, « Returning and New Montana Migrants: Socio-economic and Motivational Differences », *Growth and Change*, Vol. 32, pp. 447-465.

- Widmer E., Ritschard G., Müller N., 2009, « Trajectoires professionnelles et familiales en Suisse : quelle pluralisation ? », in M. Oris et al. (sous la direction de), *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, pp. 253-272.
- Widmer E., Ritschard, G., 2013, « Tous égaux devant la pluralisation des parcours de vie? Déstandardisation des trajectoires familiales et professionnelles et insertions sociales », In: Gaudet, S., Burlone, N., Lévesque, M., *Repenser la famille et ses transitions. Repenser les politiques publiques*, Presses de l'Université de Laval. pp. 79-110.
- Wolff M., Fol S., Roth H. et Cunningham-Sabot E., 2013, « Shrinking Cities, villes en décroissance : une mesure du phénomène en France », *Cybergeo : European Journal of Geography*, <http://cybergeo.revues.org/26136> ; DOI : 10.4000/cybergeo.26136

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Age moyen de la population des communes belges (2015)	14
Figure 2. Indice de spécialisation standardisé d'immigration intercommunale (2001-2006) Groupe favorisé	15
Figure 3. Indice de spécialisation standardisé d'immigration intercommunale (2001-2006) Groupe défavorisé	16
Figure 4. Soldes migratoires par migration interne des personnes âgées de 50 à 74 ans (2001-2006)	18
Figure 5. Taux d'immigration, d'émigration et soldes migratoires (par migration interne) vers Bruxelles des personnes âgées de 45 à 95 ans (1990-1995, 2010-2015)	19
Figure 6. Proportion de 65 ans et plus de quelques pays Européens (1960-2016)	22
Figure 7. Pyramide des âges de la Belgique en 1970	23
Figure 8. Pyramide des âges de la Belgique en 2015	23
Figure 9. Pyramide des âges de la Belgique en 2050	24
Figure 10. Descendance finale par générations (quinquennales) de naissance des mères (1820-1949)	28
Figure 11. Espérance de vie à la naissance en Belgique (1842-2009)	29
Figure 12. Répartition de la population par grand groupes d'âges (1846, 1920, 1961, 2015)	30
Figure 13. Evolution du taux d'emploi des 55-64 ans de certains pays européens de 1970 à 2015 (en %)	33
Figure 14. Taux de mobilité par âge - Belgique (1991-1996, 2001-2006 et 2010-2015)	37
Figure 15. Effectif des migrants par âge en Belgique (1991-2005)	38
Figure 16. Evolution du taux d'emploi masculin des 50 ans et plus de 1910 à 2010	57
Figure 17 : Espérance de vie masculine 60 ans et 65 ans de 1841 à 2010	58
Figure 18. Ratio de dépendance (1846-2060) : nombre d'inactifs pour 1 actif ($(<15\text{ans} + >64\text{ans})/(15-64\text{ans})$)	60
Figure 19. Ratio de dépendance (1846-2060) : nombre d'inactifs pour 1 actif ($(<15\text{ans} + >64\text{ans})/(15-64\text{ans})$)	61
Figure 20. Ratio de dépendance corrigé (Hypothèse : constance du taux d'emploi après 2011) : Nombre de personne sans emploi pour une personne ayant un emploi	62
Figure 21. Ratio de dépendance corrigé (Hypothèse : augmentation du taux d'emploi après 2011) : Nombre de personnes sans emploi pour une personne ayant un emploi	63
Figure 22. Evolution de l'âge moyen au départ du marché du travail	69
Figure 23. Evolution du coefficient de variation autour de l'âge moyen au départ du marché du travail	70
Figure 24. Evolution de l'âge moyen au départ du marché du travail selon le niveau d'instruction (Hommes)	71
Figure 25. Evolution de l'âge moyen au départ du marché du travail selon le niveau d'instruction (Femmes)	72
Figure 26. Evolution du coefficient de variation autour de l'âge moyen au départ du marché du travail selon le niveau d'instruction (Hommes)	73
Figure 27. Evolution du coefficient de variation autour de l'âge moyen au départ du marché du travail selon le niveau d'instruction (Femmes)	74
Figure 28. Age médian de la population de quelques pays Européens (1960-2014)	76
Figure 29. L'évolution relative (1970 = 100) des tranches d'âges âgées de 65 ans et plus en Belgique, entre 1970 et 2015	77
Figure 30. L'âge moyen de la population au 1er janvier 2015 et la position de chaque commune sur l'échelle du temps correspondant à l'évolution de la moyenne nationale	79
Figure 31. L'âge moyen de la population de chaque commune au 1er janvier 1970 positionnée sur une échelle du temps correspondant à l'évolution de la moyenne nationale	80
Figure 32. Age moyen par commune (écart à la moyenne nationale) en 1970, 1981, 1991, 2001, 2011 et 2015	83
Figure 33. Proportion de 60 ans et plus par commune (écart à la moyenne nationale) en 1970, 1981, 1991, 2001, 2011 et 2015	86
Figure 34. Accroissement annuel projeté de la population belge de 2015 à 2035	96
Figure 35. Evolution de la proportion des 60 ans et plus en Belgique de 2015 à 2035	97
Figure 36. Proportion de 60 ans et plus en 2015 (Ecart à la moyenne nationale. Moyenne belge =24%)	98
Figure 37. Proportion de 60 ans et plus en 2035 (Ecart à la moyenne nationale. Moyenne belge=29%)	98
Figure 38. Pyramide des âges 2015-2035 : Anvers, Liège, Koksijde, Vresse-sur-Semois, Saint-Josse-Ten-Noode, Chaumont-Gistoux, Bastogne	101
Figure 39. Evolution des types de ménages des personnes âgées de 65 ans et plus.	104
Figure 40. Proportion d'immigrants par migration interne âgés de 50 à 64 ans (1965-1970)	109
Figure 41. Proportion d'immigrants par migration interne âgés de 50 à 64 ans (2001-2006)	110
Figure 42. Taux d'immigration interne selon l'âge (1970-2006)	111
Figure 43. Taux d'immigration (en %) en Région de Bruxelles-capitale par mobilité interne selon l'âge (1965-70 ; 1991-96 ; 2001-06 ; 2010-16)	122

Figure 44. Intention de déménager dans les 3 ans (moyenne mobile sur 3 âges)	130
Figure 45. Intention de déménager dans les 3 ans (moyenne mobile sur 3 ans d'âge) selon le groupe social	131
Figure 46. Rapport des taux de mobilité par âge et par catégorie socio-économique à la moyenne (2001-2006)	133
Figure 47. Soldes migratoires : 50-74 ans-groupe défavorisé (2001-06)	134
Figure 48. Soldes migratoires : 50-74 ans-groupe intermédiaire bas (2001-06)	135
Figure 49. Soldes migratoires : 50-74 ans-groupe intermédiaire haut (2001-06)	135
Figure 50. Soldes migratoires : 50-74 ans-groupe favorisé (2001-06)	136

Table des tableaux

Tableau 1. Valeurs maximales et minimales de l'indice conjoncturel de fécondité et de l'espérance de vie à la naissance observés à différentes échelles spatiales.	10
Tableau 2. Espérance de vie à la naissance par groupe social et par Région	12
Tableau 3. Composition des quartiers de logements sociaux à Namur	13
Tableau 4. Données disponibles sur les travailleurs selon l'âge dans les recensements depuis 1846.	45
Tableau 5. Effectif par génération âgée de 65 ans et plus à l'enquête socio-économique de 2001	68
Tableau 5. L'évolution des écarts d'âge moyen à l'échelle des communes belges, de 1947 à 2011	78
Tableau 6. Types de ménages retenus	91
Tableau 7. Nombre de transitions d'hommes de 60-64 ans dans un autre ménage de taille 2 à hommes de 65 à 69 ans en couple marié avec un enfant (à Gerpinnes).	93
Tableau 8 : Etapes de l'estimation gaussienne des probabilités de transition « autres ménages de taille 2 vers couple marié avec un seul enfant (hommes de 60-64 ans à Gerpinnes).	94
Tableau 9. Evolution projetée de la population belge de 2011 à 2035	95
Tableau 10. Taux d'immigration interne des 50-64 ans selon la situation professionnelle	112
Tableau 11. Taux d'immigration interne des 50-64 ans selon le statut de propriété	113
Tableau 12. Taux d'immigration interne des 50-64 ans selon l'état-civil et pour les isolés	113
Tableau 13. Taux d'immigration interne des 50-64 ans vers les institutions	114
Tableau 14. Age au retrait du marché du travail et âge à la migration	115
Tableau 15. Age au départ du marché du travail (pour les individus ayant exercé une activité professionnelle ou ayant été inscrit comme demandeurs d'emploi)	117
Tableau 16. Modèle de Cox à propos de la probabilité d'effectuer une migration de retraite (Femmes)	117
Tableau 17. Modèle de Cox à propos de la probabilité d'effectuer une migration de retraite (Hommes)	118
Tableau 18. Proportion d'individus âgés de 0 à 14 ans en 2001, résidant à chaque âge dans l'arrondissement de résidence de la mère	124
Tableau 19. Part des migrants de retour parmi les immigrants	124
Tableau 20. Régression logistique à propos du statut d'immigrant de retour ou d'immigrant simple parmi les 50-69 ans s'installant en Région de Bruxelles-capitale	126
Tableau 21. Régression logistique à propos du statut d'immigrant ou d'émigrant parmi les 50-69 ans pour la Région de Bruxelles-capitale	128
Tableau 22. Motifs directs de l'intention de déménager	138
Tableau 23. Degré de satisfaction du logement actuel et pourcentages d'individus ressentant des problèmes selon l'âge, le sexe et l'intention de déménager	139
Tableau 24. Régression logistique à propos de l'intention de migrer parmi les 50 ans et plus	140
Tableau 25. Propension à migrer : Résultat de la régression logistique	143

Table des matières

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
Retour sur mon parcours et ma pratique de recherche	3
Le choix de la thématique du vieillissement	20
PARTIE 1 : DÉFINITIONS, DONNÉES ET PARADIGME	27
1. Définitions des concepts : vieillissement, retraite, migration	27
1.1. Vieillissement et retraite	27
1.1.1. Vieillissement	27
1.1.2. Retraite	31
1.2. Mobilité résidentielle et migration de retraite	34
2. Paradigme : les parcours de vie	41
3. Données	44
3.1. Les sources de données avant 1970	44
3.2. Les sources de données après 1970	46
PARTIE 2 : VIEILLISSEMENT ET RETRAITE : CONTEXTE BELGE	49
1. Panorama législatif et évolution demo-législative	50
1.1. Vieillissement et mise en place du système des retraites en Belgique	50
1.1.1. Travailleurs âgés, législation et question de l'âge	51
1.1.2. Travailleurs âgés sur le marché de l'emploi : quelle gestion des fins de carrière ?	54
1.1.3. Travailleurs âgés, retraites et ratio de dépendance : quel devenir ?	57
1.2. Parcours de vie et fin de carrière : déstandardisation ?	64
1.2.1. Méthode	66
1.2.2. Résultats	68
2. Spatialisation du processus de vieillissement	75
2.1. Espace et vieillissement	78
2.2. Devenir des vieillissements locaux	89
2.2.1. Méthodologie	89
2.2.2. Résultats	94
PARTIE 3 : MOBILITÉ SPATIALE À L'APPROCHE DE LA RETRAITE	106
1. Comment a évolué la mobilité résidentielle des personnes en fin d'activité au cours des 30 dernières années ?	107
1.1. Comment se sont transformés les « choix » résidentiels des personnes effectuant une migration de retraite ?	108
1.2. Quel fut l'impact de la transformation de l'âge au retrait du marché du travail ?	111
1.3. Migration et retraite anticipée, quel lien ?	115
1.4. Retour des retraités en ville : Mythe ou réalité ?	119
1.4.1. Qu'est-ce qu'un migrant de retour ?	120
1.4.2. Retour vers la ville : l'échelle macro	121
1.4.3. Retour vers la ville : l'échelle micro	123
1.4.4. Caractéristiques des migrants de retour par rapport aux émigrants depuis les villes	125
2. Mobilité et situation socio-économique : migre qui peut ?	129

2.1. La volonté de migrer est-elle liée au groupe socio-économique de l'individu ?	129
2.2. La réalisation d'une migration de retraite est-elle liée aux capacités socioéconomiques des individus ?	132
2.2.1. Remarque méthodologique	132
2.2.2. Migrer ou ne pas migrer : Entre contrainte et choix délibéré	132
2.2.3. Le lieu de destination dépend-il du groupe socio-économique de l'individu ?	133
3. Pourquoi migrent-ils ?	137
3.1. Pourquoi ont-ils l'intention de migrer ?	137
3.2. Pourquoi ont-ils migré (2001-2005) ?	140
CONCLUSION	144
ANNEXE : CARTE GÉO-POLITIQUE DE LA BELGIQUE	148
ARTICLES, CHAPITRES D'OUVRAGE ET COMMUNICATIONS UTILISÉS DANS CETTE SYNTHÈSE	150
BIBLIOGRAPHIE (HORS TEXTES REPRIS DANS LA PARTIE PRÉCÉDENTE)	151
TABLE DES FIGURES	161
TABLE DES TABLEAUX	163